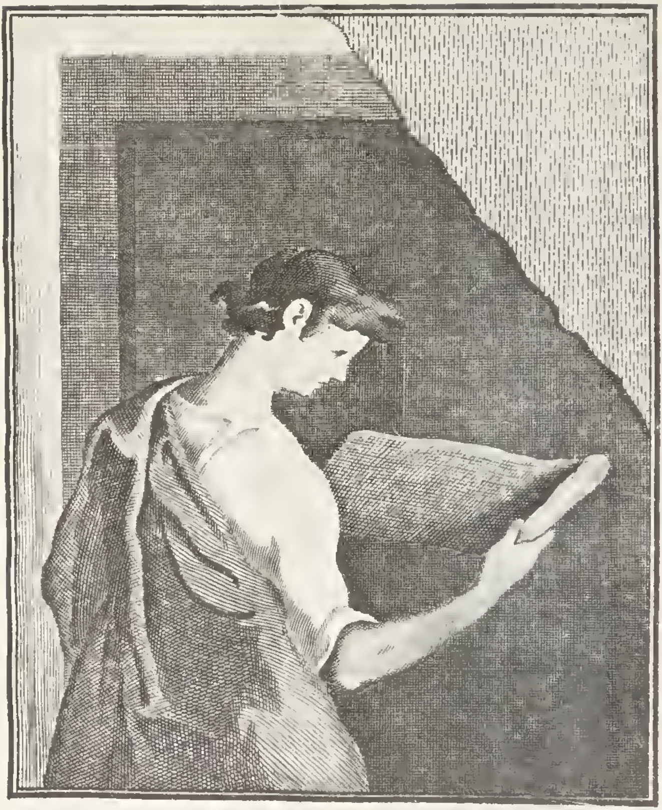

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1736unse_3

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1736.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trevoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Novembre 1736.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 ſ. le mois, en blanc, & brochés 16 ſ.

Années.

1701.	9. vol.	1719.	12. v.
1702.	12. v.	1720.	5. v.
1703.	12. v.	1721.	12. v.
1704.	13. v.	1722.	12. v.
1705.	12. v.	1723.	12. v.
1706.	12. v.	1724.	12. v.
1707.	12. v.	1725.	12. v.
1708.	12. v.	1726.	13. v.
1709.	12. v.	1727.	12. v.
1710.	12. v.	1728.	12. v.
1711.	12. v.	1729.	12. v.
1712.	12. v.	1730.	12. v.
1713.	12. v.	1731.	12. v.
1714.	12. v.	1732.	12. v.
1715.	12. v.	1733.	12. v.
1716.	12. v.	1734.	12. v.
1717.	12. v.	1735.	14. v.
1718.	12 v	1736.	13. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts

Novembre 1736.

ARTICLE CX.

HISTOIRE DES EMPIRES & des Républiques, depuis le Déluge jusqu'à Jesus Christ. Où l'on voit dans celle d'Egypte & d'Asie la liaison de l'Histoire Sainte avec la Prophane; & dans celle de la Grece le rapport de la Fable avec l'Histoire. Par M. l'Abbé Guyon, Tome IV. Macédoniens, premiere Partie. A Paris ruë S. Jacques, Chez Hippolyte-Louis Guerin, à S. Thomas d'Aquin;

Jean Villette fils, à S. Bernard; Charles-Jean-Baptiste Delespine le fils, à la Victoire. 1736. in-12. pages 674. sans les Sommaires & la Table.

CARANUS issu du sang d'Eacus & des Héraclides, fut le Fondateur de l'Empire Macédonien, lequel borné à l'Emathie pendant quatre cens ans, ne fit pas une grande figure dans le Monde, & fut même, à cause de sa foiblesse, alternativement la proye des Grecs & des Barbares. C'est presque tout ce qu'on en sçait, avec la suite de ses Souverains au nombre de dix-huit jusqu'à Philippe, sous le regne duquel, aussi-bien que sous celui d'Aléxandre, la Macédoine devint, dit notre Auteur, l'arbitre & la maîtresse des Grecs & des Barbares, & la Reine même de tout l'Orient; » tant il est vrai, ajoûte-t-il, que » les Royaumes n'ont de lustre » que ce que les Princes leur en » donnent.

L'injuſtice & la violence ont donné naiſſance à cette Monarchie, comme à la plûpart des autres, & ſuivant la Coutume, on a auſſi cherché dans la Fable de quoi couvrir la baſſeſſe de ſon origine par le Merveilleux, qu'on y a répandu. M. l'Abbé Guyon rapporte en peu de mots ce qu'on en trouve dans les meilleurs Hiſtoriens, mais ſans entrer dans aucune de ces diſcuſſions, qui n'aboutiſſent ſouvent qu'à embrouiller les faits, qu'on y veut éclaircir. Il nous apprend enſuite de quelle maniere Philippe parvint à la Couronne après la mort de ſes deux freres aînés, ſacrifiés par leur propre mere Eurydice à un Amant, que cette Princeſſe dénaturée vouloit placer ſur le Trône. Elle n'y réuſſit pourtant pas; Perdiccas, un des deux Princes qu'elle avoit cruellement fait égorger, avoit laiſſé un fils en bas âge, que les Macédoniens reconnurent pour leur Roi. Mais peu de tems après Philippe, le troiſiéme des fils d'Eurydice, & qui étoit en ôtage à Thébes, où il avoit été élevé avec

le célébre Epaminondas, s'étant ſauvé en Macédoine, les Peuples, qui avoient beſoin d'un Roi capable de les défendre & de les gouverner, ne balancerent point à détrôner le neveu, pour couronner l'oncle, lequel à vingt-deux ans parut d'abord ſur le trône un Prince « politique, » conſommé dans l'art de la diſſi- » mulation, & qui, ſans le ſecours » de l'expérience, comprenoit dé- » ja que ſçavoir perdre à propos, » c'eſt gagner. »

Ses premiers exploits militaires ne lui firent pas moins d'honneur, que les premieres preuves, qu'il avoit données de ſon habileté dans l'art de regner. Il débuta par remporter une victoire complette ſur les Troupes de Mantias Amiral des Athéniens, mais après avoir intimidé & humilié l'orgueilleuſe Athenes par cette défaite, & par la réputation de ſa formidable Phalange, il fit alliance avec cette République. Il ſubjugua enſuite les Péoniens, & en fit ſes tributaires. Il battit les Illyriens, ſe rendit maître d'Amphipolis, puis

de Pidne, qu'il céda aux Olynthiens, après qu'ils l'eurent aidé à prendre Polidée; ajoûta à ces conquêtes Crenides, qu'il nomma *Philippopolis*, & auprès de laquelle il fit travailler à des Mines, d'où il tiroit tous les ans mille talens d'or.

Ainsi ses coffres se remplissoient en même-tems qu'il étendoit les bornes de son empire sur les ruines de ses voisins. Arraba Roi des Molosses, plein d'admiration pour le jeune Conquérant, en voulut faire son Allié, & lui fit épouser Olympias sa belle sœur, qui fut mere d'Aléxandre. Mais l'ambition ne compte pour rien les plus étroites alliances. Arraba subit bien tôt le sort des autres, & mourut en éxil. Des entreprises si hardies & si heureuses allarmerent les Athéniens, qui malgré les Traités que Philippe avoit faits avec eux, n'étoient pas plus épargnés que les autres, & perdoient insensiblement leurs meilleures Places, ils prirent les armes, mais ils ne les employerent que contre ceux de leurs Alliés, qui refuserent d'entrer dans

leur querelle, & elles ne furent pas heureuſes. C'eſt ce qu'on a appellé la guerre Sociale. Elle fut ſuivie de la guerre Sacrée, dans laquelle Philippe ſe trouva bientôt engagé, & qui donna à ce Prince occaſion de faire tant de conquêtes, que les Athéniens en furent effrayés; mais ce ne fut qu'après que Demoſthene leur eut fait voir toute la grandeur d'un péril, qu'ils ne faiſoient d'abord qu'entrevoir.

Ce célébre Orateur entreprit enſuite de leur perſuader que Philippe pouvoit être aiſément arrêté dans ſa courſe, pourvû qu'ils vouluſſent bien ſe ſouvenir de ce qu'ils avoient été; il entra dans le détail des meſures qu'ils devoient prendre pour y réuſſir; ils les prirent, & Philippe fut en effet trois années entieres ſans ôſer faire aucune tentative pour entrer dans la Grece. Juſques-là ce Prince ne s'étoit guéres montré que par ſes beaux endroits, la paix mit tous ſes défauts en évidence. M. l'Abbé Guyon ne nous laiſſe ignorer aucun de ceux que Demoſthene, &

les Hiſtoriens Grecs lui ont reprochés, & il nous en fait un portrait affreux. “ On s'étonnera toujours, » ajoûte-t-il, comment un Prince » auſſi enfoncé dans la débauche a » pû devenir un ſi grand guerrier. „ Cela eſt en effet aſſez rare, mais rien n'eſt plus ordinaire, que de voir un grand guerrier tomber dans la plus exceſſive débauche, ſans ceſſer d'être brave & habile Capitaine. Philippe & Alexandre n'en ont pas donné les premiers exemples, & quel Siécle & quelle Nation n'en ont point vû de pareils? Il ne faut pour allier ces deux choſes en apparence ſi oppoſées entr'elles, qu'une grande ambition, jointe à un amour exceſſif du plaiſir. Le ſuccès de la premiere de ces deux paſſions n'entraîne que trop ſouvent dans la ſeconde, & c'eſt ce qui eſt arrivé à Philippe comme à tant d'autres après & avant lui.

Le Siége d'Olynthe brouilla de nouveau le Roi de Macédoine avec les Athéniens, qui eûrent encore beſoin de toute l'éloquence de Demoſ-

thene, pour entrer dans cette guerre; mais ils secoururent si foiblement Olynthe, que cette Ville succomba sous les efforts & les largesses de Philippe, à qui tout étoit bon, pour venir à bout de ses desseins. Il acheta, dit Valere Maxime, autant de Villes qu'il en força; jamais Prince ne fut moins esclave de sa parole, & jamais Général ne sçut mieux mettre en œuvre toutes les ruses de la guerre. Il se sçavoit même beaucoup plus de gré du succès de ses stratagêmes, dont il n'avoit pas, disoit-il, à craindre que personne partageât la gloire avec lui, que du gain d'une bataille. Il étoit en effet jaloux à l'excès contre ceux qui se distinguoient, & ne les regardoit plus que comme les rivaux de sa gloire, & cherchoit d'abord les occasions de s'en défaire.

Il parvint enfin à un si haut degré de puissance, qu'il fut regardé comme l'arbitre de presque toute la Grece. Ce fut en cette qualité qu'il mit fin à la guerre sacrée, après avoir humilié tous ceux qui l'avoient entre-

tenuë, & les avoir fait condamner par les Amphictions, qui le comblerent d'honneur ; & par un Decret ils ordonnerent des jeux Pythiques, ausquels il présideroit. Quelques-uns voulurent engager les Athéniens à s'y opposer ; mais Démosthene ne fut pas de cet avis : il fit voir dans son Discours de la Paix, que les intérêts d'Athênes se trouvoient en cette occasion liés avec ceux du Roi, lequel fut déclaré sans contradiction Chef des Amphictions. On ne tarda pas à s'appercevoir que cette nouvelle dignité lui frayoit le chemin à une domination despotique sur toute la Grece ; il avoit eu soin d'entretenir la désunion entre les grandes Républiques : il prit ensuite le parti de Thebes contre Lacédémone, qui réclama le secours des Athéniens. Démosthene appuya ses Ambassadeurs, la Ligue fut concluë, & presque tout le Péloponnese se réunit contre une Puissance, qui le menaçoit d'une invasion prochaine.

Les progrès de Philippe n'en furent guéres moins rapides. Il avoit

conquis l'Eubée, qu'il appelloit les entraves de la Grece, il ſubjugua la Dardanie, il fit de grandes conquêtes dans la haute Thrace, il aſſiégea Perinthe dans la Propontide, & cette entrepriſe ayant allarmé le Roi de Perſe, ce Monarque donna ſes ordres pour ſecourir la Place: toute la Grece ſe remua auſſi, ce qui obligea Philippe de lever le ſiége de Perinthe, & celui de Bizance qu'il faiſoit en même-tems. Il fut même battu en pluſieurs rencontres, & ces échecs le contraignirent de s'accommoder avec les Athéniens, pour ſe jetter ſur des Ennemis qu'il jugeoit moins formidables. Athea Roi des Scythes lui avoit manqué de parole, il marcha en Scythie, où ſes armes ne furent pas auſſi heureuſes, qu'il l'avoit eſpéré. Mais ſi les Scythes étoient auſſi braves que les Macédoniens, leur Roi n'étoit pas auſſi habile que Philippe, ce Prince vainquit à ſon tour ces barbares par ſtratagême, ravagea leur païs, y fit un grand butin, & en emmena quantité d'Eſclaves.

A ſon retour, les Triballiens l'arrêterent, & lui déclarerent, qu'ils ne lui donneroient point paſſage, qu'il ne partageât ſon butin avec eux. On en vint à une grande bataille, Philippe fut bleſſé, ſes gens le crurent mort, prirent la fuite, & abandonnerent tout le butin aux victorieux. Tant de pertes ſembloient devoir raſſurer les Grecs contre le projet ambitieux du Roi de Macédoine; mais ce Prince fut à peine guéri de ſa bleſſure, qu'il reparut en campagne, & s'empara de différentes Places, qui lui facilitoient l'entrée de la Grece. Alors Démoſthene engagea les Athéniens à recourir au Roi de Perſe; Philippe s'en plaignit par une Lettre très-artificieuſe, que notre Auteur rapporte toute entiere: L'Orateur Athénien en fit voir l'artifice, & le Roi convaincu que ſes ruſes n'engageroient jamais les Grecs dans ſes filets, ſe diſpoſa à les ſoumettre par la force.

Toute la Grece ſe réunit contre lui, les Thébains mêmes, quoique gagnés par ſes largeſſes, ſe laiſſerent perſuader par Démoſthene qu'il étoit

de leur intérêt d'entrer dans la Ligue. Le Roi étonné de ce concert, voulut parler de paix ; Phocion fut d'avis qu'on l'acceptât : Démoſthene prétendit au contraire qu'il falloit profiter de l'occaſion pour mettre l'ennemi hors d'état de jamaïs attenter à la liberté de la Grece,& ſon avis l'emporta. Deux victoires remportées par les Grecs releverent infiniment leur courage ; mais la bataille de Chéronée, où la valeur d'Alé-xandre donna de la jalouſie à ſon Pere, & fit faire à celui-ci des efforts ſurprenants pour n'être point effacé par ſon fils, mit les Alliés à la merci du Roi de Macédoine.

Philippe ne pouvoit pardonner à Thebes d'avoir quitté ſon alliance, & il s'en vengea en détruiſant cette Ville. A la priere d'Ariſtote il en avoit uſé plus modérément avec Athênes, mais cette Ville n'en étoit pas moins conſternée de ſa défaite, & Iſocrate en mourut de douleur. Démoſthene avoit été l'auteur d'une guerre ſi malheureuſe ; il avoit pris le premier les armes, mais

il n'avoit pas montré autant de courage à la vûë de l'Ennemi, qu'il faisoit paroître d'éloquence sur la Tribune : il avoit pris la fuite , & ses rivaux comptoient bien de s'en prévaloir pour le perdre. Ils furent trompés , son éloquence toujours triomphante, le rétablit dans tout son crédit, & le premier usage qu'il en fit, fut de sauver la vie à Lysiclés Général des Troupes Athéniennes, qui avoit été condamné à perdre la tête.

D'autre part, Philippe tira de sa victoire tout le fruit qu'il en pouvoit espérer ; il se fit nommer le Chef des Grecs ; il n'y eut que les Lacédémoniens, qui refuserent de le reconnoître en cette qualité. Il parut s'embarasser peu de ce refus , & commença à faire de grands préparatifs pour la guerre de Perse. Malheureusement pour lui , avant que de se mettre en marche , il voulut épouser Cleopatre : Attalus oncle de la nouvelle Reine, au milieu d'un festin tint des propos offençans contre Aléxandre; ce jeune Prince voulut

s'en faire justice sur le champ. Philippe prit le parti d'Attalus, & voulut percer Aléxandre, qui aussi mauvais fils que le Roi étoit mauvais pere, eut besoin qu'on l'arrêtât, dit l'Auteur, pour l'empécher de s'obstiner à se perdre, & exhala sa colere par une raillerie indigne d'un honnête homme.

Mais ce ne fut là que le commencement des malheurs, que la nouvelle alliance de Philippe avec la niéce d'Attalus lui suscita. Dans un autre festin ce Seigneur déshonora le jeune Pausanias, après l'avoir enyvré. Pausanias en demanda justice au Roi, & ne l'ayant pas obtenuë, il le poignarda. « Ainsi périt ce Prince, dit
» M. l'Abbé Guyon, dans la vingt-
» quatriéme année de son regne,
» & la quarante-septiéme de sa vie...
» Ses qualités, quelles quelles fus-
» sent, étoient toutes au dernier
» degré. Esprit supérieur, aussi élo-
» quent que les Orateurs d'Athê-
» nes, Prince magnifique, Capi-
» taine à la maniere des Héros, guer-
» rier infatiguable, prodigue dans

» ses largesses, politique consom-
» mé, flatteur séduisant, four-
» be comme il n'y en eut jamais,
» ambitieux sans mesure, dé-
» bauché sans pudeur : „ c'est le portrait de Philippe. De tous ces traits nous ne trouvons à redire qu'à celui qui le fait *Capitaine à la maniere des Héros.* Cela nous paroît s'accorder assez mal avec ce que notre Auteur nous a dit d'après Valere Maxime, que ce Prince avoit été autant le Marchand que le Conquérant de la Grece, & avec ses perfidies & ses ruses de guerre, souvent accompagnées de peu de bonne-foi. Nous ne croyons pas non-plus qu'il soit bien éxact de dire, que
» ce qu'étoit Philippe par com-
» paraison à des Princes ordinai-
» res, Aléxandre le fut au regard
» du Roi son pere. „ Car outre que les foiblesses & les vices ne furent guéres moindres dans l'un que dans l'autre; il étoit peut-être plus difficile de subjuguer la Grece, comme a fait Philippe, que de conquérir la Perse & les Indes avec les Grecs & les

Macédoniens aguerris & diſciplinés par un ſi grand Capitaine. Enfin, on convient communément que le fils eut plus de valeur & d'intrépidité, mais que le pere eut plus de prudence, que celui-ci fut un grand homme, & celui-là un héros.

M. l'Abbé Guyon revient même bien-tôt à ſon équité naturelle, & jamais Hiſtorien n'a moins flatté Aléxandre que lui. Il ne lui fait grace ſur aucun de ſes défauts, il reléve avec ſoin toutes ſes fautes. Le Conquérant de l'Aſie paroît dans ſon Hiſtoire, tantôt faiſant des actions, qui ſemblent l'élever au-deſſus de l'homme, & qui font honneur à l'humanité, & tantôt tombant dans des foibleſſes & des excès, qui la dégradent, & qu'on ne pardonneroit point à des Barbares. Aujourd'hui couvert d'une gloire capable de raſſaſier le cœur, qui en ſeroit le plus avide, & demain tombant dans le mépris par une vanité puérile, qui fait pitié au dernier de ſes Soldats. Ici libéral juſqu'à la prodigalité, affable juſqu'à la familiarité, ſo-

bre, continent presque jusqu'à en être farouche, au-dessus de toutes les craintes & de tous les préjugès. Là intéressé, cruel, inhumain, crédule jusqu'à la superstition ; presque jamais semblable à lui-même, subjugué par le luxe, qu'il avoit abhorré dans les Perses, en un mot avec les vertus les plus austeres & les plus stoïques, qui dégénerent dans les vices les plus honteux, & victime enfin de la débauche la plus outrée. Il eût peut-être été mis au rang des Dieux, s'il eût toujours été tel qu'il partit de la Macédoine, mais il voulut être adoré, quand on l'eut vû plongé dans le sein de la mollesse, & de la volupté, & quoiqu'il sçût en sortir de tems en tems pour faire des exploits qui ont étonné l'Univers, il avoit paru trop au-dessous d'Hercule & d'Achille, dont il avoit dédaigné de tirer son origine, pour être crû le fils de Jupiter Ammon.

Au reste, on n'attend point de nous un Extrait suivi de l'histoire de ce Conquérant ; les enfans mêmes la sçavent par cœur, & il n'y

a plus de découvertes à faire sur un sujet épuisé par les plus habiles Ecrivains anciens & modernes. Nous sommes néanmoins bien éloignés de blâmer ceux qui nous donnent aujourd'hui l'Histoire d'Alexandre. Si on n'y peut rien ajoûter, qui n'ait été dit, on peut lui donner un air de nouveauté, qui plaira toujours, en conciliant, autant qu'il est possible les premiers Historiens, qui ne s'accordent pas en tout; ou du moins en mettant sous les yeux des Lecteurs, sans confusion & sans embarras, les opinions diverses des Ecrivains, dont l'autorité est de quelque poids. Il arrive même de-là qu'un Lecteur attentif & judicieux goûte le plaisir délicat de trouver des voyes de conciliation, qui avoient échappé à l'Historien même, où dont il s'étoit contenté d'indiquer la trace, pour ne pas trop charger son Ouvrage de Remarques inutiles, & de Dissertations enbarrassantes.

Une Histoire sur un sujet déja connu, écrite de cette façon, ne peut donc manquer d'être bien re-

çûë, même à la ſuite de pluſieurs autres, qu'on a vûës avec plaiſir, ſur-tout, ſi faiſant partie d'une hiſtoire générale, on ne peut pas demander à un Auteur pourquoi il s'attache à un ſujet qui a éxercé tant de plumes. M. Rollin a ainſi publié depuis peu celle d'Aléxandre avec le ſuccès, que tout le monde ſçait, & s'il ne faiſoit pas profeſſion de ne donner qu'un Abregé, il auroit apparemment ôté à M. l'Abbé Guyon l'envie de ſe faire lire après lui, en traitant le même ſujet. Mais l'Ouvrage de l'un ne ſera point de tort à celui de l'autre, & après avoir vû un fort beau précis de l'hiſtoire du Conquérant de l'Aſie, on ſera ſans doute ravi d'avoir cette même Hiſtoire dans toute ſon étenduë, quoiqu'il y manque peut-être de tems en tems un peu d'éxactitude dans le ſtyle, défaut, dont M. l'Abbé Guyon s'eſt déja beaucoup corrigé depuis ſes premiers volumes.

Il y avoit ici un écueil à éviter pour cet Auteur, c'étoit de ſe copier lui-même, en revenant ſur le Regne du

dernier Roi de Perſe, qu'il avoit traité fort au long, en écrivant l'Hiſtoire de cet Empire ; & c'eſt ce qu'il a fait avec beaucoup d'habileté. Ici on n'eſt occupé que d'Aléxandre, & dans l'hiſtoire des Perſes, toute l'attention du Lecteur eſt pour l'infortuné Darius. Ces redites néceſſaires y ſont même variées ſans affectation, & les réfléxions, qui ne le pourroient pas être, ſont ſagement ſupprimées, & font place à d'autres, qui naiſſent d'elles-mêmes ſous la plume d'un Ecrivain fécond & judicieux.

Notre Auteur ne laiſſe échapper aucune occaſion d'éclaircir les faits, qui peuvent faire quelques difficultés. En parlant du Temple de Samarie, bâti par Sanaballat en faveur de Manaſſez ſon gendre, & frere du grand Sacrificateur Jaddus, il prétend que M. Prideaux s'eſt trompé en avançant cet événement de ſoixante & dix-ſept ans, & le plaçant ſous le regne de Darius Nothus, & en rejettant l'autorité de Joſephe, qui le met ſous Darius Codoman, vers le tems

tems du siége de Tyr, & qui assûre que ce fut Alexandre qui permit à Sanaballat de construire ce Temple. Ses raisons ont du moins un grand air de vraisemblance. Il détruit encore mieux, ce semble, la conséquence, que plusieurs Sçavans ont tirée de ce que les Samaritains avoient conservé le Pentateuque en vieux caracteres Phéniciens, les mêmes, dans lesquels le vieux Testament avoit été écrit jusqu'à Esdras. C'est à tort, dit M. l'Abbé Guyon, qu'on veut conclure de-là, que le Pentateuque Samaritain est le véritable original, & que celui d'Esdras écrit en caracteres Caldaïques n'en est qu'une copie; ses preuves sont 1°. Que le Pentateuque Samaritain a les mêmes interpollations que celui d'Esdras, & que l'on convient universellement qu'elles sont d'Esdras même. 2°. Qu'il y a dans le premier des variations, qui viennent manifestement de ce qu'on a pris une lettre Hébraïque pour une autre, qui lui ressemble, au lieu que dans

l'Alphabet Samaritain ces deux lettres n'ont rien d'approchant l'une de l'autre. Ces variations, ajoûte-t-il, montrent donc que ces changemens ſont arrivés en mettant le texte d'Eſdras en caracteres Samaritains, & non pas en le tirant de ces caracteres. Il croit auſſi que cette traduction fut faite par le faux Pontifé Manaſſez, ou par quelqu'un de ſes premiers ſucceſſeurs.

Il manque à cet Ouvrage une Carte Géographique des conquêtes d'Alexandre ; l'Auteur y a néanmoins ſuppléé autant qu'il eſt poſſible par une grande attention à marquer la ſituation des lieux, preſque toujours accompagnée d'une notice des mœurs & des coutumes des Peuples. On verra ſans doute encore avec plaiſir la Deſcription des ruines de Perſépolis, recueillie des Voyageurs les plus récens, & les plus ſûrs. La Harangue des Scythes à Alexandre a paru à pluſieurs l'ouvrage de Quinte Curce : M. l'Abbé Guyon n'eſt pas de ce ſentiment, & pour prouver qu'elle a pû être prononcée par

l'Ambassadeur de ces Barbares ; il cite une Harangue des Sauvages du Canada, qu'il a vûë, & dont le goût, le génie, le style, l'élevation d'esprit, sont, dit-il, absolument les mêmes que dans celle-ci : « mais » sans chercher, ajoûte-t-il, des té- » moignages étrangers, les Grecs » reconnoissoient eux-mêmes qu'il » y avoit plus de noblesse dans la » simplicité du discours des Barba- » res, que dans les Harangues étu- » diées d'Athenes. „ Les François de l'Amérique sont contraints de rendre le même témoignage aux Habitans naturels de ce païs-là.

ARTICLE CXI.

HISTOIRE DE L'EGLISE Gallicane, par le P. Longueval de la Compagnie de Jesus, Tome VII. depuis l'an 987. A Paris chez François Montalant, Coignard, &c. in-4°. *pages* 558. *sans les Tables. L'Extrait du Vol. précédent, est au mois d'Avril* 1736. *premiere Partie, page* 599.

CHarles de Lorraine, oncle paternel du dernier Roi de la Race des Carlovingiens Louis III, vit paſſer la Couronne à Hugues Capet: mais il n'oublia rien, pour faire valoir ſes prétentions. A la tête d'une redoutable Armée, il entra en France, où il fit tout plier d'abord, & prit la ville de Laon: il y fit priſonniers la Reine Emma ſa belle-ſœur; femme du Roi Lothaire, parce qu'elle lui étoit oppoſée; & l'Evêque du lieu Adalbéron-Aſcelin. La dureté avec laquelle il les traita, ſans égard à toutes les ſollicitations qu'on lui fit pour leur délivrance, indiſpoſa plus que jamais contre lui les François, déja indignés qu'il ſe fût rendu vaſſal de l'Empereur.

Son premier ſoin avoit été d'engager Adalbéron Archevêque de Reims à le ſacrer Roi; mais quoique le Prélat penchât vers ce Prince, il avoit déja couronné, avec le conſentement de la Nation, Hugues; qui par ſes bienfaits s'attachoit les ſiens; & qui d'ailleurs prit ſoin de

mettre le Pape dans ses intérêts. Afin de mieux soutenir sa Maison, il fit encore sacrer Robert son fils, par l'Archevêque de Sens à Orleans. Dans ces conjonctures, où il étoit tantôt vainqueur & tantôt vaincu, Charles lui fit lever de devant Laon, le siége qu'il y avoit mis, & où mourut l'Archevêque de Reims Adalbéron, qui nomma pour son successeur le Moine Gerbert. Avec tout le mérite de science & de piété qu'avoit Gerbert, il ne convenoit pas pour les vûës de Hugues, dans cette place. Afin d'avoir quelqu'un qui lui en sçût gré, il y voulut faire mettre Arnoul, quoique fils naturel du Roi Lothaire, & pour lors attaché à son oncle Charles. Arnoul ne tint pas contre l'offre que Hugues lui fit, d'une si haute dignité: il prêta au Roi Hugues le serment de fidélité dans les termes les plus sacrés: il ne le garda pas long-tems. Charles voulant prendre la ville de Reims, fit proposer à Arnoul de la lui livrer. Celui-ci ne craignant pas d'être infidéle, mais de le paroître, prit ses

mesures pour se mettre à couvert de tout soupçon. Par ses menées secrettes Charles prit la ville de Reims, & tint Arnoul quelques jours dans une étroite prison: le Prélat continuant son jeu, excommunia ceux qui avoient livré la Ville à Charles, demandant hautement du secours au Roi & aux Evêques; lesquels effectivement s'intéressérent d'abord à sa délivrance, jusqu'à excommunier dans un Concile à Senlis, les prétendus ennemis d'Arnoul: bien-tôt après le masque fut levé. On peut juger à quel point le Roi fut irrité d'une si lâche perfidie; il fit assembler un Concile de la Province de Reims, auquel Arnoul n'avoit garde de se trouver, ni de se soûmettre; ainsi le Roi écrivit lui-même au Pape pour se faire rendre justice, & les Evêques le firent aussi; traitant Arnoul de *nouveau Judas*. Le Pape pour faire une décision plus sûre, tira l'affaire en longueur; il attendit que le sort eût décidé pour ou contre l'un des deux compétiteurs. On observe que le Pape fut sollicité par Herbert Com-

te de Troyes, en faveur de Charles qui étoit son gendre ; & non pas gendre de Herbert Comte de Vermandois, comme l'a dit le P. Daniel.

Cependant le Roi Hugues reprit la ville de Reims, & Arnoul eut l'adresse de faire avec lui une paix qu'il rompit encore, il se retira près du Duc Charles; mais Hugues venant à surprendre la ville de Laon, où ils s'étoient renfermés, il les envoya tous deux prisonniers à Orleans; le Duc y mourut bien-tôt. Ensuite Hugues fit assembler un Concile à S. Basle près de Reims pour déposer Arnoul : ce qui s'y passa est rapporté ici dans un détail curieux: mais la relation paroît suspecte en quelques endroits, étant faite par le fameux Gerbert adversaire d'Arnoul, qui fut déposé sur sa propre confession par le Concile. Il commença par remettre au Roi, (qui promit aux Evêques de ne le point punir de mort) le bâton Pastoral qu'il en avoit reçû ; (car nos Rois donnoient alors par la Crosse l'investiture des Evêchés.

Du reste certains traits paroissent singuliers en ce Concile. Dans un discours qu'on y fait tenir à un Evêque d'Orleans nommé aussi Arnoul, on dit: *comment souffrir l'ignorance dans l'Evêque de Rome, qui doit juger de la Foi, & des mœurs des Evêques & des simples fideles dans l'étenduë de l'Eglise Universelle?* Dans cette expression injurieuse au S. Siége, on reconnoît l'essentiel de son autorité universelle pour le Spirituel, autorité qui ne se perd nullement par le défaut de science, ou de piété, comme l'insinuë le Discours composé, à ce qu'on crut, par Gerbert même. D'ailleurs, il semble que la déposition d'Arnoul ne se fit pas d'un consentement unanime, ainsi que la Relation le suppose; puisque Seguin, Archevêque de Sens, s'y opposa. Un autre point remarquable dans la Relation de ce Concile, c'est qu'un Prélat rendit un témoignage, qu'il s'offroit de confirmer par l'épreuve du feu; mais les personnes de certain rang se tenant exempts alors de faire l'épreuve par

eux mêmes, il proposa de la faire par un de ses Prêtres; elle étoit moins périlleuse pour lui.

Pour revenir à l'histoire du fameux Moine Gerbert, il alla en Italie ; son mérite lui fit obtenir de l'Empereur Othon l'Abbaye de Bobio, d'où ses Moines le chassérent: il fut Précepteur de l'Empereur Othon III. & ensuite du Roi Robert, fils de Hugues Capet, qui lui rendit l'Archevêché de Reims. Dès qu'il en eut pris possession, ses adversaires le déposerent : il n'en eut pas moins de fermeté, contre les usurpateurs des biens Ecclésiastiques, qui se multiplioient en France parmi les grands , & même parmi quelques Evêques : on n'avoit d'armes contre eux , que l'excommunication qui les alarmoit peu. Le régne du nouveau Roi, encore mal affermi sur le Trône, donnoit occasion à l'indépendance pour secoüer toute subordination.

Dans ces conjonctures les Chanoines de S. Martin de Tours, s'éleverent contre leur Archevêque,

ſous prétexte qu'il attaquoit leurs Privileges. Saint Abbon Abbé de Fleury, prit la défenſe des Chanoines, ſoutenant que *l'Egliſe Romaine par ſa prééminence ſur toutes les Egliſes, a le droit d'accorder des privileges à ſes membres répandus dans toutes les parties du monde.* Foulques d'Anjou ayant violé à main armée l'azile de Saint Martin ; les Chanoines pour en marquer leur horreur, mirent à terre les Châſſes des Saints avec le Crucifix, & les entourérent d'épines. Le Comte frappé de cet appareil, pour réparer ſon crime, vint les pieds nuds dans l'Egliſe de S. Martin, avec des Seigneurs de ſa Cour, & fit une amande honorable.

Outre les Privileges des Chanoines & des Moines que l'on conteſtoit alors, on les prit par un endroit plus ſenſible, en attaquant leurs Dîmes. Quelques Prélats prétendoient qu'elles appartenoient au Clergé, les Canons marquant qu'elles devoient être en la main de l'Evêque. *Oui*, répliquoit Abbon Abbé

de Fleury : *en la main de l'Evêque pour conserver à chacun ce qui lui appartient.* La chose alla plus loin ; il se tint un nombreux Concile à S. Denis, où des Evêques proposérent encore d'ôter toutes les Dixmes aux Moines. Tandis que l'Abbé Abbon, célébre & saint personnage, haranguoit pour ceux-ci, on souleva le peuple & les domestiques du Monastére qui vinrent armés tumultuairement avec les Moines pour dissiper le Concile ; les Evêques saisis de frayeur s'enfuirent avec précipitation, quoiqu'on leur eût préparé un bon repas ; & vinrent à jeun jusqu'à Paris. Cependant le vénérable vieillard Seguin Archevêque de Sens, étant moins alerte que les autres, mais le premier à s'enfuir, avoit reçû un coup de hache entre les deux épaules. Plusieurs Evêques excommuniérent les Moines, qui de leur côté firent de grandes plaintes des Evêques : les Rois semblérent prendre le parti des Moines ; & le saint Abbé Abbon leur adressa à ce sujet une ample & vive Apologie.

Arnoul retenu prisonnier depuis sa déposition, excita la compassion; & à force de le plaindre on en vint, comme il arrive, à le croire innocent. Seguin Archevêque de Sens avec d'autres encore agirent pour le rétablir; ils firent entrer aisément le Pape dans leurs vûës, en lui représentant que le S. Siége n'avoit pas consenti à la déposition d'Arnoul. Le Roi voulut prendre là-dessus des mesures auprès du Pape, qui envoya l'Abbé de S. Boniface Légat en France, où il s'agissoit encore d'une autre affaire qui intéressoit la Cour.

Le Roi Robert avoit épousé Berthe sa parente, & de plus *sa commére*: Le Pape éxigeoit leur divorce, ce que la Cour ne vouloit pas: mais pour se rendre le Pape favorable on se relâcha sur le chapitre d'Arnoul. Les Evêques qui l'avoient déposé étant déclarés suspens de la célébration des saints Mystéres, Gerbert les anima à ne point garder la suspense; il le fit par des Lettres trop peu mesurées. La vivacité de son esprit,

dit le P. Longueval, nuisoit un peu à son jugement. Après tout, il faut qu'elle n'y nuisît pas toujours; puisqu'il en eut assez pour arriver depuis jusqu'à la Papauté, dont il soutint la dignité avec gloire. Cependant la suspense fut gardée: le Légat du Pape tint un Concile à Reims, où Arnoul fut rétabli: Gerbert qui fut exclus ne quitta sa place qu'en exhalant sa bile contre le Pape & le Légat: piqué d'ailleurs que le Roi l'eût abandonné, il se retira vers l'Empereur Othon III. qui lui donna l'Archevêché de Ravenne.

Dans ce tems que le désordre régnoit en plusieurs Monasteres, Dieu suscita des Seigneurs zélés pour y rétablir la discipline. Les Moines de S. Maur des Fossés, qui se glorifioient d'avoir les Reliques de ce Saint, en avoient tout-à-fait perdu l'esprit. Un Seigneur nommé Burcard Comte de Paris, avec l'agrément du Roi, dont il étoit aimé, obtint de S. Maïeul Abbé de Cluny, malgré sa resistance, qu'il vînt avec un nombre des siens mettre la

Réforme à S. Maur, à quoi les Moines de cette Abbaye ne s'attendoient pas. Pour faire la choſe avec douceur, le Comte les envoya avertir de venir au-devant de lui, ils y vinrent, & demeurerent fort ſurpris qu'il déclarât à ceux d'entr'eux qui ne voudroient pas vivre comme les Religieux qu'il amenoit, qu'ils euſſent à ſe retirer où il leur plairoit: la plûpart le firent. Pareille réforme fut introduite dans les plus grandes Abbayes par un ſaint Religieux nommé Guillaume. C'eſt lui qui porta S. Odilon Chanoine de Brioude à ſe faire Religieux à Cluny, où ſaint Maïeul, charmé de ſa vertu, le fit élire Abbé de ſon vivant au bout de quatre ans; & Maïeul ne ſe croyant plus utile ſur la terre, ſe retira dans l'Abbaye de Souvigny; il y mourut de la mort des Saints. Le Roi y vint pour aſſiſter à ſes funérailles, où il ſe fit beaucoup de guériſons miraculeuſes; en-ſorte, dit Pierre le Vénérable, que *nul Saint après la ſainte Vierge*, n'en a tant opéré dans l'Europe.

Hugues Capet favorisoit ces pieux établissemens, & la Religion se seroit à peine consolée de sa mort arrivée l'an 996, s'il n'avoit laissé un successeur d'un zele à faire encore plus espérer. C'étoit Robert son fils déja sacré Roi; mais dont la piété fut mise à une grande épreuve par les vives instances du Pape Gregoire V. pour le faire renoncer à son mariage incestueux avec Berthe qu'il aimoit tendrement. Pour gagner le Pape, il élargit l'Archevêque Arnoul de la prison, où il avoit été confiné jusqu'alors, & le rétablit dans Reims: mais Gregoire ne se relâcha point sur l'affaire du divorce, tenant un Concile à Rome, où se trouva l'Empereur Othon III; l'on y porta des censures contre les Prélats, qui avoient eu part à ce mariage, & contre le Roi même. En effet, Pierre Damien assûre que le Roi fut excommunié, à quoi les François déférérent, jusqu'à n'avoir plus de commerce avec le Roi, à qui il ne resta que deux serviteurs; encore faisoient-ils passer par le feu les va-

ſes où le Roi avoit bû ou mangé pour les purifier. Les François ne l'en regardérent pas moins comme leur Roi. La Reine Berthe étant groſſe, le Monarque en eſpéroit avoir un fils; mais, dit encore Pierre Damien, elle accoucha d'un monſtre; ce qui frappa le Roi, & le détermina enfin au divorce qu'il fit, & à réparer le ſcandale d'une maniere éxemplaire & autentique.

A la mort du Pape Grégoire V, on élut par la faveur de l'Empereur Othon III, ce fameux Gerbert qui avoit été Archevêque de Reims, puis de Ravenne. Enfin devenu Pape, il montra autant de zéle pour les droits du Saint Siége, qu'il avoit autrefois montré de vivacité à les attaquer. Son habileté étoit ſi grande, que quelques-uns ont écrit & parlé de lui comme d'un Magicien. Du reſte, il autoriſa ce qui s'étoit fait pour le rétabliſſement d'Arnoul de Reims, avec qui il ſe réconcilia; prenant volontiers cette occaſion de faire valoir l'autorité du S. Siége.

Vers ce tems-là mourut, pleine de

mérites la sainte Impératrice Adelaïde, ayeule de l'Empereur Othon III, & Femme d'Othon I. Elle mit le comble à la vie édifiante qu'elle avoit menée, quand elle célébra l'anniversaire de son fils l'Empereur Othon II; elle y distribua selon sa coutume l'aumône à une multitude de pauvres, se prosternant à leurs pieds; elle tomba malade de cette fatigue; le mal venant à redoubler, elle demanda & reçut les Sacremens, & mourut au milieu de ses Chapelains; à qui elle fit chanter les Pseaumes de la Pénitence, ausquels elle joignoit sa mourante voix. Ce fut l'an 999.

L'an 1003. termina les jours du Pape Silvestre II, (Gerbert). Son corps fut trouvé entier l'an 1648. revêtu des habits Pontificaux; mais dès qu'on y toucha il s'en alla en poussiere. Pour célébrer son mérite, son troisiéme successeur Sergius IV. fit son Epitaphe en 24. Vers, qui font l'éloge du mort, & non celui du Poëte.

L'Empereur Othon III. fit lever

aussi l'an 1000. le Corps de Charlemagne, après plusieurs prieres & jeûnes qui furent faits pour le découvrir. Son tombeau avoit disparu par le ravage des Normans : on le trouva entier & sans corruption à Aix-la Chapelle. Il étoit assis sur un siége d'or, avec une épée d'or, & une Couronne d'or sur la tête, le Sceptre à la main : il parut d'une grandeur extraordinaire ; un Chanoine fort grand & fort gros voulut se mesurer avec lui ; il mit la Couronne sur sa tête qu parut trop petite : puis mesurant sa cuisse, celle de Charlemagne se trouva plus grande : peu de tems après le Chanoine se cassa la cuisse, & en demeura incommodé toute sa vie ; ce qu'on regarda comme une punition de sa témérité. L'Empereur fit placer le Corps derriere l'Autel de S. Jean-Baptiste avec un couronnement, & il s'y fit des miracles. Le P. Longueval parlant d'Othon III. cite un autre fait singulier, d'après l'Auteur de qui il a rapporté le trait précédent, il dit que cet Empereur con-

damna au feu l'Imperatrice ſon épouſe, pour une atroce calomnie; ſur laquelle il avoit fait mourir un Seigneur. Le P. Longueval n'obſerve pas ce que j'ai vû obſerver ailleurs, que cette Hiſtoire répétée tant de fois, ne montre pour origine qu'un Auteur fort poſtérieur à cet évenement ſi tragique: qui auroit dû être raporté par tous les Auteurs contemporains. Un autre trait à-peu près de même eſpece eſt vérifié. Foulques Griſegonelle Comte d'Anjou, fit effectivement brûler ſon épouſe accuſée d'adultére, ſans en être convaincuë. Un incendie qui réduiſit en cendres la ville d'Angers quatre jours après, parut unë éclatante punition de Dieu.

L'opinion que la fin du monde approchoit vers l'an 1000, réveilla la ferveur parmi les fidéles, & cauſa pluſieurs fondations de Monaſteres & d'Egliſes. Celle de S. Martin de Tours en particulier fut rebâtie par Hervé qui en étoit Tréſorier; perſonage célébre pour ſa naiſſance, ſon attrait à la ſolitude, & ſa haute

piété. Il fit bâtir aussi le fameux Monastere de Beaumont près de Tours.

Au milieu des œuvres pieuses qui se firent alors, il arriva un grand scandale dans l'Abbaye de S. Pierre de Chartres. L'Abbé étant griévement malade, un Moine nommé Magénard, s'échappa pour aller demander l'investiture au Comte de Chartres, qui la lui donna. L'Abbé étant mort, il voulut prendre possession; sur cela opposition & protestation des Religieux; instance & violence du Comte de Chartres; fuite des Moines; intrigues de Magénard auprès des Puissances; sollicitations touchantes de S. Fulbert alors Moine de l'Abbaye; enfin recours des Religieux auprès de Radulphe Doyen de Chartres, élû Evêque, qui avoit pris leur protection. Alors Magenard chassé, se réfugie lui-même à l'Evêché, où profitant de sa disgrace, il mena une vie si édifiante, qu'à la fin, par le conseil de l'Evêque, les Religièux le rappellérent, & le reconnurent pour Abbé.

Le saint Abbé de Fleury Abbon,

l'une des plus grandes lumieres de l'Eglise en ce siécle, s'étoit fort intéressé à l'affaire des Moines de S. Pierre de Chartres. Celui de la Réole en Gascogne étoit fort déréglé; il y fit un voyage pour y mettre l'ordre; les moins irrités contre lui, & contre ceux de sa suite, leur livrérent une espéce de bataille. Le saint Abbé allant pour appaiser le bruit, reçut un coup de lance, dont il mourut le lendemain l'an 1024. En recevant le coup, il dit tranquillement, *celui ci y va tout de bon.* Le Moine Aimoin qui l'accompagnoit lui témoignant sa douleur; *que feriés-vous donc si vous étiés blessé aussi*, lui dit Abbon? *allés faire appaiser le tumulte.* Le lendemain on massacra encore un de ses domestiqurs; il est honoré comme un saint Martyr. Il avoit d'abord tenu l'Ecole de l'Abbaye de Fleury, où l'on dit qu'il y avoit alors plus de cinq mille Etudians.

Il est singulier que le Roi Robert, ayant nommé à cette abbaye Gauzlin son frere naturel, les Moines le

refusérent, parce qu'il étoit bâtard; le Roi se fit pourtant obéïr; mais ayant depuis nommé cet Abbé à l'Archevêché de Bourges, les Peuples sous le même prétexte, refusérent opiniatrément pendant cinq ans de le recevoir. Toute l'habileté & le crédit de S. Odilon ne furent pas de trop, pour accommoder l'affaire. Ceux de Reims n'avoient pas été si délicats, à l'égard d'Arnoul fils naturel du Roi Lothaire.

L'état Monastique, après la mort de S. Abbon, eut une autre lumiere dans la personne du B. Richard Abbé de S. Vannes, qui avoit été Chanoine de Reims, homme sçavant & de qualité. Un Seigneur nommé Frédéric, parent de l'Empereur, lui vint communiquer son dessein de renoncer au monde, ils prirent ensemble la résolution de se retirer à S. Vannes. Richard en devint bientôt Abbé, & fit aimer sa vigilance & sa régularité, par des manieres insinuantes. Sa Communauté devint une image des anciens Monasteres d'Egypte. Aussi les Princes & les

Prelats s'empressoient-ils de lui soumettre les Monasteres de leur dépendance, pour y mettre la Réforme: il en coûta pour le faire. Un Moine de S. Vaast ne la pouvant souffrir, vint la nuit pour égorger le B. Richard. Son bras fut arrêté subitement en portant le coup ; il ne laissa pas d'aller ensuite à l'Office divin, où saisi de remords, il vint se jetter aux pieds de son saint Abbé, lui confessa son crime, & promit de le réparer. Il tint parole, & devint si fervent, que le saint Abbé lui donna le gouvernement de Saint Vaast d'Arras.

Le Comte Frédéric ne montra pas moins de piété que le saint Abbé Richard, qui étant son Superieur, le mena un jour rendre visite à l'Empereur Henry. Ce Prince parent de Frédéric le fit asseoir près de lui, au rang des plus grands Seigneurs ; Mais Frédéric appercevant que son Abbé occupoit une des dernieres places, alla s'asseoir au-dessous de lui, disant qu'il ne devoit pas être plus honorablement placé que son

Supérieur ; humilité dont l'Empereur témoigna être très-èdifié. Ce Volume est plein de traits semblables, dignes d'une curiosité & d'une atttention chrétienne. En voici un d'un saint Evêque de Lodéve, qui nous a paru assez singulier pour n'être pas omis ; c'est S. Fulchram. Apprenant qu'un Evêque s'étoit fait hérétique-, il dit, emporté par son zéle, *que l'Apostat méritoit d'être brûlé.* Il sçut depuis que le peuple l'avoit brûlé effectivement ; & craignit d'y avoir donné occasion par le mot qui lui étoit échappé. Pour expier sa faute il fit le voyage de Rome ; & avant que d'y entrer, il quitta ses habits , s'enveloppa les épaules de ronces & se fit frapper dessus jusqu'à l'Eglise de S. Pierre ; étant tombé malade (Fevr. 1006.) il ne pensa qu'à se préparer à la mort, fit dresser son tombeau, qu'il benit lui-même. S'y étant fait porter, il reçut l'Extrême-onction, faisant sa Confession à un Evêque & aux Prêtres qui étoient presens. Peu avant que d'expirer, il ordonna qu'on

le

le mît à terre sur un cilice, & se faisant soutenir le bras il donna sa bénédiction aux siens inconsolables de le perdre. Son Corps se conserva entier jusqu'en 1573. que les Calvinistes exercerent leurs violences contre ces sacrées Reliques ; ils les jetterent d'abord dans le feu, qui ne les consuma point, & les traînerent indignement par les ruës.

On observoit encore vers ce tems-là le jeûne avec tant de rigueur, que dans un Concile où se trouva Thierry de Luxembourg Evêque de Mets, il fut ordonné de jeûner au pain, à l'eau, & au sel certains jours, tels que la veille de S. Jean-Baptiste, & autres. Dans une maladie contagieuse un Evêque, selon les intentions du Prince, ordonna pendant trois jours au Peuple de venir revêtu d'un cilice & couvert de cendres à l'Eglise, entendre la Messe pieds nuds, de jeûner au pain sec, ou au plus avec quelques légumes cruds, sans boire de vin. On en fit à-peu-près de même à Limoges pour

faire ceſſer la contagion, dite *le Feu ſacré.*

Saint Fulbert étranger & d'une naiſſance obſcure, parvint à l'Evêché de Chartres, où il avoit ouvert une école, & où il continua d'enſeigner, même depuis ſon Epiſcopat; elle devint ſous lui la plus célebre Académie de France. Il eut parmi ſes Diſciples Berenger, contre lequel il agit & écrivit, depuis que cet infidele Diſciple eut dogmatiſé contre la préſence réelle. Des morceaux des Ecrits de Fulbert qu'on rapporte ici montrent la mauvaiſe foi des Hérétiques qui l'ont accuſé de favoriſer les Sacramentaires.

L'Eotherique Archevêque de Sens ſe rendit de ce côté-là, très-ſuſpect, changeant la formule ordinaire dans l'adminiſtration de l'Euchariſtie; il faiſoit dire ſeulement: *Si vous en êtes digne recevez-le.* Ce qui inſinuoit que nul n'étant digne d'approcher de Jeſus-Chriſt, on ne le recevoit pas réellement. Saint Fulbert lui écrivit là-deſſus, & le ſcandale continuant, le Roi le menaça de le faire dépo-

ser. Les menaces du Monarque eurent plus d'effet que les remontrances du Prélat : & l'Archevêque aima mieux renoncer à ses pratiques, qu'à sa dignité.

Notger Evêque de Liége montroit un zéle très-sincere, mais dont un trait est extraordinaire. Le Seigneur de Chiévremont ravageoit les campagnes, sans qu'on pût le forcer dans sa Place. Un fils lui étant né, il invita l'Evêque à le venir batiser : le Prélat promit d'y venir avec son Clergé : le Seigneur sortit au-devant de lui, & demeura bien étonné, quand le prétendu Clergé jetta subitement les habits Ecclésiastiques, & se trouva une troupe de Soldats, qui, les armes à la main, s'emparérent du Château, que l'Evêque de Liége fit détruire pour la sûreté du Pays.

Renard Comte de Sens étoit un fauteur des Juifs : il poussoit l'impiété jusques dans la célébration des saints Mysteres. Quand l'Archevêque célébroit, le Prélat se tournant vers le Peuple, le Comte lui tour-

noit le dos, ou lui crachoit au visage. Le Prélat recourut au Roi, qui vint avec des Troupes contre le Tyran, dont le frere nommé Fromond se défendit dans une Tour; mais obligé de se rendre, il fut envoyé prisonnier à Orleans.

Saint Thierry étant nommé Evêque d'Orleans, Odalric qui y prétendoit, suscita contre lui des calomniateurs & des tumultes: en-sorte que le jour pris pour l'Ordination, il y eut dans l'Eglise même un combat entre les deux Partis; ce qui fit retirer les Prélats, & en particulier S. Fulbert, qui refusa de sacrer Thierry: mais étant mieux instruit, il le sacra, & fut son conseil; lui persuadant de pardonner à ses ennemis, bien qu'ils eussent commis contre lui un nouvel attentat. Le conseil fut suivi, & avec tant de bénédiction, qu'Odalric vint se jetter aux pieds de Thierry, qui lui donna la premiere place après lui, pour lui faciliter l'entrée à l'Episcopat, qu'il obtint en effet à la mort de Thierry, elle fut suivie de plusieurs miracles

par son intercession : aussi est-il honoré comme Saint.

Une Secte de Manichéens s'éleva à Orléans par une Dame venuë d'Italie. Sous un masque de piété elle se fit respecter des Ecclésiastiques ses Directeurs, dont elle devint bientôt elle-même la Directrice ; formant une Secte infame, dont le secret fut la sûreté, & qui fut découverte depuis d'une maniere assez étrange. Un Seigneur de Normandie nommé Aréfaste avoit un Clerc, qui, venant étudier à Orleans, y fut disciple des nouveaux Dogmatisans, & rapporta leurs détestables maximes chez Aréfaste, lequel étant zélé Catholique, en donna avis au Roi. Ce Prince également zélé, le chargea d'aller à Orleans éxaminer la vérité du fait. Afin d'y réussir, il s'insinua par l'avis d'un Supérieur Ecclésiastique, chez les Maîtres de l'erreur, comme pour être leur Disciple ; il apprit ainsi tous leurs secrets. Il trouva chez eux autant de corruption que d'impiété. Certaines nuits ils s'assembloient tenant des lampes allumées, récitant

les noms des démons en forme de Litanies, jusqu'à ce qu'un démon parût sous la forme d'un animal: alors éteignant les lampes, ils assouvissoient leur brutalité sur les femmes de leur Société. Ensuite prenant un enfant né de cet horrible commerce, ils le brûloient; & de ses cendres ils composoient une poudre dont ils initioient leurs Disciples, & qu'ils leur donnoient en forme de Viatique. Aréfaste en fit avertir le Roi qui se rendit à Orleans, où il tint une assemblée de Prélats. On y fit comparoître les coupables, qu'on arrêta dans le lieu même de leurs assemblées. Aréfaste se laissa aussi arrêter. On interrogea les Chefs de la Secte, qui ne répondoient qu'en des termes ambigus & embarrassés. Aréfaste indigné de leur mauvaise foi, leur dit alors: Quand vous m'enseigniez votre doctrine, vous assûriez que la crainte des supplices ou de la mort, ne vous empêcheroit jamais de la confesser, & vous faites aujourd'hui le contraire; pour moi je veux obéir au Roi, &

déclarer vos ſentimens ; afin qu'à leur ſujet, je me regle ſur le jugement des Evêques, il le déclara en effet. Interrogés s'il étoit vrai qu'ils cruſſent que Jeſus-Chriſt n'étoit pas né d'une Vierge ? ils répondirent : *Comme nous n'y étions pas, nous ne pouvons croire que cela ſoit vrai.* On peut juger du reſte de leur doctrine & de leurs diſcours par une réponſe ſi ſtupide. A la fin on condamna au feu juſqu'à quinze de ces opiniâtres, deux deſquels ſe reconnurent. La Reine Conſtance qui étoit à la porte pour empêcher le tumulte, indignée contre un d'eux qui avoit été ſon Confeſſeur, portant ſur lui un bâton, lui créva un œil. Le zéle étoit bon ; mais l'action peu ſéante à une Reine.

Le Pere Longueval obſerve que l'époque de ce Concile d'Orleans, n'a pas été bien marquée par des Auteurs d'ailleurs très-ſçavans : il fait beaucoup d'obſervations ſemblables en bien des occaſions, pour réformer divers points de Chronologie.

Dans un Concile tenu à Seling-

ſtad par l'Archevêque de Mayence ; on défendit aux Prêtres de dire plus de trois Meſſes par jour ; & de les commencer quand on avoit bû l'Eté, après le chant du Coq : c'étoit l'horloge de ce tems-là. On défendit aux Laïques de faire dire ſur eux, par une ſorte de ſuperſtition, l'Evangile *In principio*, qui ne ſe récitoit pas encore à la fin de la Meſſe, dit l'Auteur, il pouvoit ajoûter, qu'il ne ſe récita par ordre de l'Egliſe que plus de 500. ans après, & au tems même de S. Ignace fondateur des Jeſuites. Un autre article du Concile porte qu'on n'ira point à Rome ſans la permiſſion de l'Evêque.

L'Empereur S. Henry qui avoit fait tant de bonnes œuvres, étant au lit de la mort, remit Sainte Cunegonde ſon épouſe, qu'il aimoit tendrement, à ſes parens, en leur diſant : je vous la rends vierge comme je l'ai reçûe. Elle fut cependant accuſée d'adultere. Elle ſe purgea de la calomnie marchant ſur des ſocs embraſés comme ſur des roſes. On

offrit la Couronne d'Italie au Roi Robert, puis à Guillaume Duc d'Aquitaine, ils la refusérent, songeant plus à regler leurs Etats qu'à en acquérir de nouveaux; outre qu'ils comptoient peu sur la fidélité des Italiens. Leon Archevêque de Ravenne chassé de son Siége, paroissoit zélé pour les intérêts de Guillaume; & attendant tout de sa reconnoissance, il le pria de lui envoyer un beau tapis, avec *une mule merveilleuse.* Le Duc trouvant son zéle suspect, lui manda que quand il auroit trouvé une mule à trois queuës, il lui enverroit *une mule merveilleuse:* & parlant plus sérieusement il lui dit ses raisons, pour ne pas accepter le Royaume d'Italie.

Une contestation causa en ce tems de grands mouvemens, & fit tenir plusieurs Conciles; il s'agissoit de l'Apostolat de S. Martial Patron de Limoges. Jourdain qui avoit eu grande part à la dispute, fut élû Evêque de Limoges. Le Duc d'Aquitaine qui y vint à ce sujet, fit, dit-on, couper & benir la barbe de l'E-

vêque élû, qui n'étoit pas encore Prêtre, car s'il l'eût été, ajoûte-t-on, il ne lui eût pas été permis de porter la barbe longue; nous en dirons la raison : ces détails marquent le caractere & la discipline des siécles, où elles s'observoient.

Jourdain fut sacré par l'Evêque de Xaintes; l'Archevêque de Bourges son Métropolitain n'ayant pas été invité comme prescrivoient les Canons; il mit le Diocèse de Limoges en interdit. Jourdain pour réparer sa faute alla pieds nuds avec cent Clercs ou Moines de Limoges à Bourges. L'Archevêque touché de cette humilité, alla avec son Clergé au-devant des Pénitens, il les reçut avec honneur, & leva l'interdit.

De nouveaux hérétiques venus d'Italie infectérent le Diocèse d'Arras. Ils nioient le batême, & admettoient une sorte de purification, qui selon eux, conferoit la vraye justice. Gérard Evêque d'Arras & de Cambray les instruisit & les toucha si efficacement, qu'ils se convertirent au Synode tenu à Arras. Le seul Pere

Hardouin a indiqué les Actes de ce Concile dans l'*Index* de son sixiéme Tome, mais sans les rapporter; ils n'avoient pas été donnés au public au tems des autres collections des Conciles.

Trois Archevêques & neuf Evêques tinrent un Concile près de Lyon, au sujet de S. Odilon, qui avoit fait ordonner de ses Moines par l'Archevêque de Vienne, sans le consentement de l'Evêque Diocésain (de Mâcon) qui en rendit sa plainte. Saint Odilon qui étoit présent, montra le privilége qu'il avoit de Rome; mais qui fut déclaré abusif, & contre les Canons. L'Archevêque de Vienne reconnut sa faute; cependant les Papes n'ont pas laissé d'accorder depuis des Privileges semblables.

Burcard Archevêque de Lyon étoit mort après avoir vécu d'une maniére peu édifiante. Le Peuple désira d'avoir S. Odilon pour Prélat. Le Pape Jean XIX. voulut l'obliger de l'accepter jusqu'à lui reprocher en termes vifs son refus & sa désobéïssance; le Saint ne la crut

pas coupable, & força le Pape à ne le plus inquiéter.

La suite pour le mois prochain.

ARTICLE CXII.

DISSERTATION SUR Saint Almachius *Martyr, contre ce que M. Bayle en a écrit dans son Dictionaire, à l'Article d'Alypius (Faltonius Probus.)*

BAronius (*a*) s'est signalé par les heureux efforts qu'il a faits pour éclaircir ce qui concerne le Martyre de S. *Almachius*. Il avoit à faire connoître le Préfet Alype, sous lequel il est dit que ce Saint a souffert. Il trouva que celui, qui gouvernoit l'Egypte sous l'Empereur Theodose, est nommé Alype dans l'Histoire Lausiaque de Pallade, & que ce même Alype est marqué Préfet de Rome sous le même Empereur, dans une Inscription (*b*) de ce tems-

(*a*) Baron. ad An. 395. n. 18. &c.
(*b*) Mart. Smet. Inscript. Antiq.

là rapportée par Smécé, où on voit qu'il se nommoit *Faltonius Probus Alypius* : ce qui est confirmé par une autre Inscription du même-tems, qui se lit encore à Rome proche l'Eglise de S. Athanase. Elle nous apprend que ce même Alype avoit dressé une statuë à un de ses freres appellé *Quintus Claudius Hermogenianus Olybrius*, (a) c'étoit le pere de la célébre Vierge Demedriade. M. Bayle fait de cet Alypius un Article de son Dictionnaire, il le compose d'un abregé de la doctrine de Baronius sur ce point; mais son but est d'anéantir l'avantage, que le docte Annaliste en tire, pour justifier le Martyrologe Romain, que notre Critique tâche de rendre ridicule.

Il s'y prend avec beaucoup d'adresse. Sur ce que Baronius conjecture, que S. Almaque est le même que S. Telemache, dont Theodoret fait mention, il commence à rendre incertaine dans l'esprit des Lec-

(*a*) S. Hier. Epist. 8. ad Demedr.

teurs, la réalité d'un S. Almaque. Cependant d'habiles Auteurs distinguent ces deux Saints, & ne laissent pas de réfuter avec force tout ce que l'esprit d'hérésie a inventé pour détruire S. Almaque, entre autres M. l'Abbé Chastelain, Chanoine de l'Eglise de Paris, (*a*) dont les lumieres me seront fort utiles dans la suite de cette Dissertation.

La premiere Remarque de M. Bayle consiste donc à opposer les paroles du Martyrologe au Texte de Theodoret. « Voici, dit-il, les paro-
» les du Martyrologe sous le pre-
» mier de Janvier (*b*): *Romæ S. Al-*
» *machii Martyris, qui jubente Aly-*
» *pio urbis præfecto, cum diceret,*
» *hodie octavæ Dominici diei sunt,*
» *cessate à superstitionibus idolorum,*
» *& à sacrificiis pollutis, à gladia-*
» *toribus occisus est.* Theodoret au
» Chapitre 26. du 5e. Livre de son
» Histoire Ecclésiastique, parle d'un

(*a*) Mart. Rom. traduit en François, avec des Notes pour chaque jour. Mois de Janvier. A Paris chez Leonard 1705.

(*b*) Remarque A.

» Moine nommé *Telemachus*, qui,
» du fond de l'Orient vint à Rome
» pour travailler à l'abolition des
» jeux des gladiateurs. Il eut le cou-
» rage d'aller catéchiser ces gens-
» là au plus fort de leurs exercices
» sanguinaires; mais les spectateurs
» lui en sçurent si mauvais gré,
» qu'ils le lapiderent. Honorius
» l'ayant sçû, le fit mettre au rang
» des Martyrs, & commanda qu'on
» abolît ces sortes de jeux. On vou-
» droit réduire à un seul fait ce que
» vous venez de lire, & ce que j'ai
» cité du Martyrologe, on seroit
» bien aise que nous crussions que
» Theodoret a nommé *Telema-*
» *chus* celui qu'il falloit nommer
» *Almachius*; qu'il a transporté à
» l'Empire d'Honorius ce qui s'é-
» toit fait sous celui de Theodose;
» & qu'il a imputé aux spectateurs
» l'action des Gladiateurs. Sur ce
» pied-là il se tromperoit en trois
» choses. „

Il est certain, comme je l'ai dit, & comme je le ferai voir invinciblement, que S. Almaque n'a pas besoin

d'être le même que S. Telemaque, pour garder à juste titre sa place dans le Martyrologe. Mais, quoiqu'en pense notre Critique, s'il n'est pas vrai, il est au moins fort vraisemblable qu'une même personne est désignée par ces deux noms. Othon de Frisingue, (*a*) qui décrit presque mot à mot la narration de Theodoret, a lû dans le texte de cet Historien *Dirimachius*, au lieu de *Telemachus*; de *Dirimachius* à *Almachius* il n'y a pas loin. Ce sont différentes leçons d'un même mot, telles que M. Bayle est souvent obligé d'en reconnoître. Dans cet endroit même du Martyrologe au lieu d'*Alypius* on lit en plusieurs Exemplaires *Asclepius* ou *Olympius*. Comme il ne s'agit pas d'en faire un Saint, mais un Préfet de Rome, M. Bayle ne chicanne point là-dessus.

Comment paroît-il incroyable à M. Bayle que Theodoret, mal informé dans le fond de l'Orient d'un évenement arrivé en Occident, *ait*

(*a*) Otho Frising. Lib. 4. Cap. 19.

transporté à l'Empire d'Honorius ce qui s'étoit fait à Rome sous celui de Theodose ? Vous diriez que ce n'est pas lui, qui reproche aux Historiens une infinité de méprises semblables. Peut-être que Theodoret ne s'est point trompé, & que comme la famille des Alypes subsistoit sous Honorius, il y eut aussi un Alype Préfet de Rome sous cet Empereur. Cependant la conjecture de Baronius sera toujours vraisemblable, jusqu'à ce que quelqu'un ait trouvé le Supplément de la liste des Préfets de Rome, que le Pere Bucher (*a*) nous a donnée depuis l'Empire de Gallien jusqu'à celui de Constantius, sur un manuscrit, que M. Gassendy dit lui avoir été communiqué par M. de Peyresc.

Enfin on ne prétend pas faire croire à M. Bayle, que Theodoret a imputé aux spectateurs l'action des Gladiateurs. L'action des spectateurs fut de poursuivre S. Almaque à coups

(*a*) Ægid. Buch. comm. in Can. Pasch. vict. Cap. 13.

de pierres; celle du Préfet fut de le faire arrêter, & de le condamner à mort, ſans forme de procès, pour appaiſer la ſédition; celle des Gladiateurs de lui couper la tête. Sur ce pied-là Theodoret auroit ſupprimé quelques circônſtances du Martyre de S. Almaque, & il ne ſe ſeroit point trompé en trois choſes, comme l'avance M. Bayle.

La ſeconde Remarque (*a*) eſt une eſpece d'Epiſode ménagé avec un grand art par notre Critique, pour ſervir au principal but de ſon Article. Il vouloit perſuader qu'Almaque eſt un Saint de la façon des Moïnes; ſi l'ignorance d'un ſeul ſuffiſoit pour le produire, il n'y avoit que l'extrême crédulité de la plûpart, qui pût donner vogue à la chimere d'un ſeul. M. Bayle inſinuë cette crédulité par un éxemple du cinquiéme ſiécle, qu'il tire de ſon ſujet. " *Le bon Palladius*, dit-il, (*b*) étant » en converſation avec l'Anachore-

(*a*) Remarque B.
(*b*) Pallad. in Lauſiac. Cap. 22.

» te Jean, trouva fort mauvais que
» celui-ci l'eût quitté, pour aller
» entretenir Alypius, Gouverneur
» de la Province. Le dépit qu'il en
» conçut, lui donna quelque mépris
» pour l'Anachorete, & lui inspira
» la résolution de se retirer. Il au-
» roit éxécuté cette pensée, si l'A-
» nachorete ne lui eût fait dire d'at-
» tendre encore. Palladius connut
» alors qu'il y avoit un grand fonds
» de spiritualité dans cet homme,
» & un talent tout particulier de
» deviner les pensées. Il attendit
» donc jusqu'à ce que le Gouver-
» neur se retirât, après quoi l'A-
» nachorete fit ses excuses. »

Où est la bonne-foy de M. Bayle? Le Moine Evagre avoit témoigné à ses Disciples, qu'il seroit curieux d'apprendre de quelqu'un, qui eût vû l'Anachorete Jean, ce que c'étoit que ce personnage, dont on racontoit tant de merveilles, & que l'Empereur Theodose honoroit comme un Prophete; mais il ne vouloit s'en rapporter qu'à un bon connoisseur, à quelqu'un qui sçût discerner

les eſprits, & juger ſûrement des hommes par leurs diſcours. *Libenter audirem ab eo qui mentem atque ſermonem bene novit probare, qualis ſit iſte vir quem loquimur.* Là-deſſus Pallade ſe députa lui-même, & du Déſert de Nitrie il s'achemina vers le Mont Lycus, où le Solitaire Jean demeuroit. Si l'Extrait que fait M. Bayle du long paſſage cité par Baronius eſt fidéle, Pallade étoit auſſi préſomptueux que ſot. Mais notre Critique qui a donné pour regle aux Hiſtoriens de conſulter les originaux, & d'éviter la réticence dans les choſes eſſentielles, comme un grand peché, uſe ici des droits de Prince, il ſe diſpenſe des loix qu'il a portées.

L'Anachorete ne fit point dire à Pallade d'attendre; voici ſes paroles: « Ne vous rebutez point, je „ ne tarderai point à renvoyer le „ Gouverneur, & je vous parle„ rai. „ *Noli eſſe puſillanimis, jam nunc enim dimittam Præſidem, & tecum loquar.* Après le départ du Gouverneur ayant appellé Pallade, il ne

débuta point par des excuſes, mais par ce reproche : « Pourquoi avez-„ vous offenſé Dieu, en portant un „ jugement déſavantageux de ma „ conduite? De quoi me trouvez-„ vous coupable, pour avoir de moi „ des ſentimens, que je ne connois „ point avoir mérités ? „ *Cur, inquit, animam tuam meâ reprehenſione læſiſti? Quam in me inveneras culpam, ut ea in ſenſibus tuis cogitares, quæ nec in me cognoſco?* Dire à quelqu'un ce qu'il a penſé & ſenti, ſans en avoir donné aucun ſigne, eſt, ce me ſemble, pénétrer le fond des cœurs.

A ce trait ajoûtez que Pallade apprit encore de la bouche du ſaint homme tout ce qui devoit arriver dans la ſuite à ſon pere, à ſon frere, à ſa ſœur, à lui-même, ſon élevation à l'Epiſcopat, & les diſgraces qu'elle lui attira. De plus, Pallade écrivoit ſon Hiſtoire Lauſiaque après l'entier accompliſſement de ces prédictions, & de celles que le Saint avoit faites à l'Empereur Theodoſe, touchant les victoires que ce Prince devoit remporter ſur les Tyrans Ma-

xime & Eugene, ſon retour des Gaules après la défaire du premier, ſa mort prochaine, & le regne d'Honorius en Occident, peu après la défaite du ſecond. Si M. Bayle regardoit tout cela comme des fables, il étoit plus naturel qu'il traitât Pallade de menteur & d'impoſteur pour l'avoir dit, que de bon homme & de ſot pour l'avoir crû.

Revenons avec M. Bayle à S. Almaque. La troiſiéme Remarque eſt le Commentaire de ces paroles: *Un ſçavant Anglois a conjecturé que le Martyr S. Almachius eſt un Saint imaginaire, & que le titre de l'Almanac a produit cette merveilleuſe canoniſation.* Ce Sçavant que M. Bayle oppoſe à Baronius, eſt le ſieur Waker, qui a publié à Londres en 1688. un Livre intitulé: l'*Enthouſiaſme de l'Egliſe Romaine*, &c. M. de la Croſe en a donné l'Extrait dans l'onziéme Tome de la Bibliotheque Univerſelle; on y lit ces paroles: *Quelque Moine ignorant du 7. ou du 8. Siécle voyant au haut du Calendrier S.* Almanachum *écrit par ab-*

bréviation S. Almãchum ; *prit ce mot peu usité alors pour le nom de quelque Saint, lui donna une terminaison en* us, *& le plaça le premier jour de l'année.* Il ne manque à cela pour être plaisant que de n'être pas le fruit d'une plus profonde ignorance que celle qu'on suppose au Moine.

Messieurs Waker, Bayle, & la Crose croyent bonnement qu'il y a bien des siécles qu'on a crié pour la premiere fois *Almanachs nouveaux*, & que le premier jour de Janvier a toujours été le premier de l'Almanach. Ils ignorent qu'il n'y a aucun manuscrit, soit de Calendrier, soit de Martyrologe, quelque ancien ou récent qu'il puisse être avant l'invention de l'Imprimerie, qui ait pour titre *Almanachum*; qu'on voit par le 10. Canon d'un Concile de Ravenne tenu au quatorziéme siécle, que ce mot n'étoit point alors usité, qu'il n'a jamais été en usage dans la langue Latine en aucun tems, comme on le peut voir dans le Glossaire de M. Du

Cange, qui, après la plus éxacte recherche des mots les plus barbares & les plus inusités, employés dans les ouvrages Latins de tous les siécles, n'a trouvé ce mot nulle part; que quand ce mot auroit été reçû, ce n'eût pas été au titre du premier jour de Janvier qu'on l'auroit mis, mais à celui du 24. ou du 25. jour de Décembre, qui est le jour où commencent les anciens Martyrologes.

Si nos trois Sçavans n'ont pas daigné rechercher & déchiffrer les vieux manuscrits, ils ont du moins lû le grand Martyrologe de Baronius avec des Notes. La plûpart des éditions y ajoûtent le Martyrologe d'Adon de Vienne, imprimé à la suite dans le même volume, & tel qu'il se voit dans les manuscrits. Il commence par le 24. de Décembre veille de Noël; il fait mention de S. Almaque comme le Martyrologe Romain le premier jour de Janvier; il est du neuviéme siécle. Que nos trois Sçavans ne prenoient-ils la peine de jetter les yeux sur ce Martyrologe?

rologe ? Ils auroient appris que la coutume de commencer les Calendriers & les Martyrologes par le premier jour de Janvier n'étoit pas pas encore établie au neuviéme siécle ; & ils auroient peut-être trouvé le secret de nous expliquer, pourquoi leur Moine du 7. ou du 8. siécle n'a point placé S. Almaque le 24. ou le 25. jour de Décembre.

Le sçavant Wake continuë sa conjecture, en disant, que *l'ignorance & le hazard n'eurent pas plutôt mis au monde ce nouveau Saint, qu'il trouva des Martyrologistes, qui le firent tuer dans l'Amphitheatre de Rome, sous le Préfet Alypius par les Gladiateurs, qu'il vouloit empêcher de combattre.* Notre Sçavant dit ensuite, qu'*aucun Auteur ne fait mention de cette sainte hardiesse, & qu'Alcuin est le seul Auteur qui en ait parlé d'une maniere assez douteuse.* Quelle hardiesse veut-il dire ? Est-ce la hardiesse d'interrompre les Gladiateurs ? Il ne compte donc pas Theodoret au nombre des Auteurs.

Entend-t-il la hardiesse de l'action de S. Almaque telle qu'elle est décrite dans les Martyrologes? Le sçavant Wake ne sçait donc pas que Bede qui vivoit un siécle avant Alcuin, a mis dans son Martyrologe les mêmes paroles à-peu-près qu'on lit aujourd'hui dans le Martyrologe Romain. *Romæ S. Almachii Martyris, qui jubente Alypio urbis Præfecto, cum diceret, hodie octavæ Dominici diei sunt, cessate à superstitionibus idolorum & sacrificiis pollutis, hâc de causâ captus & à Gladiatoribus occisus est.* Tous les Critiques s'accordent à reconnoître que ce Martyrologe est véritablement de Bede à une marque évidente qu'en a donnée Usuard dans sa Lettre à Charles le Chauve : & ce sont les propres paroles de Bede qu'Alcuin décrit; il ne parle donc pas plus obscurément que Bede. Le sçavant Wake l'a donc vû par les yeux d'autrui; il auroit pû y voir une nouvelle preuve que le Calendrier Ecclésiastique commençoit par le jour de Noël.

Je n'insiste point sur l'autorité du petit Martyrologe publié par le P. Rosveide, qu'Adon de Vienne nomme pourtant *vénérable & très-ancien, envoyé de Rome à un saint Evêque d'Aquilée, qu'un Religieux*, continuë-t-il, *me prêta pour quelques jours, & que je transcrivis étant à Ravenne.* Je néglige aussi le témoignage du plus ancien Exemplaire que nous ayons du Martyrologe justement attribué à S. Jerôme, qui fut achevé d'être transcrit l'an 728. par un nommé Laurent, sur un plus ancien, qui portoit le titre de S. Jerôme; & cela pour l'usage du Monastere d'Ettemac au Diocèse de Treves; avec un très-ancien Calendrier, qui est au bout, & à la marge duquel S. Vilbrod Fondateur de ce Monastere, contemporain de Bede, écrivit de sa main, qu'il étoit *venu d'outremer en France l'an 690. & avoit été ordonné Evêque, quoiqu'indigne, par le Pape Serge l'an 695.* Dans le premier de ces deux Martyrologes on lit ces mots, *à Rome S. Alma-*

que décollé sous Alype Préfet de la Ville. Dans le second on trouve tout ce que Bede attribuë à S. Almaque; mais au lieu du nom de ce Saint, le copiste a mis le mot *Coronæ.* Il y a entre les Critiques quelque contestation sur ces deux monumens, où M. Wake n'a pourtant rien à gagner.

On jugera par tout ce que je viens d'exposer, que M. de la Crose se mécompte étrangement, lorsqu'il avance que *tout ce qu'on peut opposer à la conjecture* de M. Wake, *c'est qu'Almanach est un terme Arabe, qui ne pouvoit pas être connu du tems d'Alcuin. A quoi l'on répond*, dit-il, *que ce n'est-là qu'une erreur vulgaire, puisque Porphyre s'en est servi quatre siécles auparavant, lorsque parlant de divers horoscopes, il dit que leurs noms sont contenus dans les Almanachs* ἐν τοῖς ἀλμενιχιακοῖς. Mais quelle que soit l'origine du mot *Almanach*, c'est un fait qu'il ne s'est jamais introduit dans l'usage de la langue Latine, & qu'on ne l'a ja-

mais vû qu'à la tête des Calendriers modernes, écrits en langue vulgaire, & depuis l'invention de l'Imprimerie. C'est un fait que S. Almaque étoit dans le Martyrologe avant que le Calendrier Ecclésiastique commençât par le mois de Janvier plus de cent ans avant Alcuin, plus de cent ans même avant l'époque où l'on est obligé de placer le Moine chimérique: Pour ne pas dire que le sçavant la Crose a tout à-fait bonne grace de traiter d'erreur vulgaire l'opinion des Scaligers & des Saumaises; de prouver que le mot Almanach ne vient point de l'Arabe, parce qu'il vient d'un mot Grec, que les Critiques font venir de l'Arabe; de prétendre qu'un mot qui ne se trouve qu'une seule fois dans tout ce que nous avons de Livres Grecs, a pû passer plus aisément dans la langue Latine au 7. ou au 8. siécle, qu'un mot commun parmi les autres Orientaux. M. l'Abbé Chastelain croit, avec le sçavant Golius, que ce mot est composé de l'article *al* des Arabes, & du mot Hébreu

Manha, (*a*) qui ſignifient préſent, & que cela vient de la coutume qu'avoient les Aſtrologues dans tout l'Orient, de faire préſent aux grands Seigneurs des Ephemerides de l'année qui commençoit. Si cela eſt, les *Etrennes Mignones* ont l'avantage d'exprimer proprement l'étymologie de l'Almanach.

ARTICLE CXIII.

DE'COUVERTE DES Longitudes, eſtimée généralement impoſſible à trouver : ſuivie de Tables dreſſées ſur le premier Méridien, pour en procurer à toutes perſonnes l'uſage facile, tant par Terre que par Mer, tous les jours & en tous lieux. Par M. de la Jonchere. Se vend à Paris chez Jombert, ruë S. Jacques, au coin de la ruë des Mathurins ; la veuve Delaulne, à l'Empereur, &c. in-8°. *Pages* 125.

(*a*) Gol. in Notis ad Elem. Aſtron. Mah. Alphragani.

IL eſt inutile de dire ici de quelle importance il ſeroit, ſoit pour la Géographie, ſoit pour la Navigation, de pouvoir déterminer les Longitudes par une méthode ſûre & conſtante. Combien d'erreurs corrigeroit-on dans les Cartes, & combien de mécontes, ſouvent très-funeſtes, éviteroit-on dans les voyages de long-cours? C'eſt ce qui a déterminé M. de la Jonchere à la chercher, cette méthode ſi néceſſaire, & juſqu'à préſent, ſelon lui, *eſtimée généralement impoſſible à trouver.*

D'abord il établit ce que c'eſt que Latitude & Longitude, & les manieres de les déterminer. Ces notions ſont communes; nous ne nous y arrêterons pas. Pour ce qui eſt de la Latitude, la méthode en eſt facile:,mais il n'en eſt pas de même des Longitudes. L'Auteur expoſe divers moyens qu'on a employés juſqu'ici, ou propoſés pour parvenir à les fixer. L'obſervation des Eclipſes de Lune eſt, dit-il, la méthode

la plus ſûre dont on ſe ſoit ſervi juſqu'à préſent. Mais elle eſt ſujette à tant d'inconvéniens, que malgré les efforts des Sçavans qui ont travaillé à la rectifier, il s'en faut encore infiniment, qu'on n'ait atteint la juſteſſe & l'éxactitude néceſſaire pour déterminer avec certitude la poſition des lieux. Il les rapporte ces inconvéniens, avec beaucoup d'intelligence : mais plus il en connoît la multitude & l'embarras, plus ſent-il auſſi la difficulté, peut-être inſurmontable, d'y rémedier.

Depuis la découverte des Satellites de Jupiter, on a crû que les Eclipſes de ces nouvelles Planettes, incomparablement plus fréquentes que les Eclipſes de Lune, ouvroient une voye plus courte pour parvenir enfin à ce ſecret ſi long-tems cherché, & ſi difficile à trouver. Mais la réfléxion & l'expérience ont appris que ces nouveaux guides n'étoient pas plus ſûrs que celui qu'on avoit ſuivi avant qu'on les connût. C'eſt ce que M. de la Jonchere fait voir clairement, par le détail des défauts

communs & particuliers, qui se rencontrent dans l'obſervation de ces Eclipſes.

L'inſuffiſance de ces méthodes ayant donc été mieux connuë à proportion que l'Aſtronomie s'eſt plus perfectionnée, la difficulté de trouver n'a fait qu'augmenter l'ardeur de chercher; l'amour de la gloire, l'importance du ſervice, l'eſpoir des récompenſes promiſes, ont réveillé l'émulation. Dans le ſiécle précédent, le Cardinal de Richelieu, dont les vûës ſupérieures s'étendoient à tout, aſſembla à l'Arſenal les plus fameux Aſtronomes de l'Europe. Ils y examinerent en pluſieurs ſéances les Mémoires de M. Morin. Véritablement ils admirerent les lumieres, l'imagination, la ſagacité de ce ſçavant Mathématicien, célébre par ſes diſputes & ſes démêlés littéraires; ils rendirent juſtice à ſon travail: mais ils déclarerent que ſa méthode ne procuroit point les avantages qu'on s'étoit propoſés. En effet, elle eſt tellement compliquée, elle demande tant d'obſervations & d'o-

pérations Aſtronomiques, qu'elle ne pourroit être que très-difficilement pratiquée; encore le ſuccès en ſeroit-il très-incertain.

Après M. Morin, le célébre Comte de Pagan propoſa de nouvelles idées ſur le fameux problême des Longitudes, qui occupoit l'Europe ſçavante. Il prétend que ſon opération eſt facile & certaine. Mais il ſuffit de dire, reprend M. de la Jonchere, que pour acquérir chacune des connoiſſances qu'il y fait entrer, il faudroit former dans le Ciel pluſieurs angles, employer à les réſoudre ſinus, tangentes, ſécantes, logarithmes, & mettre en uſage ce qu'il y a de plus ſublime dans les calculs Aſtronomiques. Eh! où trouver un Pilote aſſez habile pour entreprendre, & aſſez patient pour exécuter tant d'opérations ſubtiles & épineuſes? Mais, quand il ſe trouveroit Pilote ou Aſtronome qui pût, & qui voulût ſe donner cette peine, combien d'incertitude encore dans la méthode propoſée par le docte Comte? Combien de douteux &

de problématique, abandonné à l'insuffiſance de l'eſtime & de la conjecture, au lieu de la juſteſſe & de la préciſion, qui ſeules peuvent ſatisfaire à l'attente des connoiſſeurs, & fixer les recherches?

L'Aſtronomie n'ayant point eu cet effet, on s'eſt tourné du côté de la Mécanique; & parmi les machines propoſées, l'Horloge à Pendule a paru préférable à toutes les autres. En effet, mettant une Pendule exactement ſur le Méridien du lieu d'où l'on partiroit, rien ne ſembloit plus facile, que de reconnoître l'éloignement en longitude, où l'on ſeroit arrivé, toutes les fois qu'on prendroit la hauteur méridienne, en comparant le paſſage du Soleil au Méridien marqué ſur la Pendule, ayant préalablement égard à l'Equation. Cette obſervation demanderoit une Pendule dont le mouvement fût toujours également régulier, & la juſteſſe inaltérable. Cependant il eſt impoſſible de la garantir de l'impreſſion des différentes qualités de l'air, & des changemens qu'il éprouve à

chaque moment, lors même que la machine est fixée, immobile & toujours dans un même lieu. Que sera-ce, lorsqu'elle est exposée aux secousses violentes, irrégulieres, & inévitables qu'elle reçoit en Mer? On conçoit qu'elle ne peut manquer de se déranger continuellement, & que par conséquent elle ne peut donner une justesse quelle n'a pas elle-même; fût-elle parfaite en son espece, & de la main des meilleurs Ouvriers, dont il n'est pas un grand nombre.

Toutes ces pratiques n'ayant point réussi avec la précision que l'on cherche, M. de la Jonchere en propose une qui paroît fort simple, & d'une exécution facile. Il suppose que l'on a un Correspondant, habile Astronome, & de bonne-foi, lequel observe chaque jour le passage de la Lune par le Méridien, & pareillement le passage d'une Etoile voisine quelconque, des plus remarquables, en comptant avec soin le nombre de minutes & de secondes dont elle aura devancé, ou dont elle aura été

devancée par le centre de la Lune, avec la quantité précise d'heures, de minutes & de secondes, dont la révolution de la Lune aura excédé ce jour-là la révolution du premier mobile; puis la quantité de secondes & de tierces que l'excès de cette révolution produira par chaque dégré. On en fera chaque jour un calcul exact, dans une feuille qu'on distribuëra tous les mois au Public, afin que chacun puisse en tirer l'avantage qu'on se propose.

Ce Préliminaire supposé, l'Observateur tirera exactement une ligne méridienne, sur laquelle il élevera deux fils bien à plomb, à quelque distance l'un de l'autre, il *épiera* le moment que le centre de la Lune se trouvera coupé par les deux fils: dans ce moment il commencera à compter sur une Pendule le tems qui s'écoulera entre le passage de la Lune, & le passage d'une Etoile voisine quelconque, des plus remarquables: ou commençant à compter dès l'instant que l'Etoile est coupée par les deux fils, jusqu'à ce que ces deux

mêmes fils coupent le centre de la Lune, lorsqu'elle passera la derniere. La quantité d'heures, de minutes & de secondes qu'il comptera dans cet intervale, comparée à la quantité d'heures, de minutes & de secondes qui ont été trouvées ce ce jour-là entre le passage de la Lune, & d'une Etoile par le Méridien du lieu où l'on en fait le rapport, lui procurera la connoissance précise de la Longitude du lieu où il observe. Telle est la méthode de M. de la Jonchere. Il l'explique par plusieurs exemples, qui en sont l'application. Nous nous contenterons d'un seul, qui suffira à éclaircir sa pensée.

Le premier de Janvier vous avez observé dans un lieu dont vous ignorez la Longitude, que la Lune y a passé par le Méridien 48. minutes 58. secondes après *Regulus*. Vous trouvez que dans les observations faites en même-tems à Londres, la Lune y a passé ce jour-là par le Meridien, 20. minutes 51. secondes après *Regulus*. Cela forme une dif-

férence de 28. minutes 7. secondes entre le Meridien de Londres, & le Méridien inconnu. Puis considérant que par les observations, l'excès de la révolution de la Lune sur la révolution du premier mobile donne ce jour-là 11. secondes 45. tierces de différence par degrés ; il faudra s'en servir pour diviser les 28. minutes 7. secondes de différence trouvée entre les deux Méridiens : viendront 155. degrés 15. minutes, qui étant soustraits des 360. degrés du Cercle, donneront la Longitude inconnuë, par le 204. degré 45. minutes, à compter de la Ville de Londres, comme premier Méridien. Si vous voulez rapporter votre observation au Méridien de l'Isle de Fer, ajoûtez 17. degrés 34. minutes 45. secondes, Longitude de Londres.

Que si la Lune a précédé l'Etoile, au lieu de prendre l'excès du tems marqué entre le passage de la Lune, & de l'Etoile au Méridien de Londres, sur la quantité du tems trouvée entre le passage de la Lune & de l'Etoile, au lieu de l'observa-

tion, il en faudra prendre le défaut, ou la différence en moins; parce que, quand la Lune paſſe la premiere, comme elle va moins vîte que l'Etoile d'Orient en Occident, le tems trouvé dans une obſervation quelconque, doit toujours être plus court que celui de l'Obſervatoire où on la rapporte. C'eſt le contraire, quand l'Etoile précéde.

Les exemples choiſis par M. de la Jonchere, renferment tous les cas qui peuvent ſe rencontrer dans l'obſervation des paſſages de la Lune & des Etoiles par les Méridiens, & qui doivent changer les opérations: Ceux qui voudront mettre en pratique ſa méthode, doivent les conſulter & les ſuivre. Il y ajoûte des réfléxions qui faciliteront la connoiſſance qu'on ſe propoſe d'acquerir, & qui font voir les avantages de ſa découverte, ſur toutes celles qui ont été propoſées juſqu'à préſent. Il ne craint point de l'expoſer au jugement des connoiſſeurs: il prie même ceux qui voudront lui propoſer leurs difficultés, de le faire pu-

bliquement, & par écrit; & il se flatte d'y répondre de maniere à les contenter.

M. de la Jonchere donne encore une autre maniere de connoître les Longitudes; tant sur terre que sur mer, au moyen d'une Table qui marque jour par jour l'excès de la révolution de la Lune, sur celle du premier mobile, & la distribuë par chaque degré; en indiquant pareillement en heures, minutes & secondes la quantité de tems qui s'est écoulée entre le passage de la Lune par le premier Méridien, & le passage au même Méridien d'une Etoile voisine, des plus remarquables, soit qu'elle la suive, soit qu'elle la précede; afin qu'on puisse y rapporter l'observation du tems qui se sera écoulé entre le passage de la Lune & d'une Etoile sous un Méridien quelconque, & établir par leur différence, la Longitude inconnuë que l'on cherche. Cette Methode est développée, & l'usage en est facilité par les exemples & par les Tables que M. de la Jonchere y a joint.

Comme ces Calculs ne peuvent être abregés, & que l'Auteur a réduit ſon Ouvrage à un volume commode, où l'on peut aiſément s'inſtruire, & en peu de tems, nous y renvoyons ceux qui voudront profiter de ſes découvertes.

ARTICLE CXIV.

NOUVELLE OBSERVATION ſur l'Aiguille droite. Par le ſieur Jacques le Maire, Ingénieur pour les Inſtrumens de Mathématique, préſenté à la Societé des Arts, le 2. Septembre 1736.

MESSIEURS,

Il y a environ ſix mois que j'eus l'honneur de préſenter à cette Aſſemblée une Diſſertation ſur la Bouſſole de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Carignan, par laquelle je fis appercevoir l'étenduë du tourbillon de la matiere ſubtile qui exiſte autour des cercles, & qui eſt d'une na-

ture propre à diriger l'Aiguile droite vers les Poles ſans déclinaiſon : aujourd'hui continuant ce même ſujet, je ſoumets à vos lumieres deux Aiguilles droites qui réſiſtent également à l'effort du fluide magnétique qui entraîne les Aiguilles droites à déclinaiſon. Ce n'eſt plus cette Aiguille à trois cercles, contre laquelle ſe ſont ſoulevés tant de perſonnes de cette Ville : ce ſont deux Aiguilles dont l'exécution eſt facile, & dont chacun peut faire aiſément l'expérience. Ces Aiguilles étant poſées dans une boëte, chacune en particulier ſur leur pivot, produiſent un effet ſingulier & nouveau, qui eſt que l'une ne décline point tandis que l'on apperçoit une déclinaiſon conſidérable dans l'autre ; ce qui arrive en mettant horiſontalement ces deux Bouſſoles l'une ſur l'autre, dans une diſtance proportionnée à l'activité des tourbillons qui exiſtent autour de chaque Aiguille en particulier.

Je conſidere ces tourbillons en deux manieres : ſéparez & unis.

Séparez : ce ſont deux ſpheres de

matiere ſubtile proportionnée à la longueur de chaque Aiguille ; ainſi ces Aiguilles étant de ſix pouces, chaque ſphere aura ſix pouces de diametre à l'Equateur, mais elle aura plus de ſix pouces du côté des Poles ; & j'ai obſervé qu'elle avoit 7. pouces & demi ; de ſorte que cette ſphere eſt allongée du côté des Poles, d'environ neuf lignes de chaque côté, repréſentant ainſi une grande ellipſe au centre de laquelle ſe meut l'Aiguille droite.

Unis : c'eſt encore une ellipſe, quand les tourbillons commencent à ſe choquer ; mais cette ellipſe eſt renverſée ; ſa longueur qui étoit du côté de ſes poles devient au contraire du côté de l'Equateur.

Ce principe, qui n'eſt pas difficile à prouver, une fois établi, il s'agit de faire uſage de ces tourbillons, pour faire en ſorte qu'il n'y ait point de déclinaiſon dans une de ces Aiguilles, dans l'intention que ces deux Bouſſoles tranſportées en différens lieux puiſſent opérer la même choſe qu'elles opérent dans l'inſtant de l'expérience.

L'on éleve donc ces deux Bouſſoles l'une au-deſſus de l'autre, par le moyen de deux tiges quarrées, chacune d'un pied de haut (on en peut mettre quatre) qui ſont attachées à la Bouſſole inférieure : à ces tiges quarrées on ajuſte une boëte quarrée, que l'on nomme vulgairement Poupée (terme qui s'applique aux boëtes des Compas à verge) qui ſe gliſſent autour de ces tiges : ces Poupées ſont faites en forme de petites potences, ſur la tête deſquelles s'ajuſte par le moyen de quelques vis la Bouſſole ſupérieure.

Cette derniere Bouſſole eſt percée à jour, pour pouvoir appercevoir à travers le jeu des Aiguilles. Le fond de cette Bouſſole eſt une glace, ſur laquelle eſt ſixé le pivot, qui porte l'Aiguille : l'Aiguille eſt recouverte d'une ſeconde glace, afin que l'air par ſon impreſſion ne dérange point cette Aiguille, auſſi-bien que celle de la Bouſſole inférieure.

Il eſt aiſé à préſent par cette conſtruction, de faire ſentir & de meſurer l'étenduë des tourbillons ; car on

remarquera que l'on ne peut approcher la Boussole superieure de l'inférieure, que les tourbillons, en s'approchant, ne communiquent leur choc respectivement aux deux Aiguilles. Passons à l'expérience.

A 12. pouces de distance commence à se faire sentir l'attouchement des tourbillons, afin que la sphere magnétique agisse puissamment sur les Aiguilles. Pour que l'une de ces deux Aiguilles ne décline point, il faut abaisser la Boussole supérieure, en-sorte qu'il n'y ait qu'environ quatre pouces de distance entre les deux Boussoles : alors l'Aiguille supérieure est à zero, & l'inférieure se trouve à 22. degrez de déclinaison ; ce qui est la même déclinaison que nous donne l'Aiguille à deux cercles : il y a pour lors égalité de cette double Boussole à la Boussole à double cercle ; ni l'une ni l'autre Boussole ne donnent la véritable situation de la Méridienne, & dans cette Boussole, quoique l'une des deux Aiguilles soit à zero, sa position est équivoque, parce qu'il n'y a aucun rapport entre

ces poſitions : il eſt vraiſemblable que l'équilibre n'y eſt point, de même qu'il n'eſt point dans l'Aiguille à deux cercles, il faudroit que toutes les deux Aiguilles montraſſent zero ou quelque choſe qui équivaille ; cet équivalant eſt le petit cercle dans l'Aiguille à trois cercles, & dans les Aiguilles droites ce ſeroit une réſiſtance égale de la matiere ſubtile qui fixe les Poles de chaque Aiguille, de maniere que l'une montreroit le même degré à l'Orient comme l'autre le marqueroit à l'Occident ; pour lors l'équilibre viendra au ſecours de la Bouſſole, & les Aiguilles dans leurs poſitions reſpectives repréſenteroient un globe parfait de la matiere ſubtile magnétique, équivalant au globe de la matiere ſubtile magnétique, qui circule autour de l'Aiguille à trois cercles, d'où réſulte que le nouveau tourbillon compoſé de deux tourbillons ne décline point : ce globe nouveau de matiere ſubtile repréſenteroit un Aimant à 4. Poles, dont les parties magnétiques ne ſont point analogues à celles de l'Aimant qui n'a que deux Poles.

Pour arriver donc à cette perfection dont je parle, il ne faut qu'abaisser la Boussole supérieure à un pouce & demi de distance de l'autre; alors on verra l'image du petit cercle à 45. degrez : on verra , dis-je, l'Aiguille inferieure augmenter de 23. degrez de déclinaison; ce qui ajoûté à 23. degrez de la déclinaison précedente fait bien 45. degrez d'éloignement de la méridienne ; & en même-tems l'Aiguille superieure marquera aussi 45. degrez à l'Orient. On ne peut pas dire que l'équilibre ne se rencontre point ici ; cela est trop visible pour le contester : & cet équilibre ne peut , & ne doit arriver que lorsque les deux tourbillons de chaque Aiguille ne composeront qu'un globe parfait; d'où j'infere que la cause de la déclinaison dans les Aiguiles droites,ne provient peut-être que de ce que le volume de la matiere subtile qui environne les Aiguilles droites n'est point analogue à la matiere subtile terrestre, laquelle étant ronde produit un arrangement different dans ces parties terrestres,

restres, qui ne sont point semblables à la figure elliptique de l'Aiguille droite : ces tourbillons n'étant point analogues, ils s'entrechoquent les uns les autres, & font détourner ces Aiguilles dans des endroits de la terre plus que dans d'autres ; ce qui n'arrive pas à une Aiguille à trois Cercles bien conditionnée, & peut-être encore moins à celle-ci, que j'ai l'honneur de vous présenter.

ARTICLE CXV.

HISTOIRE LITTERAIRE de France, &c. Tome III. septiéme siécle. Suite de l'Article CIV. du mois d'Octobre, page 2208.

DEpuis le commencement de ce siécle jusqu'au regne de Charlemagne, on eut dans les Gaules tant d'indifférence, & même de mépris pour la Litterature, que sans le soin, qu'on prit d'en conserver quelques traces dans les asyles, dont nous avons parlé, en traitant du VI.

ſiécle, elle couroit riſque de ſouffrir une éclipſe totale. Bien des choſes contribuerent à cette décadence, & ſur-tout les troubles de l'Etat, la foibleſſe des Rois, la conduite peu réguliere des Evêques, & la rareté des Conciles. Ce ſiécle nous eſt même très-peu connu par le défaut d'Hiſtoriens. Le déperiſſement eût été encore plus grand, ſi la Providence n'eût ménagé quelques reſſources à la Littérature : on les trouvera expoſées fort au long dans le Diſcours Préliminaire ſur l'hiſtoire de ce ſiécle, & on y verra avec plaiſir pluſieurs traits d'érudition, qui ne ſont peut-être pas ailleurs ſi bien ramaſſés. La plûpart regardent les Ecoles établies dans les Monaſteres d'hommes, & même dans quelques-uns de filles, comme dans ceux de Chelles, de Nivelle, de ſainte Croix de Poitiers, de S. Ceſaire d'Arles, & pluſieurs autres. Il eſt encore certain que ce fut des Ecoles de Moines, que ſortirent preſque tous les hommes Apoſtoliques, qui gagnérent à Jeſus-Chriſt pluſieurs cantons des

Gaules, & les contrées du Nord, où il n'étoit point connu. Or ces Missionnaires étoient tous gens de lettres, & ils en firent prendre le goût aux Peuples barbares, qu'ils avoient retirés des tenebres de l'idolâtrie.

Le premier Sçavant du VII. siécle, dont on trouvera ici l'histoire, est le Patrice Dyname, que nos Auteurs croyent natif d'Arles, du moins étoit-il François, & il fut Gouverneur de tout ce qui obéissoit à Childebert Roi d'Austrasie dans la Provence & le Languedoc. Il s'y comporta d'abord d'une maniere très-scandaleuse, & y commit de grandes violences contre les Evêques, mais il les expia dans la retraite, où il mourut saintement. M. Dupin n'ayant pû se persuader que le même homme ait eu des conduites si differentes, a distingué deux Dynames, comme s'il étoit rare de voir des pecheurs pénitens. Goldast & Vossius se sont aussi trompés à son sujet; l'un, en le confondant avec le Grammairien Dyname, Auteur du IV. siécle, & l'autre en le plaçant sous

l'Empire d'Anaſtaſe. Enfin les Auteurs de la Gaule Chrétienne ont rangé ce Patrice entre les Evêques d'Avignon, & cela ſur l'autorité de D. Polycarpe de la Riviere Chartreux, qui, ſelon nos Auteurs, eſt un hiſtorien peu ſûr. D'ailleurs l'Epiſcopat de Dyname ne s'accorde nullement avec une Lettre de Saint Gregoire le Grand, qui marque ſa mort en 601. ni avec ſon Epitaphe composé par un autre Dyname ſon petit-fils, qui ne lui donne que cinquante ans de vie. Nous avons de lui 1°. une Vie de S. Maxime Evêque de Riés, dont Surius a défiguré le ſtile à ſon ordinaire, ſous prétexte de le polir : mais Barrali nous l'a donnée dans ſon ſtile original dans la Chronologie des Saints de Lérins. 2°. Deux Lettres écrites, auſſi-bien que la Vie de S. Maxime d'une maniere fort embarraſſée, & preſque inintelligible. Dyname fut auſſi Poëte, & ſes Vers furent eſtimés des connoiſſeurs de ſon tems, ſur-tout de Fortunat Evêque de Poitiers, ſon intime ami.

Ce Prélat, qui est honoré comme saint dans son Eglise, fut sans contredit le Poëte le plus célebre de son siécle; On sçait qu'il est Auteur de l'Hymne *Vexilla regis prodeunt*, & de quelques autres, qui ont été reçûës dans le Breviaire Romain; mais on a pû voir dans l'Histoire du V. siécle, que celle, qui commence ainsi : *Pange lingua gloriosi lauream certaminis*, que quelques-uns lui ont attribuée, est de Mamert Claudien. La plûpart des Ouvrages de Fortunat, soit en vers, soit en prose, sont venus jusqu'à nous, & ceux qui voudront en avoir une connoissance parfaite, trouveront ici dequoi se satisfaire. Il faut voir surtout une Addition, qui est à la tête de ce Volume, où nos Historiens prouvent, ce semble, évidemment contre M. Muratori, que Fortunat n'est point Auteur d'une explication du Symbole *Quicumque*, qui porte son nom dans quelque manuscrit. Non seulement cet Evêque a été estimé de son tems comme un très-bel esprit, mais ceux mêmes, qui sentent mieux

aujourd'hui ses défauts, conviennent de la beauté & de la fécondité de son génie poëtique.

Pour sa Prose, elle retient presque partout le goût du VI. siécle, dans lequel il écrivoit ; car il mourut, aussi-bien que Dyname, au commencement du VII. Ce goût consistoit à embrouiller le discours, à force de vouloir faire parade d'une fausse éloquence. Il y a néanmoins quelques-unes de ses Pieces, comme son Explication du *Pater* & du Symbole des Apôtres, qui sont composées avec plus de simplicité, & plus dégagées de cet embarras de longues périodes, qui ne signifient rien : mais par tout, & dans ses Vers mêmes, il s'est donné une grande licence, en défigurant les mots Latins, & en ne prenant nul soin d'éviter les fautes de quantité ; défaut, qui lui étoit commun avec les autres Poëtes Chrétiens, lesquels se faisoient une fausse gloire d'abandonner cette exactitude aux Idolâtres. Son Explication du *Credo* contient une exposition fort juste de ce qu'on

doit croire ; il n'y a que ſur le jugement des vivans & des morts, où il paroît avoir une opinion fort ſinguliere.

Fortunat avoit écrit la Vie de Ste Radegonde, dont il étoit le Directeur, mais comme il y avoit omis bien des traits, qui ne méritoient pas d'être oubliés, une Religieuſe du Monaſtere de Sainte Croix, nommée *Baudonivie*, fut chargée d'y ſuppléer; & l'on a peu de Vies de ce tems-là, diſent nos Auteurs, écrites avec plus de diſcernement, de juſteſſe, de candeur, de pieté.... le ſtyle en eſt ſimple, naturel, plus clair & moins embarraſſé, que celui de Fortunat.

Si l'Italie a donné à la France dans la perſonne de cet Evêque un ſçavant, qui a contribué à y ſoûtenir quelque tems les Lettres ſur le penchant de leur ruine, l'Irlande ne lui a pas fait un préſent moins conſidérable en la perſonne de S. Colomban. Pour nous faire encore mieux juger du beſoin, qu'elle avoit d'un tel ſecours, nos Auteurs ne

craignent point d'avouer, " qu'à la
» vérité la Foy s'y conservoit dans
» sa pureté, mais que la discipline
» y étoit presque entierement tom-
» bée, la pénitence ignorée, les
» grandes vérités du salut, ou mé-
» prisées, ou inconnuës en plusieurs
» endroits. „ Pour remédier à tant
de désordres, il falloit un saint &
un sçavant; aussi Colomban n'est-
il guéres moins celebre par sa doc-
trine, que par son éminente sain-
teté. Ce que les tems nous ont con-
servé de ses Ecrits, sont 1°. Sa Ré-
gle. 2°. Son Pénitenciel, qui est
comme une seconde partie de sa
Regle. 3°. Un Traité sur la mesure
des pénitences, qu'il faut imposer.
4°. Seize Instructions que nos Au-
teurs ont jugées „ n'être qu'une par-
» tie de ces discours lumineux, &
» pleins d'une doctrine plus qu'hu-
» maine, que S. Colomban, au rap-
» port d'un Ecrivain de son siécle,
» faisoit à ses Moines sur les gran-
» des véritez du salut. „ 5°. Cinq
Lettres écrites à différentes person-

nes. 6 9. Trois petits Poëmes, & une Epigramme en quatre Vers élegiaques fort bons.

Selon nos Historiens le saint Abbé écrivoit en Prose un peu durement, mais à cela près, il est peu d'Ecrivains de son tems, en qui l'on trouve plus de beautés, des pensées plus naturelles, une éloquence plus persuasive, qui fût plus versé dans la science des saintes Ecritures, & de l'antiquité Ecclesiastique. Quoique sa versification soit bien éloignée de la perfection de celle des Anciens, elle ne laisse pas d'être estimable; on trouve dans ses Vers ce tour aisé, qui se fait sentir dans la Poësie de Fortunat, & l'on y remarque plus de gravité & d'énergie. Ils observent encore que le premier de ses Poëmes ayant été tronqué dans l'Edition, que Canisius en fit en 1601, & dans celle de Goldast en 1604. quoique le P. Sirmond l'ait restitué depuis, ceux qui l'ont inseré dans la Bibliotheque des Peres de Lyon, y ont fait les mêmes fautes que Goldast, & que

l'édition de Paris a conſervé toutes celles de Caniſius.

Le VII. ſiecle fut fécond en actes de Martyrs,& en Légendes de Saints, où le merveilleux n'eſt pas épargné : ils ſont ici examinés avec toute l'exactitude & l'érudition poſſibles ; les autorités,dont ils ſont appuyés ſont, peſées, les divers ſentimens balancés, & il nous paroît que nos Hiſtoriens prennent ordinairement bien leur parti. Ils ont ſur tout un grand ſoin de diſtinguer ce qui a pû être inſeré dans une Piece originale, & ils ſe donnent bien de garde de rejetter des Actes entiers, pour quelques additions étrangeres, qui ne leur ôtent leur autenticité que dans l'eſprit de ceux, qui ne ſçavent, ou ne veulent rien approfondir.

Nous croyons pouvoir porter le même jugement ſur l'article du Roi Dagobert, qu'on ſçait avoir retouché & publié un Corps de Loix, redigées d'abord par Thierry I, rectifiées & augmentées par quelques-uns de ſes ſucceſſeurs. Nos Hiſto-

riens n'ont rien négligé pour nous donner l'intelligence de ces Loix, qui ſont celles des Ripuaires, des Allemans, & des Bavarois : auſſi-bien que de ce qui regarde le Recueil de Marculphe, dont la premiere édition, qui ait paru, fut le fruit des veilles du ſçavant Jerôme Bignon ; & l'Hiſtorien connu ſous le nom de *Fredegaire*, dont la Bibliotheque du Collége de Louis le Grand conſerve un manuſcrit auſſi ancien que l'Auteur même.

Nous ne diſons rien de quelques Evêques, dont le nom eſt très-celebre dans l'Egliſe, comme S. Eloy Evêque de Noyon ; Saint Ouen de Rouen, qui nous a donné une Vie de S. Eloy ſon ami ; S. Claude Evêque de Beſançon, & quelques autres, de qui nous avons aſſez peu de choſes, & qui ont beaucoup plus illuſtré l'Egliſe Gallicane par leurs travaux & leurs vertus, que la France Litteraire par leurs Ecrits ; quoique dans leur ſiécle ils ayent tenu un rang diſtingué parmi les Sçavans,

ARTICLE CXVI.

SECONDE LETTRE DU P. DE GOVILLE JESUITE.

Au sujet de la Réponse qu'a fait à sa premiere Lettre l'Auteur des Anecdotes, sur l'état de la Religion à la Chine.

A MONSIEUR ***.

MONSIEUR.

L'Auteur des Anecdotes *(a)*, *après y avoir pensé*, a enfin pris le parti de répondre à la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire au sujet des faits calomnieux qu'il m'avoit imputés, c'est-à-dire, que dans un écrit de 105. pages, il renouvelle toutes les injures, les invectives & les plus violentes déclama-

(a) Avertissement, p. 2.

tions répanduës dans ſon premier Ouvrage, & qu'il les entremêle de continuels écarts, ménagés artificieuſement, pour faire oublier aux Lecteurs l'état de la queſtion. Il intitule ce nouveau Libelle, *Réponſe à la Lettre du P. de Goville, ancien Miſſionnaire de la Chine, adreſſée aux RR. PP. Jeſuites.*

Eſt-ce en effet une réponſe qui prouve les faits, *L.* 1. *p.* 3, contre leſquels je m'étois *inſcrit en faux ?* & ce qu'il promet dans ce Titre, l'a-t-il véritablement exécuté ? C'eſt ce que j'entreprens d'examiner dans cette ſeconde Lettre, où je démontre deux choſes. La premiere, que les calomnies dont il a voulu me noircir dans ſes Anecdotes, ſubſiſtent en leur entier, & ſe manifeſtent invinciblement par ſa Réponſe même. La ſeconde, que dans cette Réponſe, il invente contre moi de nouvelles calomnies, auſſi odieuſes & auſſi inſoutenables que les précédentes.

Quand j'aurai prouvé ces deux articles, on verra ce qu'on doit penſer de la hardieſſe de cet injuſte Ag-

greſſeur, lequel oſe dire dès l'Avertiſſement qui eſt à la tête de ſa Réponſe *p.* 2 : *Nous répondons à tout, & les Jeſuites doivent être contens ;* & dans le corps de cette prétenduë Réponſe *p.* 6, *nous répondons à tout, excepté aux injures.* Je vous en laiſſe le jugement, Monſieur, & à tous ceux, qui, comme vous, ont le cœur naturellement droit & équitable.

L'Auteur des Anecdotes convaincu de Calomnie par ſa Réponſe.

Il y a deux choſes à examiner. 1°. Ce que cet Auteur avoit publié contre moi dans ſes Anecdotes. 2°. Comment pour juſtifier ce qu'il avoit fauſſement avancé, *L.* 1. *p.* 1. il répond au *démenti le plus net & le plus formel* que je lui ai donné dans ma premiere Lettre. Allons par ordre.

1°. *J'ai été conſulté*, a-t il dit d'abord *Tom.* 4. *p.* 412. *&* 413, *par un Miſſionnaire ſur les Cultes Chinois.* 2°. *J'ai répondu à ce Miſſionnaire par un Ecrit de ma main*, ibid. *ſigné*

de moi, en faveur des Superstitions condamnées, & cela *après avoir signé le Formulaire & rendu le serment*; c'est-àdire, après la publication du Decret de Clement XI. faite à la Chine en 1716. auquel j'ai souscrit. 3°. *Ma Réponse*, ibid. *tomba entre les mains d'un* autre *Missionnaire qui en tira copie, & l'envoya à la Ste Congregation.* 4°. Cette copie, *ibid.* reçûë à Rome, le *Pape ordonna au Général des Jésuites de rappeller son Religieux de la Chine.* 5°. *Ayant appris*, ibid. *la teneur de la Lettre* (du P. Général.) *je crie à la Calomnie, protestant devant Dieu & devant les hommes, que cette accusation est une imposture.* 6°. L'ordre de repasser en France, *ibid.* est suspendu pour quelque tems, *& je demeure à la Chine, en attendant des ordres favorables du Pape.* 7°. *Les Missionnaires*, ibid. *de la Propagande, indignés de la fourberie des Jésuites, envoyent à Rome l'Original écrit de ma main*, ibid. 8°. *Les ordres de la Ste Congregation sont conformes à ceux du Pape, & on ordonne* pour la deuxiéme fois

au Visiteur, de faire repasser en Europe le Religieux coupable sans delai sur les premiers Vaisseaux. 9°, ibid, *je ne juge pas à propos de rendre une obéissance si prompte.* 10°. Je m'embarque enfin, mais *après des délais de quelques années*, & *je ne passe en Europe*, ibid. *qu'après des tergiversations qui durerent long-tems.*

Pour peu que le faiseur d'Anecdotes eût été jaloux de son honneur & de sa réputation, il devoit faire les plus grands efforts pour prouver, *avec la clarté des rayons du Soleil*, Tom. 4. p. 384, cette suite de faits que j'ai niés & que je nie encore. Il y étoit d'autant plus obligé, que me supposant coupable, & concluant du particulier au général, il tomboit avec fureur sur tous les Missionnaires Jésuites, qui, selon lui, sont tous également *rebelles au S. Siége*, p. 412, tous également *parjures*, tous également *jouant le Pape*, Rép. p. 21. & 29, & se *mocquant de la Religion.*

Accusation infiniment grave, & par la nature du crime, & par le

nombre des complices. Pour prouver la vérité de cette accusation, que j'avois traitée de calomnie atroce, il y avoit une voye très-courte, mais décisive. C'étoit de publier l'Original de ma Réponse à la Consultation *écrite*, disoit-il, *& signée de ma main.* On attendoit, *Rép. p.* 16. avec impatience cette Piéce fameuse, laquelle devoit *me faire boire le Calice de l'humiliation.*

Mais bien loin de la rapporter, comme il le devoit faire, comment se tire-t-il du *démenti* que je lui ai donné, *p.* 3, & du *défi* que je lui ai fait *de prouver aucun de ces faits rapportés dans le plus grand détail ?* Il recule, il embrouille le fait essentiel qui sert de base à son systême fabuleux, il s'entortille dans ses raisonnemens; & forcé au désaveu du fait principal, il substituë par un second chef-d'œuvre de mauvaise foi un *écrit secret*, p. 15, aussi faux que ma prétenduë Réponse à la Consultation, comme nous le verrons bientôt; *écrit secret déterré*, dit-il, *par un Ecclésiastique, prisonnier dans des*

Archives, qu'on ne nomme point. Il en coûteroit trop à l'orgueil du Faiſeur d'Anecdotes, de reconnoître ſa faute, & encore plus de la réparer.

Puiſqu'il n'a pû donner au Public, ni le prétendu Original de ma Réponſe à la Conſultation, ni la Copie; deux Piéces contre leſquelles je m'étois *inſcrit en faux*, & que je l'avois *défié*, p. 3. de produire; n'eſt-ce pas déja une preuve générale qui le convainc des calomnies, dont il a tâché de me flétrir dans ſes Anecdotes? En voici de plus particulieres, tirées des étranges variations, & des contradictions manifeſtes de ſa Réponſe.

PREMIERE VARIATION.

Selon ce qu'il avance dans ſes Anecdotes *p.* 412, c'étoit un *Miſſionnaire qui m'avoit conſulté ſur les Cultes Chinois*. Aujourd'hui il avouë dans ſa Réponſe *p.* 20, qu'aucun *Miſſionnaire ne m'a conſulté.*

DEUXIEME VARIATION.

J'avois *répondu par écrit* à la Consultation *p.* 412, & *ma Réponse signée & écrite de ma main*, avoit *été mise entre les mains de celui qui l'avoit demandée.* Aujourd'hui il reconnoît *p.* 20. que je n'ai répondu à aucune Consultation, beaucoup *moins répondu par un écrit de ma main.*

TROISIE'ME VARIATION.

A croire les Anecdotes *p.* 413, *ma Réponse étant tombée entre les mains d'un Missionnaire, il en avoit tiré copie.* Aujourd'hui il n'est plus question d'un Missionnaire qui tire copie, c'est, dit-il dans sa Réponse *p.* 16, *un Catéchiste, qui ayant appliqué un papier Chinois, que l'on sçait être fin & transparent sur l'Original, en fit une copie très ressemblante.* Contradiction visible, & de plus, second mensonge ajoûté au premier, comme nous le dirons dans la suite.

QUATRIE'ME VARIATION.

Dans un esprit de révolte & plein de mépris pour le S. Siége, *j'avois déclaré sans façon*, disoit-il p. 412, *que la pratique du P. Ricci devoit être conservée ; que la condamnation que Rome en avoit faite contre les règles, étoit sans consequence, & qu'on pouvoit continuer d'offrir devant les Tablettes de Confucius & des Ancêtres, des présens, sans retrancher l'Inscription ordinaire : que le* Tien *& le* Chang ti *étoient le Dieu des Chrétiens, & qu'on ne devoit pas ôter des Eglises les Tableaux où étoit écrit le* King tien, *adorez le Ciel.*

Ce détail si circonstancié avoit en marge des guillemets, pour persuader aux Lecteurs que c'étoient mes propres paroles, mot pour mot, sans addition ni diminution. Aujourd'hui mes paroles ne sont plus mes paroles, & tout ce détail mis sur mon compte, est totalement supprimé dans sa Réponse. Il se contente de dire *p.* 15, (& ce qu'il m'attribuë

eſt encore une fauſſeté,) que j'ai *reconnu que le* Tien *& le* Chang ti *eſt le Dieu des Chrétiens.*

Il y a lieu au reſte de s'étonner, que cet Auteur, qui ſe vante fauſſement *p.* 93. d'avoir *ſoutenu les ſatigues de Miſſionnaire, & de porter les marques de l'Apoſtolat*, ſoit ſi peu inſtruit du vrai ſens du Décret *Ex illa die*, qu'il lui faſſe dire ce que ce Décret ne dit pas. Le Pape, il eſt vrai, défend de ſe ſervir des mots *Tien & Chang ti* pour exprimer le vrai Dieu, *ad ſignificandum verum Deum nomina* Tien, *Cœlum*, *&* Chang ti *ſupremus Imperator penitus rejicienda;* mais il n'eſt pas moins vrai que le Pape ne va pas plus loin, & qu'en particulier il ne touche nullement à cette queſtion; ſçavoir, ſi les Chinois ont connu Dieu ou non ſous ces deux caracteres de leur Langue.

Pour le Faiſeur d'Anecdotes, ſans doute plus éclairé que le S. Siége, il décide hardiment la queſtion, & afin de me rendre coupable, il ne craint point de mettre tous les Chi-

nois au nombre des Athées, sans s'appercevoir qu'il blasphême ce qu'il ignore, & que de son autorité il fait le procès, non-seulement à une nuée de Missionnaires de tous les Ordres, tant anciens que modernes, très-habiles dans l'intelligence des Livres Chinois, mais encore à M. l'Evêque d'Eleutheropolis, qui sous les yeux du saint Siége pense comme eux, & soutient avec eux que les Chinois ont connu Dieu, & l'ont exprimé par ces deux noms *Tien* & *Chang ti.*

CINQUIE'ME VARIATION.

Un Missionnaire disoit l'Anonyme *p.* 413, *avoit envoyé à Rome la Copie de ma Réponse*, & quelques années après *les Missionnaires de la Propagande y envoyerent l'Original écrit de la main du P. de Goville ;* & ces deux Piéces avoient été reçûës à Rome. Aujourd'hui elles n'y ont été ni reçûës, ni même envoyées ; mais il lui plaît dans sa Réponse, d'imaginer un autre Original & une autre

Copie faite par le pinceau Chinois, (ce sont encore là deux faussetés, comme on le verra). *La Copie*, dit-il *p.* 15, *a été envoyée à Rome*, & *l'Original remis au Mandarin & déposé dans des Archives*, qu'il a grand soin de ne pas nommer. Quelle preuve plus sensible de la calomnie de ses Anecdotes, & de l'impossibilité où est l'Auteur d'apporter la moindre preuve des faits qu'il a inventés contre moi?

SIXIE'ME VARIATION.

Il avoit cité dans ses Anecdotes deux différens ordres *donnés au Général des Jésuites.* Le premier, disoit-il *p.* 413, donné *par le Pape* sur la seule copie de ma prétenduë Réponse à la Consultation. Le second, sur l'Original même, donné *par la Ste Congregation*, *dont les ordres furent conformes aux premiers.* Aujourd'hui il n'y a plus deux ordres donnés en différens tems, mais un seul, & cet ordre imaginaire, *étoit*, dit-il *p.* 55. *suivant le bruit public de*

Canton, uniquement *de la Ste Congregation.*

SEPTIE'ME VARIATION.

Le Général des Jésuites *p.* 413, pour obéir au Pape, avoit *ordonné au Visiteur de faire repasser en France son Religieux coupable, & je n'eus pas plûtôt appris la teneür de la Lettre* (du Général) *qui me regardoit, que je me suis mis à crier à la calomnie & à l'imposture.* Aujourd'hui la Réponse du Faiseur d'Anecdotes ne met plus sur la scene, ni le Général des Jésuites, ni le Visiteur; & s'il me fait encore *crier à la calomnie*, ce n'est plus au sujet de la Lettre du Général, mais à l'occasion d'un *écrit secret éventé*, dit-il *p.* 55, *par un Mandarin à un Ecclésiastique prisonnier.*

HUITIE'ME VARIATION.

Pour étayer la calomnie d'un rappel flétrissant, il s'étoit autorisé du témoignage des Missionnaires de la Propagande, touchant la réalité d'une Consultation

Consultation sur les Cultes Chinois, & d'une Réponse écrite & signée de ma main. Aujourd'hui, dit-il dans sa Réponse p. 18, *ce que les Anecdotes ont rapporté sur la réalité d'une Consultation & d'une Réponse, c'est sur la bonne foi de quelques Voyageurs.* Vit-on jamais contradiction plus palpable?

NEUVIE'ME VARIATION.

Le P. de Goville ayant *crié à la calomnie*, p. 413, *la Conclusion fut, qu'il demeureroit à la Chine, en attendant des ordres favorables du Pape.* Par-là on insinuoit, qu'en vertu de mes représentations, l'ordre de repasser en France avoit été suspendu par le Visiteur. Aujourd'hui il n'est plus parlé dans la Réponse, ni de représentations de ma part, ni de l'exécution de l'ordre du Général suspenduë par le Visiteur: Et quelles représentations aurois-je pû faire contre un ordre, qui ne pouvoit pas m'être connu, puisqu'il

n'a jamais exiſté, qu'il n'a point été donné au Général des Jéſuites, ni écrit de Rome par le Général, ni ſignifié à la Chine par le Viſiteur ?

DIXIE'ME VARIATION.

L'ordre étoit, *p.* 413. de *m'embarquer ſans délai ſur les premiers Vaiſſeaux*, & par une nouvelle *déſobéiſſance* de ma part, les *délais* avoient *été de quelques années*, & il ne fut enfin exécuté qu'*après des tergiverſations qui durerent long-tems.* Aujourd'hui, ni tergiverſations, pour obéir, ni délais pour partir.

Que de contradictions viſibles ! que de faits odieux avancés hardiment dans les Anecdotes, & que l'Auteur forcé intérieurement d'en reconnoître la fauſſeté, auroit dû retracter, s'il avoit eu tant ſoit peu de bonne foi ! Se joue-t-on ainſi de la crédulité du Public ? Et ceux qui prêtent l'oreille à de ſemblables Ecrivains, lorſqu'ils ſe déchaînent contre les Jéſuites, ſont-ils excuſables

devant Dieu & devant les hommes, s'ils ne se mettent pas en garde contre la malignité & les impostures de leurs Libelles?

Ce qui étonne, & ce qu'on a de la peine à comprendre, c'est qu'après tant de mensonges, dont le Faiseur d'Anecdotes est convaincu; & qui auroient dû le couvrir de confusion, il parle encore d'un air triomphant, & que substituant un second Ecrit au premier, également rempli de faussetés, il ait le front de dire, *p.* 54, *la vérité des faits qui regardent le P. de Goville a été rétablie, & mieux expliquée par la déclaration du Missionnaire, qui a tout sçû, & tout entendu à Canton dans le tems de l'évenement;* c'est-à-dire, selon son langage, qu'il a le secret de rétablir *la vérité des faits*, en l'obscurcissant, & en la défigurant de plus en plus, par de nouvelles calomnies, ainsi que je le ferai voir; mais peu lui importe. Dans les principes de sa Morale, un Jésuite n'a nul droit à sa réputation. Lorsqu'on

s'efforce de le décrier *p.* 5. 96, c'est *pour le bien de l'Eglise*, c'est *pour l'édification des Fideles, & le service de l'Etat.* Supposer des crimes énormes *p.* 68, à un membre d'un *corps gangrené depuis les pieds jusqu'à la tête*, c'est *le rendre recommandable* p. 61. *dans sa Communauté, & digne de la confiance du Général, aussi-bien que de l'estime de la Société entiere.* Puis ajoûtant la raillerie à l'insulte *p.* 62, *c'est lui faire honneur*, poursuit-il, *& rendre justice à sa fermeté à ne se point départir des sentimens de sa Compagnie.* Peut-on pousser l'outrage plus loin? Je laisse au Lecteur équitable à juger de quel esprit est animé un Ecrivain capable de se livrer à de tels excès d'injustice & de fureur. Pour moi je les lui pardonne volontiers, & je souhaite de tout mon cœur, que Dieu, vengeur de l'innocence si indignement attaquée, daigne aussi les oublier.

Le reste de la Lettre pour le mois prochain.

ARTICLE CXVII.

MEMOIRES POUR SERVIR à l'Histoire des Insectes, par M. de Reaumur, de l'Academie R. des Sciences. Tome II. contenant la suite de l'Histoire des Chenilles & des Papillons, & l'Histoire des Insectes ennemis des Chenilles. Vol. in-4°. *d'environ* 600. *pages, avec un grand nombre de Planches. A Paris de l'Imprimerie Royale.* 1736.

LA petitesse des Insectes, le dégoût & l'aversion naturelle qu'ils inspirent, la difficulté de les trouver & de les observer, le tems & la patience que ces observations demandent, ont long-tems dérobé à la connoissance des hommes cette partie de l'Histoire naturelle. A peine y a-t-il cent ans qu'on a commencé à l'étudier un peu de prés, & l'invention du Microscope a beaucoup contribué à éclaircir la matiere jusques-là fort obscure & peu connuë. En-

tre les Obſervateurs modernes, les plus célebres que nous ayons connus ſont MM. Lewenhoeck, Redi, Poupart, Jonſton, Valiſnieri, & quelques autres; mais il faut avouer que l'illuſtre M. de Reaumur, ſi célebre par tant d'autres découvertes également utiles & curieuſes, l'emporte ſur tous par l'éxactitude & l'étenduë de ſes recherches. On ne peut rien ajoûter à ſa ſagacité pour découvrir, à ſon exactitude pour obſerver, & à la netteté avec laquelle il expoſe ſes Obſervations. Malheureuſement l'objet qu'il s'eſt propoſé, l'hiſtoire des Inſectes eſt ſi vaſte, que la vie de l'homme le plus laborieux ſuffit à peine pour l'effleurer. M. de Reaumur s'étoit peut-être flatté qu'un premier volume ſuffiroit pour traiter des Chenilles, des Criſalides & des Papillons, & il ſe trouve obligé d'en donner un ſecond, qu'il eſt encore bien éloigné de croire complet. Il a déja été parlé dans ces Mémoires du premier Volume, nous allons donner l'Extrait du ſecond.

Tout le commencement de la Préface eſt employé à donner une idée générale des douze Mémoires qui compoſent ce ſecond Volume, & nous pourrions en compoſer notre Extrait, en le copiant, ſi nous n'avions deſſein de nous étendre un peu davantage ſur une matiere ſi intéreſſante. L'Auteur y donne auſſi quelques ſupplémens aux Mémoires contenus dans le premier Volume. Nous ne nous y arrêterons pas, parce que nous avons des choſes plus curieuſes à rapporter. Mais un point que nous ne pouvons paſſer ſous ſilence, & qui nous intereſſe infiniment, par l'eſtime particuliere que nous avons pour l'Auteur, & par l'envie que nous avons de mériter la ſienne, c'eſt la Réponſe qu'il fait dans ſa Préface à l'Extrait du premier Volume, que l'un de nous a donné dans ces Mémoires. Le P. Kircker fait le ſujet de la diſpute. Faut il compter ce Pere ainſi que le P. Bonanni dans la claſſe des Anciens, qui croyoient que les Inſectes naiſſoient de corruption ou de putre-

faction. M. de Reaumur a crû devoir les mettre dans ce nombre, & il faut avouer qu'il paroît bien fondé en preuves; mais le Journaliste a prétendu que le vrai sentiment du P. Kircker est différent de celui des Anciens, & il l'explique de la maniere qu'il le conçoit. M. de Reaumur revenant à la charge dans cette Preface, appuye ce qu'il a avancé de nouvelles preuves, qui ne sont nullement à l'avantage du P. Kircker; & comme nous sommes fort éloignés de vouloir entreprendre la défense de ce Pere aux depens de la vérité, nous n'aurons aucune peine à avouer que son systême sur la génération des Insectes, malgré le tour ingénieux que lui a donné le Journaliste; nous paroît contraire aux principes de la bonne Physique. Aussi M. de Reaumur a-t il dû remarquer que le Journaliste en exposant le systême du P. Kircker ne l'a pas donné comme un systême certain, & encore moins comme un systême avoué & approuvé par la Societé des Journalistes. Tout ce

qu'il a prétendu, c'est que le systême du P. Kircker vrai ou faux, étoit assez différent du sentiment commun des Anciens, pour mériter d'être excepté de la classe générale, & il y auroit sur tout cela assez de matiere à chicanne de part & d'autre; mais nous n'avons garde de nous y arrêter, & nous sacrifierons volontiers de plus grands intérêts à la satisfaction de M. de Reaumur.

Le *premier Mémoire* de ce Volume traite de la durée de la vie des Crisalides, & des moyens de la prolonger & de l'abreger. Comme ce n'est point une Dissertation méthodique, dont on puisse donner un Abregé exact, mais un Recueil de diverses Observations, nous nous bornerons à en rapporter quelques-unes des plus curieuses. La premiere observation que fait l'Auteur, c'est que si une Chenille naît dans le mois de May, elle périra sous la forme de Papillon, après avoir passé par l'état de Crisalide, dans le mois de Juillet suivant; c'est-à-dire, après deux ou trois mois de vie, au lieu

que si elle ne naît que dans le mois de Juillet, elle ne périra sous la forme de Papillon que dans le mois de Juin de l'année suivante, & vivra par conséquent onze mois; de sorte que la durée de la vie de cette derniere sera par rapport à la durée de la premiere comme onze à trois. Cette observation doit paroître singuliere; car il est en effet assez singulier que de deux animaux de la même espece l'un vive trois fois plus long-tems que l'autre, pour être né deux ou trois mois plus tard. Mais après tout, la raison de cette singularité n'est pas bien difficlle à découvrir. Il en est des Chenilles par rapport à leurs diverses transmutations, comme des œufs. Il leur faut une certaine mesure ou quantité de chaleur. Or, comme les Chenilles qui naissent dans le mois de May reçoivent jusqu'au mois d'Août autant d'impression de chaleur, que celles qui naissent dans le mois de Juillet en reçoivent jusqu'au mois de Juin de l'année suivante, il s'ensuit que les premieres doivent faire en trois

mois ce que les autres ne ſçauroient faire qu'en onze. Cela eſt ſi vrai, que ſi l'on tient pendant l'Hyver ces Criſalides tardives dans un lieu chaud, elles écloſent beaucoup plutôt ; & que celles qu'on tient au contraire dans un lieu froid écloſent plus tard ; & de tout cela M. de Reaumur conclut qu'on peut prolonger ou abreger à ſon gré la vie d'une Chenille, & celle de diverſes eſpeces de Mouches, des Scarabés, & de tous les Inſectes qui paſſent par l'état de Criſalides, ou de Nimphes. C'eſt ce qu'il a vérifié par diverſes Expériences qu'il rapporte, & auſquelles il joint beaucoup d'ingénieuſes réfléxions. Nous ferons part à nos Lecteurs de deux Obſervations entr'autres qui méritent d'être connuës. La premiere, que ſi on enduit de Vernis un œuf frais de Poule, il ſe conſerve parfaitement frais pendant trois ou quatre mois, & auſſi agréable au goût que l'œuf le plus frais. M. de Reaumur a pouſſé l'Obſervation encore plus loin ; car il a gardé des œufs frais vernis pendant un & deux

ans; & ils se sont encore trouvés frais lorsqu'il les a fait cuire; mais avec un goût moins agréable, & tel que celui des œufs qu'on fait tremper dans l'eau pendant plusieurs jours pour les conserver frais. Il reste à sçavoir 1°. Si cette découverte peut être de quelque utilité, & 2°. Si la pratique en seroit coûteuse. Or, voici ce que M. de Reaumur remarque par rapport au premier article. « La consommation des œufs » est si grande, qu'ils sont un ob» jet digne d'attention. Ne seroit-il » pas agreable, s'il n'en coûtoit » que très-peu de plus, de substi» tuer les œufs frais aux œufs vieux » qu'on nous prépare de tant de » façons, & ausquels on est obligé » d'avoir recours? D'ailleurs on ne » courroit pas risque de gâter, com» me il arrive quelquefois, les ra» goûts dans lesquels on les fait en» trer. Pendant l'Hyver les œufs » frais sont toujours rares & chers » dans les grandes Villes: on peut » les y rendre communs & à meil» leur marché dans cette saison

» Qui eût eu à Patis pendant l'Hy-
» ver de 1709. provision d'œufs
» vernis, eût fait une grande fortu-
» ne. Tel œuf frais y fut vendu
» six livres... Les Vaisseaux qui
» partent pour des voyages de long
» cours auroient des rafraîchisse-
» mens sûrs pour les malades, s'ils
» avoient des provisions d'œufs
» frais. Dans plusieurs païs du
» Nord où les Poules ne pondent
» point pendant l'Hyver, on pour-
» ra rendre les œufs frais com-
» muns. „

Sur le second article Mr de Reaumur nous fait observer qu'un homme peut en un jour vernir bien des centaines d'œufs, & que tout vernis, ceux mêmes qui sont à meilleur marché y seront propres, pourvû qu'ils séchent promptement, & qu'ils soient impénétrables à l'eau; de sorte qu'en évaluant toute la dépense nécessaire, il compte qu'une douzaine d'œufs ne sçauroit coûter plus d'un sol à vernir. Il apprend ensuite la maniere de tenir l'œuf pendant qu'on le vernit, & ce qui est plus

important la maniere de le cuire quand on veut le manger. Il est, dit-il, nécessaire de le tenir dans l'eau bouillante cinq à six fois plus de tems que des œufs frais ordinaires, c'est-à-dire, un peu plus de trois minutes. Mais une question également curieuse est de sçavoir si un œuf ainsi verni & gardé longtems peut être couvé par une Poule & produire un Poulet. C'est une expérience que M. de Reaumur a faite avec beaucoup de soin; & il a remarqué qu'il falloit commencer par bien dévernir les œufs avec de l'esprit-de-vin, après quoi si on les fait couver à une Poule, il ne craint pas d'avancer qu'il en sortira autant de Poulets, & l'expérience qu'il en a faite ne lui permet pas d'en douter.

Voilà sans contredit des observations très-singulieres, & toutes nouvelles dans l'Histoire naturelle des Animaux Mais ce n'est pas seulement par de nouvelles découvertes que M. de Reaumur perfectionne cette Histoire; il le fait encore en

détrompant les curieux ſur pluſieurs faits qu'on croit bonnement ſur la foi des anciens préjugés. Telle eſt l'opinion où l'on eſt ſur la Fourmi. On la croit un modele de prévoyance, elle eſt citée comme telle dans tous les Auteurs, & il n'y a perſonne qui ne ſoit en effet perſuadé que la Fourmi amaſſe pendant l'Eté ſes proviſions pour l'Hyver. Mais c'eſt une erreur, & il eſt glorieux à M. de Reaumur d'avoir détrompé le Public d'une opinion ſi établie. « Cent & cent recherches, » dit-il, m'ont appris que les Fourmis ne ſçavent ce que c'eſt que de » faire des proviſions. Quand elles » portent des grains de bled & d'autres grains à leur habitation, elles les y portent préciſément comme des brins de bois pour les » faire entrer dans la conſtruction » de leur édifice, c'eſt ce qui ſera » prouvé inconteſtablement dans » leur hiſtoire. Il n'y a peut-être » point d'Inſecte à qui cette prévoyance & ce travail fuſſent plus » en pure perte. A quoi ſerviroient

» des amas de bled pendant l'Hy-
» ver à des Fourmis qui le passent
» amoncelées les unes sur les autres,
» & si immobiles qu'elles semblent
» mortes ? Bien loin qu'elles eussent
» la force d'entamer des grains de
» bled, elles n'ont pas alors celle
» de se mouvoir. Ce seul fait nous
» apprend combien les faits d'hi-
» stoire naturelle les plus reçûs
» ont encore besoin d'être exami-
» nés de nouveau. La vraye pru-
» dence des Fourmis se réduit à se
» mettre le plus à l'abri qu'il leur
» est possible, du froid dont un de-
» gré assez médiocre est capable de
» les priver de tout mouvement. »
C'est ce que M. de Reaumur a vérifié par des expériences réïtérées, & par conséquent voilà une erreur de moins dans l'Histoire naturelle des Animaux. On trouvera encore dans le même Mémoire diverses autres Observations curieuses, entr'autres sur le sommeil vrai ou faux de la Marmotte pendant l'Hyver ; & des réfléxions que l'Auteur fait sur l'usage qu'on pourroit faire de tou-

tes ces Obſervations par rapport aux hommes; mais l'abondance de la matiere ne nous permet pas de les rapporter ici.

Le *ſecond Mémoire* traite de la génération des Chenilles, de l'accouplement des Papillons & de leurs œufs. On ne peut rien ajoûter au détail que M. de Reaumur en fait, & en liſant ſes Obſervations, on ne peut s'empêcher d'admirer la prodigieuſe patience, & l'exactitude de l'Obſervateur. Mais comme ce ſont des choſes dont on ne peut rendre compte qu'en détail, & que le détail en feroit trop long pour ces Mémoires, nous ſommes obligez de les paſſer.

Dans le *troiſiéme Mémoire* M. de Reaumur décrit les Chenilles qui vivent en ſocieté pendant une partie de leur vie. " Les Chenilles qui
„ vivent emſemble viennent toutes
„ d'une même mere, d'un même
„ Papillon & de ces œufs qui ont
„ été depoſés les uns auprès des
„ autres, ou entaſſés les uns ſur les
„ autres pour former une eſpece de

„ nid, & cela dans un intervalle de „ peu de jours. Les petites Chenilles „ en éclosent presque toutes dans le „ même jour, en naissant elles se „ trouvent ensemble, & elles con- „ tinuent d'y vivre. „ Elles sont quelquefois au nombre de six à sept cens, & il y en a qui ne vivent ensemble que jusqu'à ce qu'elles soient parvenuës à une certaine grandeur. C'est de celles de ce genre dont M. de Réaumur nous apprend l'histoire dans ce 3^e^ Mémoire.

La premiere espece dont il parle est celle qu'il appelle la Commune, parce qu'elle est en effet la plus commune de toutes. Il en fait la Description exacte. Il expose comment elles sortent de leur nid, & commencent à se nourrir, se rangeant parallelement sur une même ligne, & formant plusieurs rangs autant que la largeur d'une feuille peut le permettre. A peine ont-elles eu le tems de se rassasier qu'elles commencent à filer pour se faire une espece de tente & se mettre à l'abri. M. de Reaumur les a suivies dans le cours

de leur ouvrage, & nous en apprend tout l'artifice, avec une exactitude qui ne laiſſe rien à déſirer. Ces Chenilles lorſqu'elles ſont parvenuës à une certaine grandeur, & après avoir changé pluſieurs fois de peau, ſe ſéparent & ſe diſperſent. Les pluyes froides leur ſont mortelles, ſur-tout pendant leur derniere muë, & par conſéquent ces pluyes dont on ne manque guéres de ſe plaindre dans le mois de May, ſont plus utiles qu'on ne penſe. On dit que les Chardonnerets les aiment, & en détruiſent beaucoup pendant l'Hyver; mais l'Hyver même quelque rigoureux qu'il ſoit, ne les détruit point. Elles réſiſtent, ſuivant les Expériences qu'on en a faites, à un froid beaucoup plus âpre que ne fut celui de 1709. Il y a pourtant quelques eſpeces de Chenilles qui ne peuvent pas ſoutenir un ſi grand froid, & cela vient ſans doute de la nature différente de leur ſang ou des liquides qui leur tiennent lieu de ſang; mais il eſt aſſez ſingulier qu'une ſi petite quantité de liquide puiſſe réſiſter à

un ſi grand froid. Cependant M. de Reaumur qui s'étudie toujours à tourner ſes recherches au profit des arts & à l'utilité publique, fait quelques obſervations ſur la Soye de ces Chenilles, ſur-tout de celles du Pin, & l'uſage qu'on en pourroit faire ; mais on n'a pas encore pû réuſſir à la mettre en état d'être travaillée. Toute la ſuite de ce Mémoire contient beaucoup d'autres obſervations ſemblables, & on peut dire que nul Hiſtorien n'a décrit les mœurs & les uſages d'aucun Peuple avec plus de ſoin & de détail, & chaque Mémoire eſt d'ailleurs ſuivi de pluſieurs Planches fort bien gravées, qui repréſentent tout ce qui fait le ſujet du Mémoire même. Il eſt vrai que ces Gravûres ſeroient d'un tout autre prix ſi elles étoient enluminées de leurs couleurs naturelles ; mais ce ſeroit une trop grande dépenſe.

Quatriéme Mémoire. M. de Reaumur y traite des Chenilles qui vivent en ſocieté pendant toute leur vie. Rien n'eſt plus curieux en ce genre que ce qu'il a obſervé d'une eſpece

de Chenilles qu'il appelle *Processionnaires*, parce qu'elles marchent, dit-il, comme en procession, ayant un chef à leur tête, à la suite duquel tout le bataillon marche rangé sur plusieurs files, qui forment quelquefois à-peu-près ce que les Anciens appelloient *Cuneus*. Quand le chef s'arrête, tout s'arrête ; & dès qu'il marche tout se met en mouvement, en observant toujours, autant qu'il est possible, les mêmes rangs, & pour ainsi dire le même ordre de bataille. Cette espece de Chenilles se trouve sur les Chênes, non dans le fond des bois, mais sur les lisieres. Mais il en coûte quelquefois cher aux curieux qui veulent les observer de trop près. Car pour peu qu'on manie leur nid pour le défaire, & à plus forte raison si on manioit les Chenilles mêmes, il en vient aux mains, au visage, & à tous les endroits où l'on porte la main des boutons avec des demangeaisons & des cuissons plus vives que celles que causent les Orties. Ces cuissons sont causées sans doute par les petits poils extréme-

ment fins de la Chenille, que la moindre agitation de l'air détache & met en mouvement, & qui entrent dans la peau; ce qui fait qu'à regarder ſeulement ces Chenilles de trop près, on gagne au col & au viſage de pareilles demangeaiſons. M. de Reaumur n'eſt pas éloigné de croire qu'on pourroit en Medecine employer la peau de ces Chenilles au lieu de Mouches Cantarides, & qu'elles produiroient peut-être plus d'effet & plus promptement. Outre cette premiere eſpece de Chenilles qui paſſent toute leur vie en ſocieté, M. de Reaumur en rapporte encore quelques autres, & dans les Planches on donne la figure de toutes.

Le *cinquiéme Mémoire* nous apprend la méchanique, avec laquelle diverſes eſpeces de Chenilles plient, roulent & lient des feuilles de Plantes, d'arbres, & ſur tout celles du Chêne. Rien n'eſt ſi commun que de voir dans les arbres des feuilles pliées, & roulées de différente façon. C'eſt l'ouvrage des Chenilles qui employent cet artifice pour ſe mettre à

couvert des injures de l'air, & l'art avec lequel elles font cette manœuvre est tout-à-fait admirable ; mais le détail en seroit ici trop long, & on le lira avec plus de plaisir dans l'Auteur même.

Le *sixiéme Mémoire* traite de quelques especes de Chenilles remarquables, soit par leurs attitudes, soit par leur forme, soit par la figure de quelqu'une de leurs parties. Ce sont, comme on voit, autant de descriptions détaillées, dont il n'est pas possible de donner dans un Extrait une idée assez étenduë pour satisfaire nos Lecteurs.

Nous en dirons autant du *septiéme Mémoire*, où il est parlé de quelques Papillons singuliers, sçavoir du Papillon *paquet de feuilles seches*, du Papillon *à tête de mort*, & des petits Papillons de l'Eclair & du chou. Une particularité remarquable que M. de Reaumur fait observer dans le Papillon à tête de mort, c'est qu'il a un cri aigu & plaintif, produit, non par une voix, (car aucun Insecte, pas même la Cigale ;

n'a un pareil organe) mais par le frottement de ses barbes & de sa trompe. Ce cri plaintif joint à la figure d'une tête de mort que ce Papillon porte assez bien dessinée sur son corcelet, le fait regarder dans quelques cantons de Bretagne où il est assez commun, comme un Papillon de mauvais augure. Un Curé de cette Province l'a décrit dans le Mercure de France Juillet 1730. comme revêtu de tout ce qu'une pompe funebre offre de plus triste ; & le Peuple toujours prompt à s'allarmer sur les plus frivoles apparences, s'imagine dans les années où ce Papillon est plus commun, que c'est un présage funeste de maladies & de mortalité. Ici M. de Reaumur incidente encore assez au long sur le second Extrait qui a paru de son Ouvrage dans notre Journal; mais quoique nous puissions avouer sans peine qu'il a raison pour le fond, nous croyons que la chose ne méritoit pas une digression si raisonnée. Car en vérité c'est-là une de ces disputes, où l'on peut dire que l'un a raison,

raison, & que l'autre n'a pas tort. Outre le Papillon dont nous venons de parler, on trouve encore dans le même Mémoire la description d'un autre Papillon singulier par sa petitesse, & qui se trouve sur le Chou & sur l'Eclair. Il faut encore ici admirer la patience & l'attention laborieuse de l'Observateur dans le soin qu'il a pris de suivre toutes les démarches & les opérations de ce petit Insecte. Nous nous réservons à rendre compte dans un second Extrait des cinq Mémoires suivans.

ARTICLE CXVIII.

ESSAI HISTORIQUE ET Philosophique sur le Goût. Par M. Cartaud de la Vilate. A Paris chez De Maudouyt Libraire, Quay des Augustins, à Saint François, avec Approbation & Privilege du Roy. 1736. in-12. *pages* 326.

LE triste & le dangereux métier que celui de se charger d'instruire ou d'amuser le Public! C'est

le plus souvent obliger un ingrat, qui méconnoît le bien que vous lui présentez, un injuste qui empoisonne les intentions les plus louables, un capricieux qui accorde son estime sans raison, & qui la refuse contre toutes les regles. Il paroît que les faiseurs de Réflexions, sont encore plus exposés que les autres à ces sortes de dégoûts. En effet, veulent-ils ne s'exprimer qu'avec prudence, ne rien dire qui n'ait été pensé avant eux, marcher en un mot dans les routes battuës; ils sont froids, languissans, plats, sans génie, sans agrément. Ce n'étoit pas la peine d'écrire, on les méprise, & on les regarde volontiers comme ces commerçans fripons qui cherchent des duppes, & qui travestissent lorsqu'ils le peuvent, les denrées les plus communes de l'Europe, en ce que l'Asie & le Nouveau Monde ont de plus précieux & de plus exquis. Si un Auteur au contraire dans ce même genre donne l'essor à son imagination, s'il a le courage de s'élever au-dessus des idées établies & de les combattre, à

combien de contradictions dès-lors n'est il pas exposé ? On renouvelle contre lui les anathêmes de la Fable contre Icare & Promethée. C'est un audacieux qui manque de respect aux vérités les plus incontestables, un téméraire dont il faut étouffer les dangereuses saillies, un Geay grossierement paré des plumes du Paon, & qui n'a d'autre mérite que de produire au grand jour, ce que d'autres avant lui, avoient dit simplement à l'oreille, ce qu'ils donnoient bien moins pour des maximes sûres, que pour des Paradoxes ingénieux.

M. Cartaud de la Vilate a fait une épreuve assez désagreable de cette derniere façon de juger. L'Essai Historique & Philosophique sur le Goût, a paru dans la République des Lettres, ce que seroit à l'armée un jeune Volontaire, qui, sans autre guide qu'un courage boüillant, prétendroit lui seul livrer des batailles & fixer les destins de l'Etat. Conséquemment, on l'a examiné avec rigueur, on l'a lû avec une indisposition que les premieres pages avoient fait naî-

tre, & que la suite n'a pû effacer. On s'est rappellé un premier Livre qui avoit été déja trouvé trop singulier, & on a crû voir dans celui-ci le même empire dans les décisions, & des écarts à-peu-près semblables dans les pensées. On s'est plaint que la matiere qu'il embrassoit étoit trop vaste; on n'a pas conçû qu'il eût eu le loisir de méditer sérieusement sur tant de différens sujets sur lesquels il prononce avec encore plus d'autorité que n'en auroient usurpé les Scaliger, les Vossius, les Saumaises, &c. tous ces Sçavans du dernier siécle, aussi bouffis de présomption qu'hérissés d'érudition. On en a conclu dès-lors que la plûpart du tems il parloit sans examen; que les préjugés qu'il secoüoit, étoient remplacés par d'autres encore moins recevables; que l'imagination chez lui travailloit moins à peindre la raison & la vérité, qu'à réaliser d'agreables phantômes; qu'en croyant enfin ne penser que de lui-même, il ne faisoit que copier par tout ceux que leur génie avoit *pliés*, comme lui,

aux nouveautés & aux ſingularités.

Nous ne nous chargeons pas de répondre à tous ces reproches qui ont été peut-être exagérés par envie, ou exprimés par la critique avec un peu trop d'amertume. En convenant qu'il y a du vrai dans ce qu'ils contiennent, nous reconnoiſſons avec encore plus de plaiſir que l'Auteur a réellement bien de l'eſprit, & une imagination fort brillante. Si l'on veut bien penſer qu'il a ſans doute beaucoup moins prétendu décider en ſouverain, que rendre vivement ce qu'il avoit entendu dire ou imaginé après d'autres ſur quantité de ſujets, on ſera porté à lui faire grace ſur la plûpart des choſes qui ont déplu dans ſon Livre, on lui applaudira ſur beaucoup d'autres, on regardera ſon Ouvrage, comme *un eſſai* heureux qui peut en faire eſperer de très-bons & très-utiles, ſur tout lorſque ſa vivacité un peu tempérée, le ſauvera de quelques contradictions qu'elle l'a juſqu'ici empêché d'appercevoir dans ſes jugemens. Il s'exprime heureuſement

& avec grace, il peint avec force. Seulement on ſouhaiteroit qu'il employât un peu plus ſobrement quelques mots trop recherchés, de ces comparaiſons brillantes, *de ces Pompons*, *de ces mouches*, *de ces jolis viſages*, de ces tours enfin qui repréſentent, pour ainſi dire, un Auteur *à ſa toilette*, beaucoup plus empreſſé à étudier les parures vrayes ou fauſſes, les miñauderies de l'eſprit, qu'à traiter ſolidement ſa matiere.

A préſent, pour donner une idée du Livre, nous allons ſucceſſivement en copier pluſieurs endroits, & nous le ferons au hazard, & ſans autre deſſein que de faire connoître l'Ouvrage, & de rendre ſincerement à l'Auteur la juſtice que ſes talens méritent.

L'Ouvrage eſt diviſé en deux Parties. La premiere eſt l'Hiſtoire critique du Goût. Sous ce titre on peut imaginer tout ce qu'on voudra. Ce n'eſt point, comme on pourroit le penſer, une hiſtoire de l'eſprit humain, qui remonte juſqu'à l'origine

des Arts & des Sciences, qui en décrive les variations & les accroissemens, qui en conduise les progrès jusqu'à nous. Le goût de l'Auteur, n'est point précisément pour les Ouvrages d'esprit. Il s'etend, s'il est permis de le dire, à tout ce qui est du ressort de l'homme en général. Ce sont pluiôt des réflexions mises en ordre & suivant l'ordre Chronologique, sur ce que les hommes ont pensé dans tous les tems, sur leurs Loix, sur leurs Coûtumes, sur leurs opinions, sur leur génie. C'est une armée qui passe en revûë. Chaque corps y est distingué par son uniforme & par l'exercice qui lui est propre, un Inspecteur éclairé, en fait l'examen & dresse les Mémoires.

L'Auteur ne s'attache qu'aux tems connus, & qu'aux monumens certains. « Ne remontons point, *nous » dit-il*; à ces tems de chiméres où » la Fable nous peint la terre habi» tée par les Géans; ce spectacle fe» roit frémir notre orgueil. Des Co» losses qui entassoient Ossa sur Pe» lion, nous regarderoient comme

» de petits colifichets plaiſans juſ-
» ques dans leurs attitudes les plus
» ſublimes. „

Dans l'enfance du monde les hommes étoient égaux. Cette indépendance mutuelle ne ſubſiſta pas. Trop d'inconveniens en réſultoient. L'amour du bien en commença la ruine, l'ambition fit le reſte. Les Rois parurent. Furent-ils long-tems à s'inſtruire de l'art de commander? Ecoutons notre Auteur. " Le déſir
» de commander eut bien-tôt inſ-
» truit les Rois des moyens de ſe
» faire obéir. La Politique déploya
» ſes reſſorts les plus ſecrets. Dix
» ans de regne ſur un Peuple in-
» docile, montrent les hommes
» ſous aſſez de faces, pour appren-
» dre à détourner les périls qui me-
» nacent le Trône. On ſentit l'im-
» portance de lui donner de la di-
» gnité. L'Egypte, que nous regar-
» dons par habitude comme le pre-
» mier berceau des ſciences & du
» pouvoir ſuprême, vit élever de
» ſuperbes monumens à la gloire de
» leurs Souverains. Ils ſe renfermé-
» rent dans le ſein de leur Palais,

» imitant la foudre qui doit s'en-
» velopper dans la nuë pour lan-
» cer des éclairs, & tonner avec
» plus de grandeur & de Majesté;
» tout devint mystere. La Religion
» répandit ses voiles, mille emblê-
» mes s'offroient à la vûë ; l'Egypte
» entiere parut une énigme ; on ne
» voyoit plus que par l'entremise
» de ces verres magiques qui sédui-
» sent les yeux sur les objets les
» plus simples. L'imagination for-
» cée aux hommages, marqua un
» respectueux étonnement ; l'impo-
» sture aida à ce premier charme.
» Les Oracles parlerent ; par tout
„ il se présentoit des trépieds trem-
„ blans, des Pithies en fureur, des
„ Antres qui vomissoient d'horri-
„ bles heurlemens, des Victimes sa-
„ crées, & sur-tout des Vengeances
„ terribles contre les indiscrets. Le
„ concert du Trône & de l'Autel
„ fut le pivot redoutable du pouvoir
„ suprême. Les Rois consacrerent
„ la Religion, & les Prêtres firent
„ encenser le Trône. La Religion
» dépendoit du Prince, & la sûreté

„ du Trône étoit confiée aux Pon-
„ tifes, &c. „

Le reste de ce morceau est aussi curieux que ce que nous venons de citer, & mérite d'être lû d'un bout à l'autre. Que de réfléxions à faire sur l'assurance de l'Auteur à présenter selon son gré ses matieres, & sur le danger du systême qu'il établit. Mais nous faisons un Extrait, & nous ne voulons pas l'oublier.

Veut-on connoître au juste le caractere des Egyptiens ? " Leur ima-
„ gination étoit une espece de fos-
„ fore, en qui la moindre émotion
„ excitoit des flammes ou un feu
„ d'artifice qu'une étincelle rend
„ bruiant, & porte dans les nuës au
„ milieu des éclairs. Des cerveaux
„ pétris de Salpêtre, perpetuelle-
„ ment battus par les grandes ma-
„ chines du merveilleux ; telle étoit
„ l'assiette ordinaire des Egyptiens.
„ Il étoit toujours sérieux, parce
„ qu'il ne s'offroit jamais à sa vûë
„ que des perspectives d'effroy, de
„ respect ou d'étonnement, un Trô-
„ ne redoutable, & une Religion

„ où la fourberie & l'erreur se ca-
„ choient sous des enchantemens
„ respectés. „

Croira-t-on que tout cela soit bien juste, & que l'extérieur, pour ainsi dire, du gouvernement & de la Religion, influât si parfaitement chez les Egyptiens sur le caractere intrinseque de la nation ? Voyons ce qu'il nous dit au contraire des Grecs.
„ La Grece fut le plus parfait contra-
„ ste qu'on pût opposer à l'Egypte.
„ Soit que les premiers qui essaye-
„ rent le pouvoir suprême, & les
„ fourberies de la Religion, mar-
„ quassent peu d'adresse ; ou que
„ l'esprit des Grecs naturellement
„ leger & fait pour les plaisirs, fût
„ un obstacle à une forme de gou-
„ vernement qui captivoit sa liber-
„ té ; il est certain qu'ils se jouerent
„ de la Politique de leurs Tyrans,
„ & des impostures de leurs Ponti-
„ fes. „

Mais comment M. Cartaud ajoûte-t-il immédiatement après, qu'ils servirent pourtant de victimes à de nouvelles erreurs ? Si cela est, se mo-

querent ils de la Politique de ceux qui les voulurent aſſervir, & plier à ce que la vertu mal entenduë a de plus farouche & de plus auſtere ? Y a-t-il moins loin de la nature à ces Loix féroces de Lycurgue, que de l'humanité à ces *chimeres* dont on amuſoit l'Egypte ? Voici ce que nous en apprend notre Auteur. " Il parut un Lycurgue qui concerta le
„ bonheur public ſur les vûës d'une
„ Sageſſe qui preſcrivoit le bonheur
„ des particuliers. D'abord la nature
„ frémit de ce triſte ſophiſme. Elle
„ dictoit dans les cœurs des maxi-
„ mes plus favorables aux douceurs
„ de la vie ; elle ſentoit même que
„ le bien public ne tendoit qu'à éle-
„ ver la fortune de quelque ambi-
„ tieux ſur les miſeres d'une infini-
„ té de victimes. Cependant malgré
„ ſes murmures, la docilité, la pa-
„ tience, & le dévouëment furent
„ érigés en Héroïſme. Ce fut *pour*
„ *la premiere fois* que l'eſprit hu-
„ main ſe laiſſa conduire par des mo-
„ tifs de gloire & de grandeur d'a-
„ me. L'Héroïſme parut aux plus

„ sages ce que la sincérité paroît à „ un habile négociateur. Ils l'ai- „ moient dans les autres, & le dé- „ daignoient pour eux, trouvant „ leur sûreté dans ces brillantes ma- „ ximes, & leur avantage à ne pas „ en dépendre..... Aussi tout le „ monde entra dans les vûës du Lé- „ gislateur... jamais l'amour propre „ ne fut consulté avec plus de raf- „ finement, ni sacrifié avec plus de „ fureur. On craignoit de ternir sa „ gloire, & on ne craignoit pas de „ mener une vie dure & triste. „ On sçait encore jusqu'où les Lacédémoniens pousserent le scrupule sur les plaisirs, & M. Cartaud a soin de nous le répéter assez au long. A ces traits on ne reconnoît pas *ces esprits legers qui se jouent de la Politique de leurs Tyrans, & des impostures de leurs Pontifes.* L'Auteur vouloit parler seulement selon les apparences d'Athenes, & de quelques autres contrées de la Grece.

Le portrait d'Athenes, étoit susceptible d'agrémens. On va juger si M. Cartaud les a pris dans le vrai.

„ Cet amour de la liberté, *dit-il*,
„ ce peu de reſpect pour les Ora-
„ cles, & le goût des plaiſirs inſpi-
„ rerent à Athenes un caractere in-
„ quiet, railleur & voluptueux. De
„ ce point de vûë, elle conſideroit
„ Lacédémone avec le mépris où la
„ pitié qu'un homme de Cour a
„ pour ces malheureuſes victimes
„ de l'ignorance, qui fondent leur
„ gloire ſur des vertus ſauvages, ar-
„ bitraires, & décidées par les noi-
„ res vapeurs de la mélancholie. Une
„ Philoſophie enjouée & commode,
„ pourvûë du ſecours étranger de
„ l'opulence & de la bonne chere;
„ leur donnérent cette *plenitude* de
„ belle humeur qu'on ne vit jamais
„ altérée dans les délibérations les
„ plus graves. Leur ſageſſe ſubor-
„ donnoit les interêts brillants de
„ l'Etat au goût d'une vie délicieu-
„ ſe. Ils étoient Philoſophes; auſſi la
„ gloire ne les éblouiſſoit pas. Peu
„ de religion, rien d'impoſant de la
„ part du Trône, toujours libres & ré-
„ fléchis au milieu des richeſſes & de
„ l'oiſiveté, ils étudierent dans leurs

„ discours la coquéterie des gra-
„ ces. Le langage est une expression
„ des mœurs. La pensée où étoient
„ les Athéniens d'être les seuls sages
„ de la Grece, les rendoit égale-
„ ment présomptueux & caustiques.
„ La moindre négligence dans la di-
„ ction leur paroissoit une rudesse,
„ & quelque chose d'aussi choquant
„ qu'un extérieur villageois à un
„ homme nourri dans les modes d'u-
„ ne Cour galante.

Un éloge si fin, porteroit naturellement à penser que l'auteur est épris d'admiration pour les Anciens, qu'il se passionne à la lecture de leurs Ouvrages, qu'il grossit le nombre de leurs adorateurs. On s'y attend, & on se trompe étrangement. Il sonne la charge contre leurs défenseurs, & il prononce sur leur mérite avec une fermeté qui doit faire pâlir jusqu'aux Mânes du célébre Despreaux. Transcrivons quelques uns de ses Arrêts.

„ Ce fut neanmoins dans ce siécle
„ si éclairé, à cette époque de la
„ gloire d'Athenes, que la mauffa-
„ de plaisanterie l'emporta sur la sa-

„ geſſe la plus ſublime. Ariſtopha-
„ ne, homme nourri d'un venin
„ épais, , donna le ton au Théa-
„ tre.... la Comédie des nüées, ſi
„ vantée, & que la bonne Dame
„ Dacier avoit lüe quarante fois,
„ porte un caractere d'impudence,
„ de noirceur, & de mauvaiſe rail-
„ lerie, qui fait tort au diſcernement
„ de ſes admirateurs.... C'étoit là
„ le défaut commun à tous les beaux
„ eſprits de ce ſiécle, de n'entendre
„ pas la conduite d'un Ouvrage....
„ Herodote raconte comme un
„ homme yvre. Ses faits n'ont ſou-
„ vent aucun rapport, & il inciden-
„ te ſur les évenemens les plus fri-
„ voles.... Thucidide n'eſt pas ſans
„ défauts eſſentiels du côté de l'Or-
„ donnance.... ſon plan eſt mal
„ expoſé, ſes tranſitions ſont uni-
„ formes, ſes harangues trop fré-
„ quentes & peu vraiſemblables...
„ Xenophon eſt encore inférieur à
„ Thucidide. Pour Polybe, il eſt
„ moins un hiſtorien qu'une eſpece
„ de diſcoureur qui fait des réflé-
„ xions ſur l'Hiſtoire....

Platon & le divin Platon, qu'en pense M. Cartaud. Il est un peu Géométrique, mais il a mis une si grande varieté dans ses Dialogues, que ses Disciples les plus zélés, ne conviennent pas précisément du sujet qu'il a en vûë. Aristote! il est digne de tout le mépris dans lequel la Philosophie moderne l'a fait tomber : car
» ses propres Interpretes ne sçavent
» quel ordre ils doivent donner à
» ses huit Livres de Physique. Sa
» Poëtique, & même sa Logique
» manquent de méthode.... les Ora-
» teurs, Démosthene lui-même, igno-
» roient cette sage économie qui
» conduit l'esprit par enchainement
» où il veut arriver, & souvent mê-
» me leurs pensées s'assortissoient
„ mal. „

Peut être que ce que l'Auteur expose de quelques Sectes des anciens Philosophes, plaira autant, que ses jugemens sur les Ecrivains les plus distingués de la Grece. « La Misan-
„ tropie Cynique dressa dans ces
„ tems-là contre la Politesse des
„ Mœurs, des batteries plus à crain-

„ dre que l'heroïque rusticité des „ Crotoniates. Diogéne brusqua „ toutes les bienséances, & osa pres- „ que le premier regarder les Rois „ en face.. L'âpre vertu des Stoï- „ ciens, consacra les aboyemens cy- „ niques. Après s'être ridée devant „ les mœurs, elle fut heurter les gra- „ ces & les délicatesses du discours, „ avec l'impétuosité d'un Taureau „ qui se jette sur un Ouvrage en „ miniature, dont la vûë composée „ fatigue la pesanteur de ses orga- „ nes... le stoïcisme fut une espece „ de Microscope qui produisit à l'é- „ gard des belles pensées, ce qu'il „ produit à l'égard des beaux visages, „ où il ne laisse appercevoir qu'une „ peau scabreuse & chargée d'écail- „ les. ... les pierres les plus brillan- „ tes perdent leur éclat dans les dé- „ compositions d'un Chimiste. En „ envisageant les plus belles saillies „ avec flegme, de front où suivant „ des vûës de Dialectique, les Stoï- „ ciens eurent la mal-adresse de se „ priver des charmes que l'on peut „ goûter dans les jeux hardis d'un

„ eſprit Poëtique.... le Pyrrhoniſme
„ d'un extérieur peu philoſophe,
„ avoit un caractere moins ſauvage,
„ mais auſſi dangéreux. Il n'inſul-
„ toit pas aux foibleſſes humaines,
„ & rioit des actions héroïques com-
„ me des grands vices. Tout lui of-
„ froit du ridicule. Les ſublimes vi-
„ ſions du Platoniſme lui paroient
„ auſſi propres à exciter les ſaillies
„ que les divines généalogies d'He-
„ ſiode.... ce torrent impétueux à
„ qui rien ne s'oppoſoit, ce foudre
„ qui abattoit tout, Demoſthene en-
„ fin ſeroit venu échoüer contre le
„ plus petit Pyrrhonien.... les Pyr-
„ rhoniens étoient des hommes ſur
„ qui on ne devoit fonder ni crain-
„ te ni eſpérance: peu propres à
„ troubler un Etat, ſa gloire ne les
„ touchoit qu'autant qu'elle intéreſ-
„ ſoit leur tranquilité. „

Si M. Cartaud s'eſt exprimé avec liberté ſur les Auteurs de l'ancienne Gréce, il conſerve encore cette noble franchiſe, lorſqu'il parle de ceux de la ſçavante Rome. "Le ſuccès de
„ Plaute prouve le faux goût de ſes

„ admirateurs. L'Amphitrion n'a ni
„ bienféance , ni conduite, ni ca-
„ ractere. . . . l'ordonnance des Pie-
„ ces de Térence ne fut pas plus heu-
„ reuse. . . On voit dans lui une pu-
„ reté, une douceur, une politesse
„ de langage qui lui acquirent le ti-
„ tre de modéle parfait de l'Eloquen-
„ ce. . . mais son génie étoit étroit.
„ Pourquoi n'employer d'autres Ac-
„ teurs que des valets, un pere ava-
„ re, un fils débauché, un vieillard
„ imbécile? . . ce Catulle si illustre
„ dans l'Antiquité & si vanté par les
„ charmes de sa diction , a paru à
„ ces derniers siécles peu harmo-
„ nieux, & trop peu délicat. . . cette
„ sage économie qui met de l'en-
„ chaînement dans les pensées, &
„ qui fait d'un Discours entier une
„ Piece réguliere étoit inconnuë à
„ Ciceron, où il la dédaigna. . . . les
„ Odes d'Horace, qu'on regarde
„ avec raison comme un des plus
„ précieux monumens de l'Antiqui-
„ té, sont pleines de beautés rares,
„ mais on n'y trouve pas une cer-
„ taine rondeur qui doit regner dans

„ un dessein bien suivi... L'Eneide
„ offre un grand dessein, & con-
„ duit avec beaucoup de sagesse,
„ mais le dénouëment en est défec-
„ tueux. D'ailleurs, quel Héros est-
„ ce qu'Enée?... Lucain a quelque
„ chose de plus étonnant que Vir-
„ gile, il est sublime jusques dans
„ ses impiétés.... On voit plus de
„ douceur dans les Vers de Virgile,
„ des peintures plus achevées, un
„ style soutenu & de l'élegance, mais
„ un Héros qui toujours sa Pagode
„ à la main, & dont chaque soupir
„ semble s'adresser à Jupiter, entre
„ dévotement en conférence avec la
„ Reine de Carthage, lui parle d'un
„ saint Hymenée.... Si Enée est vé-
„ ritablement dévot, c'est un im-
„ bécille dangereux, dont l'affreu-
„ se superstition se porte à d'horri-
„ bles excès; s'il n'est simplement
„ qu'un Politique qui se couvre à
„ tout moment de l'Egide des Dieux,
„ c'est un scélérat. Quoiqu'il en soit,
„ l'Enthousiasme de Virgile semble
„ avoir été excité par les fumées de
„ l'encens au milieu des grimaces

„ du Temple, & celui de Lucain paroît avoir été allume d'un coup de „ foudre. ... il ne se trouva point „ d'Orateurs exempts de reproches „ pendant le cours de la République, mais il faut avoüer qu'un „ grand génie y avoit plus de ressource pour le sublime que sous „ les Empereurs...... après l'établissement de la tyrannie, on jouissoit d'une tranquille indifference, „ qui laissoit aux beaux esprits le „ tems de méditer des graces, mais „ qui etoit une source peu féconde „ de sentimens élevés. L'éloquence „ de la République ressemble à une „ Héroïne qui ne prend que des ornemens guerriers, & celle de l'Empire à une femme du Serrail, qui „ use de tous les Parfums de l'Arabie..... Le goût du *Concetto* „ que nous reprochons aujourd'hui „ aux Italiens, a une origine ancienne; Ovide avoit d'abord montré dans son imagination des veines de Clinquant. Celle de Pline „ jettoit perpétuellement des éclairs; „ le portique malgré son austérité,

„ se derida même en faveur du „ *Concetto.* Seneque qui fut un grave personnage & chagrin, eclatoit dans ses transports par des „ traits de raffinement.... Les Historiens ne furent pas plus sages „ que les Poëtes & les Orateurs. „ Velleius Paterculus est plein de „ réflexions qui marquent un genie „ tout occupé à lier des rapports extraordinaires... Tacite a des vûës „ profondes, mais il en à aussi beaucoup qui sont Quinte-essentiées.

Nous passons volontiers à l'Auteur tout ce qu'il nous dit sur le caractere qui regne dans les Ouvrages des Peres. Nous sommes sur cela d'une composition d'autant plus facile, que nous croyons fermement qu'il les a moins étudiés, & qu'il n'en parle que sur des préjugés qu'il est du bel air d'arborer, mais dont il reconnoît lui-même l'illusion & la foiblesse. Sans doute qu'ils songeoient plus à convaincre par la force des raisons, qu'à plaire & qu'à charmer par les agrémens d'une éloquence profane. Mais leur style après

tout, eſt ordinairement celui de leur ſiécle ; & pour me ſervir d'une expreſſion aſſez familiere à l'Auteur, que de traits ſublimes dans la plûpart de leurs Ouvrages qui décelent des génies du premier ordre ! Si l'on ne connoiſſoit les intentions bonnes & innocentes de M. Cartaud, on ſeroit preſque tenté de croire qu'il ne releve ſi fort leur ſainteté que pour mépriſer davantage leurs lumieres. Leur ſtyle, dit-il, étoit auprès de celui de Ciceron, ce que leur extérieur humble & négligé étoit à l'égard de la contenance faſtueuſe des Conſuls. La réfléxion eſt-elle juſte ? Comme ſi de leur tems il eût été commun d'écrire & de parler auſſi purement que Ciceron !

Mais ſi M. Cartaud eſt ſi verſé dans la connoiſſance de l'Antiquité, ſans en excepter l'Architecture, la Peinture & la Sculpture, ſur leſquelles il s'exprime en Artiſte décidé, on imagine bien qu'il n'eſt pas moins au fait de la littérature moderne. On a beau dire, ſon Livre doit extrêmement amuſer. « Lucain,

„ cain, au rapport du farouche
„ Heinſius, a été parmi les autres
„ Poëtes, ce qu'eſt un cheval ſu-
„ perbe & henniſſant fierement, au
„ milieu d'une troupe d'ânes, dont
„ la voix ignoble décele le goût
„ qu'ils ont pour la ſervitude. „ M.
Cartaud parmi les Auteurs, ſera, ſe-
lon pluſieurs, une aigle qui planera
dans les nuës, & qui mépriſera le
vol timide des autres oiſeaux. Il
nous décrit la révolution qui ſe fit
dans les eſprits vers le quinziéme
ſiecle, avec une énergie qu'on cher-
cheroit vainement ailleurs. Il ne dit
que ce que l'on ſçait à-peu-près,
mais le ton dont il l'accompagne,
lui donne le mérite & les agré-
mens de la nouveauté. Il faut eſſen-
tiellement nous borner ſur la quan-
tité de traits que nous en pour-
rions citer. "Pour être Poëte dans
„ ces commencemens, on s'imagi-
„ noit qu'il falloit avoir une connoiſ-
„ ſance univerſelle de toutes cho-
„ ſes. Ce fut ce faſte d'érudition
„ qui donna un caractere impoſant

„ aux Poëties de Ronſard, & qui ſçut
„ éblouir les Sçavans du ſeizieme
„ ſiécle au point de le faire préfé-
„ rer à tous les Poëtes de l'antiqui-
„ té. Le ſage M. de Thou le mit au-
„ deſſus de Virgile & d'Homere,
„ & le Cardinal du Perron ne le
„ conſidéroit que comme un pro-
„ dige de la nature. „ Tant il eſt
vrai que les eſprits les plus judicieux,
que les têtes les plus fortes, ne ſont
pas à l'abri des impreſſions regnan-
tes, ou des préventions les plus ab-
ſurdes!

„ Les Poëtes de ce tems-là (du 16.
ſiécle) étoient plutôt des Corbeaux
„ que des Cignes. En vain choiſiſ-
„ ſoient-ils de grands airs; ils ne
„ rendoient que des croaſſemens
„ choquans. Cette partie du diſcours
„ qui a tant de charmes, l'harmo-
„ nie & la douceur leur étoit in-
„ connuë; il avoient la voix dure
„ & embaraſſée. En un mot, leur
„ diction reſſembloit à ces chemins
„ couverts de rocailles & de faſcines
„ où on ne peut faire deux pas ſans
„ broncher. „

Arriva l'établiſſement de l'Académie. " Cette illuſtre Aſſemblée
„ prit de l'aſcendant ſur les clameurs de la baſſe litterature, elle
„ apprit à *tailler* des phraſes avec
„ des graces & une juſteſſe juſqu'à-
„ lors négligées, elle débaraſſa du
„ fatras gothique. ... Le ſtyle d'A-
„ blancourt, de Vaugelas, de Patru, eſt à l'égard de celui de Bran-
„ tôme ou d'Amyot, ce qu'une al-
„ lée de Parterre eſt à l'égard des
„ ſentiers ſcabreux d'une haute mon-
„ tagne.

„ La langue fut enfin dreſſée à
„ des inflexions douces, mais elle
„ parla ſelon des goûts différens.
„ Voiture diſoit les choſes les plus
„ grandes ſur des airs de Flageolet,
„ & Balzac réduiſoit les plus peti-
„ tes aux accens pompeux du Theor-
„ be. „

A propos de Corneille qui recréa parmi nous le Theatre. " Deſ-
„ cartes parut, & plia l'eſprit à une
„ juſteſſe d'analyſe qui reſpecta trop
„ peu les ſentimens héroïques. La
„ grandeur Romaine fut traitée en

„ Reine de Theatre, devant qui on
„ ne contraint ni ſes ennuis , ni le
„ déſir du badinage.
„ Perſonne néanmoins ne conteſta
„ au grand Corneille la préémimi-
„ nènce ſur tous les Poëtes Dramati-
„ ques; mais la voye du ſentiment
„ étoit plus infaillible pour toucher
„ les hommes. M. Racine eut plus de
„ partiſans que le premier , quoi-
„ que moins d'admirateurs. L'un fut
„ régardé comme une fiére Amazo-
„ ne qui ne propoſe que des avan-
„ tures difficiles; & l'autre comme
„ une tendre beauté qui prévient
„ par ſes ſoupirs , & qui vous dit
„ avec douceur, je vous aime.

Moliere ne pouvoit être oublié. Il fut, ſelon l'Auteur, " le premier
„ Comique François qui peignit les
„ caracteres, & le premier de tous
„ les ſiécles qui les peignit le mieux.

Ce que M. Carraut nous expoſe du fameux démêlé ſur la préférence entre les anciens & les modernes, mérite une attention toute particuliere. " Le ſuccès de notre Thea-
„ tre fit naître à un Philoſophe de

„ l'Académie l'idée d'un parallele
„ entre le mérite des anciens & ce-
„ lui des modernes. Son courage
„ triompha du danger qu'il y avoit
„ à ne pas donner la prééminence
„ aux anciens. Avant ce coup d'é-
„ clat, on en disoit du mal avec la
„ même circonspection dont usent
„ des conjurés, lorsqu'ils médisent
„ du gouvernement. Ce ne fut d'a-
„ bord que des traits hazardés. Sca-
„ liger étoit regardé comme un
„ homme féroce, pour n'avoir pas
„ assez respecté le grand Homere.
„ On se disoit tout bas, Homere
„ n'est pas si divin, comme on se di-
„ soit du tems de Socrate, c'est le
„ corps opaque de la Lune qui
„ éclipse le Soleil, & du tems du
„ Pape Zacharie il y a des Antipo-
„ des. „ Ici se trouve le portrait de
Despreaux, & assurément il n'est
pas flatté. “ La passion qu'il marqua
„ pour les anciens, *continuë M.*
„ *Cartaud*, le porta dans les excès
„ que fait hazarder un amour con-
„ duit sur les mouvemens du capri-
„ ce. Le même transport rendit en-

„ thousiasmée toute cette espece de „ manœuvres Grecs & Latins, dont „ la bassesse ne s'éleve jamais au-„ dessus du servile emploi de tra-„ vailler sur de l'antique.

„ Parmi ceux qui travaillerent à „ la propagation du culte des An-„ ciens, on eut le plaisir de voir ce „ qu'une femme Sçavante est capable „ d'entreprendre. Il se fit en la per-„ sonne de Madame Dacier un con-„ traste des foiblesses de son sexe & de „ la férocité des Sçavans du Nord, „ dont il résultoit le grotesque du „ monde le plus amusant. Rien n'est „ si étonnant que les effets que le „ Grec produisit dans la tête de cette „ femme. Elle étoit furieuse sur les „ intérêts de l'Antiquité. Toutes les „ fois qu'elle parloit des beaux sié-„ cles d'Alexandre & d'Auguste, elle „ se pâmoit d'admiration. J'ai oui „ dire à une personne qui a long-„ tems vécu avec elle que cette Sça-„ vante tenant une quenouille à son „ côté, lui récita l'Adieu tendre d'An-„ dromaque à Hector avec tant de „ passion, qu'elle en perdit l'usage

„ des ſens. Heureuſe ſi elle eût ſçû
„ regler ſes occupations ſur celles
„ d'Andromaque! Cette belle Prin-
„ ceſſe aimoit ſon cher Hector, &
„ lui brodoit des robbes. Il ſied auſſi
„ mal à une femme de s'hériſſer d'une
„ certaine érudition, que de porter
„ des mouſtaches. Une femme ſça-
„ vante a quelque choſe de trop ho-
„ maſſe. „

M. de la Mothe, comme on ſçait, fut le principal tenant dans ce renouvellement de diſpute. Il attaqua & il ſe défendit d'une maniere qui lui fit un honneur infini. Mais eſt-il bien vrai qu'il ait remporté une victoire auſſi complette que le prétend notre Auteur? „ Le divin Homere
„ eut le ſort du grand Serapis. Ce
„ Coloſſe n'étoit approché qu'en
„ tremblant. A peine eut on percé
„ dans ſa ſublime têre, qu'il en ſor-
„ tit des ſouris. Le ſcandale fut gé-
„ néral, ſi-tôt que les anciens furent
„ démaſqués. On les reçut à-peu-
„ près comme une femme que l'on
„ croit extrêmement belle, pendant
„ que ſon voile la rend inviſible,

„ & qui vient vous offrir dans un
„ tête-à tête le visage d'une grosse
„ villageoise... les Idilles de Bion,
„ de Moschus, de Theocrite, laiss-
„ serent à peine soupçonner qu'el-
„ les existoient. La tendre Sapho
„ n'excita pas deux soupirs dans tout
„ Paris. Les délices de la Cour d'Au-
„ guste, Catulle, Ovide, Horace,
„ ne furent pas lûs deux fois des
„ gens les plus galans de notre sié-
„ cle. Trois pages du sublime Pla-
„ ton firent pousser de respectueux
„ baillemens. On ne vit personne
„ porter dans sa poche Euripide,
„ Sophocle, Eschyle, Aristophane,
„ Plaute, Terence, Seneque, com-
„ me on porte Corneille, Racine,
„ Moliere, &c. „ Nous souhaitons
que ces raisonnemens paroissent aussi solides au Public qu'à M. Carraud.

Il n'auroit pas été honnête à l'Auteur, en traitant du Goût en général, de se borner précisément à la France. L'exception eût été une véritable injure pour les autres Nations. Avec tout cela, nous ne sça-

vons s'il n'eût pas agi plus prudemment de n'en point parler, que de le faire avec un air d'aiſance, plus piquant peut-être pour elles qu'un oubli poſitif. On n'aime pas les railleries Françoiſes. Il eſt certain que M. Cartaud les prodigue avec une legereté qui indiſpoſe. Ces gens du Nord, ne ſont point auſſi généralement peſans qu'il le prétend; les Eſpagnols donnent moins dans la chimere qu'il ne le publie; les Italiens ont plus de jugement & de vraye délicateſſe, qu'il ne leur en attribuë; pour les Anglois, ils ont parmi nous depuis quelques années tant de zélés ſectateurs, qu'ils doivent compter pour peu de choſe la Critique hardie qu'il fait de leurs meilleurs Ouvrages. Au moins ſeront-ils tous édifiés de ſes prodigieuſes connoiſſances; car apparemment qu'il a tout lû, puiſqu'il parle de tout avec tant de confiance.

La ſeconde Partie de l'Ouvrage de M. Cartaud, beaucoup moins étenduë que la premiere, eſt l'examen de

cette question, le Goût est-il arbitraire? On ne peut sur cela s'expliquer avec plus d'agrément & de vérité qu'il le fait. Il est fécond en réfléxions judicieuses & conformes à ce que la méditation découvre tous les jours aux esprits appliquez. Qui doute que le goût soit relatif aux tems, aux circonstances, aux caracteres? Personne ne voit également les mêmes objets, & combien, suivant leurs diverses positions, n'en voyent que de différens? Ce qui est le plus dans la nature, plaira plus généralement, mais encore ce sentiment variera-t-il selon les dispositions particulieres. Un connoisseur se transportera, là où un homme grossier ne sera pas le plus legerement ému. Nous renvoyons au Livre même; ces sortes de matieres n'étant guéres susceptibles d'un Extrait suivi.

Les réfléxions sur la délicatesse du goût qui suivent la seconde Partie, peuvent mériter encore à l'Auteur des éloges fondés. Il y a quantité de choses très-bien pensées. Bornons-

nous à un ſeul exemple. Quoique l'idée en ſoit commune, elle eſt renduë d'une maniere qui la rend neuve & intéreſſante. „ Le ſtyle eſt „ une empreinte de l'ame, où l'on „ voit les divers caracteres de ſes „ paſſions. Le langage des Dogma-„ tiques eſt faſtueux, celui des Pyr-„ rhoniens modeſte & circonſpect. „ Platon parloit avec enflure; So-„ crate étoit toujours moderé, & „ panchoit vers la raillerie. Malle-„ branche écrit avec enthouſiaſme; „ le Clerc & Leibnits moins vifs ſur „ une opinion, ou peut-être moins „ perſuadés, diſent les mêmes cho-„ ſes avec ſens froid. Le contraſte „ ſi marqué entre ces quatre hom-„ mes célébres, MM. Arnaud, Clau-„ de, Nicole, Jurieux, eſt l'effet „ de la contrarieté de leurs humeurs; „ car la même opinion eſt ſoutenuë „ avec douceur & avec emporte-„ ment. M. Maimbourg, dont l'i-„ magination s'étoit exercée à pein-„ dre des combats & des aſſauts, „ avoit contracté une grande bouf-„ fiſſure de ſtyle.

Comme nous sommes pressés de finir, nous ne faisons qu'indiquer les deux Chapitres de l'Auteur sur les fondemens & le géométrique de l'harmonie. C'est par tout le même génie, & la même façon de concevoir & de présenter les objets. La question, si le luxe est contraire au bien de l'Etat qu'il examine, a été depuis peu très judicieusement traitée dans l'Essay Politique sur le Commerce.

Au compte que nous venons de rendre de l'Ouvrage de M. Cartaud, nous ajoûtons avec plaisir qu'il a fait connoître dans une Lettre publique la droiture de ses intentions, & qu'il n'a rien omis pour effacer les impressions un peu fâcheuses que l'on avoit conçûës à la premiere lecture de son Livre. L'équité ne nous a donc pas permis de relever des traits ou qu'il a supprimés de si bonne grace, ou qui ont cessé d'être dangereux, depuis l'explication qu'il leur a donnée.

Nous ne voulons pas aussi que sa

reconnoiſſance pour un bienfaicteur célébre ſoit ignorée ; il en a inſeré le portrait dans ſon Livre ; il eſt juſte que nous le placions dans nos Mémoires, & que nous ſuivions en cela les intentions & le zéle de M. Cartaud. C'eſt ſous le maſque d'un Tyrien qu'il peint ainſi ſon Mecene.

„ L'opulente Tyr faiſoit les hon„ neurs de l'Aſie aux Etrangers qui „ s'y rendoient de toutes les parties „ du monde. Ils y admirerent long„ tems un homme que ſa haute „ intelligence pour les grandes en„ trepriſes de mer en rendit le plus „ riche particulier. La confiance que „ ſon intégrité lui avoit acquiſe chés „ tous les Peuples de la terre, le fit „ trouver néceſſaire à ſon Prince. La „ baſſe jalouſie l'eût peut être éloi„ gné du Trône ; mais ſes vains ef„ forts pour le remplacer, ſervirent „ à mieux aſſurer ſa gloire. Deux „ Rois en des momens de faveur lui „ firent des reproches obligeans ſur „ la ſupériorité de ſon crédit dans „ les Etats les plus éloignés. Il n'eut

„ guéres d'autres ennemis que des „ ingrats. Sa facilité à obliger, au„ roit peut-être été en lui un dé„ faut, si elle n'eût été accompagnée „ d'une certaine noblesse qui don„ noit toujours du prix à ses bien„ faits. Personne ne fut plus magni„ fique. Sa table, la plus exquise „ de Tyr, étoit le rendez-vous de „ toutes les Nations. Sa Patrie re„ çut de lui les services les plus im„ portans, & le regretta lorsqu'il ne „ fut plus. Il vécut jusques dans cet„ te haute vieillesse où on ne compte „ plus le nombre des années, & qui „ semble toucher à l'immortalité. „ L'énigme n'est pas difficile à percer, & l'on reconnoît sans peine ce Citoyen si respectable, plus illustre dans son genre sans comparaison, que tant de Héros qu'on nous vante, & qui n'ont été grands que par les malheurs d'une infinité d'autres.

ARTICLE CXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

De Leipsick.

Monsieur Menke a publié les Discours Académiques, les Programes & les Dissertations de feu M. le Conseiller Menke son pere. Il en a formé trois Recueils, qui contiennent les Harangues *De Charlataneria Eruditorum*, & quelques autres du même goût. On y trouve des Dissertations Litteraires, *Dissertationes Litterariæ*, dont le sujet est emprunté, de quelques évenemens qui ont rapport aux *Révolutions d'Angleterre*, de la *Fascination* attribuée aux loüanges par les Payens, de l'usage de la *Couleur bleuë* parmi les Anciens, de la mort de Gustave Adolphe, de *la Paye* destinée à chaque Soldat des Armées de l'ancienne Rome: *De Romanorum veterum Stipendiis Militaribus*, de la *Consecra-*

tion des Empereurs Romains, du *Monograme* de Jesus-Christ. L'Editeur a joint à ces Recueils des Dissertations Critiques sur le *témoignage* des Historiens, sur les *fautes* de l'Empereur Charles Quint en matiere de Politique, des *Mémoires*, & la *vie* de l'Auteur, beaucoup plus ample qu'elle n'avoit paru dans les *Acta Eruditorum*. Outre ces Ouvrages de M. Menke, on en conte un autre, qui a pour titre: *Bibliotheca virorum militiâ æque ac scriptis illustrium*. C'est un volume *in* 8°. que l'Editeur a enrichi d'un grand nombre d'Additions de sa façon.

De Dresde.

On a imprimé ici le premier volume d'une Collection, intitulée *Anecdotorum S. R. I. Historiam ac jus publicum illustrantium collectio.* in-8°. Il contient cinq cens seize Diplomes tirés d'un ancien Registre du *Copiaire*, compilé sous l'Empire de Charles IV. On est redevable de cette Collecton à M. Glafey Archivaire, Conseiller de Cour & de Justice.

ANGLETERRE.

De Londres.

On a réimprimé *A Letter To à Bishop*, &c. C'eſt-à-dire, Lettre à un Evêque touchant quelques découvertes importantes dans la Philoſophie, & dans la Theologie. *in*-4°. *pages* 66. Cette Lettre qui parut pour la premiere fois l'an 1732, n'eſt qu'une eſpece d'Analyſe de quelques Ouvrages publiés depuis l'an 1724. par un Jacobite nommé M. Hutcheſon, Gentilhomme diſtingué par ſon érudition. Dans le premier l'Auteur recherche la Doct ine de Moyſe ſur l'origine du Monde. Le ſecond eſt un Eſſay de l'Hiſtoire naturelle contenuë dans la Bible. Dans le troiſiéme l'Auteur propoſe une nouvelle Explication de la confuſion des Langues, des Noms & des Attributs de la Trinité des Gentils Le Quatriéme a pour titre : Traité du pouvoir eſſentiel & Méchanique, le tout en Anglois.

FRANCE.

De Paris.

Dictionnaire Chronologique, Historique & Critique, sur l'origine de l'Idolatrie, des Sectes des Samaritains, des Juifs, des Hérésies, des Schismes, des Anti-Papes, & de tous les principaux Hérétiques & Fanatiques qui ont causé quelque trouble dans l'Eglise. Chez Pralard, Cloître S Julien le Pauvre, à l'Occasion. Didot Quay des Augustins. Quillau, Imprimeur Juré Libraire de l'Université, ruë Galande. Par le P. Barthelemy Pinchinat, Cordelier de l'Ordre de S. François, de la Province de S. Louis, Prédicateur du Roi, Docteur en Theologie, Lecteur Jubilé, & Ecrivain de son Ordre, volume in-4°.

„ L'Auteur rapporte dans cet Ou-
„ vrage le nom, le surnom, le païs,
„ les qualités de tous les Chefs qui
„ ont erré sur la Religion, l'année
„ où ils ont enseigné leurs erreurs,
„ les Auteurs qui les ont combattuës,
„ & les autorités qui les ont con-

„ damnées ; les principaux Histo-
„ riens qui en parlent, leurs maxi-
„ mes, leurs mœurs, leurs illusions,
„ leurs ruses ; ceux qui ont été con-
„ formes à leurs opinions. On a mis
„ de tems en tems à la fin des Ar-
„ ticles, de courtes Remarques,
„ très-utiles & très-curieuses.
„ On a inséré dans l'Ouvrage des
„ Dissertations Dogmatiques & His-
„ toriques sur les Manichéens, sur
„ Origene, sur Arius, sur Aërius,
„ sur les Montanistes, sur les Spino-
„ sistes, & sur quelques autres, par-
„ que ce sont ceux-là principale-
„ ment qui ont attaqué la Religion
„ dans ses fondemens, le Sacerdoce,
„ le pouvoir, & la jurisdiction des
„ Evêques, les Cérémonies de l'E-
„ glise, les Sacremens, les Rits, &
„ tout ce qui concerne la Foy Ca-
„ tholique.

„ On y donne une explication de
„ l'Henoticon de Zénon, de l'Ec-
„ thése d'Héraclius, du Type de
„ Constant, de l'*Interim* de Charles-
„ Quint, & des autres formules de
„ Foy ordonnées par les Empereurs
„ en faveur des Hérétiques.

„ On réunit dans ce Dictionnaire „ ce que l'on ne trouve que séparé- „ ment dans plusieurs Livres, & „ après de longues & de grandes „ recherches. On y explique l'éty- „ mologie des noms, dont on n'a- „ voit point encore découvert la „ signification & l'origine. On y don- „ ne une idée des principaux His- „ toriens qui ont écrit sur la même „ matiere, soit en Historiens, soit „ en Critiques, soit en Controver- „ sistes. „

Réfléxions sur les Ouvrages de Litterature, nouvelle feuille Hebdomadaire, qui se distribuera tous les Lundis de chaque semaine chez Pierre Gissey, ruë de la vieille Boucletie, à l'Arbre de Jessé. 1736.

Principes de l'Histoire pour l'éducation de la Jeunesse, par année & par leçons, premiere Année. Par M. l'Abbé Lenglet du Fresnoy. Chez Rollin fils, Quay des Augustins, du côté de la ruë du Hurepois, à Saint Athanase. *in*-12. 1736.

Lettres du R. P. D. Toussaints du Plessis, Benedictin, adressées à l'Auteur du Mercure de France, au sujet

de la Dissertation qui a remporté le Prix dans l'Académie de Soissons en 1735. avec les Réponses aux mêmes Lettres, par M. le Beuf, Chanoine d'Auxerre. Chez J. B. Delepine, ruë S. Jacques. 1736. vol. *in*-12.

Dissertation sur la véritable époque de l'Etablissement fixe des Francs dans les Gaules, sur la vérité ou la fausseté de l'expulsion de Childeric, de l'élevation d'Egidius en sa place, & de son rétablissement sur le Trône par l'adresse de Guyemans; sur l'espece & l'étenduë de l'Autorité d'Egidius & de Siagrius son fils dans le Soissonnois, & Païs circonvoisins, & sur le lieu où s'est donnée la fameuse bataille de Soissons. Par M. Biet, Chanoine Régulier de la Congrégation de France, Abbé de S. Leger de Soissons. Chez le même Libraire. 1736. vol. *in*-12.

Eloge de la Paix. Ouvrage d'Eloquence & de Politique, enrichi de Textes de l'Ecriture, & de Notes Historiques & Chronologiques, touchant les dernieres Guerres, depuis 1700. Dédié à l'Academie Fran-

çoise. Par M. l'Abbé de la Baume. Chez Rollin fils, Libraire, Quay des Augustins, à Saint Athanase. 1736.

Prix. Deux livres.

Cet Ouvrage traite de ce qui s'est passé depuis le commencement du siecle. L'époque est prise à l'avenement de Philippe V. au Trône d'Espagne. Il est divisé en deux Parties.

La premiere peint les horreurs de la guerre, & parcourt exactement les actions les plus mémorables, qui donnent occasion de rendre justice à la mémoire & à la valeur des grands Hommes, tant morts que vivans, qui s'y sont distingués : Cette Partie finit à l'Armistice, & aux Préliminaires de la Paix présente entre la France & l'Empire.

La seconde Partie met dans tout son jour les avantages de la Paix en général, qui sont, le retour de l'abondance & du commerce, le repos du Citoyen, l'utilité des Sciences & des Arts, &c...... Ce qui donne occasion de parler du merveilleux accord du Cabinet politique dans le Traité de la Paix pré-

ſente, de prouver l'importance du ſecret, & des Negociations en tout tems, de peindre le caractere du parfait Negociateur, & de caractériſer les differentes Académies, tant dans Paris, que dans les Provinces, qui forment la douceur de la ſocieté, & l'agrément de la vie civile, &c.....

Dans l'une & dans l'autre Partie on a le plaiſir de voir le fonds du diſcours tour à tour juſtifié par le texte, & l'application de l'Ecriture, & par des Notes hiſtoriques & curieuſes. Cet Ouvrage eſt imprimé de la derniere propreté *in*-4°. de 70. à 80. pages, les Notes au bas de la page, orné de belles Vignettes militaires & pacifiques, & qui ont toutes rapport au ſujet.

TABLE DES ARTICLES
du Mois de Novembre 1736.

ART. CX. Hiſtoire des Empires, &c. Page 2310.
ART. CXI. Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane. 2331.
ART. CXII. Diſſertation ſur S. Almachius,

contre M. Bayle 2364.
ART. CXIII. Decouverte des Longitudes, par M de la Jonchere. 2382.
ART. CXIV. Nouvelle Observation sur l'Aiguille droite, par le sieur le Maire. 2394.
ART. CXV. Histoire Littéraire de France, &c. Tome III. 2401.
ART. CXVI. Seconde Lettre du P. de Goville Jesuite, contre l'Auteur des Anecdotes sur l'Etat de la Religion à la Chine. 2412.
ART. CXVII. Mémoires pour servir à l'Histoire des Insectes, &c.. 2429.
ART. CXVIII. Essai Historique & Philosophique sur le Goût, &c. 2449.
ART. CIX. Nouvelles Litteraires. 2495.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LEROUGE.

Errata pour le mois d'Octobre.

Page 2144. ligne 27. subsiste, *lisez* subsistent. P. 2160. ligne 21. que cela s'étendent, *lisez* que cela s'étende. P. 2198. l. 23. le P. Avesnes, *lisez* le P. Quesnel. P. 2199. lig. 27 accusé, *lisez* accusés P. 2200. ligne 5. tendent, *lisez* tende. P. 2202. ligne 18. réele, *lisez* réelle. lig. 21. exacte, *lisez* exact. P. 2205. lig. 12. de grace, *lisez* de la grace.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Decembre 1736.

Premiere Partie.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trevoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Decembre 1736.

Imprimé à Paris, & se vend
A LYON,
Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc ; & brochés 16 s.

Années.

1701.	9. vol.	1719.	12. v.
1702.	12. v.	1720.	5. v.
1703.	12. v.	1721.	12. v.
1704.	13. v.	1722.	12. v.
1705.	12. v.	1723.	12. v.
1706.	12. v.	1724.	12. v.
1707.	12. v.	1725.	12. v.
1708.	12. v.	1726.	13. v.
1709.	12. v.	1727.	12. v.
1710.	12. v.	1728.	12. v.
1711.	12. v.	1729.	12. v.
1712.	12. v.	1730.	12. v.
1713.	12. v.	1731.	12. v.
1714.	12. v.	1732.	12. v.
1715.	12. v.	1733.	12. v.
1716.	12. v.	1734.	12. v.
1717.	12. v.	1735.	14. v.
1718.	12 v	1736.	14. v.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE

des Sciences & des beaux Arts

Decembre 1736.

ARTICLE CXX.

REFLEXIONS CRITIQUES sur les Histoires des Anciens Peuples Chaldéens, Hébreux, Phéniciens, Egyptiens, Grecs, &c. Par M. Fourmont l'aîné, &c. A Paris chez Musier pere, Jombert, Briasson, Bullot. 1735. Suite de l'Article CVIII. du mois d'Octobre, pages 2256.

APrès avoir rapporté en entier le Fragment de Sanchoniathon, M. Fourmont examine fort au long ce qu'en ont pensé les Sçavans anciens & modernes qui en ont parlé, Chrétiens, ou Payens. Les Anciens l'ont regardé comme un monument précieux, & de la plus grande antiquité; (Eusebe dit que l'Auteur vivoit avant la guerre de Troye;) comme un témoin irréprochable, qui donnant l'origine historique des Dieux du Paganisme, renverse tout le frivole & fabuleux systême de la Religion Polythéïte.

Les Payens, comme Porphyre & Philon de Biblos, qui l'avoit traduit de Phénicien en Grec, conviennent de son antiquité. Parmi les Modernes il en est plusieurs qui le traitent d'Auteur fabuleux, supposé, & beaucoup plus récent qu'on ne se l'imagine. M. Fourmont se range au parti favorable à l'autenticité du Fragment, & il employe le reste de ce premier Volume à le commenter, &

à faire voir qu'il est conforme, pour le fond, à l'Histoire des premiers hommes, telle que nous l'avons dans la Genese.

D'abord, pour ce qui regarde la Cosmogonie, ce *soufle d'un air ténebreux*, ce cahos bourbeux & confus, premiérement couvert de ténébres, ensuite se développant peu à peu, qu'est-ce autre chose, dit M. Fourmont, qu'une expression toute semblable au commencement de la Genese : *Terra erat inanis & vacua ; & tenebræ erant super faciem abyssi ; & Spiritus Domini ferebatur super aquas ?* Nous laissons au Lecteur le soin de comparer le reste de l'exposé de Sanchoniathon avec la narration de Moyse, ce qui nous meneroit trop loin. Mais, pour nous borner à cette seule réfléxion, dans la Genese c'est une véritable création, où tout est tiré du néant ; dans Sanchoniathon les principes sont éternels ; ce qui met une différence infinie entre l'Historien sacré, & l'Auteur Phénicien. Aussi Eusebe a-t-il remarqué que son sys-

tême introduit l'Athéïſme.

Venons aux générations des hommes. Au lieu de ce qu'on lit dans le Fragment, que *du vent Colpia, & de ſa femme Baau nâquirent Æon & Protogonos*, M. Fourmont ne doute point que Sanchoniathon n'eût écrit : *Merouach quol phi yach nôladou Hayon ou Beker : Ex ſpiritu vocis oris Dei procreati ſunt Æon & Protogonos*; ce qui eſt vrai, dit-il, & la Geneſe même. Il le prouve par les expreſſions ſynonymes que Moyſe employe dans la creation des divers êtres, & ſur tout de l'homme. Cette reſtitution nous paroît très-juſte, & convient parfaitement au deſſein de l'Auteur. Ne pourroit-on pas la confirmer par ce Texte ſi précis, où le *Verbum Dei*, la Parole de Dieu, eſt expliquée par ces autres termes *Spiritus oris Dei*, le ſoufle de la bouche de Dieu : VERBO DOMINI *cœli firmati ſunt*, & SPIRITU ORIS EJUS *omnis virtus eorum ?* (Pſalm. XXXII : 6.)

Mais quelle eſt cette *Baau* qu'on donne pour femme au Vent *Colpia ?*

C'est, répond M. Fourmont, le *boou* du second verset de la Genese, *inanitas, vacuitas : Terra autem erat inanis & vacua.* C'est la mere de l'homme, ou d'Adam, la matiere dont son corps est formé, la terre, qui ne devient féconde, le limon qui n'est animé que par la voix de de la bouche de Dieu. Ainsi *baau* la même que le *boou* de Moyse, est prise pour la femme, & *rouach quol phi yah*, le soufle de la bouche de Dieu pour l'homme. Malgré ce déguisement, on reconnoît la source où ces idées ont été puisées.

Les deux fruits du mariage de *Colpia* & de *Baau* furent *Æon* & *Protogone.* On conçoit présentement par cette expression, que la parole de Dieu (*quol phi yah*,) animant une portion de terre, ou de limon, (*boou*) produisit le premier homme. On y joint la premiere femme, quoiqu'elle ne fut pas produite immédiatement de la même matiere, parce qu'au fond elle a la même origine & le même auteur. Adam, dit le sçavant Mythologiste, est le

Πρωτόγονος, *Primogenitus omnis creaturæ*; S. Paul y est formel. Nous ne voyons pas néanmoins que S. Paul, ni aucun des Apôtres ayent ainsi désigné Adam. C'est de J. C. qu'il est parlé (*Ad Coloss.* I : 15.) Et cette expression, *Primogenitus*, lui est spécialement appliquée en d'autres endroits du Nouveau Testament, & lui est uniquement consacrée. Mais enfin Adam n'en est pas moins, & dans le sens litteral & naturel, Πρωτόγονος, le Premier né, le premier homme.

Mais comment trouver Eve dans Αἰὼν, *Æon?* Sanchoniathon, reprend notre Auteur, avoit écrit *Ayion*; c'étoit le nom d'Eve en dialecte Phénicienne, de l'Hébreu *Chavva*, prononcé à l'antique, *Avva.* C'est ainsi, pouvons-nous ajoûter, que les Latins ont fait *ævum*, du Grec αἰών.

Le Traducteur a dû mettre Αἰὼν, comme il le trouvoit dans son texte. Eusebe, il est vrai, écrit τὸν Αἰῶνα, au masculin, parce que ce mot αἰὼν, *ævum* est effectivement

de ce genre. Mais ici c'est le nom propre d'une femme ; c'est le nom d'Eve. Je suis fâché de la méprise d'Eusebe, dit M. Fourmont. Sans doute Philon avoit écrit τὴν Αἰῶνα ; *& cette remarque est de la derniere certitude.* Il la fortifie, & prouve la convenance de l'*Æon*, ou *Ayion* de l'Auteur Phénicien, avec Eve, parce que Sanchoniathon dit qu'*Æon* avoit trouvé la maniere de se nourrir des arbres. Or c'est précisément ce que dit Eve (Genes. III. 2.) *De fructu lignorum.... vescimur.* D'où il conclut que l'*Ayion* de Sanchoniathon est sans difficulté l'Eve de Moyse. Cumberland est du même sentiment. Remarquons cependant que la formation d'*Æon* dans Sanchoniathon est fort différente de celle d'Eve dans la Genese. Mais il ne faut pas exiger une entiere ressemblance ; & il en reste encore assez, pour fonder la fiction, ainsi que nous l'avons observé.

Les deux premiers enfans de *Protogone* & d'*Æon*, dans le Fragment Phénicien, sont *Guenos* & *Guenea.*

Dans la Genese, le premier enfant d'Adam & d'Eve, est Caïn. Qui sçait, dit M. Fourmont, si Philon & Eusebe n'avoient pas écrit Γάϊνος & Γαϊνεά ? *Guenos* est donc Caïn, & *Guenea* est *Caïnea*. *Pouvoit on mieux designer Caïn & sa femme ?* Cette remarque est encore de Cumberland Ajoûtons que le Traducteur trouvant *Caïn* dans le Phénicien, aura mis *Gaïnos*, comme les Grecs disent Γάϊος, pour *Caius*.

Par cet échantillon, que nous avons fort abregé, on voit comment M. Fourmont explique son Auteur, & trouve dans l'Ecriture les personnages déguisés du Phénicien. De la même maniere, & en suivant la même méthode, il parcourt, il développe, & toujours sçavamment, les autres générations, les inventions des Arts, & tout ce que raconte Sanchoniaton. Nous ne ferons qu'indiquer en peu de mots ces explications. Φῶς, Πῦρ, & Φλὸξ, la Lumiere, le Feu, la flamme, enfans de *Guenos*, ou Caïn, sont des hommes dont les noms signifioient ces cho-

ses. Ces noms étoient *Or*, en Phénicien, *Oro*, la Lumiere ; *Nour*, le Feu ; *Lahabah*, la Flamme. De ceux-ci nâquirent des Geants, &c. On sçait ce que dit Moyse de la naissance des Geants sortis des mariages des enfans de Dieu, (les descendans de Seth) avec les filles des hommes, (la race de Caïn,) & on en voit le rapport avec le récit de Sanchoniathon.

A ce sujet M. Fourmont fait une Dissertation sur les Egrégores, ou ces Anges, qui, suivant le sentiment de quelques SS. PP. & d'autres Auteurs Ecclésiastiques, d'anciens Rabins, de tous les Juifs Traditionnaires, des Mahometans, & de presque tous les Orientaux, sont ces *enfans de Dieu*, dont le commerce avec *les filles des hommes*, produisit les Geans. Il y explique un endroit du Livre attribué à Enoch, qui détaille cette fable, les noms des Egrégores, les différentes races, ou générations qui en descendoient : il compare ce qu'en ont dit Moyse, Sanchoniathon, le Livre d'Enoch,

& Hésiode ; & il trouve qu'ils s'accordent assez bien. Il nomme les Geants, & les montagnes qu'ils occuperent. *Memrumus* & *Ypsouranios* désignent un de ces Geants, & ces noms marquent la hauteur de sa taille. *Ousoüs* est le premier Hercule. Les Réfléxions de l'Auteur sur *Chrysor*, ou *Chrysaor* nous meneroient trop loin. Selon lui, c'est le premier qui trouva, & qui travailla le Fer : il est plus ancien que Tubalcaïn, qui perfectionna cet Art, & qui est le Vulcain des Egyptiens.

Passons à d'autres générations. Si *Misor* est le Mitsraïm de la Genese, le fils de Cham, le petit-fils de Noé, comme l'assure M. Fourmont, il ne devoit pas précéder *Sydyk*, puisque *Sydyk* ne peut être que Noé. *Sydyk* en Phénitien signifie *Juste* ; Philon même en avertit ; & ce mot vient de l'Hébreu, *Tsaddik*. Or Noé est par excellence le Juste. *Noë vir justus*, &c. (Genes. VI. 9.) Ce qu'ajoûte Sanchoniathon prouve encore que *Sydyk* est Noé. Ceux-ci, dit-il, (*Sydyk* & *Misor*) trouverent l'usage

du Sel. C'eſt, reprend notre Auteur, que Noé étoit regardé comme un Marin, à cauſe de l'Arche. Mais bien plus, dit encore le Phenicien, ils inventerent l'art de conſtruire un Vaiſſeau. A quel autre qu'à Noé peut convenir ce trait ? Cela étant ainſi, M. Fourmont ſe propoſe une étrange queſtion : *Comment Taaut eſt-il deſcendu de Miſor, ſi tout eſt péri par le Déluge?* Que fait le Déluge à des hommes qui ne ſont venus qu'après, à la poſtérité de Noé?

Le Traducteur de Sanchoniathon, ou Sanchoniathon lui-même fait *Sydik*, c'eſt-à dire Noé, Pere des *Dioſcures*. Sans doute il le prenoit pour Jupiter; ou bien il a voulu marquer que les hommes déifiés deſcendoient de Noé.

Dans l'Hiſtoire de la Geneſe Moyſe s'eſt propoſé principalement celle des deſcendans de Sem, pour venir à Abraham, le pere & le chef du Peuple de Dieu, & à ſa nombreuſe poſtérité. L'Auteur Phénicien l'a encore ſuivi en cela, Sem eſt l'*Elion* de ce-

lui ci, l'*Ypsistos* de son Traducteur. *Bérouth*, qu'ils donnent pour femme à *Elioun*, n'est point nommée dans l'Ecriture. Tharé, pere d'Abraham paroît ici, sous les noms d'Ουρανὸς, d'Επίγειος, d'Αὐτόχθων; *Ilus* ou *Cronos* est certainement Abraham, *Ilus* signifie fort, puissant; & ce nom lui convient parfaitement. Nous dirons plus bas pourquoi il est nommé *Cronos*. *Béthyle* est Bathuel, fils de Nachor, pere de Rebecca. *Dagon* ne nous est point connu par la Genese; *Atlas* est Lot; Isaac est *Sadid*, & *Sadid* est *Zeus*, ou Jupiter, fils de *Cronos*, ou Saturne. Ainsi *Cronos*, Saturne, pere de *Sadid*, *Zeus*, Jupiter, c'est Abraham, pere d'Isaac; *Typhon*, dont parle Sanchionathon, est Jacob; *Osiris* est Esaü, & l'ancien Bacchus. Enfin, pour ne pas suivre plus loin cette Nomenclature, *Taaut*, Hermès, Mercure, Sécretaire de *Cronos*, c'est Eliezer, Intendant de la maison d'Abraham.

Disons quelque chose des femmes dont il est fait mention dans l'Hist-

toire Phénicienne. Nous n'avons encore parlé que de *Baau*, d'*Æon*, ou Eve, de *Guénea*, femme de Caïn, & de *Bérouth* épouse d'*Elioun*, ou Sem. Philon donne à la femme d'*Ouranos*, ou Tharé, le nom de Gué. De Tharé, en Hébreu, *Thérah*, on a fait le féminin *Terra*, traduit en Grec par le mot Γῆ. Ce feminin, dit M. Fourmont, a été *confondu ensuite par les Latins avec* terra, *la terre, & confondu avec raison, puisque c'est la traduction de* Tit, (mot Hébreu qui signifie *lutum, coenum.*) De là, les Grecs ont nommé la femme d'*Ouranos*, *Titæa*, & leurs enfans, les *Titans*. Qu'est-ce que l'*Athéné*, non pas de Sanchoniathon, mais de son Traducteur? Car l'Auteur avoit mis en Phénicien *Onga*, ou *Hogga*. M. Fourmont fait voir, par un long étalage d'érudition, qu'*Hogga* est Agar, mere du guerrier Ismaël, & ensuite, chez les Grecs, *Athéné*, Minerve, Déesse de la guerre. Il ne faut pas moins d'habileté pour prouver que *Persephoné*, la Bersabéenne, ou

femme du pays de Bersabée, est fille, ou petite-fille d'Abraham par Cétura, & femme d'Ismaël, qui est Pluton; & que Cétura de Bersabée, l'une des femmes d'Abraham, est Cérès. Sara, sa principale épouse, est la premiere Rhea, & l'Isis des Egyptiens. Enfin, (car il faut abreger ce détail, peut-être ennuyeux pour bien des gens) les autres femmes dont parle Sanchionathon, sont *Astarté*, *Dioné*, *Rhea* différente de la premiere, *Eimarmênè*, & *Hora*; c'est-à-dire, Rachel, Lia, Zelpha, Bala, & Dina; les quatre premieres, femmes de Jacob, & Dina sa fille. ne sont que les mêmes noms, simplement traduits.

Au reste, il ne faut pas croire que M. Fourmont nous donne ce dénoüement de l'ancienne Mythologie, où les Patriarches des Hébreux paroissent transformez en divinités du Paganisme, sans de bonnes preuves, & sans avoir débrouillé cette confusion presque inexplicable, que la Fable a répanduë sur l'Histoire. Mais, comme il ne nous est pas possible

d'entrer dans le détail de ces explications, qui ne seroit guéres différent du Livre même, dont nous ne pouvons donner que le plan, contentons-nous de quelque exemple, qui fera juger si l'Auteur a bien pris son parti, & s'il a solidement appuyé ses conjectures, ou ses découvertes.

Arrêtons-nous à *Cronos* ou Abraham. Saturne étoit le pere des Dieux; Abraham le pere de ceux que la postérité a honorés d'un culte divin. Saturne étoit appellé simplement le Grand Pere, *Magnus Pater;* c'est aussi ce que signifie le nom d'Abraham: d'abord Abram, *Pater excelsus*, ensuite Abraham, le Pere d'une nombreuse postérité, *Pater multitudinis.* Mais pourquoi Abraham est il nommé *Cronos?* Rien de plus simple, ni de plus facile à comprendre. Pour cela, commençons par expliquer le nom d'*Ouranos* donné à Tharé. Qu'est ce donc en effet qu'*Ouranos?* L'homme de *Our*, ou *Ur* en Chaldée; *De Ur Chaldæorum* : l'habitant, le Seigneur de ce Canton;

en Chaldaïque & en Syriaque, *Ourano. Voilà*, dit M. Fourmont, *ce que l'on cherche depuis 3000. ans, la raison du nom d'*Uranus. Mais elle fait *appercevoir l'équivoque entre* Ourano *l'homme*, & Οὐρανὸς, *le Ciel. L'un vient de* Ur, *comme Ville, l'autre de* Ur, Oura, *lumiere.* Ainsi, comme on a nommé Tharé *Ourano*, & en Grec Οὐρανὸς, l'homme de *Our*, on a appellé Abraham *Cronos*, de *Cronoo*, l'homme de Charan, le Caranien, parce qu'il sortit d'Ur de Chaldée, pour aller s'établir à Charan, ou Haran. Les dénominations de demeure, ajoûte notre Auteur, sont de toutes les langues, & de toutes les nations.

Mais n'en demeurons pas à ces étymologies; comparons divers traits de l'Histoire de *Cronos*, avec ceux de l'Histoire d'Abraham. Cette comparaison nous fournira de nouvelles preuves de l'identité des deux personnages.

Du tems de *Cronos* il arriva dans le pays une grande famine: le Phénicien y ajoûte une peste, suite assez

ordinaire de la famine. N'est-ce pas la famine qui obligea Abraham de se retirer en Egypte? *Cronos* sacrifie *Sadid* son fils unique, à son pere *Ouranos*. On pourroit soupçonner, (c'est la réfléxion de M. Fourmont,) qu'il y avoit dans l'Original, *Laschamaïm*, au Ciel; ce que le Traducteur aura rendu par Οὐρανῷ: &, comme Ouranos est le pere de Κρόνος, il dit que celui-ci sacrifia à son pere *Ouranos*. Quoiqu'il en soit, qui ne reconnoît ici le sacrifice d'Abraham? Enfin *Cronos* se circoncit lui-même, & ordonne à tous ses gens d'en faire autant. N'est-ce pas là précisément ce que l'Ecriture nous dit d'Abraham? Et ces faits si singuliers, ou plutôt ces faits uniques, à quel autre peuvent-ils convenir? Peut-on donc n'y pas reconnoître Abraham dans *Cronos*? Veut-on encore d'autres traits de ressemblance? *Cronos*, ou Saturne avoit épousé sa sœur Rhea: Abraham épousa Sara sa sœur: & ces deux noms Sara & Rhea signifient également, *Reine*, *Princesse*; c'est en effet la même

personne. Saturne, selon la Fable, dévoroit ses enfans. C'est une équivoque sur le mot Χρόνος, le tems, qui dévore tout, qui détruit ses productions, les choses ausquelles il a donné naissance, & figurément ses enfans, & Κρόνος, Saturne. Pour empêcher ce désordre, à la naissance de Jupiter Rhea donne à son époux *une pierre*, à la place de cet enfant qu'elle veut sauver. Dans la Genese, Sara donne à Abraham, *tachat ben* (*pro filio :*) Eh! que lui donne-t-elle? Agar. Or *Hagar* en Phénicien signifie *une pierre*. Voilà l'origine de cette Fable mal concertée, & néanmoins très-reconnoissable. M. Fourmont pousse bien plus loin ce parallele: mais nous croyons que cet essay donnera une assez juste idée de son systême Mythologique. Nous avons ici à la fois Tharé dans *Ouranos*, Abraham dans *Cronos*, Sara dans Rhea, & dans *Sadid*, Isaac. Tout le reste est traité dans le même goût, avec la même érudition, & la même sagacité. Il nous suffit de dire qu'on trouvera ici, ce qu'on n'a point en-

core vû executé dans la même étenduë,& avec la même suite,un systême soutenu, & une conformité toujours sensible, entre Sanchoniathon & les Livres de Moyse.

Après cette explication du Fragment Phénicien, l'Auteur recherche l'origine & les causes de l'Idolâtrie. Sur le premier point il rapporte diverses opinions; & pour lui, sans déterminer le tems précis où les hommes commencerent à offrir leurs vœux à des êtres créés, il juge que ce culte impie s'établit lorsque les hommes se furent multipliés, dans ces jours d'une corruption générale, dont parle l'Ecriture : *Cum cœpissent homines multiplicari super terram, &c.* (Genes. VI. 1.)

Les causes de l'Idolâtrie sont 1°. L'admiration, qui a déïfié le Soleil, la Lune, & les autres Astres. De-là la plus ancienne Idolâtrie, celle des Chaldéens, des Egyptiens, &c. 2°. La tendresse pour ce qu'on avoit le plus aimé. Le Livre de la Sagesse y est formel. *Acerbo enim luctu dolens pater, citò rapti filii se-*

cit imaginem, &c. (Sapient. XIV. 15.) 3°. La crainte. *Primus in orbe Deos fecit timor*. Ce qui eſt vrai en partie, & dans un ſens. N'eſt ce pas ce qui a introduit les Dieux Ἀποτροπαίους, *Averruncos*? Ce qui a fait ſacrifier aux Ondes, aux Vents? Ce qui a fait adorer les Dragons, les Serpens, les Crocodiles? &c. 4°. L'eſpérance. Iſis, Apollon, Eſculape durant leur vie avoient ſoulagé les malades; après leur mort, on en a fait les Dieux de la Médecine, 5°. La flaterie. Les Rois, les Empereurs, &c. ne lui doivent-ils pas leur Apothéoſe? Mais au milieu de cette foule de Divinités ridicules, & que la raiſon déſavoüe, Divinités de culte & de cérémonie, bien plus que de créance & de conviction, au moins pour les ſages, n'eſt on pas forcé de reconnoître un Dieu véritable & néceſſaire? Et, ſans cette idée naturelle, gravée dans tous les eſprits, auroit-on pû imaginer ces chimeres?

M. Fourmont entre enſuite dans le détail des différentes claſſes de Dieux:

Dieux : *Dii Majores ; Dii Minores ;* Dieux du Ciel, Dieux de la Terre ; Dieux Infernaux, Dieux de la Mer, des Fleuves, des Fontaines : Dieux Maîtres, Dieux Domestiques : Dieux pour toutes les fonctions de la vie, pour tous les états : Dieux des mariages, Dieux, ou Déesses pour les accouchemens ; Dieux pour les enfans, pour tous les âges, pour toutes les professions : Dieux pour chaque action, pour chaque vertu, &c. Il en donne de longues listes, où l'on trouve tous leurs noms, avec de courtes Remarques. Il passe ensuite aux Dieux des diverses Nations, commençant par les Romains & les Grecs, & remontant aux Orientaux, il parcourt les Dieux des Perses, des Arabes, des Chaldéens, des Phéniciens, des Egyptiens. Il n'oublie pas même en Occident les Dieux des Gaulois, des Germains, des Bretons, des Espagnols, des Carthaginois. Il marque les Pays & les Villes où chaque Divinité étoit particuliérement honorée, les différens animaux &

les plantes qui étoient spécialement consacrées à quelques Dieux. Il parle des Temples, des Prêtres, des Fêtes, des Sacrifices, des diverses sortes d'adorations. Il donne le plan & le précis de la Théogonie d'Hésiode, & des Métamorphoses d'Ovide; Ouvrages qui contiennent le fond de la Religion des Anciens Payens, Grecs & Latins. Il examine ausquels des Dieux primitifs, & plus généralement reconnus, doivent se rapporter les Dieux des différentes Nations, déguisés sous des noms barbares. En particulier sur les fausses Divinités dont il est parlé dans l'Ecriture, il expose les sentimens des Critiques, & y joint ses réfléxions. Il termine enfin cette longue & sçavante Dissertation, par cette Récapitulation.

Le Paganisme Latin, Grec, Egyptien, Phénicien, Arabe, &c. a ignoré l'origine des Dieux qu'il adoroit. Les Latins tenoient leurs grands Dieux de la Grece. La Grece, à l'exception de Neptune, tenoit les siens de l'Egypte: l'Egypte étant composée de Peuples Chaldéens, Phéni-

ciens, & ſur-tout Arabes, à meſure que leurs colonies s'y avançoient, les Dieux d'Egypte ſont Phéniciens, Chaldéens, Arabes. Les Phéniciens, par un culte des Ancêtres, tiré de la Chaldée, accoutumés à apothéoſer leurs grands hommes, avoient déïfié pluſieurs Chananéens, ſur tout de la famille d'Abraham : ce qui prouve ſa grandeur en vertu, en puiſſance, &c. & releve infiniment l'Hiſtoire de la Geneſe. L'Hiſtoire de la Geneſe étant ſans contredit la plus ancienne Hiſtoire du monde, & la tradition des faits & des principaux événemens, s'étant conſervée parmi les deſcendans de Noé, il a bien fallu que cette Hiſtoire ſervît de fond & de modele à toutes les autres, puiſque Moyſe raconte ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable depuis la création du monde. Mais cette Hiſtoire a trop de grandeur, de nobleſſe, de vérité, & d'air de vérité, pour être relevée par les folles idées de la ſuperſtition des Infideles. Enfin, continuë M. Fourmont, » toute la Grece, toute l'Egypte,

» toute la Phénicie, confirment en
» tout ſens ce que Sanchoniathon
» rapporte de ces Dieux; & après
» les Diſſertations précédentes, &
» la filiation ſuivie d'*Ouranos*, de
» *Cronos*, de *Sdeus*, ou *Zeus*, d'*Oſi-*
» *ris*, &c. on ſoutient hardiment
» qu'on ne peut les montrer ail-
» leurs. Les faux Dieux de la Bi-
» ble étant à préſent découverts,
» on en tirera de nouvelles lumie-
» res, pour pluſieurs endroits de
» l'Ecriture, juſqu'ici non enten-
» dus. » Telle eſt l'idée que l'Au-
teur nous donne de ſon Ouvrage.
C'eſt aux équitables & intelligens
de juger ſi elle eſt bien fondée.

Cette Hiſtoire des Dieux ainſi
développée, a fait naître une nou-
velle Chronologie des tems les plus
reculés, & des anciennes Monar-
chies les plus célébres de l'Antiqui-
té. M. Fourmont donne des ſuites
de leurs Souverains, fixe les plus fa-
meuſes époques, & diſcute avec une
grande capacité les points les plus
importans de l'Hiſtoire.

ARTICLE CXXI.

RECUEIL DE LETTRES, Mémoires, & autres Pieces, pour servir à l'Histoire de l'Académie des Sciences & Belles Lettres de la Ville de Besiers. A Besiers chez Barbut. 1736. in-4°. *environ* 150. *pages.*

PAR une Lettre datée du 1. Janvier 1726. on rend compte de l'origine, & des occupations de cette Académie. Ce ne fut d'abord, comme dans tous les établissemens de cette nature, qu'un nombre d'Amateurs des Sciences, que le même goût assembla pour la premiere fois le 19 d'Août 1723, & qui s'étant rassemblés plusieurs autres fois, obtinrent en 1725. par la protection de S. E. Monseigneur le Cardinal de Fleury, zélé pour la gloire de sa Patrie, la permission & des Patentes du Roi, qui autorisoient & érigeoient ces Assemblées en Académie.

Dans les premieres séances on ne

manqua pas par des Discours pleins de vérité d'en faire voir l'avantage, dans des Païs sur-tout où la vivacité du génie peut beaucoup faciliter le progrès des Sciences, & où elle a besoin même de ce contrepoids. Ces sortes de Sociétés sont toujours sûres de produire, au moins pour un tems, l'émulation, le travail & l'instruction. On ne sçauroit trop les multiplier. C'est le meilleur moyen de mettre en valeur un grand nombre d'excellens esprits que la nature repand par tout, & qu'elle prodigue dans certains climats.

Une seconde Lettre du 15. May 1732. roule encore sur les occupations de la même Académie. On est édifié de la franchise & de la rare modestie avec laquelle l'Auteur de cette Lettre, que nous jugeons être M. B. connu dans nos Mémoires, s'attache à prouver assez au long qu'il doit leur être permis de traiter pour leur propre instruction, & pour celle de leurs compatriotes, des sujets déja traités par d'autres, & de les traiter même d'une maniere qui n'est

pas tout-à-fait nouvelle. On trouve pourtant ici du neuf dans les points de vûë & dans l'expoſition des ſujets. Après cela la nature ſeule faiſant les inventeurs, on ne peut légitimement faire le procès à perſonne pour ne l'être pas. On trouve dans des Additions à cette Lettre de fort bonnes diſcuſſions ſur le magnétiſme, ſur la nature du mouvement, ſur la force, en particulier ſur la grande queſtion qui partage l'Europe entre Deſcartes & M. Leibnis, celui-ci prétendant que cette force doit être eſtimée par la maſſe & par le quarré de la vîteſſe, & celui là ne faiſant entrer dans cette eſtimation que la ſimple raiſon de la vîteſſe, ſentiment qui perd déſormais beaucoup de la vraiſemblance qui l'avoit fait regarder comme le ſeul vrai juſqu'ici. Peut-être auſſi que le ſentiment qui les conciliera tous deux ſera le meilleur. Car de ſoi tout mouvement eſt droit, mais toutes choſes ſont tellement diſpoſées dans la nature que par voye de fait il n'y regne que des mouvemens courbes. Et de

même de soi la force dépend de la simple vîtesse, mais la plenitude du monde qui rend courbes tous les mouvemens, les rend aussi, à cause des résistances continuelles, par tout proportionnels dans leurs forces aux quarrés de leurs vîtesses. La Dissertation de M. Massip sur l'usage de boire à la santé des Convives, est pleine d'une érudition judicieuse, & qui égaye le Lecteur. L'Auteur fait voir que c'étoit un usage de Religion & un sacrifice dans son origine; suite sans doute des loix de l'hospitalité, ou de la societé même la plus ordinaire.

La Dissertation de M. Bouillet sur les Champignons, est d'un sage Médecin, & met fort en garde contre l'usage immoderé, ou peu précautionné de ce mets équivoque. Outre les Dissertations on trouve encore ici les Eloges de quelques membres de l'Académie, décédés depuis son établissement, de M. l'Abbé d'Arnoye, de M. Valadon, &c. Suit un fort bon Mémoire sur la Latitude & la Longitude de la ville de Be-

ſiers, par M. de Clapiés, qui eſt auſſi de la Societé Royale de Montpellier, & qui ne pouvoit manquer d'être honorablement revendiqué par ſes compatriotes. Ses Obſervations, faites avec toute la circonſpection poſſible, & ſelon toutes les regles de l'art, donnent à Beſiers 3. minutes 32. ſecondes de tems d'avance à l'Orient ſur Paris, & vers le midi 5. degrez 29. minutes 45. ſecondes. De ſorte que la Longitude de cette Ville eſt de 23. degrez 53. minutes, & ſa Latitude de 43. degrez 20. minutes & 25. ſecondes. Ce Mémoire eſt ſuivi d'un autre, où l'on trouve la poſition déterminée de divers lieux & villages circonvoiſins, pour ſervir à la Carte du Diocèſe de Beſiers. On annonce même une Hiſtoire complette, *exacte, fidele, & bien circonſtanciée de ce Diocèſe.* Les Académiciens ont partagé le travail : les uns recherchent le génie, le caractere, les mœurs des habitans anciens & modernes du Païs. D'autres font des recherches ſur la Religion, les Fêtes, les Loix, les

Coutumes, Privileges, droits Seigneuriaux, Révolutions, &c. Quelques-uns obſervent les méteores, le climat, les pluyes, les variations, &c. M. Cros donne déja l'Analyſe des Eaux de Vendres. Elles ſont onctueuſes, rouſſatres, d'un goût piquant & aigrelet, d'une odeur ſulfureuſe & bitumineuſe, fraîches à la ſource quoique ſortant par bouillons. M. Cros les croit impregnées d'un acide volatile nitreux, d'un alcali auſſi volatile, d'un ſoufre délié, & d'une terre très-fine qui concourt avec l'acide & le ſoufre à compoſer un peu de ſel alcali fixe. Le limon de la ſource eſt émollient, réſolutif & tout-à-fait adouciſſant. M. Cros a auſſi trouvé que le *Rhapontie de montagne*, qu'on cueille près de Beſiers, a à-peu-près les vertus purgatives de la Rhubarbe du Levant. M. de Guibal prépare une traduction de l'excellente Aſtronomie du P. Tacquet. On trouve à la ſuite de tout cela une Relation de l'Aſſemblée publique de l'Académie le 12. Avril 1731. M. Caillé Directeur parla le premier

ſur les devoirs d'un Académicien. *Rechercher la vérité, combattre l'erreur, préferer le travail & l'étude à une vie molle & oiſive... ſacrifier les biens, la ſanté pour acquérir de nouvelles connoiſſances*, &c. qui doute que l'amour des ſciences ne puiſſe faire, & ne faſſe tous les jours des martyrs; & que lorſque cet amour eſt ſubordonné au devoir, il ne ſoit fort glorieux devant les hommes, & fort méritoire devant Dieu? Mais on n'aime le vrai qu'autant qu'on l'aime quelque part qu'on le trouve, & de quelque part qu'il vienne. La nouvelle Académie paroît tout-à-fait formée ſur ce principe d'équité. Dans un ſecond Mémoire M. Aſtier le cadet parle de la cauſe de la fertilité des terres. Son mémoire eſt relatif à une Diſſertation, ſur le même ſujet, que nous avons inſerée dans nos Mémoires de Mars 1722. Art. XXV. On convient avec l'Auteur de la Diſſertation, que le nitre de l'air eſt une fiction. *M. Aſtier* entre enſuite dans le détail du ſyſtême du P. C. qui attribuë à la ſeule

force d'*expansion de l'air, à son seul ressort ce que les partisans de Willis & de Mayou attribuoient au nitre aërien. Pour exposer ce système, il a crû*, ajoûte l'Historien de l'Académie, *ne pouvoir mieux faire que de se servir des propres termes de l'Auteur du Mémoire déja cité*, c'est-à-dire, de la Dissertation en question. Effectivement on en rapporte ici une partie. Après cette citation qui est fidele, l'Historien ajoûte : *M. Astier auroit souhaité pouvoir adopter ce système*, d'autant plus qu'il le trouve conforme aux principes de *Borelli* sur la vegétation des Plantes, & de *M. Astruc* sur la fermentation. *Mais M. Astier a fait voir que l'air n'étoit ici qu'une cause particuliere & non un principe général. L'air contribuë à faire gonfler & fermenter la paste qu'on paitrit ; M. Astier en tombe d'accord : mais il ajoûte qu'il y a une cause plus générale, qu'on doit regarder comme la cause efficiente de cette fermentation ; c'est la matiere étherée, ainsi que l'a prouvé M. Bouillet dans sa Dis-*

sertation sur les fermens. Ce que M. Astier ajoûte est bien ajoûté. La Dissertation sur la fertilité des terres, imprimée dans nos Mémoires, l'avoit supposé. C'est la matiere éthe-rée qui donne à l'air sa force d'expansion, son ressort. Cette matiere étherée est en effet une cause générale : Descartes l'a assez établie : mais en l'établissant comme une cause générale, il a laissé aux Physiciens le soin de découvrir les causes particulieres qui la déterminent, & sans lesquelles c'est une cause vague qui n'est bonne à rien. Autrement Descartes en nous la donnant, auroit déja tout expliqué. Voilà en passant à quoi les Cartesiens ne prennent pas assez garde, qu'il s'agit dans le détail de la Physique des causes spécifiques, particulieres & immédiates, & que sans cela leur matiere subtile est une vraye qualité occulte, ou ne vaut pas mieux.

Le troisiéme Mémoire de M. Mainy sur l'origine des Proverbes, est plein de justesse, de jugement, au moins dans ses conjectures, & d'ail-

leurs bien écrit, comme le sont en général la plûpart des morceaux de ce Recueil. Comme ils sont tous en Extraits, on sent une même main accoutumée à écrire, & naturellement exacte & circonspecte, qui répand généralement sur tous cet esprit d'analyse & de circonspection. M. Mainy, après avoir montré ou indiqué que les Proverbes étoient en usage dès le tems, & avant le tems de Moyse, manquant de tradition pour remonter plus haut, entre dans l'esprit de la chose, & conjecture que les Proverbes ont toujours été les paroles sententieuses ou ingénieuses des hommes les plus sages ou les plus clairvoyans de tous les tems, leurs réfléxions, leurs préceptes, leurs bons mots. M. Mainy en juge fort bien par l'Analogie de plusieurs Proverbes modernes, dont on connoît l'origine, & qui sûrement ne sont que cela. Il observe encore que c'est sans doute sur le modele des anciens Proverbes, que la plûpart des maximes de l'Evangile, & plusieurs maximes de droit

& de politique ſont, en ſe popularisant, devenuës de vrais Proverbes. Mais on abuſe de tout:on prend pour des Proverbes des quolibets, des équivoques : il y a même des Proverbes mauvais par eux-mêmes. M. Mainy doit dans un autre Mémoire parler contre cet abus. Le quatriéme Mémoire ne peut manquer d'être bien. Il eſt de M. Bouillet, ſur l'abus qu'on fait des *Topiques* en Médecine, ou en Pharmacie.

On trouve à la ſuite une nouvelle Relation d'une Aſſemblée tenue en Decembre de la même année 1731. M. Andoque y parla ſur ce texte d'Horace, *tu nihil invitâ dices faciesve Minervâ*. Le premier Mémoire fut de M. Bouillet ſur les taches du Soleil. Lorſque Scheiner dans ſon *Apelles poſt tabulam*, eut donné ſans ſe faire connoître, la premiere découverte des taches du Soleil, Galilée croyant profiter de cet *incognito*, s'aviſa un peu tard de s'en dire le premier inventeur. Mais Scheiner le convainquit de n'être pas même le ſecond, & d'avoir fort mal

vérifié ſes premieres Obſervations. On trouve tout cela bien conſtaté dans le *Roſa urſina* de Scheiner, & les vrais ſçavans qui liſent les ſources n'en ont jamais douté. Il s'en eſt pourtant trouvé de tems en tems & depuis peu, dans des Ouvrages qui promettent plus d'exactitude, où l'on attribuë ſans autre preuve la premiere invention à Galilée, & la ſeconde à Scheiner. M. Bouillet ne donne point dans cette ignorance, ni dans cette injuſtice. Il propoſe les divers ſyſtêmes ſur la nature des taches, & ſans en adopter aucun, il s'attache à réfuter celui qui en fait des Planetes qui roulent autour du Soleil, & qui en cachent quelquefois des parties. Ce n'eſt pas cependant le ſyſtême qui a le plus fait de fortune, & M. B. prend ici les choſes un peu à ſon avantage. L'Auteur du ſecond Mémoire ſur les Muſes, M. Trouillet ne diſſimule pas qu'il a pris le deſſein & la méthode de ſa Diſſertation, d'après celle de M. Maſſieu ſur les Graces. Et il faut croire que l'Académicien de Paris

ne trouveroit dans cette imitation rien qu'il voulût désavoüer, non seulement pour la recherche, mais pour l'élegance même & la legereté du stile.

Le troisiéme Mémoire sur les Bains de la Malou, donne lieu à l'Historien de l'Académie d'y joindre en Extraits d'autres Mémoires dont les uns roulent sur l'action de l'Eau commune dans l'usage du Bain, & d'autres sur l'action ordinaire de l'Air qui environne & presse notre corps. M. Bouillet a trouvé cette pression de 36000. livres sur la surface du corps d'un homme de 5. pieds 3. pouces de haut, mesurée par M. Astier le cadet. Il examine ce qui peut en nous contrebalancer cette pression. L'air dont nous sommes pleins se présente: mais si l'on en croit M. Bouillet, cette force vient principalement des organes qui nous font croître, & à la faveur desquels nos humeurs sont poussées du centre à la circonférence; en un mot, du cœur, des arteres, dont le ressort vaut autant qu'un poids de

135000. livres, d'où réſulte la circulation du ſang & des humeurs, avec la nutrition & les ſecrétions qui dépendent de cette circulation. Les variations des ſaiſons font changer la preſſion de l'air. A en juger par le Barometre dont les variations vont à 2. pouces, les changemens de preſſion vont à 2576. livres, mais ils ne ſont jamais ſi grands de proche en proche, ſeulement le Barometre pouvant en 24. heures hauſſer ou baiſſer de 9. lignes, la preſſion peut augmenter ou diminuer dans ce même eſpace de tems, de 966. livres; ce qui eſt fort conſidérable, & peut produire des effets proportionnés ſur nos corps. D'où M. Bouillet conclut fort naturellement qu'il y a des cas où l'action de l'eau peut dans le Bain ſuppléer à celle de l'air. M. Cros faiſant uſage de ces principes à l'occaſion des Bains de la Malou, réduit leur effet à deux principaux, à la preſſion de l'eau & à l'introduction de ſes parties. N'y auroit-il pas quelque égard à avoir au mouvement réſultant dans les eſ-

prits de la chaleur, ou même de la fraîcheur des eaux ? M. Cros ne laisse pas d'y avoir égard : il en parle ensuite.

Les Eaux de la Malou sont médiocrement chaudes, quoiqu'elles bouillonent assez sensiblement. Elles sont claires, blanchâtres, onctueuses, d'un goût piquant & aigrelet. Sur leur surface nage une pellicule roussâtre, onctueuse & mêlée d'une écume blanche. Au fond est une terre argileuse, couleur de Bol, entremêlée de quelques particules brunes & luisantes. Hors du Bassin cette terre forme des concrétions pierreuses. Nous supprimons d'autres circonstances toutes curieuses pour un Physicien. Outre ces Mémoires, dont la lecture remplit la Scéance, on ajoûte ici la Description des Grotes de Merveis près de Mende en Gévaudan, par M. Blanquet, avec des Remarques sur les Congelations : des Observations Anatomiques : une Table Gnomonique pour tracer des Cadrans verticaux déclinans, par M. de Clapiés : un nouveau Mémoi-

re de M. Bouillet ſur la maniere de traiter la petite-Vérole. L'Auteur ſe plaint du peu de confiance que le public a aux Médecins dans cette maladie, des ſupercheries qu'on y fait à leurs ordonnances, & des eſpeces de régimes que chacun ſe mêle d'y ſubſtituer à une curation preſcrite par les regles de l'Art. Il eſt ſingulier en effet, que ce ſoit preſque la ſeule maladie que le Public ſe ſoit comme reſervée pour la traiter le plus ſouvent ſelon les regles de la nature, & comme l'on dit avec les remedes des bonnes gens, c'eſt-à-dire, ſans preſque aucuns remedes. Seroit-ce parce que ce n'eſt qu'une maladie d'enfance, & en quelque ſorte un développement de la nature qu'on doit laiſſer agir & fortifier tout au-plus de quelques cordiaux, bien plus qu'une maladie accidentelle, & ſoumiſe à des exceptions plutôt qu'à des régles ? Quoiqu'il en ſoit , M. Bouillet déclare ouvertement, qu'il n'a fait ſon Mémoire que pour regagner la confiance du *Peuple* même, & le *ren-*

dre plus docile aux loix de la Médecine. Il fait donc voir d'après les Barbeyracs, les Chiracs, les Chicoineaux, & les plus célebres Médecins de tous les siécles, que la petite-Vérole est de soi *analogue aux fiévres aiguës & malignes inflammatoires*, & le plus souvent compliquée de maladies manifestement soumises aux loix de la Médecine, & par conséquent soumise de droit elle-même aux mêmes loix, *à la Saignée, aux Evacuans*, &c. Les raisons de l'Auteur paroissent bonnes, le préjugé même paroît être pour les Médecins qui sont instruits des raisons du peuple, & qui en sçavent sûrement plus que lui sur cette maladie. On peut cependant prévoir que le peuple, parce qu'il sera toujours peuple, ira toujours son train. Encore ne seroit ce point trop de toutes les affaires de notre santé, de n'en avoir excepté qu'une seule pour la traiter par nous-mêmes, au gré de la nature, qui ne cherche qu'à se dégager.

ARTICLE CXXII.

HISTOIRE ANCIENNE des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Medes & des Perses, des Macédoniens, des Grecs. Par M. Rollin, ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au College Royal, & associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres. Tome X. in-12. *A Paris chez la veuve Estienne Libraire, ruë S. Jacques, vis à-vis la ruë du Plâtre, à la Vertu.* 1736.

L'Histoire de Syracuse a fait partie de l'Histoire ancienne jusqu'à Hieron II. M. Rollin avoit oublié le reste : il y supplée dans ce Volume, & nous donne tout de suite la fin de cette histoire jusqu'à la prise de cette fameuse Ville par Marcellus. C'est ce qui fait le vingtiéme Livre, lequel est divisé en trois Articles, dont le premier renferme

le long regne d'Hieron II; le ſecond, le court regne d'Hieronyme, les troubles qui le ſuivirent, le ſiége & la priſe de Syracuſe par les Romains; le troiſiéme, un précis ou Sommaire de l'hiſtoire de Syracuſe, avec quelques réfléxions ſur le Gouvernement, le caractere des Syracuſains, & ſur Archimede: de ſemblables précis de toutes les Hiſtoires particulieres, qui ſont miſes par morceaux dans ce grand corps d'Hiſtoires générales, pourroient avoir leur utilité à la fin de chaque Volume, ou de tout l'Ouvrage.

Notre Auteur nous trace d'après Juſtin un très-beau portrait de Hieron II, ſans néanmoins diſſimuler ce qu'il y eut de repréhenſible dans la maniere, dont ce Prince s'y prit pour monter ſur le Trône, & ſans adopter le récit fabuleux de l'Hiſtorien, qui le fait nourrir pendant pluſieurs jours par des abeilles; & de la réponſe que fit l'Oracle à ce ſujet. Hieron au commencement de ſon regne ſe trouva engagé dans le parti des Carthaginois contre les

Romains, mais prévoyant bien-tôt la ſupériorité que ceux-ci alloient prendre ſur ſes Alliés, il s'accommoda avec eux, éloigna la guerre de Syracuſe, & ne s'occupa plus qu'à gouverner ſon Royaume en paix, & à le rendre floriſſant. Pour en aſſurer davantage la tranquilité, après avoir rempli tous les devoirs d'un Allié fidele envers les Romains pendant la premiere guerre punique, il aſſiſta les Carthaginois à leur tour dans la fâcheuſe guerre, qu'ils eurent à ſoutenir contre les Etrangers, ou Mercenaires.

Par cette conduite, non-ſeulement il ſe reconcilioit avec Carthage, qu'il ne lui convenoit point d'avoir pour ennemie, tandis qu'elle étoit en paix avec Rome, mais il la mettoit en état de ſervir de contrepoids à la trop grande puiſſance des Romains, que ſans cela rien n'auroit empêché de ſe rendre dèſlors les maîtres abſolus de la Sicile. Sa politique eut tout le ſuccès qu'il en avoit eſperé, & il ſçut en profiter pour s'établir ſur des fondemens ſolides une autorité

torité absoluë dans ses Etats; mais il n'usa de ce grand pouvoir, que pour rendre ses Sujèts heureux. Il y réussit sur-tout en s'étudiant à faire fleurir le Commerce, à mettre en honneur l'agriculture, & à bannir de son Royaume l'oisiveté & la faineantise, en publiant des Loix si sages, que les Romains même s'y soumirent en quelque façon, après avoir conquis Syracuse; On les trouvera ici fort bien expliquées & recueillies des Harangues de Ciceron contre Verres.

De la maniere, dont Hieron se déclara pour les Romains au commencement de la seconde guerre punique, il paroît d'abord que ce Prince suivit beaucoup plus les sentimens d'un cœur généreux, qui s'expose à périr lui-même avec ses Alliés, plutôt que de les abandonner dans leur disgrace; la politique y eut néanmoins autant de part, que son affection pour les Romains.
» Le plus grand de tous, les mal-
» heurs pour Syracuse, dit M. Rol-

» lin, étoit que les Carthaginois » abbatissent, ou même affoiblissent » trop les Romains ; elle auroit » d'abord été opprimée par Car- » thage, à qui elle convenoit pour » s'assurer l'empire de la Mer..... » & puisque Syracuse périssoit né- » cessairement après Rome, il fal- » loit tout risquer pour secourir » Rome, ou périr avec elle. »

Archimede a sans doute été le plus bel ornement du regne d'Hieron, dont il étoit parent ; mais, » c'est au bon goût, & à l'atten- » tion singuliere d'Hieron pour » tout ce qui concernoit le bien » public, que Syracuse fut redeva- » ble de ces étonnantes machines » de guerre, dont.... elle fit un si » grand usage, lorsqu'elle fut assie- » gée par les Romains.... si ce » Prince eût été sans goût & sans » curiosité...., Archimede seroit » demeuré tranquile dans son cabi- » net, & toutes ses rares connois- » sances n'auroient été d'aucune » utilité pour ses Sujets.... quelle » perte eût-ce été pour Syracuse,

» si, pour épargner quelque dé-
» pense... on eût laissé un tel hom-
» me dans l'inaction & dans l'ob-
» scurité? Hieron... connut tout le
» mérite de notre Geometre... il
» le mit en honneur, il en fit usa-
» ge, & n'attendit pas pour cela
» que le besoin & la nécessité l'y
» forçassent.... il prépara dans le
» sein même de la paix, tout ce
» qui étoit nécessaire pour soûte-
» nir un siége, & faire la guerre
» avec succès. „ La description de ces miracles de l'art rend ce morceau infiniment précieux, elle est faite avec une précision & une clarté qui fait sentir d'abord qu'elle est partie de la plume d'un connoisseur.

On connut encore mieux ce que valoit Hieron, lorsque son petit-fils Hieronyme fut monté sur le Trône. Jamais contraste ne fut plus parfait. Le comble du malheur pour Syracuse, fut que l'indigne Prince, qui la gouvernoit, prit au sujet des Romains & des Carthaginois tout le contrepied de son prédecesseur;

il traita avec Annibal, reçut avec mépris le Préteur Romain, qui lui propoſoit de renouveller l'alliance, que ſon Ayeul avoit faite avec la République, & ſa mort prématurée, qui fut digne d'un Tyran, ne rendit la liberté aux Syracuſains, que pour les replonger dans toutes les horreurs des diſſentions civiles, qu'ils avoient déja éprouvées plus d'une fois; car, ſelon M. Rollin, on pouvoit dire de ce Peuple, ce que Galba diſoit des Romains, qu'il n'étoit pas capable de porter, ni une liberté entiere, ni une entiere ſervitude.

La différence qu'il y eut entre ces troubles domeſtiques, & ceux qui avoient précédé le regne d'Hieron II. c'eſt que ceux-là cauſérent enfin la ruine de l'Etat. Les plus brouillons ſe déclarerent en faveur des Carthaginois contre les Romains, qui envoyerent en Sicile le Conſul Marcellus, & ce Général aſſiegea Syracuſe par terre & par mer. Ce ſiége, ſi fameux par ſa durée, & par le prodigieux effet des Machines d'Archimede, eſt ſans contredit

un des plus beaux endroits de l'Histoire ancienne ; ceux mêmes, qui le sçavent par cœur, le liront encore ici avec plaisir. M. Rollin regarde avec raison ce qu'on a dit du miroir ardent, par le moyen duquel Archimede brûla une partie de la flotte Romaine, comme une tradition moderne, qui n'a nul fondement. Effectivement aucun Ancien n'en a parlé.

Marcellus maître de Syracuse, au moment qu'il désespéroit presque du succès de son entreprise, fut peut-être moins sensible à la joye, que lui devoit causer une si belle conquête, qu'au chagrin de n'avoir pû sauver Archimede ; ce grand homme l'avoit pourtant exposé au danger de recevoir un affront, & avoit fait périr une bonne partie de son armée. Mais il servoit sa Patrie, & dans un Ennemi la vertu ne perd rien de ses droits, auprès de ceux qui sçavent l'estimer en elle-même. Le vainqueur se consola un peu de cet accident, en faisant à Archimede de magnifiques Obseques, & en

lui dreſſant un tombeau digne de lui. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt qu'un Citoyen ſi illuſtre étoit ſi parfaitement oublié à Syracuſe cent cinquante ans après ſa mort, qu'on aſſûroit qu'il n'y étoit pas enterré. Ce fut Ciceron qui, pendant ſa queſture en Sicile, découvrit le lieu de ſa ſépulture, & le monument que lui avoit érigé Marcellus, dont il nous a donné la deſcription dans ſes Tuſculanes.

Les peines, qu'il ſe donna pour cette découverte, montrent aſſez l'eſtime qu'il faiſoit d'Archimede, & notre Auteur a bien raiſon d'être ſurpris de la maniere peu conſéquente, dont il en parle au même endroit, juſqu'à l'appeller un petit homme obſcur, *humilem homuncionem.* Archimede né du Sang Royal, le plus grand Geometre de l'Antiquité, après avoir fait les plus belles découvertes dans les plus ſublimes ſciences, & rendu les ſervices les plus importans à ſa Patrie, n'eſt nullement reconnoiſſable à ce trait. Peut-être, dit M. Rollin, que parmi les Ro-

mains, chez qui l'eſprit & le goût de la Géométrie, & de ces Sciences ſpéculatives, n'a jamais bien pénétré, on n'eſtimoit rien de grand, que ce qui a rapport au Gouvernement & à la Politique, ſuivant ces Vers de Virgile... *Orabunt cauſas melius*, &c.

Tu regere Imperio populos, Romane, memento.

Mais cette réfléxion, qui eſt de M. l'Abbé Fraguier, ne juſtifie point le mépris, avec lequel Ciceron parle d'un homme, dont la haute naiſſance & l'utilité, que ſa Patrie retira de ſon grand génie, doivent rendre le nom reſpectable à la poſtérité, & ne s'accorde point avec l'empreſſement de Ciceron pour découvrir ſon tombeau.

Le vingt-uniéme & le dernier Livre de l'Hiſtoire ancienne, renferme en deux Articles l'Hiſtoire de Mithridate Roi du Pont, & des derniers Rois d'Egypte, depuis Ptolémée Aulete, juſqu'à la mort de Cléopatre.

Mithridate, ſurnommé Eupator, fut le ſeiziéme Roi de Pont, de la poſtérité d'Artabaze, que M. Rollin croit être ce fils de Darius d'Hyſtaſpe, qui fut le concurrent de Xercès pour le Trone de Perſe, & qu'on trouve quelquefois nommé *Artabazane*. Mithridate n'avoit que douze ans, lorſqu'il commença de regner, & il en regna ſoixante; il deshonora les premiers jours de ſon regne par le meurtre de ſa mere & de ſon frere, & la ſuite ne répondit que trop à ces commencemens. Il fit égorger encore ſes deux neveux, pour ſe rendre maître de la Cappadoce, mais il n'y gagna rien; les Romains, qui lui avoient déja enlevé la Phrygie, qu'un de leurs Généraux lui avoit venduë, mirent Ariobarzane ſur le Trône de la Cappadoce.

Pour s'en venger il s'allia avec *Tigrane* Roi d'Arménie, en lui donnant ſa fille Cleopatre en mariage; & ce nouvel allié commença par chaſſer *Ariobarzane* de la Cappadoce, qu'il donna à *Ariarathe* ſon beau-frere. Mithridate fit le même

traitement au jeune *Nicomede* Roi de Bithynie, auquel il ſubſtitua le Cadet de ce Prince, nommé *Socrate*. Les deux Rois dépouillés eurent recours aux Romains, qui les rétablirent, & les engagerent à faire des courſes ſur les terres de Mithridate. Ce Prince en porta à ſon tour ſes plaintes au Senat, qui ne le ſatisfit point; alors laiſſant Nicomede, dont il auroit pû aiſément ſe débaraſſer, il ſe jetta ſur la Cappadoce, en chaſſa de nouveau Ariobarzane, & y rétablit ſon fils Ariarathe.

Il s'attendoit bien que les Romains ne verroient pas tranquillement cette entrepriſe; mais il avoit fait ſa partie, & il commença la guerre par la défaite de trois armées Romaines; deux des Généraux reſterent ſes priſonniers, & il traita indignement l'un des deux, nommé Manius Aquilius, qu'il regardoit comme le principal auteur de cette guerre. Le fruit de ſes victoires fut la conquête de la Bithynie, de la Myſie, de la Phrygie, & de toute l'Aſie Mineure. Quatre-vingt mille

Romains, ou Italiens, massacrés en un jour, & deux grands trésors pillés, répandirent ensuite par tout la terreur de son nom. Un de ses Généraux prit Athenes, engagea dans les interêts de son Maître la plûpart des Villes & des Etats de la Grece, & soumit les autres par la force.

Sylla vint enfin mettre une digue à ce débordement. Ici s'ouvre un des plus grands theatres, que nous offre l'Histoire Romaine. Trois des plus grands Généraux, qu'ait eus la République, Sylla, Lucullus, & Pompée sont envoyés successivemet pour dompter un Prince, qui pendant trente ans lui dispute l'Empire de l'Asie: mais il ne nous est pas possible de suivre notre Auteur dans toutes les expéditions d'une guerre si féconde en évenemens; les bornes d'un Extrait ne le permettent pas, & d'ailleurs rien n'est plus connu que ces derniers tems de la liberté de Rome, où le luxe Asiatique vengea l'Asie d'avoir été mise aux fers, en corrompant la vertu de ses Conquérans. Car si la

valeur des Camilles, des Scipions & des Metellus n'avoit point encore dégénéré dans les Généraux de ce tems là, il s'en falloit bien qu'on ne retrouvât en eux leur frugalité, leur modestie, & leur désintéressement.

M. Rollin nous apprend à la fin de la premiere guerre contre Mithridate, terminée avec tant de gloire par Sylla, de quelle maniere les Ecrits d'Aristote sont venus jusqu'à nous, & par quel accident ils avoient été mutilés au point, où nous les avons. On sera aussi fort aise de voir ce que notre Auteur rapporte de l'excès, où étoit alors montée l'usure parmi les Romains, & le remede qu'apporta Lucullus pendant la troisiéme guerre contre le Roi de Pont aux maux infinis, que cet infame trafic avoit causé dans l'Orient.

La défaite entiere de Tigrane Roi d'Arménie par Lucullus, termina cette troisiéme guerre. Les plus grands & les plus habiles Capitaines Romains louoient particulierement ce Général, pour avoir défait

deux des plus grands Rois du monde, par deux moyens entierement contraires, la lenteur & la célérité. » Car en différant & en traînant » la guerre en longueur, il consu» ma Mithridate, lorsqu'il étoit le » plus fort & le plus formidable, » & il ruina Tigrane en se hâtant, » & en ne lui donnant pas le tems » de se reconnoître...... peu de » Capitaines ont sçû, comme lui, » rendre la lenteur agissante, & la » célérité sûre. „ Mais il ne poursuivit pas assez le Roi d'Arménie, & donna lieu de le soupçonner d'avoir voulu prolonger la guerre, pour conserver plus long-tems le commandement.

D'ailleurs, il ne sçut pas se faire aimer des Troupes; „ il étoit d'un » abord difficile; il avoit le com» mandement rude; il poussoit » l'éxactitude jusqu'à un excès, qui » le rendoit odieux; il étoit inexo» rable, quand il s'agissoit de pu» nir les fautes: » mais il est vrai que Claudius son beau frere, le même, que les Harangues de Ciceron

ont rendu si odieux, contribua beaucoup par ses intrigues & son mauvais esprit, à débaucher à ce Général le cœur de ses Soldats, qui le traitoient avec le dernier mépris, lorsqu'en vertu de la Loy *Manilia* Pompée fut chargé de la guerre contre Mithridate, avec un pouvoir si absolu, qu'on peut dire que presque toutes les forces de la République se trouvoient entre ses mains.

Parmi le grand nombre de ceux qui s'opposerent en vain au Decret de Manilius, on peut bien croire que se trouvoient les partisans & les amis de Lucullus, qu'on privoit par-là de la gloire de ses beaux exploits, & à la place duquel on nommoit un Général, pour succéder bien plus, disoient-ils, aux honneurs de son triomphe, qu'au commandement de ses armées. Mais Cesar & Ciceron appuyerent le Decret, l'un de tout son crédit, & l'autre de toute son éloquence. Pompée vainqueur des Pyrates étoit alors l'idole du peuple, que Cesar vouloit gagner, & Ciceron faisoit sa cour à Pompée, &

n'étoit pas fâché de faire ſentir au Senat le pouvoir de ſon éloquence.

Le nouveau Général étoit mal avec Lucullus; & jaloux de ſa gloire, il ſe comporta à ſon égard d'une maniere, qui, ſelon M. Rollin, doit ternir, ou plutôt effacer toutes ſes grandes qualitez. Leurs amis voulurent les réconcilier, & les engagerent à ſe voir, mais cette entrevûë acheva de les aigrir l'un contre l'autre; Pompée reprocha à Lucullus ſon avarice, & Lucullus reprocha à Pompée ſon ambition. Ils diſoient vrai tous deux; mais Lucullus ſçut ſe faire honneur des grands biens, qu'il avoit amaſſés; & l'ambition de Pompée le perdit, & toute la République avec lui.

Il n'eſt cependant pas exactement vrai que Pompée n'eût plus rien à faire pour réduire Mithridate; il lui en coûta encore des ſieges & des combats, où il parut grand homme de guerre, mais ſes victoires ne furent pas accompagnées de ces marques d'équité & de générosité, dont les anciens Romains lui avoient laiſſé

de si beaux exemples. Il soumit enfin Tigrane, qui avoit repris les armes, & poussa Mithridate jusques par-delà le Pont Euxin, où il n'étoit pas possible à ses Troupes de pénétrer : il se contenta de disposer tellement sa flotte, que ce Prince ne pût recevoir aucun convoi, & il dit en partant, qu'il lui laissoit un ennemi plus redoutable que les armées Romaines, ; à sçavoir la faim & la nécessité. Il lui avoit enlevé tous ses trésors, après s'être rendu maître de *Caïne*, la plus forte place du Pont ; & c'est-là qu'il trouva les Mémoires, que ce Prince avoit faits sur la Médecine, où il étoit très-habile, & que Pompée fit traduire en Latin. Ce fut Mihridate qui inventa le contrepoison, qui porte encore son nom, & qui est d'un si grand usage dans la Médécine.

Pompée s'étoit un peu trop légerement flatté d'avoir mis le Roi de Pont hors d'état de se relever ; ce qui l'avoit fait tomber dans l'inconvenient, qu'il avoit lui-même reproché à Lucullus, en disposant des

Provinces, comme si la guerre eût été finie. Lorsqu'il y pensoit le moins, Mithridate se retrouva à la tête d'une nombreuse armée, avec laquelle il forma le dessein de pénétrer, comme Annibal, jusques dans le cœur de l'Italie. Mais il fallut céder au bonheur du Général Romain. La difficulté de l'entreprise effraya les troupes de Mithridate, elles se mutinerent contre lui, & proclamerent Roi son fils *Pharnace*, qui ne voulut pas même laisser à son Pere la liberté de se sauver, & par-là le réduisit au désespoir : il se tua, n'ayant pû venir à bout de s'empoisonner. On ne peut rien de plus juste que le caractere de ce Prince, par où M. Rollin finit son Histoire.

L'Article second, qui regarde l'Egypte, contient l'Histoire de trente-cinq ans, depuis le commencement du regne de Ptolémée Aulete, jusqu'à la conquête de ce Royaume par Auguste, l'an du monde 3974. Alexandre Roi d'Egypte, chassé par ses Sujets, étoit mort à Tyr, & avoit institué en mourant le Peuple Romain

heritier de son Royaume. Toutefois Ptolémée Aulete, c'est-à-dire, *joueur de flûte*, obtint par le crédit de Cesar de se faire déclarer Roi & Allié du Peuple Romain. Ses exactions & ses violences le rendirent bien-tôt si odieux à ses Sujets, que ne se croyant pas en sûreté parmi eux, il se sauva, alla à Rome, quoique pût lui dire Caton pour l'en dissuader; & après bien des intrigues, dont on voit la meilleure partie dans les Lettres de Ciceron, il engagea Gabinius à le reconduire à main armée dans ses Etats, où, par la valeur de Marc Antoine qui commandoit la Cavalerie de Gabinius, il remonta sur le Trône, & regna assez paisiblement jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, un peu plus de quatre ans. Il eut pour successeur Ptolémée son fils, & sa sœur Cleopatre, dont l'histoire est trop connuë, pour que nous nous y arrêtions. C'est à la mort de cette Princesse, que finit l'Empire d'Egypte, & l'Histoire ancienne.

Livre XXII. *Des Arts & des Sciences.* M. Rollin s'ouvre ici une nou-

velle carriere. Après avoir écrit l'Histoire des Princes & des Héros, il entreprend celle des Arts & des Sciences, & de ceux, qui s'y sont distingués, ce qui est à proprement parler, dit-il, l'histoire de l'esprit humain. Il la commence par un Avant-propos rempli de réfléxions très-judicieuses & fort chrétiennes, qui roulent principalement sur l'usage, que chacun doit faire de ses talens, & sur l'obligation de les rapporter à celui, qui en est l'auteur & le distributeur. Puis il vient à l'Agriculture, à laquelle on ne peut disputer d'avoir sur tous les autres arts l'avantage de l'antiquité & de l'utilité.

On ne doit pas être surpris qu'elle ait été autrefois si fort en honneur; il doit paroître plutôt bien étonnant qu'elle ait cessé de l'être, & que celle de toutes les professions, qui est la plus nécessaire, soit tombée dans un si grand mépris. M. Rollin, en parlant de ceux d'entre les Anciens, qui ont écrit de l'Agriculture, ou qui l'ont exercée par eux-même,

remarque que quand un homme de condition, qui a un génie ſupérieur, s'applique aux Arts, l'expérience nous apprend qu'il le fait avec plus d'habileté, d'induſtrie & de goût, qu'un homme du peuple, qui demeure toujours ſervilement renfermé dans ſa routine, & ſes anciennes coutumes ; que pour cultiver ſoigneuſement les terres, il faut y travailler d'affection, & s'y plaire ; que quand le luxe ſe fut introduit chez les Romains, que les plus grands hommes de la République eurent renoncé au travail de la terre, & qu'ils s'en furent repoſés ſur des eſclaves & des mercenaires, il s'en fallut bien que leurs terres fuſſent tenuës comme auparavant, & rapportaſſent autant ; que quiconque a bien compris cette différence, n'eſt plus ſurpris qu'un canton auſſi borné que la Terre promiſe, où tout le païs étoit cultivé avec un ſoin extrême, ait pû contenir & nourrir une multitude preſque innombrable d'habitans ; & que les richeſſes immenſes de la Sicile venoient du même fond.

Une autre cause du peu de produit des terres, est qu'on ne regarde point l'Agriculture comme un art, qui ait besoin d'étude, de réfléxions & de regles. Les Anciens ne pensoient pas ainsi, ils jugeoient trois choses nécessaires pour y réussir, le vouloir, le pouvoir, le sçavoir ; ils y joignoient l'expérience, qui domine dans tous les Arts, & qui nous fait mettre à profit jusqu'à nos propres fautes. En parlant du labour de la terre, M. Rollin entre sur la culture du Froment dans un détail très-curieux, soit par rapport aux païs, qui autrefois en produisoient une plus grande abondance, soit pour ce qui regarde la maniere de le semer & de le battre, & aux moyens de le garder long-tems. Il suit la même méthode au sujet de la Vigne, & de la nourriture des bestiaux, qui sont les deux autres parties dé l'Agriculture ; il ne néglige rien pour en relever le mérite, l'utilité & même l'agrément. Mais on ne doit point s'attendre de voir ici ces matieres traitées à fond

comme dans les Georgiques de Virgile, & le *Prœdium Rusticum* du P. Vaniére.

De l'Agriculture M. Rollin passe au Commerce; & après en avoir fait connoître l'excellence & les avantages, il traite de son antiquité & des Peuples, qui s'y sont le plus distingués; il vient ensuite à ce qui fait son objet & sa matiere; il commence par les Métaux: il parle ensuite des Monnoyes & des Médailles, des Perles, de la Pourpre, de l'Ecarlate, & de la Soye. Pline, parmi les Anciens, & M. de Reaumur parmi les Modernes, sont ceux, qu'il a particulierement consultés; & quoiqu'il n'ait, pour ainsi dire, qu'effleuré son sujet, il en dit assez pour faire comprendre de quelle importance il est de faire fleurir le Commerce dans un Etat, & pour mettre sur les voyes ceux, qui voudroient s'en instruire plus à fond.

Sur la distinction des Monnoyes & des Médailles, ce qui lui paroît de plus vraisemblable est, que l'on doit appeller Monnoye la Piece de

métal, qui d'un côté porte la tête du Prince regnant, ou de quelque Divinité, & dont le revers est toujours le même, parce que la Monnoye étant faite pour avoir cours, il faut que le Peuple puisse aisément la connoître, afin d'en sçavoir la valeur. Au lieu que les Médailles sont des Pieces, qui pour l'ordinaire marquent au revers quelque évenement considérable.

On sent à la lecture de ces deux Chapitres un Auteur, qui a beaucoup réfléchi sur l'Agriculture & sur le Commerce, qui s'est rempli de tout ce que les Anciens en ont écrit, & qui rapporte toutes ses connoissances à la gloire du Createur, & au bien de la societé. « L'homme » par lui-même, ajoûte-t-il, étoit-» il capable de faire de si merveil-» leuses découvertes ? Ciceron a » dit en termes exprès, qu'en vain » Dieu auroit formé dans le sein » de la terre l'or, l'argent, l'airain » & le fer, s'il n'avoit enseigné aux » hommes par quel moyen il pou-» voit parvenir jusqu'aux veines,

» qui cachent ces précieux mé-
» taux. „ M. Rollin n'eſt pourtant pas admirateur aveugle des Anciens; il leur rend ſur leurs inventions toute la juſtice qui leur eſt duë; mais il convient que les Modernes, non-ſeulement les ont perfectionnées, mais qu'ils en ont fait de plus utiles encore, n'y eût-il que l'Imprimerie, la Bouſſole & la Poudre, dont les effets paſſent de beaucoup celui de toutes les machines d'Archimede.

ARTICLE CXXIII.

LA SCIENCE ET LA Pratique du Pilotage, à l'uſage des éleves d'Hidrographie dans le College Royal de la Compagnie de Jeſus à la Rochelle. Par le Pere Yves Valois de la même Compagnie, de l'Académie Royale des Belles Lettres, & Profeſſeur d'Hidrographie. A Bordeaux chez J. B. la Cornée, & ſe vend auſſi à la Rochelle. 1735. in-4°. *Pages* 263. *avec des Planches de Mathematiques.*

CEt Ouvrage est fait avec beaucoup de goût. Il remplit son sujet avec justesse. La méthode en est naturelle. Le stile en est surtout clair & à la portée des eleves d'Hidrographie, tout y étant expliqué par des demandes & des réponses, qui préviennent & satisfont la curiosité du Lecteur sur chaque sujet qu'on lui présente. Le Traité que l'Auteur promet sur la manœuvre des Vaisseaux, remplira l'attente du Public sur un Ouvrage complet concernant la Navigation. La plûpart des Modernes qui ont touché à cette matiere, par un excès de science géométrique, se sont arrêtés à quelques questions problematiques touchant la courbure des voiles, ou l'action de l'eau sur le gouvernail. Le P. Valois, sans négliger ce que la Géometrie a d'utile ou de nécessaire pour la Navigation, ne prend pas le change: il laisse là les Géometres spéculatifs, & ne travaille que pour de vrais Navigateurs de pratique & de profession.

Son

Son Traité Préliminaire ſur la Géométrie, eſt un précis des Elemens d'Euclide, pouſſés juſqu'à la Trigonométrie rectiligne, ou à la réſolution des triangles rectilignes, incluſivement. Abſolument il auroit pû y renfermer les principales notions des ſolides, dont il eſt difficile qu'un Marin de profeſſion, un Pilote même n'ait pas quelquefois beſoin. L'Auteur qui connoît la portée de ceux pour qui il écrit, a ſans doute craint de paſſer cette portée, par les Démonſtiations abſtraites que ces ſolides entraînent. Il auroit pû ſe contenter de Démonſtrations un peu moins rigoureuſes & plus ſenſibles, qui n'auroient fait aucune exception à la clarté qui regne dans tout ſon Ouvrage, & qui auroient ſatisfait des Géometres praticiens, tels que ceux pour qui il travaille.

Ce Traité Préliminaire eſt ſuivi d'un ſecond ſur la Sphere. Il en donne les définitions, explique l'uſage de ſes Cercles, & met ſous les yeux les différentes poſitions qu'on leur

donne, conformément à celles des divers Peuples qui ſont répandus ſur la ſurface de la Terre.

Le troiſiéme Traité Préliminaire renferme les Queſtions Aſtronomiques qu'un Pilote eſt obligé de ſçavoir réſoudre, touchant les Ephemerides, les Déclinaiſons du Soleil & des Aſtres, les Aſcenſions & les Amplitudes du Soleil. C'eſt un précis d'Aſtronomie theorique & pratique. Il y a ici des Tables des Déclinaiſons, Aſcenſions & Amplitudes du Soleil pour les années 35, 36, 37, & 38.

Après ces Préliminaires, qui ſont tout-à fait du reſſort du Pilote, le premier Livre donne les regles du quartier de réduction. Il eſt queſtion d'abord de l'*Eſtime*. L'Eſtime eſt dans la Navigation par rapport au tems ou au chemin, ce qu'eſt à la guerre le coup d'œil par rapport au terrain & aux opérations dont il eſt ſuſceptible. L'Eſtime a lieu dans toutes les affaires de la vie, parce que tout eſt guerre & navigation. On auroit beaucoup à faire ſur mer ſi

l'on vouloit toujours marcher la mesure actuelle à la main. Le voulût-on même, on ne le pourroit pas. Une mer unie, une mer même hérissée de flots n'a pas des points fixes ausquels on puisse rapporter de proche en proche les évaluations qu'on pourroit faire de leurs distances. Le lieu du départ, le lieu où l'on arrive, voilà tous les points fixes : l'entredeux qui est souvent de plusieurs centaines de lieuës, n'est qu'une mer vague, dont tous les points se ressemblent. La Boussole le plus souvent, & quelquefois le Ciel fournissent quelques points de Direction ; mais il en faudroit bien d'autres, pour une mesure un peu certaine du chemin qu'on y fait.

La Boussole a même ses variations & ses caprices, souvent inconnus au moment qu'ils arrivent. Le Ciel n'est pas toujours serain, & lors même qu'il l'est, son mouvement, au moins en longitude d'Orient en Occident, en rend la position fort équivoque pour quelqu'un qui ignore en quel point de la terre

il l'obſerve. On a beau voir même le courant de l'eau, fuir avec rapidité le Vaiſſeau. Cette rapidité peut être ſouvent fort étrangere au cours du Vaiſſeau, lui être même contraire, & venir d'un courant naturel & indépendant de la force du vent, ſans parler de la dérive, qui eſt un mal préſent & néceſſaire. Sur quoi peut-on donc fonder ſon eſtime?

1°. Sur un bon jugement naturel & formé par l'expérience. 2°. Sur la connoiſſance ſpéciale qu'on a du Vaiſſeau qu'on monte. Car tous les Vaiſſeaux ne ſont pas également bons voiliers : & le même Vaiſſeau eſt inégal dans les différentes manœuvres. Tel Vaiſſeau vole par un vent arriere ou largue, qui eſt très-peſant à la bouline. Tel autre bouline legerement qui ne vaut rien pour le largue ou pour l'arriere. Tout dépend de la conſtruction, & ſouvent d'une conſtruction imperceptible, de certains traits délicats, d'une figure plus ou moins ſimple ou arrondie, d'une proportion de dimenſions, dont l'œil ne ſçauroit juger, & qu'on

ne connoît qu'à l'épreuve, & à une longue épreuve. 3º. L'estime se fonde aussi sur le Sillage du Vaisseau qu'il faut bien observer, mais sous le vent.

Pour aider à cette estime par le sillage, on se sert du *Lòch*. C'est un morceau de bois capable de floter sur l'Eau. On le jette hors du sillage, & quand on le voit en repos, on compte les nœuds de la corde à laquelle il tient, à mesure qu'ils passent entre les mains; & par la distance & le nombre de ces nœuds on voit le chemin du Vaisseau pendant une minute ou demi minute qu'on compte par les vibrations d'une balle suspenduë à un fil d'une longueur convenable. Mille raisons empêchent cette mesure d'être juste; mais c'est toujours au moins une assez bonne estime, ou une aide pour l'estime.

Quand on sçait estimer son chemin, on apprend l'usage du quartier de réduction. C'est un quart de cercle qui tient lieu des quatre quartiers de la Boussole ou de la rose des

Vents. Car tous les quarts d'un cercle étant semblables & égaux, on peut avec un seul les représenter tous, au moins successivement. Tout consiste à pointer ce quartier selon la route, chose facile à entendre, & même à deviner. Cela fait, on constate sa route, ses Rhumbs de vents, ses latitudes, ses longitudes, ses erreurs mêmes, le tout selon une seconde ou une troisiéme estime générales, qui résultent de la premiere ou de l'ensemble de toutes ses parties.

Le second Livre de cet Ouvrage, est intitulé, *les quatre Corrections.* Ces corrections viennent quelquefois un peu tard; mais elles sont toujours nécessaires, surtout lorsqu'on est encore en route, & qu'on en peut profiter pour ramener son estime à toute la justesse qu'on puisse avoir sur Mer. C'est par quelque observation immédiate & actuelle, qu'on corrige ainsi son estime & qu'on la ramene à la précision. Notre Auteur donne la maniere d'observer, de prendre h u-

teur. Pour cela il fait connoître l'*Arbalêtrille*, le *quartier Anglois*, & les autres especes d'Astrolabes nautiques dont on se sert en pareil cas. Tous ces instrumens, comme on le comprend, se réduisent à des regles ou alidades armées de pinules ou petites lumieres pour viser, & à des quarts ou moindres portions de cercle pour mesurer les Angles visuels.

Le troisiéme Livre traite de la Variation & de la Dérive. Le premier Chapitre apprend à trouver la variation par les hauteurs observées du Soleil & des Etoiles, par les amplitudes, par le lever & le coucher, par les azimuths, &c.

Le second Chapitre roule sur la Dérive. La Dérive est un mouvement composé, qui résulte du mouvement simple que donne le vent, & de celui que la position oblique du Vaisseau par rapport à ce vent occasionne; & souvent aussi d'un troisiéme mouvement causé par quelque courant qui porte le Vaisseau sécretement selon sa propre direction, tantôt contre le vent, tantôt

ſelon le vent, plus ou moins, & plus ou moins auſſi, ſelon ou contre la dérive réſultante de l'obliquité du Vaiſſeau.

Si un Vaiſſeau par un vent bien en Poupe, étoit exactement pouſſé ſelon la direction de ſa quille ou de ſa longueur, il n'auroit point de dérive, de celle au moins qui réſulte de l'obliquité du Vaiſſeau. Ce cas eſt unique, rare par conſéquent, & n'eſt pas même le plus favorable pour l'expédition du chemin. Car, eût-on même le vent en poupe, on ne s'en ſerviroit pas purement; ſi on avoit deſſein de gagner du tems. Cela ſurprend ceux qui ne ſont pas au fait de la Mer ni de la Marine. La raiſon en eſt cependant bien ſimple. Par un vent en Poupe tous les mats ſont réduits à un mat. Les voiles de l'un font ombre en quelque ſorte aux voiles de l'autre: la premiere qui reçoit le vent empêche la ſeconde, la troiſiéme, & y en eût-il cent mille de file, de le recevoir. Il en eſt encore ici comme à la guerre, Le Boulet fait toujours de

plus grandes exécutions, tiré de biais dans les bataillons. Il y a un tel biais de vent qui porte sur toutes les voiles à la fois. Il est vrai qu'alors la dérive est dans sa force, & c'est au Pilote habile à saisir par son gouvernail l'entre-deux le plus favorable de ces deux especes d'écueils, sans perdre de vûë sa route qui est une autre espece d'écueil auquel il faut ajuster la conciliation des deux autres. L'Auteur apprend à corriger l'estime par la dérive, & surtout par la dérive & la variation jointes ensemble.

Livre 4. „ Les sinus, l'échelle An„gloise, les latitudes croissantes, &c. Le morceau des sinus est tout géométrique & sans doute le plus exact. Le quartier de réduction est plus pratique, & nos Pilotes s'en contentent parce qu'il est plus approprié à leur capacité. Mais le P. Valois a dû leur proposer le plus haut point de l'art, en leur laissant la liberté d'arriver au plus bas. Il seroit à souhaiter que les Pilotes possedassent les deux méthodes, la seule

idée de la Géométrie influant toujours quelque chose de plus exact dans les pratiques les plus mécaniques, de ceux qui ont cette idée. Il faut des tables de sinus & de logarithmes pour pratiquer cette méthode trigonométrique qui consiste uniquement dans la résolution des triangles loxodromiques.

L'échelle Angloise n'est autre chose qu'une application de ces tables de sinus & de logarithmes à la pratique des Pilotes. Ils portent ces tables dans un instrument où sont tracées quelques lignes graduées. C'est une espece de compas de proportion, par le moyen duquel on résout tous les problêmes nautiques, en trouvant le quatriéme terme d'une proportion ou regle de trois. L'Auteur traite aussi dans ce Livre des Cartes marines, *Cartes réduites* & autres, du Journal de la navigation, des moüillages, des sondes & des plans.

Le 5e. Livre qui est le dernier, est intitulé, *le Compost*. C'est la corruption populaire du terme *Comput*,

qui n'est lui-même qu'une corruption sçavante du mot latin *Computum* qui signifie le calcul & est affecté dans ses corruptions comme dans son étymologie à signifier le calcul civil & ecclésiastique, ou en un mot le Calendrier. On crie quelquefois contre la diversité & la bizarrerie des langues. Au défaut de la tour de Babel, les hommes étoient bons pour l'introduire telle qu'elle est. Il y a pourtant apparence que ce fut là que les hommes en reçurent l'esprit & le génie avec l'habitude.

Quoiqu'il en soit de cette question incidente, un vaisseau formant une petite république & comme un monde à part, pendant qu'il est sur les mers isolé du reste de l'Univers; le Calendrier, c'est-à-dire la maniere de compter les jours & les mois, les Fêtes & les Dimanches, le cours même de la Lune & des Etoiles, soit pour sa direction loxodromique, soit pour les marées, soit pour l'usage humain & religieux de la vie, lui est un meuble absolument necessaire; & le Pilote doit en connoître

l'usage journalier, le nombre d'or; l'épacte, le plein & le renouveau comme ils disent, &c. Et le P. Valois avec l'esprit d'ordre qui regle son ouvrage, ne pouvoit manquer de traiter tout cela avec sa clarté & sa sobrieté ordinaires. On le prie de hâter la manœuvre qu'il nous fait esperer, & qui intéresse un peu plus les Sçavans, toute méchanique que peut être la pratique, ou même parce qu'elle est toute méchanique, & l'objet par conséquent des Physico-Mathématiciens modernes.

ARTICLE CXXIV.

VARIOLARUM ANTIQUITATES nunc primum è Græcis erutæ, &c. c'est-à-dire, *Les Antiquités des Petites-Véroles, tirées pour la premiere fois des Grecs, par Jean-Godefroi Hahn, Docteur en Philosophie & en Médecine, & Membre de la Societé des Curieux de la Nature, avec une Lettre au très-celebre M. Fabricius touchant les Ecrits de Mesué de Syrie. A Brie-*

gue chez God. Trampuis 1735. *in-4°. environ* 150. *pp.*

DAns la Préface l'Auteur remarque que les diverses Nations sont aussi curieuses de donner des origines étrangeres aux divers maux qui les infestent, que de s'approprier l'origine des biens dont jouissent les Etrangers. Chaque Ville de la Grece vouloit avoir été le berceau d'Homere. La plûpart des inventions des derniers siecles, l'Imprimerie, les lunetes, &c. n'ont point d'Auteur certain, à cause de la multitude des prétendans à la primauté. Le *Morbus Gallicus*, sous les noms de *lues Neapolitana*, de *Scabies Hispanica*, &c. est un présent que toutes les Nations de l'Europe se sont faites depuis deux siecles dans leurs Ecrits, avec plus de vanité que de politesse; toutes convenant cependant assez qu'en premier don il nous est venu de l'Occident. La petite Vérole au contraire; nous en établissons l'origine dans l'Orient, chez les Turcs, & les Arabes, de qui nous sommes fort

persuadés qu'il ne peut nous venir rien que de mauvais. Les Arabes en effet sont les premiers qui ont écrit ouvertement sur ce mal, & qui nous ont appris à le traiter & peut-être quelquefois à le guérir. Ce qui ne prouveroit absolument rien; les mêmes Arabes nous ayant donné les premieres notions de la Philosophie, de la Médecine & des autres Sciences classiques, dont ils n'étoient pas tant les Auteurs que les Commentateurs &, si l'on veut, les Restaurateurs.

Monsieur Hahn procédant à son sujet avec assez de méthode, commence par rechercher ce que les Grecs, ce qu'Hippocrate surtout ont entendu sous les noms d'*exanthemes* & de *Phymes* qui sont les noms génériques de ce que nous appellons *grains*, *pustules*, *boutons*, *vésicules*, &c. & il trouve que sous ces noms généraux les Anciens pourroient bien avoir compris les petites Véroles. Mais la lecture frequente des Livres *épidémiques* de ce Prince de la Médecine, a enfin fait reconnoître à

l'Auteur la propre deſcription de la petite Vérole dans celle des *Antrax* ou des *Charbons*, qu'on trouve au commencement du Livre ſecond de ces *Epidémiques*..

D'abord Hippocrate caractériſe l'*Exantheme* ou le *Phyme* d'épithetes qui déſignent manifeſtement la petite Vérole. Car il parle d'Exanthemes grands & petits, larges & ſerrés, rouges & ronds, purulans, ſuppurans, prurigineux, ulcéreux, rongeant, déchirant la peau. L'Auteur en rapporte les termes grecs, & conclud que ce ſont autant de petites Véroles différentes qu'Hippocrate ſpécifie par là. M. Hahn ramaſſe tous les paſſages qu'il croit relatifs, en fait l'analiſe, & les ajuſte fort finement à ſon idée. C'eſt aux Médecins non prévenus de prononcer ſur le vrai. Nous ne pouvons juger que du vraiſemblable, il paroît tout-à-fait tel. Suivons un peu l'Auteur pour en donner au moins l'idée au Lecteur.

Lorſqu'après de longues pluyes ſuivies ou entremêlées de *tems pourris*, c'eſt ſon terme, Hippocrate par-

le dans ſes Aphoriſmes de puſtules ulcéreuſes, & de tubercules qui couvrent les enfans & même les adultes, je me repréſente auſſi-tôt, dit M. Hahn, les petites Véroles, les rougeoles, les maladies de l'enfance. Je penſe auſſi à ces Exanthemes, ajoûte-t-il, lorſque ce très-expérimenté Médecin prononce que les déjections bilieuſes ſont mauvaiſes après l'éruption de ces tubercules, & qu'il regarde comme un mauvais préſage ſi ces éruptions rentrent, ou ſi elles perſéverent dans leur crudité, dans leur inflammation ; & comme un retour de ſanté lorſqu'elles tournent à la maturité. Il paroît encore en parler lorſqu'il décide que les puſtules ſont mortelles dans les fievres continuës, à moins qu'elles ne viennent à ſuppuration. Je ne comprend pas non plus, dit M. Hahn, dequoi prétend parler Hippocrate, s'il ne parle pas des petites Véroles, quand il dit que ceux qui ſont aſſoupis & qui s'agitent cependant beaucoup, ayant d'ailleurs de petites nauſées, ont des tubercules aux oreilles. L'en-

ſemble au moins de ces paſſages & d'autres paroît très déciſif au Docteur Allemand.

Il n'eſt pas croyable cependant, remarque-t-il en bon Critique, que les Grecs grands parleurs, dont la langue étoit ſi abondante, & qui ont quelquefois donné pluſieurs noms à une même maladie, & nommément à une même eſpece d'exantheme ou de tubercule, n'en ayent point eu un particulier pour la petite Vérole, puiſque nous-mêmes, c'eſt-à-dire, toutes les Nations de l'Europe, les Allemands, les Anglois, les François, outre les noms génériques de puſtules, de boutons, &c. ont tous jugé cette éruption particuliere digne d'un nom particulier : car les Allemans l'appellent *Blattern*, les Anglois *Small pox*, &c. M. Hahn n'a donc pas été content qu'il n'ait trouvé le propre nom de la petite Vérole, c'eſt-à-dire le propre nom grec dans Hippocrate : & ce n'eſt pas une petite affaire de reconnoître un nom propre qu'on ne connoît pas, & de le retrouver dans un Auteur que des

milliers d'habiles gens ont lû & relû ſans l'y reconnoître. C'eſt, comme nous avons dit, dans les Epidémiques que notre Auteur a pris la premiere idée d'une petite Vérole connuë d'Hippocrate. C'eſt donc dans les Epidémiques qu'il en a cherché l'idée propre à l'aide de laquelle il pût, non pas en trouver, mais en deviner le propre nom.

Voici le texte qui a paru décisif à cet Auteur. *à Cranon il y avoit des charbons pendant l'été. La grande chaleur accompagnée principalement d'un vent de midi, y avoit causé des pluyes continuelles & abondantes ; un ſang corrompu ſe ramaſſoit en abondance ſous la peau ; ce ſang échauffé ne pouvant trouver d'iſſue, cauſoit de la démangeaiſon ; il ſortoit enſuite en puſtules pareilles à celles d'une brulure ; on ſentoit une grande ardeur & une eſpece de feu ſous la peau.* C'eſt donc le nom de charbons que M. Hahn croit avoir été le propre nom dont Hippocrate s'eſt ſervi pour caractériſer la petite Vérole. Ce qu'Hippocrate appelle charbons, il

l'appelle pustules ou exanthemes au 3. l. sect. 2. des Epidémiques : Et il est constant que les Grecs ont nommé charbon tout tubercule rouge tirant sur le noir, qui cause un sentiment d'ardeur dans la peau. M. Hahn remarque au reste que dans cette occasion Hippocrate ne parle point de charbons pestilentiels, & qu'il n'y fait aucune mention de peste, & que Galien en commentant cet endroit, ne parle point de peste non plus, & qu'il les traite de maladie d'Eté, de maladie ordinaire, de même qu'Hippocrate parle ailleurs des fievres d'Eté. La cause d'une grande chaleur, d'une pluye durable & abondante, & d'un vent de midi qu'il assigne, est la cause ordinaire des fievres putrides, au nombre desquelles on met la petite Vérole en question. Et l'on n'y voit aucune cause, aucun indice d'une malignité extraordinaire. M. Hahn analyse tout, & remarque que des charbons pestilens ne se bornent pas à ce chatoüillement, à cette démangeaison à laquelle Hippocrate semble réduire

toute la douleur des charbons dont il parle. Une obſervation qui ne paroît pas indifférente à l'Auteur c'eſt que tout ce ſecond Livre des Epidémiques eſt ſpécialement conſacré à traiter des Exanthemes, c'eſt-à-dire, des Eruptions de la peau.

Après le paſſage en queſtion Hippocrate recommande au Médecin de ſe rendre attentif aux indications critiques du mal, & de voir s'il jette des efflореſcences, s'il pouſſe des bourgeons. Il conſeille d'obſerver les petites playes, les petits ulceres, les inflammations des puſtules, & ſurtout ſi l'ardeur de l'éruption eſt accompagnée de fievre ; ce qui eſt un des plus grands diagnoſtics de la petite Vérole. C'eſt aux Maîtres de l'Art & non aux Apprentifs que M. Hahn fait remarquer ces expreſſions qui ſont pourtant aujourd'hui aſſez connües, au moins à Paris. *Abſceſſus confertim, congregatim, uno impetu ſuperficiem cutis occupantes, non ſemirepentes, depreſſi, declives, & morbi excretioni non reſpondentes, ſive non ſufficienter ad corporis Peri-*

pheriam quaquâ versum propulsi. Voilà une maniere de parler qui paroît se rapporter de bien près à nos distinctions de petites Véroles *discrettes*, & *confluentes*, & aux divers symptômes d'une éruption plus ou moins loüable, plus ou moins paresseuse, plus ou moins complette. A la fin de la premiere section il donne une regle qui est la même qu'on donne dans les petites Véroles. Les ulceres & les tubercules, dit Hippocrate, décident des fievres par leur éruption ; & par la non éruption, ils ôtent l'indication même du mal. Et si au lieu de sortir, ils restent renfermés, la récidive est certaine & très-prompte.

Sur quoi le nouveau Commentateur d'Hippocrate ajoûte que ce grand Maître n'a jamais parlé que pour les Maîtres, comme Galien même & bien d'autres l'ont remarqué ; & qu'on se tromperoit fort si on cherchoit dans Hippocrate des définitions méthodiques & détaillées telles qu'on se pique aujourd'hui de les donner dans la Médecine comme dans tous les autres Arts & les

autres Sciences. Cette réfléxion est judicieuse & paroît certaine. Il est vrai qu'en supposant qu'un Auteur aussi ancien qu'Hippocrate, doit naturellement avoir quelque obscurité pour nous, il n'y en a point trop ici; & que tout ce que M. Hahn en rapporte, quadre assez avec les notions plus distinctes que nous avons, & que nous devons avoir de la maladie dont il s'agit.

Dans un second Chapitre M. Hahn détruit le préjugé où l'on est, qu'Hippocrate, sous le nom de charbon, parle ici du charbon pestilentiel, & de ce que nous appellons nous-mêmes charbon tout court. Sur quoi il remarque d'après Galien, qu'Hippocrate n'a point fait de Livre particulier sur la peste, regardant comme pestilentielle toute fievre épidémique. Il fait voir qu'Hippocrate n'a point mis les charbons au nombre des pestes, mais seulement au nombre de leurs accidens, disant au liv. 6. que *les ulceres malins & charbonnés peuvent se joindre à la peste.* On trouve ici un endroit d'Hippocrate bien

discuté. C'est un passage du 3. liv. des Epid. Galien l'avoit rendu un peu douteux. M. Freind a prétendu qu'il n'y étoit point question de peste. Mais M. Hahn a intérêt qu'il y en soit uniquement question. Peut-être le prouve-t-il ? du moins il débat bien ses prétentions. L'intérêt vient de ce qu'au milieu de cette peste, si c'en est une, Hippocrate fait mention de charbons comme d'accidens survenus à l'état pestilentiel ou autre qu'il vient d'exposer, avec assez d'obscurité pour fonder tous ces débats. Ce qui est ici remarquable & fort à l'avantage de M. Hahn qui auroit pû s'en prévaloir un peu plus nettement ; c'est que la peste ou le mal quelconque dont parle Hippocrate ayant été d'abord fort malin pendant le printems, & ayant perdu de sa malignité en été, ce fut précisément en été qu'arriverent *les charbons & les grandes pustules* dont il est question, & qui en vérité paroissent bien ressembler à la petite Vérole qui n'est qu'une peste mitigée & une petite maladie en comparai-

ſon de celle qui avoit fait tout ce ravage au Printems. M. Hahn pourroit bien encore remarquer que s'il ne s'agit pas ici de peſte, les charbons dont il y eſt queſtion ſont encore moins peſtilentiels que le mal dont ils ont annoncé le relâchement & la fin. Sur cet endroit, Galien remarque que le charbon, qui par lui-même eſt dangereux, le devient tout-à-fait lorſqu'il ſe trouve compliqué avec un état peſtilentiel.

Ces charbons au reſte & ces puſtules dont parle ici Hippocrate, s'en prenoient, ſelon lui, aux enfans non adultes. Il les traite de fiévres putrides. Il les accompagne de fréquentes & d'impuiſſantes envies d'aller, &c. Le troiſiéme Chapitre fait voir le concert des Médecins Grecs avec Hippocrate juſqu'à Galien, ſur le ſujet préſent. Il cite les Médecins *Aretæus*, *Dioſcoride* & *Herodote*, qui n'eſt pas le même que l'Hiſtorien. Le quatriéme Chapitre annonce la doctrine d'Hippocrate portée à la démonſtration par le témoignage de Galien. M. Hahn rapporte un long

paſſage

passage de cet Auteur, en confirmation de la doctrine d'Hippocrate sur les charbons prétendus véroliques. Il avance que cet endroit de Galien a été le fond sur lequel les Grecs & les Arabes, qui sont venus après lui, ont établi tout ce qu'ils ont dit de la petite-Vérole. Il fait remarquer que les charbons dont parle Galien, en conformité avec Hippocrate & comme en commentaire, sont des tumeurs ulcéreuses de même que la petite-Vérole : que cet Auteur reconnoît deux sortes de charbons parallelement à deux sortes de petite-Vérole : les unes benignes, venant d'un sang crasse & épais, les autres, &c : que selon Galien les charbons commencent le plus souvent par des pustules comme la petite-Vérole : que dans leur progrès l'ulcere se manifeste : que la croute suit l'ulcere : que les pustules naissent souvent non une à une, mais *plusieurs*, c'est-à-dire, *plusieurs ensemble*, comme M. Hahn l'interprete de la petite-*Vérole Confluente*, ou comme Aretæus

l'appelle des *Tumeurs continuës.*

En lisant de près les pieces du procès rapportées par l'Auteur, nous sera-t-il permis, sans être du métier, sans nous ériger au moins en juges, de hazarder un sentiment mitoyen entre celui des Médecins qui prétendent que la petite-Vérole est un mal nouveau en Europe, & celui de M. Hahn qui paroît prouver fort bien que ce mal étoit connu d'Hippocrate, de Galien, & de tous les anciens Médecins Grecs & Romains? Galien, dans un passage que M. Hahn rapporte ici, dit formellement, & Hippocrate l'insinuë ailleurs, que les charbons en question, lesquels paroissent assez être la petite-Vérole, sont communs & une vraye maladie épidemique en Asie: voici les paroles rapportées par M. Hahn: *in carbunculis vero, qui per Asiam (ubi in hanc diem magis malignus & acutus esse morbus fertur, & sæpius epidemicus) populatim sunt grassati*, &c. Quelle conséquence tirer de ce texte, si ce n'est que ces charbons confondus par M. Hahn

avec la petite-Vérole, n'étoient point épidemiques, ni si ordinaires hors de l'Asie du tems d'Hippocrate & de Galien, qui les connoissoient néanmoins par le commerce des Asiatiques avec les Grecs & les Romains, & parce qu'apparemment ce commerce procuroit aux Grecs & aux Romains le triste avantage d'en être atteints, sans épidemie cependant, sans au moins trop de fréquence. De sorte qu'il seroit toujours vrai que cette fréquence & cette épidémie sont un funeste présent que l'Asie ou l'Afrique, par l'entremise des Turcs, fait à l'Europe moderne.

Suivant son plan, M. Hahn observe la même couleur, les mêmes variétés, & les mêmes variations de couleur dans les charbons en question, & dans notre petite vérole. En païs de conjectures, tout a son degré de vriasemblance. A propos de couleurs, croiroit-on que le nom de petite-Vérole vient de celui de violette? en Latin le saut étymologique n'est point si brusque, & *variola* peut venir de *viola sans*

doute. Ne précipitons point nos jugemens. Le nom général de toutes ſortes de puſtules eſt, au moins en Médecine comme en Grece, celui d'*Exantheme* ou *Antheme*, qui ſignifie *fleur*, & nous le rendons nous-mêmes tous les jours en bon François par celui d'*efflorefcence.* La petite-Vérole a pluſieurs couleurs, mais qui roulent beaucoup autour de la Violette qui paroît ſa couleur favorite; & le *Pourpre* qui a tant d'affinité avec cette *petite-Vérole*, n'en a-t-il point avec la *Violette?* Et ce pourpre n'eſt-il pas un nom de couleur? Cela mérite de l'attention, de la part même de M. Hahn.

Le cinquiéme Chapitre rapporte quelques paſſages des Médecins *Aëtius*, *Paul*, & *Alexandre* ſur les charbons des yeux. Ces charbons anciens affectoient les yeux comme nos petites-Véroles modernes. Le Chapitre ſixiéme va plus loin, car M. Hahn eſt un eſprit véritablement ſyſtématique, qui combine tout avec ſa principale idée. Il établit ici le concert des Arabes avec les Grecs;

convainc ceux-là de plagiarisme envers ceux-ci, & arrache même aux premiers l'aveu d'avoir emprunté des derniers la doctrine des petites-Véroles. *Aaron* Prêtre & Médecin, qui vivoit au VII^e^ siécle, est le premier qui ait parlé de petite-Vérole sous son nom de *Variola*. Or il en parle comme d'un mal très connu, & la confond avec l'*Anthrax* Grec ou le *Charbon*. George & Gabriel *Bachtistuca* au VIII. siécle en usent de même. *Mesuë* au VIII. & IX. décrit la petite-Vérole avec les propres paroles de Galien. *Rhasis* fait mieux, il cite Galien sur le même sujet. Au 10. siécle *Haly* enchérit sur Rhasis, & avouë que la petite-Vérole des Arabes est la même que l'*Anthrax* Grec. *Avicenne* n'est pas oublié. De sorte qu'à la fin on est presque tenté de croire que les Médecins modernes sçavent tout cela, ou de se scandaliser de ce qu'ils ont pû l'ignorer, eux qui se piquent pourtant toujours de Grec. M. Hahn fait voir dans ce même Chapitre la

curation & le régime de la petite-Vérole, les mêmes chez les anciens & les modernes.

Le huitiéme Chapitre compare les Latins avec les Grecs & les Arabes. Pline traite les charbons de mal nouveau : il en fixe l'époque au Conſulat de *L. Paulus* & *Q. Marcius*, c'eſt-à-dire, environ 200. ans après Hippocrate. *Pline* ajoûte, que ce mal eſt fréquent dans la Gaule Narbonnoiſe. Mais la Deſcription qu'il en donne trahit ſa maniere de compiler tout ce qu'il trouve. Il décrit un *chancre* non un charbon. M. Hahn n'eſt pas le premier qui s'en ſoit apperçû. *Celſe* eſt plus exact ſur l'article comme il convient ; or il ne traite pas le charbon de mal nouveau. C'eſt ici que M. Hahn fait voir que les Grecs ont beaucoup parlé, comme il étoit naturel, des cicatrices laiſſées par la petite-Vérole ſur le viſage. Nous étions tentés d'en demander un peu compte à cet Auteur qui a l'eſprit trop ſyſtématique, pour avoir tout-à-fait oublié une

circonſtance ſi remarquable. Il y a quelques autres points ſur leſquels nous pourrions un peu incidenter. Car enfin il y a pourtant de vrais charbons qui ne ſont pas toujours de petites-Véroles ni des Rougeoles; & il eſt croyable que ſous leur nom propre de charbon, les Grecs & les autres en ont quelquefois parlé. Il nous a paru dans quelques endroits cités par l'Auteur, qu'il pouvoit ne s'agir que de cela, quoiqu'entraîné par l'eſprit de ſyſtême M. Hahn les bornât toujours aſſez rigidement à la ſimple petite-Vérole. Et que ſçait-on encore, puiſque nous voilà nous-même en train de conjecturer, ſi dans les trois eſpeces de charbons diſtingués par les anciens, *Charbon général*, *Charbons des yeux*, *Charbons plus ſecrets*, on ne retrouveroit pas auſſi quelque veſtige d'une troiſiéme eſpece de mal, qui, quoique plus moderne, nous paroît être venu de plus loin, & de plus loin en Chronologie comme en Geographie.

ARTICLE CXXV.

LES EGLOGUES DE VIRGILE traduites en Vers François, avec le Latin à côté, & diverses Poësies, par M. Richer; nouvelle édition, revûë, corrigée & augmentée de la Vie de Virgile, tirée de divers Auteurs. A Paris chez Ganeau fils, rue S. Jacques, vis à-vis Saint Yves, à S. Louis. 1736. *volume* in-12.

LA Poësie Françoise a des obligations infinies à ceux qui par d'utiles efforts lui ouvrent de nouvelles routes, & tâchent d'augmenter son domaine. L'on peut dire même que notre Langue y gagne une perfection à laquelle il lui auroit été impossible d'atteindre, si les Poëtes ne lui avoient prêté leur secours. Nous ne parlons pas seulement des Poëtes Auteurs, mais encore des Poëtes Traducteurs. Ils nous ont fait voir que notre Langue & notre Poësie, toutes bornées qu'elles sont dans

leur ſage régularité, peuvent toutefois étant maniées par d'habiles mains, ſe plier au caractere des autres Langues juſqu'à égaler ou ſurpaſſer même, ſi l'on veut, la majeſté des unes, la fécondité des autres, & les fineſſes qui ſemblent propres de chacunes d'elles. La preuve eſt toute ſimple ſi on la tire des beaux morceaux des Anciens, que Corneille, Racine, Moliere & Deſpreaux nous ont rendus. L'on connoît les Pſeaumes de M. Rouſſeau. Voilà donc notre Langue & notre Poëſie en poſſeſſion des plus précieuſes richeſſes de l'Antiquité, & devenuës capables de les poſſéder toutes, de ſe les approprier, & d'en acquérir de nouvelles, à force de ſe retourner ſur elles mêmes. Il ne s'agit que de ſçavoir les conduire & que d'oſer l'entreprendre avec des talens, du courage, & du goût. L'on ne ſçauroit donc ſçavoir trop de gré à ceux qui continuënt de faire cet heureux eſſai.

Nous ne parlerons point du ſuccès connu de la Traduction en Vers

que M. Richer a faite des Eglogues de Virgile, puiſqu'il n'en donne ici qu'une nouvelle édition. Nous dirons ſeulement un mot de ſa penſée ſur les Traductions. Il s'agit de décider entre la Proſe & les Vers pour traduire les Poëtes. Queſtion ſouvent debattuë, jamais décidée, & qui ne ſçauroit l'être que par les faits. Car les faits ſeuls décident dans la plûpart des queſtions litteraires. Or, à en juger par les faits, de l'aveu même de M. Richer, il y a des Traductions d'une & d'autre façon qui font honneur à leurs Auteurs. Quand nous diſons donc qu'on ne doit s'en rapporter qu'à l'expérience, & qu'on ne ſçauroit trop la réïtérer; ce n'eſt pas qu'il n'y ait des raiſons de part & d'autre. C'eſt au contraire parce qu'il y en a de ſi bonnes & d'un tel poids, qu'il ne paroît pas poſſible de faire pancher la balance plutôt d'un côté que de l'autre, & de donner le privilege excluſif à la Proſe ou aux Vers. Qui doute que toutes choſes égales les Vers ne ſoient plus agréables que la

Prose, cela est sans difficulté : mais la combinaison des raisonnemens pour ou contre aboutit toujours à l'expérience qui en a été le principe. Aussi M. Richer, sans se prévaloir du tour heureux qu'il a donné aux beautés champêtres de Virgile, dit-il, modestement, que c'étoit » une entreprise hardie de mettre » en Vers François les Eglogues de » Virgile, & d'essayer de transpor» ter les graces de ce chef-d'œu» vre de la Poësie Latine dans la » nôtre ; qu'il a tâché que rien ne » choquât l'oreille ni les mœurs » dans une traduction qu'il avoit » voulu rendre digne de son ori» ginal ; que s'il n'a pû atteindre à » sa précision ni à son élégance, » le lecteur éclairé n'ignore pas que » la chose est impossible ; qu'il se » croira assez payé de son travail » si l'on juge qu'il a conservé à son » Auteur les beautés dont il est sus» ceptible en notre Langue. »

Il a fait plusieurs changemens dans cette seconde édition qu'il a ornée d'une Vie de Virgile. C'est

une Histoire critique de ses œuvres, où l'on voit en quoi l'Auteur differe des Commentateurs, ou s'accorde avec eux. En un mot, il n'a rien omis pour perfectionner son Ouvrage, & le rendre digne de l'Auteur des Fables nouvelles.

La seconde Partie qui comprend les Poësies diverses, est aussi connuë que la premiere, dont nous venons de parler. Il y a six Eglogues, dont une sous le titre de *Galatée*, a été traduite en Vers Latins par M. l'Abbé Souchay. On a fait à l'Auteur le compliment qu'il fait lui-même au sçavant Traducteur sur l'élégance de la diction jointe à la douceur & aux graces de la Poësie Pastorale. Outre les Eglogues, il y a des Odes & d'autres petites Pieces fugitives, dont quelques-unes sont des imitations de Poëtes Latins. M. Richer, dans l'Ode à M. de la Faye, fronde vertement le paradoxe de M. de la Motte contre la Versification. C'est de cet étrange paradoxe, regardé comme tel sans doute par son ingénieux Auteur, qu'on peut dire avec

justice que c'est une affaire décidée par les faits.

ARTICLE CXXVI.

VERITABLE CLEF DES Ouvrages de S. Augustin contre les Pelagiens, prouvée par l'état même des Questions & des Controverses qui sont traitées dans les Livres du saint Docteur. Par le P. Merlin Jesuite.

J'Ai déja donné au Public un essay de cet Ouvrage ; le voici enfin complet, & augmenté si considérablement, qu'il peut passer pour nouveau. Je ne serois point surpris qu'au seul titre, on en eût jugé le dessein téméraire, & l'entreprise chimérique. Aussi la hardiesse du projet m'auroit arrêté moi-même, ou plutôt je ne l'aurois pas conçû, si je n'avois été guidé que par des conjectures, & par le désir de faire un systême. Mais devois je me refuser à la lumiere, qui m'a fait voir dans S. Augustin une Proposition

très-ſimple, que l'on rencontre par tout ſous des termes à-peu-près ſemblables, & qui préſente avec évidence l'objet général & principal des Controverſes du ſaint Docteur contre les Pelagiens; & l'ayant une fois ſaiſi, pouvois-je me diſpenſer d'appercevoir, & de ſuivre les conſéquences heureuſes & ſolides de cette découverte? On me permettra de l'appeller ainſi, à cauſe de l'obſcurciſſement que la Doctrine de Saint Auguſtin a ſouffert depuis quelques ſiécles par la malice des nouveaux Prédeſtinatiens, qui à la vérité n'ont pas réuſſi à ſe l'approprier, mais qui ont eu le crédit d'en ſouſtraire le principe à l'atention de nos Controverſiſtes.

De cette Propoſition dont je parle, naiſſent des définitions & des diviſions exactes, que le ſaint Docteur fournit lui-même, de quantité de termes importans dont les idées préciſes développent naturellement le fonds & la liaiſon de ſes penſées; font diſparoître la dureté prétenduë de ſes expreſſions; jettent une

brillante clarté sur les endroits les plus obſcurs ; mettent à la portée de tout le monde bien des choſes, qu'on croyoit myſtérieuſes ; font avoüer, que celles qui paroiſſoient choquantes, ſont raiſonnables ; concilient ſans peine les manieres de penſer & de parler propres de ſaint Auguſtin, avec ce qu'on lit dans les autres Peres qui ſemble y être contraire ; rendent le ſaint Docteur conſéquent & ſuivi, juſte & vrai dans toutes les parties de ſa Doctrine.

Cette Propoſition, qui eſt la véritable clef des Ouvrages de S. Auguſtin contre les Pelagiens, & qui eſt énoncée, comme je viens de le dire, en mille & mille endroits de ſes Ecrits contient la notion de ce qu'il nomme *la perfection de la Juſtice.* Par ce mot il entend l'heureux avantage de ſervir Dieu ſans aucune oppoſition intérieure au devoir & à la loy. Car la premiere erreur des Pelagiens, & la ſource de toutes les autres fut d'aſſûrer, que l'homme a eſſentiellement le pouvoir de ſe délivrer de tout mauvais penchant

ou mouvement déréglé, dont il est impossible, disoient-ils, que le moindre se glisse dans les facultés de notre ame, & y demeure malgré nous. Pour détruire cette orgueilleuse présomption, que Pelage avoit puisée dans les maximes de Zenon & de Pythagore qu'il avoit adoptées; S. Augustin lui oppose perpetuellement ces paroles de S. Paul, *non quod volo bonum hoc ago*, &c. *velle adjacet mihi, perficere autem non invenio.* Ce qui donne lieu au saint Docteur de mettre de la différence entre l'action & la perfection de la justice. « Faire simplement la justice, dit-il, c'est combattre le mal » intérieur de la concupiscence; » mais accomplir parfaitement la » justice, c'est n'avoir aucun ad» versaire à combattre. „ *Facere est ergo justitiam, cum interno concupiscentiæ malo internâ conflictatione pugnare; perficere autem est omnino adversarium non habere.* Lib. de Nat. & Grat. cap. 63. n. 72.

De là S. Augustin distingue deux sortes de préceptes; l'un qui est pos-

ſible, & dont la tranſgreſſion nous rend coupables : l'autre qui eſt impoſſible en cette vie, & dont la tranſgreſſion nous rend ſeulement miſérables. Deux ſortes de pechez ; l'un qu'on peut éviter, l'autre qui eſt néceſſaire. Deux ſortes d'ignorance ; l'une qui eſt un peché de la premiere eſpece, c'eſt l'ignorance vincible : l'autre qui eſt un peché de la ſeconde eſpece, c'eſt l'ignorance invincible. Deux ſortes de liberté ; l'une qui a été donnée à l'homme pour être un principe de mérites, & que nous avons conſervée après le peché d'Adam : l'autre qui avoit été donnée à l'homme innocent, comme un principe de paix & de tranquilité intérieure, & que nous avons perduë par la chûte de notre premier Pere. Deux ſortes de graces ; l'une qui eſt la grace médicinale de Jeſus-Chriſt propre de notre état : l'autre, qui ne peut ſe rencontrer dans notre état que par miracle, & à qui ſeule il convient d'être toujours & eſſentiellement une délectation, une inſpiration ac-

tuelle & formelle de la charité, d'être par elle-même & de sa nature non seulement efficace, mais irrésistible; qui est la seule de laquelle S. Augustin dit après l'Apôtre, que Dieu la refuse aux plus justes; qui seule doit être appellé proprement victorieuse: car *la victoire est la fin du combat*, & cette grace en détruisant l'ennemi intérieur, met l'homme dans une pleine paix; au lieu que la grace de notre état ne fait que réprimer & affoiblir l'ennemi intérieur sans le détruire.

On m'a reproché que dans l'Essay de cet Ouvrage, qui a paru, j'ai évité d'entrer bien avant dans la Controverse de la Predestination, comme si elle n'avoit aucune liaison avec le dogme de la perfection de la justice, ou que je désespérasse d'y trouver de quoi rendre plausible ou plus supportable le sentiment que S. Augustin a embrassé; on en jugera, car je donne à ce point important toute l'étenduë qu'il demande.

Je montre que la doctrine des secours *quo & sine quo non* est une

partie de celle de la Prédestination ; que l'un & l'autre ne sont rien autre chose qu'une grace habituelle de protection tant intérieure qu'extérieure, & nullement une grace actuelle, efficace ou suffisante ; que la distinction, la nature, la nécessité de ces deux secours, sont uniquement fondées sur ce que la perfection de la justice étoit propre de l'état d'innocence, & ne se trouve point dans le nôtre.

Je fais voir que la maniere dont les Pelagiens s'enonçoient, en défendant leur dogme de la perfection de la justice, avoit obligé indispensablement S. Augustin de donner à ces paroles : *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés* ; les diverses interprétations, qui nous paroissent si extraordinaires & si forcées ; & que le Peuple Catholique de son tems, étant au fait du dogme de la perfection de la justice, concevoit facilement qu'elles ne nuisoient en rien à la créance commune, qu'on avoit alors comme aujourd'hui, que Dieu veut véritablement & sin-

cérement le ſalut de tous les hommes.

Je fais remarquer que le ſaint Docteur diſtingue avec l'Ecriture trois ſortes de Rédemption ; celle des hommes, celle des Chrétiens, celle des Saints, & que dans les diſputes contre les Pelagiens il eſt réduit à ne parler preſque jamais que de la ſeconde & de la troiſiéme ; parce qu'il s'agiſſoit de la perfection de la juſtice, dont le Batême ſeul ouvre la voye, & où on ne peut arriver que par une ſainte mort.

J'entre après cela plus particuliérement dans la matiere de la Prédeſtination ; & je n'ai beſoin que d'expoſer le rapport mutuel des deux Controverſes de la perfection de la juſtice & de la prédeſtination, pour découvrir que la queſtion, qui eſt agitée maintenant par les Théologiens ſur la Prédeſtination, n'a preſque rien de commun avec celle que traitoit S. Auguſtin ; & pour faire entendre quelle ſorte de mérites le ſaint Docteur réprouve comme opposés à la gratuité de la Prédeſtina-

tion; ce que c'est que le jugement impénétrable de Dieu auquel le saint Docteur attribuë la réprobation des hommes; ce que c'est que la divine prescience à laquelle il a souvent recours; quelle différence il y a entre lui & les autres Saints Peres dans la maniere d'interpréter les Passages de l'Ecriture, qui regardent la Prédestination; comment il a eu droit de soutenir que le dogme qu'il enseignoit touchant la Prédestination appartenoit à la Foy, & avoit été constamment reconnu par tous les Peres & les Docteurs de l'Eglise qui l'ont précédé. Enfin sans ce rapport mutuel des deux Controverses de la perfection de la justice & de la Prédestination, on ne conçoit pas bien la définition que S. Augustin donne de la Prédestination; on a une fausse notion de la masse corrompuë, dont la miséricorde de Dieu discerne ou sépare les Saints; on ne voit pas comment la nécessité d'une Prédestination antécédente & absoluë vient du peché originel; comment le peché originel est la cause de la répro-

bation de tous ceux qui ſe perdent baptiſés ou non baptiſés; comment on doit chercher dans la volonté de Dieu la cauſe proprement dite, qui fait que l'un eſt plutôt prédeſtiné ou réprouvé que l'autre. S. Auguſtin a enſeigné tous ces points comme appartenans à la foy, & il n'eſt contredit par quelques Docteurs Catholiques, que parce qu'il n'eſt pas entendu.

Dans les Diſſertations particulieres ſur les œuvres des Infideles, ſur la concupiſcence, ſur le peché originel, ſur la Loy de Moyſe, je montre que l'erreur de Pelage touchant la perfection de la juſtice & la doctrine Catholique que Saint Auguſtin y oppoſe, éclairciſſent ces matieres autant qu'on le peut ſouhaiter. On verra que ſelon les Pelagiens les Infideles non-ſeulement étoient juſtifiés & acquéroient un mérite proprement dit, mais pouvoient même atteindre à la perfection de la juſtice par leurs œuvres ſeules, ſans le don de la Foy & ſans le ſecours de la grace de Jeſus-Chriſt ; & rien

ne ſurprendra plus dans la maniere dont S. Auguſtin en parle, ni dans les caracteres qu'il attribuë à la grace, qui eſt néceſſaire pour communiquer aux œuvres de l'homme tant de vertu. On verra que du dogme de la perfection de la juſtice vient auſſi la différence que Julien le Pelagien mettoit entre la concupiſcence naturelle, qui ſelon lui étoit bonne, & la concupiſcence d'habitude qu'il avoüoit être mauvaiſe; & que du même principe ſuit l'exacte vérité de tout ce que S. Auguſtin en dit, auſſi-bien que la fauſſeté des interprétations que les Novateurs ont données à ſes paroles. On verra que le ſentiment de S. Auguſtin ſur la nature du peché originel a été défiguré, parce qu'on a confondu les traits que le ſaint Docteur donne à la concupiſcence, pour prouver qu'elle eſt un peché contre la perfection de la juſtice, avec les raiſons qui prouvent qu'elle eſt le péché originel avant la régénération. On verra enfin que c'eſt à cau-

ſe du dogme de la perfection de la juſtice que le ſaint Docteur avoit tant à cœur de réduire toute la Loy à ces mots, *non concupiſces*, & de la faire conſidérer uniquement, par rapport aux effets que cette défenſe pouvoit produire dans l'homme infirme & deſtitué de la grace. Je ne ſçai ſi je me flatte trop en avançant que mes preuves ſur tous ces points approchent de la démonſtration. Mais je puis aſſûrer qu'elles embraſſent quantité d'autres matieres ſubordonnées ; qu'elles renverſent bien des murs de diviſion entre les ſentimens de l'eſprit plutôt que du cœur, qui ſe ſont élevés dans les écoles Catholiques, où ſans altérer la Foy on explique les mêmes dogmes diverſement.

Cet Ouvrage ſe débitera en deux Volumes *in*-4°. dans le courant de l'année 1737. chez Rollin fils, Quay des Auguſtins. Ceux qui en retiendront des Exemplaires, obtiendront un bénéfice du même Libraire.

ARTICLE

ARTICLE CXXVII.

RECUEIL DE DIFFERENS Traités de Physique & d'Histoire naturelle, propres à perfectionner ces deux Sciences, par M. Deslandes, Commissaire & Controlleur de la Marine. A Paris, chez Etienne Ganeau, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes. 1736. un Volume in-12. *Pages* 272.

MOnsieur Deslandes, après avoir enrichi l'Académie des Sciences, dont il est membre, de plusieurs Remarques utiles & curieuses, en rassemble ici de nouvelles dans six petits Traités, dont nous allons rendre compte.

Le premier Traité tient lieu d'une Préface, chose ordinairement assez inutile, (dit l'Auteur) sur-tout dans un Livre dont les sujets s'annoncent d'eux-mêmes, comme ceux de ce Recueil. Son discours est un tissu

de réfléxions délicates sur *la meilleure maniere de faire les Expériences* : chose déja ébauchée dans un Discours Latin, prononcé le 27. Mars 1730. à l'Académie d'Utrecht, à l'occasion des Expériences faites dans l'Académie de Florence. M. Deslandes sur le canevas de ce discours, a perfectionné & augmenté les Réfléxions que voici.

Les Expériences pour être bien faites demandent beaucoup d'art, de finesse & de sagacité d'esprit. La prévention pour un systême gâte tout. La même expérience devient toute différente entre les mains d'un Cartésien, & d'un Neutoniste. « Le génie y est pour le moins autant » néceſſaire que le jugement : le gé» nie afin d'ouvrir de nouvelles » routes ; le jugement afin de se » conduire au milieu de toutes ces » routes avec discrétion & pruden» ce. Quand l'amant décidé d'Aria» ne s'engagea sur sa parole dans les » allées tortueuses & les détours » du Labyrinthe, il comptoit sur » le fil fatal dont elle devoit aimer

» ſa main, & il y comptoit d'au-
» tant plus qu'il craignoit les ſui-
» tes de ſon entrepriſe. „ L'on voit par ces expreſſions de M. Deſlandes, qu'il n'eſt point de ces Phyſiciens ſecs qui ignorent le ſecret de rendre la vérité aimable en la parant un peu d'ornemens. Il compare la Nature à une montre qui tombe entre les mains de quelqu'un qui n'en a jamais vû. L'œil, l'oreille, le tact, tous les ſens tantôt combinez, tantôt ſéparés, concourent à l'examen de la machine. La raiſon viendra au ſecours des ſens, & à force de l'interroger, on découvrira le myſtere. Il y a des points fixes d'où il faut partir pour arriver à la connoiſſance des reſſorts de la nature : & ces points ſont les proprietés générales des corps (quelle qu'en puiſſe être l'explication) comme l'étenduë, le mouvement, la figure, &c. A l'égard de l'eſſence de la matiere, l'Auteur avoüe que la raiſon ne peut nous conduire juſques-là. Il dit ſi vrai, que ſelon les apparences tous les Phyſiciens à venir n'en ſçauront pas

plus que n'en sçavoient les premiers qui se sont avisez de l'être. L'*Esprit* & la *Matiere* sont des bornes dont le Createur a fait le *non plus ultrà* de l'humaine curiosité. Ce qu'on en sçait, suffit selon ses vûës adorables, pour nous conduire en toutes choses, & même pour ne pas nous égarer dans les détails de son Ouvrage, qu'il a bien voulu abandonner à nos recherches. Ce sont ses secrets subordonnés. On les découvre par les Expériences, & il est vrai que l'on y avance toujours jusqu'à certain point. Voyons-en le progrès dans les réfléxions suivantes.

1°. L'on a les instrumens qui manquoient autrefois. Les sens & la raison ne suffisent pas, si l'art ne les aide. Les Telescopes, les Microscopes, sont venus à leur secours. On y a joint pour l'air des Thermometres, des Hygroscopes, des Barometres; ce sont là de vrayes richesses pour le trésor de la Physique si prodigieusement augmenté de nos jours en curiosités qui ont ou pourront avoir un jour leur utilité. Obser-

vons ici en passant, que suivant le torrent des Physiciens, M. Deslandes croit l'air plus leger dans un tems couvert ou pluvieux, & plus pesant dans le beau tems. Nous avons rapporté le sentiment contradictoire de M. de Molieres. Voyez *Septembre* 1736. *Art. XCII. pages* 1941. *& suivantes.*

2°. L'on a ajoûté aux instrumens une très grande perfection. On les perfectionne encore tous les jours, & l'on en invente de nouveaux. Il est certain que plus ils auront de précision & de justesse, plus les expériences seront justes & précises. Nous n'entrerons point dans l'histoire de ces instrumens qui compose cet article, où l'Auteur fait voir les erreurs des grands hommes, qui n'ont eu pour cause que des instrumens défectueux.

3°. C'est dans le même goût que M. Deslandes parle de la maniere de se servir des bons instrumens, & de l'art qu'il y faut employer. Il en faut pour les Pendules, pour la Boussole, pour le lieu, le tems, la sai-

ſon, pour la force & la direction du vent ; pourquoi n'en faut-il point ? Il en faut pour examiner même la diſpoſition préſente où l'on ſe trouve. « M. Petit le Médecin rapporte „ qu'en maniant un criſtallin de „ Veau, ce criſtallin lui paroiſſoit „ opaque & comme glaucomatique „ toutes les fois que ſes mains „ étoient froides, & au contraire „ qu'il reprenoit ſa tranſparence „ quand ſes mains étoient échauf- „ fées. Un autre Médecin fameux, „ pour avoir verifié ſur lui même „ les Expériences de Santorius, qui „ regardent la tranſpiration inſen- „ ſible, rapporte qu'un homme qui „ tous les jours ſe laveroit les mains „ avec de l'Eſprit de Vitriol en s'y „ accoutumant par degrés, pour- „ roit enfin tenir impunément des „ charbons allumés. „ Nous pourrions ajoûter que ce changement de diſpoſition devient ſenſible dans le tact qui perd ſa fineſſe au point, qu'il eſt arrivé plus d'une fois que des Médecins très-habiles d'ailleurs ne diſcernoient pas des fiévres réelles

dans le pouls de leurs malades. Tant il y a de changemens imperceptibles, mais véritables dans la disposition de nos corps.

Citons encore un morceau de notre Auteur à ce sujet. ,, On demande quelquefois d'où proviennent ,, les sympathies & les antipathies ; ,, & si en les regardant comme ,, vrayes on ne pourroit point leur ,, assigner une cause réelle & effective. Pour éclaircir cette question ,, qui a sa difficulté, je considere ,, les nerfs & les filets nerveux dans ,, les corps humains , comme si ,, c'étoient autant de cordes tenduës ,, & susceptibles du moindre ébranlement. Ces cordes transmettent ,, à quelque partie du cerveau (on ,, ne l'a point encore déterminée) ,, l'impression plus ou moins vive ,, que les objets extérieurs font sur ,, les sens ; & alors l'ame se trouve ,, émuë , & affectée de telle ou telle ,, modification qu'il n'est point du ,, tout à son choix de refuser , ni ,, même d'affoiblir pour lui en substituer une autre. Cela étant, si

„ on admet deux hommes dont les „ filets nerveux ſoient également „ tendus, ils s'approcheront d'au- „ tant plus volontiers l'un de l'au- „ tre, que la même ſuite d'objets „ les frappera non-ſeulement, mais „ les frappera encore du même „ biais. De là des goûts, des mœurs, „ des préjugés analogues : de là „ deux hommes à l'uniſſon. Tout „ le contraire arrive quand les nerfs „ ſont inégalement tendus. On ſe „ fuit, on ſe déplaît, on héſite à „ ſe lier & à s'accorder enſemble. „ Toutes les inclinations, toutes les „ humeurs paroiſſent différentes & „ oppoſées. „

4°. Il faut avoir un objet fixe, déterminé & connoiſſable en faiſant des Expériences : qu'ont produit les chercheurs de Panacée, d'Eſprit univerſel, de Semence métallique, de Mouvement perpétuel, &c. bien des chimeres dont les hommes ſeront éternellement les duppes. Il n'en eſt pas de même des perſones affectionnées à un ſyſtême particulier. A la vérité elles peuvent bien ſe trom-

per, & cela est arrivé souvent. Mais nous ne souscrirons pas tout-à-fait à un exemple qu'en apporte M. Deslandes, qui paroît partisan du *vuide* Neutonien. Comme M. de Molieres s'est fait fort de concilier le systême du *plein* Cartesien avec les expériences de M. Newton, nous renvoyons l'Auteur & les Lecteurs à ses Traités de Physique, sans prétendre contredire personne.

5°. L'on ne sçauroit trop réitérer les mêmes expériences. * On y a gagné de prouver que l'or ni le plomb n'ont point encore été vitrifiés par les meilleurs miroirs, ou du moins d'en faire douter. Autre est la question de sçavoir si l'on a justement corrigé M^rs Huygens & Mariotte (comme le croit M. D. . .) en montrant que la quantité du mouvement n'est pas le produit de la masse par la vîtesse, mais bien le produit de la masse par le quarré de la vîtesse. Quant à l'Astronomie, à la Naviga-

* Voyez le Recüeil de M. Deslandes, page 46.

tion & aux Méchaniques, il eſt évident qu'elles ont extrêmement profité de la réïtération des Expériences.

6°. Il ne faut pas regarder les Expériences, telles que les exige l'Auteur, comme des puérilités peu dignes d'occuper des hommes. Il allegue des raiſons ſolides & connuës de leur utilité. Remercions plutôt & récompenſons autant qu'il eſt poſſible, par le tribut de notre eſtime des perſonnes qui s'enſeveliſſent pour ainſi dire, dans le labyrinthe obſcur de la nature, pour nous en tirer des richeſſes, dont la plûpart des hommes jouiſſent avec ingratitude.

Nous ne ferons qu'indiquer le reſte de ce Diſcours, pour ne pas trop nous étendre. Il s'agit des connoiſſances que doit avoir un Obſervateur. C'eſt un choix des principaux objets qui méritent d'étre obſervés, avec des principes & des exemples choiſis. L'on y cite particulierement Meſſieurs Reaumur, Geoffroy, & du Fay : & l'on finit par fronder les Philoſophes à ſyſtêmes.

l'on excepte peut-être ceux qui s'ajustent naturellement aux expériences connuës. Cependant en général l'Auteur paroît peu favorable à la Physique systématique.

Il donne ensuite une idée d'une Pompe très-simple pour éteindre le feu qui prend dans les cheminées.

Le second Traité s'appelle *Observations nouvelles & Physiques sur la maniere de conserver les grains.* M. Deslandes ayant eu occasion de visiter differens greniers, & songeant à vaincre les difficultés qui paroissent s'opposer à l'entreprise si avantageuse des greniers publics, a fait une suite d'Observations, dont nous parcourons les plus nouvelles.

Voici sa pensée *sur le choix des grains.* 1°. Ne mettre dans les greniers publics que des bleds tirés des Provinces Méridionales; ce qui se pourroit faire sans inconvénient en faisant des échanges de denrées pour denrées. Ce seroit l'affaire de Messieurs les Intendans. 2°. Préférer aux bleds du Royaume ceux qu'on pourroit tirer d'Afrique, par un

commerce reglé, qui seroit fait par le Roi seul. L'on pourroit dans cette vûë augmenter l'établissement déja commencé au Bastion de France, & y en ajoûter de nouveaux. Des Flutres bâties à Toulon & à Marseille iroient se remplir de grains de Barbarie, & passeroient le Détroit de Gibraltar, pour aller se décharger à Rouen & à Nantes, d'où on les transporteroit dans les Magasins Royaux, qui seroient placés à l'embouchure des grandes Rivieres. Remarquons en passant, " que les
„ François n'ont tiré jusqu'ici des
„ grains que des Royaumes de Tu-
„ nis & d'Alger. Ce commerce est
„ défendu dans ceux de Fez & de
„ Maroc, à moins qu'on ne donne
„ en échange de la poudre, des
„ armes, & d'autres munitions de
„ guerre: ce que les Princes Chré-
„ tiens ont à leur tour intérêt de
„ refuser. Cependant les Anglois ti-
„ rent quelques bleds de Tanger,
„ depuis qu'ils sont maîtres de Gi-
„ braltar. „

A l'égard des particuliers, ils ne

doivent faire aucun amas de grains dans les années humides & pluvieuses, c'est-à dire, lorsqu'il tombe 25. ou 26. pouces d'eau, & qu'il y a des torrens de neiges fonduës. Dans les années communes qui sont bonnes pour la conservation des grains, il ne tombe que 19. à 20. pouces de pluyes, & les vents du Nord qui y regnent sont salutaires par leur nitre.

La maniere de construire les greniers mérite attention. Les meilleurs seroient des souterrains creusés dans le roc. L'expérience ancienne & continuelle des Africains en est une preuve, & on l'a faite en France avec succès. Le grain à couvert de l'air & de l'humidité, se conserve des sept, huit années & plus. Il est vrai que ces soûterrains supposent de grands frais. Un Prince puissant peut les faire; mais en attendant l'Auteur propose des moyens de corriger les trois défauts des greniers ordinaires; sçavoir, l'humidité, le passage trop libre de l'air, & l'usage de faire de trop grands tas de bleds. On re-

médie aux deux premiers par une bonne batisse de chêne bien sec pour la charpente & les planchers, par des ouvertures bien ménagées, & qu'on puisse fermer exactement ; enfin par un enduit de Chaux vieille. Quant au troisiéme inconvenient, on le prévient en partageant chaque grenier en plusieurs coffres solides, separés chacun de deux pieds, tous de planches de chêne bien unies, & recouvertes en dedans de Fer-blanc ou de Plomb. On séparera les bleds de différentes années. On les consommera successivement ; & les uns ne seront point gâtés par les autres, comme il n'arrive que trop souvent. « Il me semble, dit l'Auteur, que cet assortiment de coffres seroit très-convenable dans les maisons Religieuses, si l'on vouloit y placer des especes de greniers publics. Ces coffres se trouveroient toujours sous les yeux attentifs des Magistrats ; & la dissipation n'en seroit point à craindre. »

Il s'agit à présent de se préser-

ver *des Insectes qui rongent les grains.* Leur description seroit longue à faire. Il y en a trois principales especes. Le Fer-blanc ou le Plomb garantiront les coffres de la morsure des Insectes qui ont des cornes en forme de tenailles ou de cizeaux. La Chaux & les brosses d'Hollande délivreront, ou plutôt préserveront les murs des Chenilles-Papillons. Des Méches souffrées qu'on brûleroit tous les mois, feroient périr tous les Scarabées & les Moucherons, en observant de remuer auparavant le bled.

Nous insisterons peu sur la *structure organique des grains de bled, d'orge,* &c. quoiqu'elle soit finement expliquée. Concluons seulement avec l'Auteur, que le germe nuit & sert également aux grains qu'on a envie de conserver. Si on l'étouffe, on les conserve plus long tems : mais aussi la farine est, pour ainsi dire, inanimée, & ne sçauroit faire de pain levé. Finissons ce Traité par un mot sur *les Insectes de farine.*

On connoît la qualité de la fa-

rine par la couleur des vers qui lui eſt toujours conforme. Celle d'Angleterre eſt plus blanche, mais moins bonne que celle de France : & celle-ci varie ſuivant les Provinces. En général le pain François ſe conſerve plus que le pain Anglois. La farine qui ſe tire de Picardie, eſt très approchante de celle d'Angleterre. Pour donner de la liaiſon & de la conſiſtence à ces farines trop blanches, il faut les mêler avec d'autres. Par exemple, celle de Picardie avec celle de Bretagne. Les meilleures ſont les farines de Nérac, d'Aunis, de Normandie. Celles du Havre & de Cherbourg ſont les plus propres à paſſer les Mers.

Traité ou Lettre à M. de Sainte Bat.... ſur la végétation des Plantes.

M. Deſlandes traite aſſez mal les prétendus *ſecrets* & les *recettes*, ſoit imprimées, ſoit manuſcrites, au ſujet des Grains & des Plantes. Après quoi il détaille trois ou quatre pré-

parations pour rendre la germination plus abondante. Voici la plus rare, sur laquelle on doit compter, dit l'Auteur. Il allegue en effet des Expériences reïtérées.

„ Prenez de la Suye la plus dure
„ & la plus luisante, de celle par
„ exemple, qu'on retire des chemi-
„ nées où l'on a fait rôtir beaucoup
„ de viandes, & où l'on n'a brûlé
„ que du bois neuf. Mettez sur le
„ feu de grandes bassines de cui-
„ vre pleines d'eau de pluye. Quand
„ on verra qu'elle commence à
„ boüillir, jettez-y une quantité suf-
„ fisante de Suye, en agitant cette
„ eau continuellement, jusqu'à ce
„ qu'elle prenne une odeur d'esprit
„ volatil de corne de cerf. Dimi-
„ nuez ensuite le feu, de maniere
„ cependant que l'eau soit toujours
„ plus que tiéde. On y laissera trem-
„ per pendant 12. ou 15. heures
„ le grain de bled, de seigle, d'or-
„ ge, d'avoine, avant que de les
„ semer; & cette préparation leur
„ sera infiniment avantageuse. Si
„ l'on faisoit distiller la Suye, &

„ qu'à sa place on se servît de son
„ sel qui est très-subtil & très-pé-
„ nétrant, les grains n'en devien-
„ droient que plus féconds : & l'on
„ n'auroit point à se plaindre de
„ cette premiere dépense. J'ajoûte-
„ rai ici que les Chymistes ont trop
„ négligé la Suye dans leurs diffé-
„ rentes opérations. Je soupçonne
„ qu'on en pourroit tirer un dissol-
„ vant. „

Traité ou Lettre au même, sur la pêche du Saumon.

C'est une description de ce que M. Deslandes a vû à Châteaulin où cette pêche est très-abondante. Les Saumons naissent dans les Rivieres, descendent ensuite à la Mer, & remontent chaque année la même Riviere où ils sont nés pour y aller chercher les femelles, au lieu que les autres poissons qui vont par troupes sont attirés par les mets que la nature ou l'art leur prépare. L'Auteur observe que le Saumon en excellent Physicien descend en suivant

la surface du courant, & remonte en allant le plus près du fond qu'il peut.

On a tellement ménagé le courant de la Riviere de Châteaulin, au moyen d'une bonne chaussée, que le Saumon va se précipiter dans un coffre, en écartant des lames de Fer-blanc qui s'ouvrent & se rejoignent pour lui laisser l'entrée libre sans lui permettre le retour. De-là il aboutit à un réservoir, où l'on le prend à choix. Le détail de cette pêche est curieux. Les raisonnemens physiques de M. Deslandes ne le sont pas moins. Il raisonne sur l'enduit huileux des poissons, sur leurs écailles les plus imperceptibles, sur le Saumon coureur, différent du Saumon ordinaire, & mauvais à manger, sur son agilité à bondir, sur le mouvement des poissons, & le vol des oiseaux, sur les vers qui sortent du sable pour attirer les poissons qui s'en nourrissent, &c.

La pêche dure depuis le milieu d'Octobre jusqu'en May. Alors la riviere se couvre de petits Saumons,

„ qui ne demandent que la Mer ; „ & qui vont se rendre à leur patrie „ commune. „ Les Saumons disparoissent tous au mois de Juillet. Ils ne peuvent souffrir l'odeur du Chanvre qu'on fait rouïr alors dans les eaux voisines. M. Deslandes en ouvrant plusieurs Saumons a trouvé dans leur estomac un petit corps rouge assez semblable à une grappe de groseille, & qui colore l'eau tiéde. " Il y a apparence que quand „ le Saumon est cuit entier, ce „ petit corps se dissout, & communique par une espece de transfusion insensible, sa couleur à toutes les parties du poisson ; au lieu „ que quand ces parties sont coupées & séparées les unes des autres, elles ne peuvent recevoir la „ même couleur, &c. „ Une autre Observation de l'Auteur prouve le retour annuel des Saumons dans la riviere qui est leur païs natal. Il chargea des Pêcheurs d'attacher un petit cercle de cuivre vers la queuë à une douzaine de Saumons, & de les relâcher. On le fit, & dans les

années ſuivantes l'on en reprit dix. Il imita en cela la curioſité de quelques Aſiatiques. Il n'eſt pas ſurprenant au reſte que les poiſſons faſſent dans leur élement ce que font les oiſeaux dans le leur. Les Oiſeaux voyageurs reviennent dans les mêmes cantons d'où ils ſont partis, & où ils ſont nés.

M. Deſlandes obſerve enfin au ſujet du Chanvre, dont il a parlé par occaſion, que l'on ſe trompe ſur la diſtinction du Chanvre mâle & du Chanvre femelle. Celui qui porte la graine & que l'on teille pour les Corderies paſſe pour le mâle, parce qu'il eſt le plus ferme. Celui qui ne contient dans ſa houpe que de la pouſſiere, & qué l'on broye pour en faire des toiles, eſt réputé femelle. C'eſt tout le contraire. La pouſſiere des uns enlevée par le vent féconde les graines des autres, comme la pouſſiere des Etamines par rapport au piſtil des fleurs. Auſſi les premiers ſont-ils plus hauts que les ſeconds. L'Auteur croit que la Chenevotte qu'on employe ſi uti-

lement dans le Nord à la confection de la Poudre à Canon, vaudroit mieux que le bois de Bourdaine, dont on se sert en France. L'épreuve coûteroit peu à faire, & elle mérite d'autant plus d'attention, que la Poudre du Nord est supérieure à la nôtre.

Cinquiéme Traité, ou Eclaircissement sur les Oiseaux de Mer, & sur les Huitres.

M. Deslandes est peut-être le premier qui ait observé que plusieurs Oiseaux de Mer déposent leurs œufs dans des coquillages, après en avoir mangé le poisson. Il a trouvé en 1729. & 1730. des œufs & des embryons d'oiseaux renfermés dans des Moules & des Cames attachées à des planches de Vaisseau: d'où il conclut que les nids des Alcyons si célébres dans l'Antiquité, pourroient bien n'être autre chose que ces coquillages flotans avec leurs petits oiseaux, & que c'est sur cette raison qu'est fondé le préjugé du

peuple qui habite le côtes de la mer, lorſqu'il dit que les coquillages deviennent oiſeaux.

L'Auteur par des Obſervations répétées durant trois ans, a encore trouvé dans les Huitres fécondes de petits vers rougeâtres, qu'il appelle *Accoucheurs*, & qui ſont fort différens de certains vers blanchâtres & luiſans que l'Huitre renferme auſſi. Ouvrez-là dans l'obſcurité, & jettez-là contre le pavé, vous verrés briller des étincelles. Ces vers ſont de vrais phoſphores. Mais on ne les trouve pas dans toutes les Huitres, ni en toute ſaiſon, ni même quelquefois dans une année. M. D.... en a vû en faiſant l'épreuve ſur ces groſſes Moules de l'Ocean qui s'attachent aux Vaiſſeaux. Il conjecture la même choſe de beaucoup d'autres coquillages.

Sixiéme traité ſur les Vers qui rongent les bois des Vaiſſeaux.

Quoiqu'on ait beaucoup écrit ſur ces dangereux Vers en France & en

Hollande, surtout depuis l'Auteur, il a crû devoir éclaircir encore ce que lui & les autres en ont dit depuis un demi-siécle environ. Ces Vers nous viennent des Mers d'Amérique: comment donc les Américains s'en sont-ils préservés? A cela l'Auteur répond que c'est par la nature de leur bois de construction, & il souhaiteroit que nous imitassions les Anglois, qui ont à *Baston* plusieurs atteliers où ils construisent tant de Vaisseaux, " qu'on assûre
„ que bien-tôt il s'en bâtira plus
„ dans cette Colonie seule qui s'au-
„ gmente & s'aggrandit de jour en
„ jour, que dans toute l'Angleter-
„ re ensemble. „

L'Auteur des Recherches sur l'*Origine & la formation des Vers qui attaquent les Digues de Hollande*, nomme ces Insectes des *Vers à tuiau.* Il se trompe, au sentiment de M. Deslande, qui en a observé de deux sortes, chacun avec des têtes casquées en forme d'un double crochet; mais les uns avoient aussi des jambes à crampons, ce que n'avoient pas

pas les autres. Il conjecture donc que ces derniers laiſſent couler de leurs corps une liqueur gluante pour ſe coller au bois & ſe faire un point d'appui : auſſi a-t-il remarqué un enduit qui regne d'un bout à l'autre des excavations. Voilà le tuïau du Vers. On a imaginé pour en préſerver le bois quantité de moyens qui ſe réduiſent à deux eſpeces, Leſſive forte, ou enduit composé. Le premier n'a jamais réüſſi que pour le bois de menuiſerie. Les diverſes compoſitions d'enduit ont toujours manqué par quelque endroit. Les meilleures ont été celles où le ſoufre a dominé : tant le ſoufre eſt efficace contre toutes ſortes d'inſectes. Dans les Ports de France l'uſage eſt de doubler tous les Navires qui vont en Amérique, au moyen du verre pilé & de la bourre de vache, le tout couvert de planches de Sapin. On attend encore l'heureux inventeur de quelqu'autre ſecret plus commode &

moins coûteux. On trouvera dans le Livre même la figure des Vers en question, & celle de quelques autres insectes rongeurs de bois.

Lettre de M. Deslandes sur une Antiquité Celtique.

C'est une Statuë de 22. pouces de haut, & de 8. dans sa plus grande largeur. Elle a une tunique sans manches, & un petit manteau qui couvre à peine les bras; les cheveux courts & séparés sans ornement de tête; la main gauche étenduë sur le ventre; un oiseau à long bec sur la droite, & une espece de cordon qui fait deux tours au col. L'Ouvrage est gothique, mais assez fini. " Il y a
„ vingt ans que cette Statuë fut dé-
„ couverte par des ouvriers qui tra-
„ vailloient au Fort de *Bloscon*, vis-
„ à-vis la pointe du Quay de *Roscof*
„ (en Basse-Bretagne.) Elle étoit
„ à plus de trente pieds cachée dans
„ la terre. Ces ouvriers l'ayant bien
„ nettoyée, saisis d'un respect in-

» connu, la poserent sur un pied-
» destal préparé à la hâte. Le Peu-
» ple, à son ordinaire crédule &
» superstitieux, y accourut en fou-
» le; & bien-tôt on donna à cette
» figure le nom de S. Pyric, qu'u-
» ne tradition vague & incertaine
» suppose avoir été Evêque &
» Comte de *Leon*; mais il y a ap-
» parence que c'est un Saint Fabu-
» leux... La dévotion à S. Pyric
» très-vive dans sa naissance, sub-
» sista environ deux ans: & elle effa-
» çoit déja toutes les autres. Un sça-
» vant Ecclésiastique, à qui par ha-
» zard on en fit le rapport, enleva
» secrettement la Statuë. » M. Deslandes croit que c'est une jeune Celte de qualité. Nous renvoyons à ses conjectures, dont l'une est fondée sur ce que dans la plûpart des Isles qui bordent la côte de Bretagne, les femmes portent encore des manteaux, qui ressemblent au *Sagum* de cette figure.

Observations sur l'Eau de la Mer ; & sur l'Eau douce qu'on embarque dans les Vaisseaux.

Il y en a 8. ou 9. toutes relatives à un Passage de Pline. Nous nous contenterons d'en rapporter deux ou trois. M. Deslandes s'est assûré par diverses épreuves que l'Eau de Mer prise à 40. ou 50. lieuës des côtes est plus claire, plus nette, & plus legere de près d'un dix-septiéme que celle qu'on puise près du rivage. Les tentatives pour rendre l'Eau Marine potable n'ont pas réussi, parce qu'en la dépouillant de son sel on ne lui a pas ôté son amertume, qui vient d'une espece d'huile grossiere. Quoique cette tentative paroisse peu possible, l'Auteur cite, comme une simple curiosité, une expérience qu'il a faite à ce sujet. Il a trouvé que l'Eau de Mer mise dans un vase en cul-de-lampe fait de cire vierge, & filtrée en le traversant, se délivre de tout son sel, & d'une partie de son amertume.

Il eſt remarquable que l'eau douce gardée plus d'un an dans les vaiſſeaux, acquiert une qualité ſpiritueuſe & inflammable. L'Auteur s'eſt convaincu par lui-même, qu'en débouchant avec précipitation des Barriques, & approchant une lumiere fort près de la bonde, le feu prenoit à l'inſtant. Il en attribuë la cauſe à la corruption des inſectes; & M. Molieres qui nous a expliqué l'Huile de l'eau, l'attribuëroit apparemment à cette huile qui s'en ſépare. M. Boyle buvoit de cette eau inflammable, ou de l'Eau diſtillée, & un Médecin de Breſt a ſuivi avec ſuccès ſon exemple.

Pline & Ariſtote ont avancé que dans toutes les Côtes, les malades ne mouroient que de Juſant, c'eſt-à dire, pendant le reflux, opinion confirmée par divers Auteurs cités par le P. Hardouin, & plus encore par le préjugé des Médecins & des Peuples maritimes de l'Europe. M. Deſlandes détruit totalement cette idée par des faits qui ne ſouffrent guéres de réplique. Il a prié

les Religieux de la Charité qui ont ſoin de l'Hôpital de la Marine à Breſt, de marquer avec exactitude le moment précis où mouroient leurs malades. Or il conſte par les Regiſtres des années 1727, 1728, & ceux des ſix premiers mois de 1729. qu'il eſt mort de flot deux hommes de plus que de juſant. Par les ſoins de M. Deſlandes on a vérifié la même choſe (au moins l'égalité du nombre de ceux qui ſont morts d'une & d'autre façon) à Rochefort, à Quimper, à S. Paul de Leon, & à S Malo : ce qui renverſe entierement l'opinion d'Ariſtote & de Pline.

ARTICLE CXXVIII.

HISTOIRE DE L'EGLISE Gallicane, par le P. de Longueval de la Compagnie de Jeſus, Tome VII. Voyez le mois de Novembre Article CXI.

LA dévotion du pélerinage de Jéruſalem étoit ſi fort en vogue au XII ſiecle, que le B. Richard

abbé de S. Vannes fit ce voyage vers l'an 1026 avec 700 compagnons qu'il défraya.

Syméon Moine du Mont Sinaï, envoyé à Rouen par ſes Supérieurs pour recueillir de groſſes aumônes que leur faiſoit le Duc de Normandie Richard II, y arriva après bien de fâcheuſes avantures l'an 1027: mais le Duc étant mort, ſon ſucceſſeur n'écouta point Syméon. Celui-ci engagea le Comte Eſſelin à bâtir ſur une montagne près de Rouen en l'honneur de la Trinité, un Monaſtere qui porta depuis le nom de Ste. Catherine à cauſe des Reliques de cette Sainte qu'il y dépoſa. Syméon ſe fit depuis reclus à Treves où l'Archevêque qui honoroit ſa vertu, fit la cérémonie de la *recluſion.* Il fut enfermé dans une tour, où il mena une vie comme miraculeuſe. Le peuple qui attribua ſes miracles à magie, s'ameuta pour le tuer, mais enſuite ſa vertu reconnue lui mérita les plus grands éloges : & à ſa mort tout le Clergé, les Moines, le peuple & même les Religieuſes

s'unirent pour honorer ses funérailles.

Fulbert Evêque de Chartres montroit toujours une fermeté digne des premiers siecles de l'Eglise. Quelques Ecrivains lui donnent le nom de Saint qu'il sembla mériter; cependant son Eglise même célebre tous les ans son anniversaire. L'Auteur releve ici la méprise chronologique de Mrs. Fleuri & Baillet qui mettent en 1029. la mort de Fulbert; au lieu qu'on prouve ici qu'elle arriva l'an 1028. le 10. Avril veille du Jeudi saint.

Un Concile tenu à Bourges décida en faveur de l'apostolat de saint Martial, selon une lettre du Pape Jean XIX. qui en jugeoit sur les actes apocryphes attribués au même Saint. Un Canon de ce Concile prescrit aux Clercs de porter une couronne à la tête, avec la barbe rasée. On a toujours cru en Occident, dit-on ici, que la barbe rasée faisoit une partie de la tonsure des Clercs, à qui il étoit défendu de nourrir la barbe & les cheveux. Un

autre Canon mérite plus d'attention : il paroît ſuppoſer qu'un mari répudiant ſa femme pour cauſe d'adultere, peut, quoiqu'elle vive encore, en épouſer une autre. Voici les termes : *Que ceux qui répudient leurs femmes pour d'autres cauſes que l'adultere, n'en épouſent pas d'autres du vivant des repudiées.* Un autre Canon défend à quiconque *de marier ſa fille à un Prêtre, à un Diacre, à un Soûdiacre, ou à leurs fils.* Ce réglement ſuppoſe un étrange abus qui s'étoit répandu parmi les Eccléſiaſtiques. Un des uſages de ces temslà n'eſt pas moins à remarquer ; il n'étoit pas univerſel, mais S. Fulbert l'obſervoit. Les Prêtres devoient communier (durant les 40. jours qui ſuivoient leur ordination) d'une parcelle d'une grande hoſtie conſacrée que l'Evêque leur donnoit.

Dans un ſecond Concile de Limoges tenu l'an 1031, on convint qu'il n'eſt point permis de recevoir la pénitence & l'abſolution du Pape, ſans avoir conſulté ſon Evêque.

Pluſieurs traits de la vie & de la

haute pieté du Roi Robert mériteroient d'être ici raportés, si on ne les savoit pas d'ailleurs par l'histoire de France, aussi bien que les affreux effets des trois ans de famine qui désolerent le royaume au commencement du regne de son fils le Roi Henri l'an 1031 : elle fut si horrible que les hommes en tuoient d'autres pour les manger; un Hôtelier se trouva en avoir tué & mangé 48 dans sa maison. Un autre exposa de la chair humaine à vendre au marché. L'Eglise rendit alors ce qu'elle avoit reçu des riches, & vendit les Vases sacrés pour nourrir les pauvres. A peine les vivans suffisoient-ils pour enterrer les morts. S. Guillaume Abbé de S. Bénigne de Dijon, & S. Odilon épuiserent leur Monastere pour subvenir à la misere publique.

La famine ayant cessé après une moisson qui valoit la récolte de cinq années, les Evêques profiterent des heureuses dispositions du peuple pour corriger les désordres passés. On prescrivit en divers Conciles de s'abs-

tenir de vin le vendredi, & de viande le ſamedi, & que ceux qui ne le pourroient faire, nourriroient ce jour-là trois pauvres : une ſemblable pratique ſeroit encore bien utile pour ſoulager la mendicité ; mais les mœurs déréglées des Evêques ramenerent enſuite les déſordres ſurtout en Normandie & en Bretagne. Orſcamp Evêque de Quimper eut la hardieſſe de ſe marier publiquement. Les Comtes Bretons montroient autant de pieté que les Evêques en montroient peu. Le Duc Alain fonda alors le fameux monaſtere de S. Georges où ſa ſœur ſe conſacra à Dieu. Gotzcelin Vicomte de Rouen fonda le Prieuré de Ste. Catherine dont nous avons parlé & l'Abbaye de S. Maur.

Vers l'an 1000, pour rendre plus authentique la canoniſation des Saints laquelle auparavant ſe faiſoit par les Evêques, & même quelquefois par le peuple ; on déféra au S. Siege le droit de canoniſer les nouveaux Saints. La premiere canoniſation qui fut faite avec des infor-

mations juridiques, eſt celle de S. Odalric d'Auſbourg, & la ſeconde l'an 1040 celle de S. Syméon reclus de Treves.

Il ſe fit une grande réforme en des Communautés de Chanoines, plus réglés alors que beaucoup de Moines. Cependant de célebres Monaſteres furent encore fondés ſurtout en Normandie tels que les Abbayes de Preaux, de S. Martin de Sées & du Bec. Celle-ci eut pour Fondateur Herluin feudataire du Comte de Brione qui avoit ſaiſi ſes biens; Herluin lui dit, ſe jettant à ſes genoux, Seigneur je ne regretterai point mes biens; pourvû qu'ils ſoient donnés aux pauvres à qui je les deſtinois. Le Comte touché & édifié les lui rendit: Herluin travailla de ſes propres mains à bâtir un Monaſtere où ſes Religieux menoient une vie très-pauvre.

On perdit peu après le S. Abbé Odilon dont la ſainteté & le caractére ſont très-bien expoſés ici. Le P. Longueval finit ſon éloge par ces mots: *Plus pere que ſupérieur, il fit*

aimer la regle, & par là il la fit observer.

Après plusieurs Papes indignes de leur caractere, l'Evêque de Toul fut élu : il prit le nom de Leon IX. & travailla éficacement à réparer les désordres & les scandales précédens contre le gré de plusieurs Evêques qui craignoient la réforme. Il vint en France faire la dédicace de la nouvelle Eglise de S. Remi à Reims, où il devoit ensuite tenir un Concile. Le Roi suivant le conseil de ses Evêques dont il ne découvroit pas l'intention, prétexta une expédition militaire pour ne pas se trouver à Reims. Le Pape n'en tint pas moins le Concile, où se trouverent beaucoup de Prélats. Pierre Diacre parla d'abord de la part du Pape sur les abus qui deshonoroient l'Eglise de France : Simonie, mariages incestueux ou adulterins, apostasie de Moines & de Clercs, crime de Sodome, &c. On insista d'abord sur la simonie & on obligea les Prélats de s'en purger par serment. Pierre Diacre, Promoteur du Concile somma l'Arche-

vêque de Reims de répondre ſur l'accuſation de ſimonie. Celui-ci demanda du tems, & on lui ordonna de comparoître à un Concile à Rome au mois d'Avril ſuivant ; on y cita auſſi l'Evêque de Dol, qui ſe portant pour Archevêque s'étoit ſouſtrait à la Métropole de Tours. Au Concile de Reims l'Evêque de Langres qui étoit préſent fut accuſé par le Promoteur, de ſimonie, de rapt, d'adultere, de ſodomie, &c. On ajoute des particularités qui font horreur. Comme il étoit tard, l'affaire fut remiſe au lendemain ; mais l'Evêque prit la fuite, & fut excommunié par le Concile. L'Archevêque de Beſançon qui le jour précedent avoit voulu défendre le Prélat accuſé avoüa un miracle qui s'étoit fait en lui, quand il perdit la parole ſur le point d'ouvrir la bouche : le miracle fut attribué à S. Remi en l'honneur de qui on chanta une Antienne en action de graces devant ſon tombeau. Quelques Prélats étant effrayés du miracle, Pudic Evêque de Nantes confeſſa qu'il avoit donné de l'ar-

gent pour être conſervé dans ſon Evêché que ſon pere avoit poſſedé : il fut dépoſé de l'Epiſcopat, & par indulgence on lui laiſſa les fonctions de la Prêtriſe. La ſéance avoit commencé par le *Veni Creator*. L'Auteur obſerve que c'eſt la premiere fois qu'il ait trouvé mention de cette Hymne.

Du reſte on excommunia ceux des Evêques qui ayant manqué de ſe rendre au Concile, n'avoient point envoyé d'excuſe; & même ceux qui avoient ſuivi le Roi dans ſon expédition. L'Abbé de S. Médard de Soiſſons le fut auſſi pour s'en être retiré ſans permiſſion. Ce Concile où l'on porta tant d'excomunications ne dura que trois jours, & on ne réclama point ſur le défaut de la forme. Le Pape de retour à Rome y tint le Concile de Latran, où Hugues Evêque de Langres accuſé au Concile de Reims, ſe rendit pieds nuds, les épaules découvertes avec des verges pour ſe fraper; il fut abſous & rétabli même pour l'Epiſcopat; cependant il aima mieux ſe

faire Moine à S. Vannes où il mourut en vrai Pénitent. L'Evêque de Dol & les autres ses adhérans furent excommuniés dans ce Concile. C'est ce que le Pape notifia aux Princes de Bretagne par une Lettre que le nouvel Historien de Bretagne tient supposée. Notre Auteur montre la foiblesse des raisons de l'Historien sur cet article.

L'acte le plus remarquable du Concile de Rome est la condamnation de l'hérésie de Bérenger sur la présence réelle : Ce novateur étoit d'autant plus dangereux qu'il étoit régulier dans ses mœurs, insinuant & éloquent, toujours prêt à se rétracter, sans changer de sentiment. Son orgueil avoit pourtant été humilié dans une conférence avec Lancfranc arrivé d'Italie en Normandie, qui le confondit, & qui combattit depuis son hérésie très-fortement. Lancfranc étoit alors Religieux du Bec où il s'étoit retiré sur un vœu qu'il avoit fait à Dieu, lorsqu'il avoit été attaché dans une forêt à un arbre par des Voleurs. Béranger lui écri-

vit avec un air de hauteur ſoutenant toujours ſon erreur ; il lui adreſſa une ſeconde lettre où il ſembloit ſuppoſer que Lancfranc lui-même commençoit à entrer dans ſes ſentimens ; Lancfranc étant parti pour Rome, la lettre fut lue par des Clercs qui en furent ſcandaliſés : de ſorte que le Pape ordonna à Lancfranc de s'expliquer ; il le fit de maniere à contenter le Concile. Quand on eſt fauſſement ſoupçonné ſur la foi, dit judicieuſement l'Auteur, on ne l'eſt pas long-tems.

Beranger fut encore combatu & réfuté dans une Conférence où Guillaume Duc de Normandie avoit aſſemblé un grand nombre de Sçavans de ſon Duché. Vers le même tems le Roi fit tenir un Concile à Paris contre Beranger, qui par ſes artifices avoit gagné deux Evêques à ſon parti. D'ailleurs ſe voyant vivement preſſé, il ne fit point façon de diſſimuler ſes erreurs, & de parler un langage Catholique.

Un Archevêque de Rouen nommé Mauger, Prélat déréglé, ayant

aſſemblé un Concile pour réformer les déſordres, les attribuoit aux mauvais exemples des Princes. Il déſignoit ainſi le Duc Guillaume ſon neveu, qui l'avertiſſoit de ſe corriger, & qui obtint enfin du Pape un Concile, où fut dépoſé Mauger. L'on mit en ſa place un ſaint Moine de Fécamp, nommé Maurile.

Les Moines de S. Emméran de Ratiſbone prétendirent avoit trouvé chez eux le corps de S. Denis Evêque de Paris; ſurquoi ils engagerent l'Empereur & le Pape Leon IX. de ſe trouver à l'ouverture de ſon tombeau. La choſe fit du bruit, & on prit en France le parti d'ouvrir la Châſſe du vrai S. Denis, dont le Corps eſt à l'Abbaye de ſon nom. Les Moines de Ratiſbonne continuérent pourtant dans leur opinion, & montrérent de plus une prétenduë Bulle de Leon IX. laquelle eſt manifeſtement ſuppoſée.

Le Pape zélé pour le bien, voulut s'oppoſer aux Normans qui avoient exterminé les Sarraſins dans la Poüille. Il marcha contre eux à la

tête d'une armée, mais ils le firent prisonnier. Pierre Damien qui blâmoit les services militaires dans tous les Ecclésiastiques, n'approuva point cette expédition guerriere : Le Pape détenu plus d'un an, revint enfin accompagné des Normans mêmes, qui l'avoient toujours traité avec beaucoup de respect, depuis qu'ils l'avoient obligé de lever l'excommunication qu'il avoit d'abord portée contre eux: cette affaire apparemment contribua à la maladie dont il fut attaqué en arrivant à Rome où il mourut dans les sentimens d'une haute pieté, suivie après sa mort de plusieurs miracles, qui l'ont fait mettre au nombre des Saints. Le Pere Mabillon prétend que ce Pape a eté Moine, & croit en avoir une démonstration, qui n'a point imposé au Pere Longueval, ni aux Auteurs des *Acta Sanctorum.* Ceux-ci ont pour eux la Vie de Leon IX. écrite par Vibert son Archidiacre, qui ne dit rien de sa Profession Monastique. Ce Pape avoit fort travaillé à la réunion des Grecs. Cerularius

alors Patriarche de Constantinople, écrivit une Lettre pleine de calomnies; à quoi répondit éloquemment le Pape Leon. Dans cette réponse il dit qu'on accusoit les Grecs d'avoir mis des Eunuques, & même une femme sur le Siége de Constantinople, preuve que la fable de la Papesse Jeanne n'étoit pas encore imaginée; quoique les Protestans la rapportent à un tems fort antérieur.

On découvrit à Marseille vers l'an 1054. le tombeau de l'Empereur Maximien-Hercule, ce cruel persécuteur des Chrétiens; on le trouva sans corruption embaumé dans un cercueil de plomb enfermé dans un autre cercueil de marbre, avec deux vases d'or pleins de baume & de parfums. L'Archevêque d'Arles consulté sur ce qu'on en feroit, opina à jetter le tout dans la Mer; ce qui s'executa en détestant la mémoire de ce Tyran, qui avoit mis à mort dans cette Ville S. Victor qui y est particulierement honoré.

Leon IX. étoit mort depuis un an, & l'on ne s'accordoit point sur

l'élection de ſon ſucceſſeur. Les Romains députérent Hildébrand Eccléſiaſtique de réputation, vers l'Empereur, avec un plein pouvoir de choiſir pour Pape celui qu'il trouveroit le plus digne. Ce fut Victor II; qui depuis envoya Hildébrand Légat en France, où il dépoſa dans un Concile ſix Evêques ſimoniaques. Un Archevêque d'Embrun donna de l'argent à ſes accuſateurs, pour les engager à ſe retracter; après quoi il parut avec confiance au Concile où le Légat lui dit de réciter le *Gloria Patri*, il le fit juſqu'à ces mots, *& Spiritui ſancto* qu'il ne put jamais prononcer; confondu lui-même par le miracle, il s'avoüa coupable, & fut dépoſé. Hildébrand eſt celui qui depuis fut Pape ſous le nom de Gregoire VII.

Cependant les Egliſes de ce Royaume étoient pleines de déſordres, ſurtout en Normandie, où les Prêtres, & ſouvent les Prélats avoient des femmes, ou des concubines: c'eſt à quoi le pieux Archevêque Maurille ne put remédier, malgré les beaux

Reglemens d'un Concile qu'il tint dans sa Province. Un autre Archevêque ne fut pas moins édifiant : c'étoit Annon, que Henry III. mit sur le Siége de Cologne. Un jour que cet Empereur devoit paroître revêtu des ornemens Impériaux, il se confessa à Annon, qui l'obligea à recevoir la discipline pour pénitence, & il ne lui permit de porter la Couronne ce jour-là, qu'il n'eût auparavant distribué aux Pauvres de sa main, soixante & six marcs d'argent. L'Empereur en estima davantage l'Archevêque, qui d'ailleurs étoit plein de douceur pour les Pauvres. Ce religieux Empereur mourut l'année suivante.

On nous donne une affreuse idée de l'état de la Gaule Narbonnoise, où les Prélatures étoient comme à l'encan, sans qu'on y rougît des plus évidentes simonies. Vifroi Archevêque de Narbonne en donnoit l'exemple, tandis qu'il tenoit des Conciles contre les simoniaques. Il fut à la fin excommunié & déposé par le Pape.

On rapporte des particularités du

Sacre de notre Roi Philippe I, qui méritent d'être remarquées. Le Duc de Normandie Guillaume ne s'y trouva point; apparemment à cause qu'il étoit excommunié pour avoir épousé Mathilde de Flandres sa parente. Lancfranc Prieur du Bec son favori, blâmant hautement ce mariage, fut disgracié, & eut ordre de sortir de ses Etats. Ses Religieux en furent consternés : Pour lui il monta délibérément sur le cheval du Monastere qui étoit boiteux, & vint à la rencontre du Duc, à qui il dit : *Prince, je vous prie de me faire donner un meilleur cheval, afin d'obéir plus promptement à vos ordres.* Ce début fit rire le Duc, qui s'adoucit; Lancfranc lui parla si éloquemment, qu'il regagna ses bonnes graces, & l'ordre de l'exil fut révoqué.

Lancfranc vint ensuite à Rome, où il obtint la dispense de mariage pour le Duc, à qui on donna pour pénitence qu'il fonderoit un Monastere d'hommes, & la Duchesse sa femme un Monastere de filles. Ce furent les deux Abbayes de Preaux.

Lancfranc n'agit pas moins efficacement contre Bérenger, qui fut condamné pour la quatriéme fois au Concile de Rome, & qui se rétracta pour la seconde fois. On défendit en ce Concile d'entendre la Messe d'un Prêtre concubinaire.

De fausses accusations contre l'Archevêque de Reims, firent que le Pape mit son Eglise en interdit. Quoiqu'il n'eût pas mérité cette censure, il la fit observer, & il fut justifié auprès du Pape, qui marqua de grands égards pour les Députés du Prélat à Rome. L'année 1060. que mourut le Roi Henry, il fonda l'Abbaye de S. Nicolas des Champs; & vers la même année furent fondés les Monastere de Lire, de Cormeilles, de Conche, de S. Pierre-sur-Dive, & de Tréport.

Robert Abbé de S. Evroul, qui étoit un des Fondateurs de cette Abbaye, devint suspect au Duc Guillaume, qui le chassa de son Monastere, & mit en sa place, par l'avis de Lancfranc, Osberne qu'il investit par la Crosse. Robert retiré en

en Italie, fit ſes plaintes au Pape, qui le renvoya en Normandie avec deux Cardinaux auprès du Duc Guillaume. Ce Prince en fut irrité, & dans ſa colere il dit : *Pour les Cardinaux, je les recevrai ; mais ſi quelque Moine a oſé ſe plaindre de moi au Pape, & oſe paroître devant moi, je le ferai pendre à l'arbre le plus haut de la Forêt.*

Il s'éleva ſous le Pape Alexandre II. de grands démêlés au ſujet des priviléges des Abbayes, qui étoient conteſtés par les Evêques d'Amiens, de Paris, & de Mâcon, contre les Abbés de Corbie, de S. Denis, & de Cluny, c'eſt ſurquoi on tint un Concile, où préſida le Cardinal Pierre Damien ; les Priviléges accordés par les Papes ſubſiſtérent dans ces Abbayes, & l'Evêque de Mâcon ayant fait plus d'éclat que les autres, confeſſa, en ſe proſternant à terre, qu'il avoit peché : on lui impoſa pour pénitence de jeûner ſept jours au pain & à l'eau.

On trouve des traits de ſainteté

fort ſinguliers, dans ce qu'on rapporte de S. Thibaud, homme de condition de la ville de Provins, qui l'a choiſi pour Patron. Ayant quitté la maiſon paternelle pour ſervir Dieu dans une ſolitude près de Treves, il avoit appris les ſept Pſeaumes d'un Clerc; il voulut apprendre tout le Pſautier; mais n'en ayant point, ni d'argent pour en acheter, le Clerc vint à Provins en demander au Pere de Thibaud, qui lui recommanda fort de ne pas découvrir le lieu de ſa retraite: le pere apprenant la haute ſainteté de ſon fils, ſuivit le Clerc qui l'alloit rejoindre; il ſe trouva pour cela ſous un arbre que lui avoit indiqué le Clerc, où il inſtruiſoit Thibaud. Celui-ci appercevant ſon pere, dit au Clerc: Vous m'avez trahi, & auſſi-tôt il s'enfuit malgré les ſollicitations de ſon pere: il ſe retira en Italie près de Vicenze. Il y vécut ſe privant de boiſſon, & même de pain; content de quelques fruits ou légumes. Son lit étoit un ais, & ſon chevet une pierre, ſon pere l'y vint encore voir avec ſa mere; laquelle ſe

des Sciences & des beaux Arts 1067 mit ſous ſa direction ; mais il mourut peu après l'an 1066.

La dévotion des pélerinages à Jeruſalem redoubloit alors, de maniere qu'il s'en trouva une troupe de ſept mille Allemans, ayant à leur tête quatre Evêques. Ils firent le voyage avec un équipage qui les fit attaquer par des Arabes pour avoir leurs dépouilles : le combat dura pluſieurs jours, & ils ne purent échapper que par le ſecours d'un Gouverneur quoique Payen ; cependant à peine revint-il deux mille de ces Pelerins.

Berenger en France retomba dans ſes premieres erreurs, taxant d'héréſie le Formulaire qu'on lui avoit fait ſigner à Rome. Pour réfuter l'*hérétique*, Lancfranc fit un Traité de l'Euchariſtie. Son érudition parut à un Concile de Rouen que tint l'Archevêque Maurile, & où ſe trouva le Duc Guillaume, qui pour accomplir ſa pénitence au ſujet de la diſpenſe de ſon mariage avec Mathilde, fonda l'Abbaye de S. Etienne pour les hommes à Caën, où

Mathilde fonda celle de la Trinité pour les femmes. Le Duc voulut que Lancfranc fût le premier Abbé de S. Etienne ; au grand regret de Harluin Abbé du Bec où enſeignoit Lancfranc, qui tiroit un grand ſalaire de ſes écoliers au profit de l'Abbaye dont on bâtiſſoit l'Egliſe. Saint Anſelme, jeune Italien, fut Prieur à la place de Lancfranc. La réputation de ce ſçavant Moine l'avoit attiré au Bec où il ſe fit Religieux. C'étoit un pere pour ſes inférieurs, & une tendre mere pour les malades.

Guillaume Duc de Normandie, étant devenu, comme on ſçait, Roi d'Angleterre par la conquête légitime qu'il en fit, nomma Lancfranc à l'Archevêché de Rouen ; mais il le refuſa toujours conſtamment, & y fit nommer l'Evêque d'Avranches nommé Jean, homme de qualité & d'expérience: cependant un Hiſtorien Moine de S. Ouën l'accuſe d'emportement, en voici l'occaſion. Le Prélat Jean avoit ordonné qu'on l'attendît pour célébrer la Meſſe le

jour de la fête de S. Ouën; les Moines ne le voyant point arriver commencerent la Messe, & il arriva au *Gloria in excelsis*: le Prélat irrité de la désobéissance chassa les Moines du Chœur, le Célébrant de l'Autel, & les excommunia. Un d'eux alla sonner le Tocsin, criant que l'Archevêque vouloit enlever le corps de S. Ouën; la populace accourut en armes pour défendre la Relique: les gens de l'Archevêque prirent les Croix & les Chandeliers, & en donnerent sur les Moines qui animoient le peuple; l'Archevêque s'habilla ensuite pour célébrer la Messe avec son Clergé, mais il fut obligé de quitter l'Autel, & se baricada jusqu'à ce que le Vicomte vînt au secours; il interdit l'Eglise. On tint à ce sujet un Concile où le Duc assista, & l'on exila quatre Moines des plus mutins.

Le Clergé de France commença un peu à se réformer par l'institution des Chanoines Réguliers; on y conservoit de sévéres exercices de pénitence. Un homme ayant mal-

traité ſon frere, qui fut tué par d'autres, fut regardé comme ſon meurtrier; ſurquoi les Evêques lui impoſerent une pénitence, que le coupable allant à Rome voulut faire adoucir par le Pape. Voici l'adouciſſement; le Pape mande aux Evêques de Toulouſe & de Périgueux, que par compaſſion pour cet homme, qui aſſûroit n'avoir point conſenti au meurtre de ſon frere, il lui avoit ſeulement ordonné 1°. de donner la moitié de ſon bien aux pauvres, ne gardant que l'uſufruit de l'autre moitié; 2°. de s'enfermer pendant un an dans un Monaſtère, jeûnant pour le moins deux fois la ſemaine au pain & à l'eau; 3°. d'être privé trois ans de l'Euchariſtie; 4°. de ne plus porter les armes; 5°. de jeûner le reſte de ſa vie tous les Vendredis; & 6°. de s'abſtenir ſept ans de l'uſage du mariage. On ne marque point ſi ſa femme y conſentit: mais enfin avec cette pénitence modérée par le Pape, quelle pénitence avoient donc impoſée les Evêques de France?

Le Roi Guillaume voulant refor-

mer l'Eglise d'Angleterre, obtint des Légats qui déposérent plusieurs Evêques convaincus de crime : & entre autres l'Archevêque de Cantorberi, à la place duquel le Roi nomma Lancfranc qui avoit déja refusé l'Archevêché de Rouen. Il résista encore plus fortement pour le Siége de Cantorberi ; le Roi envoya en Normandie les Légats du Pape, qui assemblerent un Concile à ce sujet, & qui ordonnérent à Lancfranc par l'autorité Apostolique d'accepter ; il passa en Angleterre pour faire changer le Roi de pensée, & il écrivit encore au Pape pour s'excuser : on ne l'écouta de côté ni d'autre. Un autre saint Moine appellé Guimond, refusa encore un Evêché, que le Roi Guillaume lui offroit ; mais de plus il écrivit à ce Prince une Lettre, où il lui parloit de la conquête d'Angleterre comme d'une usurpation. On en fit des reproches à ce Religieux ; & le Prince loin de lui en sçavoir mauvais gré, le voulut nommer depuis à l'Archevêché de Rouen ; des envieux

l'en détournerent. Guimond écrivit auſſi contre Berenger; celui-ci parut ſe convertir & faire une pénitence, qui eſt encore un problême pour quelques-uns.

Une Oratoire fut érigée près de Pontoiſe l'an 1069. à l'honneur de S. Germain Evêque de Paris; on y mit pour Abbé Gautier, qui fit bâtir là auprés une Egliſe à l'honneur de S. Martin, dont le nom eſt demeuré à l'Abbaye. Gautier qui n'avoit accepté l'Abbaye que malgré lui, s'enfuit dès qu'il eut ſenti le poids du gouvernement, & ſe cacha; ſes Religieux l'ayant enfin retrouvé, & l'ayant obligé de revenir, il agit encore fortement pour abdiquer auprès du Pape Gregoire VII, qui l'obligea de demeurer. Il mourut dans ſa fonction d'Abbé, & en ſaint Abbé.

Johenoeus Evêque, ſoi diſant Archevêque de Dol, Prélat ſimoniaque s'étoit publiquement marié, & avoit marié ſes filles, leur donnant pour dot les biens de l'Egliſe; il fut dépoſé par le Pape Gregoire VII,

qui ordonna qu'on élût un autre Evêque. L'Abbé de S. Mélaine nommé Evene fut ſacré Evêque de Dol. Il paroît qu'on ne cherchoit pas alors beaucoup de formalités pour remédier aux déſordres.

Le Légat du Pape Hugues Evêque de Die tint l'an 1081 un Concile à Meaux, où il dépoſa Urſion Evêque de Soiſſons qui étoit parvenu à l'Epiſcopat par des brigues. Le Clergé de Soiſſons élut en ſa place Arnou qui avoit abdiqué l'Abbaye de S. Medard pour vivre reclus; le Légat lui ordonna malgré ſa réſiſtance d'accepter l'Epiſcopat, & ſans l'écouter on le fit aſſeoir au Concile parmi les Evêques; il prédit vers ce tems à la Reine Berthe qu'elle auroit un fils qui ſeroit Roi de France. La Reine n'oſoit y ajouter foi, l'événement juſtifia la prophétie.

Un grand ſujet d'édification pour ce ſiecle, fut la rétraite de S. Bruno inſtituteur des Chartreux. L'Evêque de Grenoble S. Hugues le reçut avec ſes compagnons; il les ai-

ma tendrement jusqu'à passer avec eux tout le tems qu'il pouvoit dérober à ses fonctions Episcopales.

Tandis que plusieurs saints Evêques édifioient la France, l'Empereur Henri IV qui par un schisme s'étoit séparé du Pape, en vint jusqu'à vouloir faire excommunier le Pape même par ses Prélats au Conciliabule d'Utrecht vers l'an 1085. Quelques-uns avoient horreur du projet & entre autres Pibon Evêque de Toul, qui pour cela même fut chargé par l'Empereur de publier l'excommunication; mais qui s'enfuit la nuit avec Thierri de Verdun: Guillaume d'Utrecht fut le seul qui osa la publier; mais à la communion il se sentit consumer les entrailles; la Messe finie il expira, invoquant néanmoins la sainte Vierge. Pendant le schisme l'Empereur avoit fait créer l'Anti-pape Guibert qu'il intronisa dans la chaire de S. Pierre; il tenoit alors le Pape prisonnier. Le Pontife fut tiré de prison par les braves Normands de la Pouille;

ſous le fameux Robert Guiſchard.

Ce Pape ne relâcha rien de ſa fermeté outrée & infléxible contre le Roi Philippe I. qui à la vérité ſe permettoit beaucoup de choſes contre l'ordre & le bien de l'Egliſe. Grégoire écrivit à ce ſujet aux Evêques du Royaume, comme s'ils euſſent manqué de courage, & les ſomma d'avertir fortement le Roi & de le menacer des peines canoniques.

Grégoire ayant fait dans un Concile de Rome l'an 1074. de nouveaux decrets contre les Prêtres concubinaires; ils ſe révolterent en Germanie & dans les Gaules; & l'accuſerent de ne pas croire l'Evangile, où il eſt dit touchant la continence que tous ne comprennent pas cette parole; ils s'en tenoient au précepte de S. Paul lequel permet le mariage à ceux qui ne la pouvoient garder.

A la mort de Grégoire VII, Odon Evêque de Baïeux frére du Roi d'Angleterre Guillaume, s'imagina pouvoir obtenir la Papauté avec les

richesses qu'il avoit amassées par des véxations dans son Comté de Kent, & plus encore dans la régence du Royaume que son frére lui laissoit quand il passoit en Normandie. Ce Prince religieux improuvant ces manœuvres, en fit ses plaintes dans son conseil, en la présence d'Odon même ; contre qui personne n'osoit opiner : sur quoi le Roi dit : *qu'on le mette en prison* : & le Roi lui-même l'arrêta. Odon s'écria, *Je suis Evêque, je ne puis être condamné que par l'autorité du Pape.* A quoi le Roi répondit : *Je ne condamne point l'Evêque, je fais prisonnier mon Comte pour avoir raison de son administration.* Il demeura ainsi enfermé au Chateau de Rouen, jusqu'à la mort du Roi son frére. Ce trait assez singulier est le dernier de ce volume qui en contient un très-grand nombre d'autres dignes de l'attention & de la curiosité des Lecteurs.

ARTICLE CXXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

EXTRAIT D'UNE LETTRE écrite de Lyon au P. Et. Souciet le 8. Octobre.

MOn Reverend Pere, j'ai été surpris à la lecture de votre Lettre du 2. de ce mois, de ce que vous ne sçaviés pas encore la perte que nous avons faite de notre aimable confrere feu Monsieur le Clerc. Il y eut avant hier cinq mois que nous le perdîmes, après une maladie de huit jours.

Les ****. pourront désormais attaquer sa Lettre sur la Catholicité de Fauste de Riez, sans crainte d'être réfutés par l'Auteur même; mais j'espere qu'ils ne répondront jamais à la force de ses preuves, & qu'ils ne viendront pas à bout de faire

consister le Semipelagianisme dans la Doctrine opposée à la quatriéme Proposition de Jansenius.

M. le Clerc dans ses premieres études suivoit, comme la plûpart des autres, les Theologiens à la piste sur Fauste, & autres questions; mais dans la suite il secoua le joug. J'ai trouvé parmi ses papiers une courte Dissertation Latine, intitulée: *Appendix. S. Fausti Innocentia, sanctitas, & bona præsertim fides contra ejus, sive antiquos, sive neotericos obstrectatores demonstrantur.*

A la suite de cette Dissertation il y en a une autre qui a pour titre: *S. Cæsarii Arelat. Augustinianismus discutitur & excutitur.* Dans celle-ci il fait un parallele entre S. Fauste & S. Cesaire. Il réduit son petit Ouvrage à quelques points que la Foy nous enseigne sur la volonté de Dieu par rapport à notre salut, & à ceux que les défenseurs du systême le plus mitigé sur la Prédestination, *post prævisa merita*, dont M. le Clerc étoit zélé partisan, sont obligés de soutenir; & il fait voir

que S. Cesaire a parlé sur les uns & les autres comme S. Fauste.

Nous avons encore de lui une autre Dissertation Latine, dans laquelle il prouve que le Concile d'Antioche dans la condamnation de Paul de Samosate, n'a point rejetté l'*Homousion*, & que ce Decret dont on n'a commencé à parler que dans le Concile d'Ancyre l'an 158. est supposé.

Il fait voir aussi dans un autre Ouvrage Latin la supposition du Decret attribué par presque tous les Theologiens au Pape Gelase, & dans le corps de ce petit Traité il fait des excursions admirables sur le Cardinal Noris, & M. de Tillemont, à l'occasion de leurs préjugés contre Fauste, dont il est parlé dans ce prétendu Decret.

ALLEMAGNE.

De Wolfenbutel.

M. Noltenius a publié un projet d'Ouvrage, qui aura pour titre, Trésor des Antiquités Germaniques,

Thesaurus Antiquitatum Germanicarum, &c. & une Dissertation sur les Droits & Prérogatives du Duché de Brunswic ; *De Juribus ordinum Provincialium Ducatus Brunsvvicensis.*

De Hannovre.

L'Ouvrage imprimé sous les yeux & par les soins de M. Meiern sur la Paix de Westphalie, se débite ici avec succès. L'Evêque d'Hélenopolis, avoit remis à l'Editeur le Manuscrit original, composé par Adam Adami Evêque titulaire d'Hieropolis, Suffragant de l'Electeur de Cologne pour l'Evêché de Hildesheim, & Ministre au Congrès pour l'Abbé de Corvey.

ANGLETERRE.

De Londres.

M. Collins a fait part au Public de son Nobiliaire d'Angleterre, intitulé : *The peerage off England*, &c. c'est-à-dire, *Traité Genealogique & Historique de tous les Pairs d'An-*

gleterre d'aujourd'hui, &c. 4. vol. in-8°.

On vante ici le nouvel Ouvrage Posthume de Samuel Harris, qui est annoncé sous ce titre : *Observations Critical, and Miscellaneons*, &c. c'est à-dire, *Observations Critiques & Mêlées, sur plusieurs textes remarquables du vieux Testament*, suivies d'un Commentaire sur le Chapitre 53. d'Isaïe ; avec un Appendix raisonné de plusieurs Questions, qui concernent différentes traditions anciennes, ou Pratiques Religieuses, rapportées à plusieurs Textes de l'Ecriture qui semblent les désigner ou les supposer. Vol. *in*-4°. L'Auteur étoit Docteur en Theologie, Membre de la Société Royale, Professeur d'Histoire Moderne dans l'Université de Cambridge, & fort versé dans la connoissance des Langues sçavantes.

PAYS-BAS.

DE LA HAYE.

Pierre de Honde debite : L'*His-*

toire Métallique des Dix-sept Provinces des Pays-Bas, depuis l'abdication de l'Empereur Charles V. jusqu'à la Paix de Bade, par M. Vanloon. 1736. 5. vol. *in*-fol.

Oeuvres d'Architecture, contenant les Desseins tant en plein qu'en élevation, des principaux & des plus nouveaux Bâtimens dans le dernier aggrandissement de la ville d'Amsterdam, & d'autres endroits des Provinces-Unies, ordonnées par Philippe Vingboons. 1736. 2. vol. *in*-fol.

La Geographie Moderne, Naturelle, Historique & Politique, par M. Dubois. 1736. *in*-4°. 4. *vol.* avec figures.

FRANCE.

De Paris.

Nouvelle Méthode pour apprendre facilement la Langue Latine, contenant les Regles des Genres, des Déclinaisons, des Prétérits, de la Syntaxe, de la Quantité, & des Accents Latins, mise en François avec

un ordre très-clair & très-abregé, présentée au Roi, augmentée d'un très-grand nombre de Remarques très-solides, & non moins nécessaires pour la parfaite connoissance de la Langue Latine, que pour l'intelligence des bons Auteurs, tirées de tous ceux qui ont travaillé sur cette Langue avec plus de soin & de lumiere, avec un Traité de la Poësie Latine, & une bréve Instruction sur les Regles de la Poësie Françoise. Onziéme édition, revûë, corrigée & augmentée de nouveau, vol. *in*-8°. Ruë S. Jacques chez la veuve Delaulne, à l'Empereur, & Fr. Matthey, vis-à-vis S. Yves, à S. Augustin. 1736. Cette nouvelle édition sera bien-tôt suivie de la Méthode Grecque.

Claude Lancelot, pendant sa retraite au Port Royal, composa cette Méthode Latine, aussi bien que la Grecque, l'Italienne & l'Espagnole; on lui est redevable de quelques autres Ouvrages, entre autres du Jardin des Racines Grecques, des Dissertations Chronologiques qui se

trouvent dans l'édition *in-fol.* de la Bible de Vitré, d'une Dissertation sur l'Hémine de vin & la livre de pain, & exprimées dans la Régle de S. Benoît, dont il fit profession dans l'Abbaye de S. Cyran, où il mourut Soûdiacre le 15. Avril de l'année 1695. âgé de 79. ans.

Premiere Lettre de M. l'Abbé **** à un de ses Amis, en Réponse aux Libelles qui ont paru contre le nouveau Breviaire de Paris. 1736. Brochure *in*-4. chez J. B. Coignard, ruë S. Jacques, à la Bible d'or.

C'est un des Auteurs même du Breviaire de Paris qui a composé cette Lettre Apologétique. Il est naturel à tout Ecrivain de défendre ses propres Ouvrages. M. l'Abbé ****. défend le sien en homme instruit & touché des reproches qu'on a publiés, soit par écrit, soit de vive voix, tant sur le fond que sur la forme du nouveau Bréviaire. L'Apologiste se propose surtout de rassûrer les Ecclésiastiques allarmés, qui lui imputent d'avoir altéré le dogme de la Mort de J. C. pour tous les

hommes en genéral & en particulier.

La Lettre cite en preuve l'Hymne *Christe Redemptor omnium*, qui n'a été retranchée des Matines de Noël que pour lui donner une nouvelle place dans les secondes Vêpres ; le *Lignum crucis Mirabile*, &c. que l'on a conservé dans les Matines de la Fête de l'Exaltation ; le *Justumque fœcundo sinu complexa tellus, perdito orbi salutem germinet*, qui se trouve dans l'Hymne substituée au *Conditor Alme*, &c. les expressions qu'on lit en différens endroits du Bréviaire, *ut nos redimeret ab omni iniquitate...... Christus nos redemit de omni maledicto..... Dedit semetipsum ut eriperet nos de præsenti sæculo nequam...... eripuit nos ab irâ venturâ...... proprio Filio non pepercit Deus, sed pro nobis omnibus tradidit illum...... qui dedisti redemptionem temetipsum pro omnibus*, &c.

Apologie des Dames appuyée sur l'Histoire, par M. de *** chez Didot, rue du Hurpoix à la Bible d'or, *vol. in*-12 1737.

Histoire des deux Aspasies Femmes illustres de la Gréce, avec des remarques historiques & critiques par M. le Comte de Bievre, chez Mesnier rue S. Severin au Soleil d'or 1736. *vol. in*-12.

Histoire Romaine depuis la translation de l'Empire par Constantin jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II. traduit de l'Anglois de Laurent Echard, chez Hippolyte-Louis Guerin, rue S. Jacques, 1736 *in*-12 *six volumes.*

Dissertations sur l'époque de l'établissement des Francs dans les Gaules; sur la vérité ou fausseté de l'expulsion de Childéric, de l'élévation d'Egidius en sa place & de son rétablissement sur le trône par l'adresse de Guyemans; sur l'espece & l'étendue de l'autorité d'Egidius & de Siagtius son fils dans le Soissonnois & les pays circonvoisins & sur le lieu où s'est donnée la fameuse bataille de Soissons. Vol. *in*-12. chez J. B. Delépine, rue S. Jacques à S. Paul. La premiere qui a remporté le prix est de M. Biet Chanoine ré-

gulier de la Congrégation de France, Abbé de S. Leger de Soissons. M. le Bœuf Chanoine d'Auxerre est Auteur de la seconde. On est redevable de la troisiéme écrite en latin, à M. Ribaud de Rochefort Avocat en Parlement, & demeurant à Ganat en Bourbonnois.

Lettres du R. P. D. Toussaints du-Plessis Benedictin adressées à l'Auteur du Mercure de France au sujet de la Dissertation sur le Soissonnois qui a remporté le prix dans l'Académie de Soissons en 1736. avec les *Réponses* aux mêmes Lettres par M. le Bœuf Chanoine d'Auxerre. Brochure *in*-12. chez le même Libraire 1736.

TABLE DES ARTICLES
du Mois de Decembre 1736.

ART. CXX. REfléxions Critiques sur les Histoires des anciens Peuples, Chaldéens, Hébreux, Phéniciens, Egyptiens, Grecs, &c. Page 2502.

ART. CXXI. Recueil de Lettres, Mémoires, & autres Pieces pour servir à l'Histoire de l'Académie des Sciences & Belles Lettres de la ville de Besiers. 2525.

ART. CXXII. Histoire Ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, &c. 2542.
ART. CXXIII. La Science & la Pratique du Pilotage, &c Par le P. Valois, 2566.
ART. CXXIV. *Variolarum Antiquitates*, &c. ou les Antiquités de la petite Vérole, tirées pour la premiere fois des Grecs, &c. 2580.
ART. CXXV. Les Eglogues de Virgile, traduites en Vers François, &c. & diverses Poësies; par M. Richer, &c. 2600.
ART. CXXVI. Véritable Clef des Ouvrages de S. Augustin contre les Pélagiens, &c. 2605.
ART. CXXVII. Recueil de différens Traités de Physique, &c. Par M. Deslandes. 2617.
ART. CXXVIII. Histoire de l'Eglise Gallicane. 2646.
ART. CXXIX. Nouv. Litteraires. 2677.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

Errata pour le mois de Novembre.

Page 2313. ligne 11. Arraba, *lisez* Arruba. Item ligne 18. P. 2316 lig. 19. regardoit, *lisez* regardant. P. 2317. ils ordonnerent, *ôtez* ils. P. 2318. lig. 17. Athea, *lisez* Atheas. P. 2328. ligne 8. ces redices, *lisez* les redites.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Decembre 1736.

Seconde Partie.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trevoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Decembre 1736.

Imprimé à Paris, & se vend
A LYON,
Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1719.	12.	v.
1702.	12.	v.	1720.	5.	v.
1703.	12.	v.	1721.	12.	v.
1704.	13.	v.	1722.	12.	v.
1705.	12.	v.	1723.	12.	v.
1706.	12.	v.	1724.	12.	v.
1707.	12.	v.	1725.	12.	v.
1708.	12.	v.	1726.	13.	v.
1709.	12.	v.	1727.	12.	v.
1710.	12.	v.	1728.	12.	v.
1711.	12.	v.	1729.	12.	v.
1712.	12.	v.	1730.	12.	v.
1713.	12.	v.	1731.	12.	v.
1714.	12.	v.	1732.	12.	v.
1715.	12.	v.	1733.	12.	v.
1716.	12.	v.	1734.	12.	v.
1717.	12.	v.	1735.	14.	v.
1718.	12	v	1736.	15.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts

Decembre 1736.

Seconde Partie.

ARTICLE CXXX.

DE'FENSE DE L'EGLISE de Troyes, ſur le culte qu'elle rend à S. Prudence Evêque., Contre ceux qui prétendent que ſa ſainteté ne leur ſemble pas aſſez avérée, pour être placé dans le Recueil des Vies des Saints. Brochure in-8o. *de* 125. *pages. A Paris de l'Imprimerie de Charles Oſmont, ruë S. Jacques, à l'Olivier.* 1736.

CE petit Ouvrage eſt pour le moins autant une attaque qu'une défenſe. Elle eſt dreſſée contre les Mémoires de Trevoux, & contre le 6e. Tome de l'Hiſtoire nouvelle de l'Egliſe Gallicane. Cependant les Ecrivains, à qui on en veut, ne rapportent que le ſentiment des Auteurs contemporains ſur la doctrine de Prudence, & ce qu'ont jugé de ſa ſainteté des perſonnes habiles, qui ont fait une étude particuliere durant toute leur vie, des regles de bien penſer en pareille matiere. L'Ecrit eſt composé de 14. Articles, dont nous allons rendre un compte exact & précis.

1°. On dit, *page 6.* que Bollandus & Henſchenius ayant donné le titre de Saint à Prudence dans le premier Tome de Janvier des *Acta Sanctorum* *, où ils ont eu occaſion de le nommer, *ces ſçavans Editeurs croyoient alors que la ſainteté de Pru-*

* Act. Sanct. Jan. T. I. pag. 511.

dence étoit assez avérée pour le mettre dans leur Recueil. Cette conséquence n'est pas nécessaire. Ils étoient plutôt alors dans le cas de ceux qui n'ont pas examiné de près sur quel fondement on donne à Prudence le titre de Saint, & qui par provision se conforment à un usage suivi. D'autant plus qu'ils esperoient recevoir de Messieurs de Troyes des Mémoires capables de justifier entierement la sainteté de cet Evêque, & de dissiper tous les nuages qui l'obscurcissent.

2°. On attribuë à Henschenius, & à Papebrok, *p.* 8. le dessein d'affoiblir au mois d'Avril ce que Bollandus avoit dit de Prudence au mois de Janvier*; au lieu de dire que Henschenius& Papebrok ont jugé de Prudence avec connoissance de cause au mois d'Avril; ce que Bollandus & le même Henschenius n'avoient pas prétendu faire au mois de Janvier. Il paroît par-là que ces deux Jesuites au moins ne sont pas

* Act. Sanct. Apr. T. I. p. 531.

de ceux p. 1. *qui ne veulent pas quitter les opinions, dont ils sont une fois prévenus.* C'est la belle Sentence, qui est à la tête de *la Défense de l'Eglise de Troyes.* On ajoûte ensuite que *les Journalistes se sont fondés après le Pere Longueval sur les Editeurs des* Acta Sanctorum, *pour contester la sainteté de Prudence, & que ceux-ci s'autorisent de l'Histoire du Pere Cellot.* Ce n'est point parler juste. Les Editeurs des *Acta Sanctorum* ne s'autorisent point du Pere Cellot, ni de son Histoire ; mais uniquement de ses raisons, qu'ils ont bien pesées ; ils ne s'arrêtent point à ce qu'il dit, mais à ce qu'il prouve. Ainsi il ne convenoit point d'aller chercher une voye écartée dans un démêlé que le Pere Cellot eut avec la Sorbonne à l'occasion de son Livre *de Hierarchiâ & Hierarchis*, p. 12. pour attaquer la sincérité de son excellente Histoire de Gotteschalc.

30. On se propose de détruire les reproches qu'Hincmar fait à Prudence ; & cet article contient

trois ou quatre ſuppoſitions ; qui ſont toutes fauſſes.

La premiere, *p.* 15. eſt qu'Hincmar reproche à Prudence d'avoir écrit dans ſes Annales des Rois de France ſur l'an 859 : *Nicolas Evêque de Rome, confirme ſuivant les regles de la Foy, & décide ſelon la doctrine Catholique ce que l'on doit croire de la Grace & du libre Arbitre, de la verité de la double Prédeſtination, & du Sang de Jeſus-Chriſt, comme ayant été répandu pour tous les fideles.* Hincmar dit qu'il n'a ni entendu parler à perſonne, ni rien lû ailleurs de ce qui concerne cette déciſion ; &, ſi l'on veut, il la traite de chimere, ſans néanmoins accuſer Prudence d'impoſture, parce que l'Evêque de Troyes pouvoit de bonne-foy avoir crû & mis par écrit une fauſſe nouvelle, qu'il jugeoit favorable à ſon opinion. Ce n'eſt point faire un reproche à quelqu'un, que de ne vouloir pas convenir de la vérité d'un fait qu'il avance, puiſqu'il peut être trompé au lieu d'être trompeur.

Seconde Suppoſition. Le Défenſeur de l'Egliſe de Troyes cherchoit l'occaſion d'établir, que les Canons du troiſiéme Concile de Valence ont été confirmés par le Pape Nicolas I. Ainſi après avoir copié le texte de Prudence; il ajoûte ſans héſiter: *on convient que ces paroles regardent les Canons du Concile de Valence.* Il a dû voir pourtant que le Pere Cellot n'en eſt pas d'accord. Il pourroit ſçavoir qu'il n'y a que le Préſident Mauguin & ceux dont il défend la cauſe qui le prétendent. Le Lecteur eſt averti qu'il y a des gens, dont le privilege eſt de ſe déſigner par *on*, & qu'ils s'en ſervent, quand il leur eſt plus aiſé de hazarder un *on convient* que de prouver.

Troiſiéme Suppoſition. L'Auteur de la Défenſe parle en homme qui eſt effectivement perſuadé, que les paroles de Prudence ci-deſſus rapportées ne peuvent exprimer que l'approbation de la Doctrine du Concile de Valence; il ne doute pas un moment que de l'aveu d'Hincmar même elles ne ſignifient rien autre

chose. Il ne pense pas que ces paroles considerées en elles-mêmes s'expliqueroient aisément d'une décision favorable aux sentimens de l'Archevêque de Reims, qui admettoit certainement le véritable sens de la double Prédestination, & qui rejettoit seulement la proposition exclusive *Jesus-Christ n'est mort que pour les fideles.* Si cet Archevêque, qui ne voyoit point les termes mêmes de la décision prétenduë, avoit lieu de craindre que ces paroles *suivant les regles de la Foy, selon la doctrine Catholique*, ne signifiassent dans les Annales de Prudence, ce que pensoit Prudence même, qui soutenoit de toutes ses forces Gotteschalc, & recevoit le Concile de Valence, il ne s'ensuit point que de son aveu tout le Texte en lui-même exprimât l'approbation du Concile de Valence; car ces mêmes paroles, *suivant les regles de la Foy, selon la doctrine Catholique*, dans les Annales de S. Bertin signifient ce que pensoit l'Annaliste de S. Bertin, qui étoit, comme on le dit tout-dé-

voüé à Hincmar, & rejettoit le Concile de Valence.

Quatriéme Supposition. Le Défenseur de l'Eglise de Troyes, *p.* 18. se tient fort assûré que les témoignages réunis de Prudence & de l'Annaliste de S. Bertin rendent incontestable le fait de la décision du Pape Nicolas I. On fait voir néanmoins que cet Annaliste, *Auteur non suspect & ennemi* de Prudence, n'est pas en ce point un sûr garand de ce qu'ils avançent l'un & l'autre, quoiqu'il puisse attester la bonne-foy de l'Evêque de Troyes. Il est manifeste que tous deux ont été trompés par un faux bruit; puisque si cette décision avoit existé, elle n'auroit pas manqué du moins au bout de sept années, d'être connuë de tous les Evêques de France, elle auroit été entre les mains de la plûpart; l'année sous laquelle on marque qu'elle fut donnée est 859. Et voilà les Archevêques de Reims & de Sens (Egile), qui l'ignorent en 866.

Un véritable reproche fait à Pru-

dence par Hincmar, est *p.* 19. d'*avoir varié sur la Doctrine, en ce qu'après avoir sonscrit en* 853. *les Capitules de Quiercy, il changea la même année de sentiment dans la Lettre qu'il écrivit à Venilon Archevêque de Sens, & aux Evêques de la Province, à l'occasion de l'Ordination qu'ils devoient faire d'Enée élû pour Evêque de Paris.* Répondre à ce reproche n'est pas une petite affaire pour le Défenseur de l'Eglise de Troyes. Il est bien plus à l'étroit dans son entreprise, que M. Mauguin President en la Cour des Monnoyes, qui s'est fait l'Apologiste de Gotteschalc. Le President n'avoit qu'à jetter de la poussiere aux yeux pour rendre au moins douteuse l'heresie de Gotteschalc. L'autre est engagé par la nature de son sujet à une solidité de preuves, qui empêche qu'on ne révoque en doute la sainteté de Prudence. Il s'en faut bien que le Défenseur de l'Eglise de Troyes allegue des raisons qui soient de cette trempe, pour nous convaincre que Prudence n'a point varié dans sa doctrine.

Le President Mauguin avoit esperé de se tirer d'embarras, en soutenant qu'Hincmar n'avoit publié son Livre de la Prédestination, où est ce reproche, qu'après la mort de Prudence, de peur d'être démenti par cet Evêque. Cette mort arriva l'an 861 ; & le President, qui ajuste selon son besoin la chronologie des Ouvrages d'Hincmar & des autres, lui fait commencer son Livre de la Prédestination l'an 860. plus d'un an après que Charles le Chauve eût donné ordre à cet Archevêque d'y travailler ; il lui accorde généreusement deux ou trois ans pour le composer, & veut qu'il ne l'ait achevé que l'an 862. ou même 863, afin que Prudence soit plus sûrement mort avant que l'Ouvrage ait vû le jour. Par malheur le President n'avoit pas pris garde que dans tout l'Ouvrage il est parlé de Prudence comme d'un homme qui est plein de vie. Le Défenseur de l'Eglise de Troyes averti par le Pere Cellot, ne donne point dans cette bévûë, & ne nous produit pour-

tant pas de meilleures raisons.

Premiere Réponse. *Hincmar parle de cette variation dans son Ouvrage de la Prédestination, mais on ne montre point que ce reproche n'y a pas été ajoûté après la mort du Saint.* Fort bien. Ainsi Hincmar eut soin de mettre cette addition & cette imposture en deux différens endroits de son Livre, au Chapitre 21. & au Chapitre 26; afin que la variation de Prudence ne pût échapper à ceux qui avoient déja lû l'Ouvrage, & qui voudroient le relire dans les nouveaux Exemplaires; à ceux qui avoient assisté au Concile de Quierci, & qui sçavoient bien si Prudence avoit souscrit ou non les Capitules; à ceux enfin qui avoient les Actes de ce Concile avec les Souscriptions? Cela vaut-il beaucoup mieux que la Chronologie du President.

Seconde Réponse. *Si Prudence,* p. 21. *avoit varié sur la doctrine des quatres Articles de sa Lettre, Hincmar ne l'auroit pas épargné dans sa Lettre à Egile..... car comme*

il paroît fort échauffé de ce que S. Prudence avoit écrit que le Pape Nicolas avoit confirmé les Canons du Concile de Valence..... *C'étoit le lieu & l'occasion de reprocher au Saint sa variation ; cependant il ne l'a point fait. Il est donc faux que notre Saint ait varié sur la doctrine des quatre Articles.* On conçoit qu'il étoit utile & même nécessaire, d'instruire l'Archevêque de Sens, qui alloit à Rome, de ce que Prudence avoit écrit dans ses Annales, touchant la prétenduë décision du Pape Nicolas. Ces Annales se répandoient depuis peu dans le public, & il étoit important que le Pape fût informé de la fausseté qui s'y faisoit remarquer, *p.* 17. *Necesse est ut taliter de hoc domno Apostolico suggeratis.* * Mais treize ans après que la variation de Prudence devoit être un fait notoire, falloit-il apprendre cette nouvelle à Egile, afin qu'il la portât à Rome ? Ou bien veut-on qu'Hincmar saisit cette occasion

* Hincm. Epist. 24.

d'exhorter le nouveau Métropolitain à faire là-dessus une correction fraternelle à son Suffragant, qui étoit mort depuis cinq ans ? Le Défenseur de l'Eglise de Troyes a oublié qu'il a dit lui-même, que la Lettre à Egile est de l'année 866 ; qu'on met la variation de Prudence en 853 ; & que selon tout le monde il est mort en 861. Ce n'etoit pas la peine d'éviter la bévûë du President Mauguin, pour retomber dans une autre de même espece.

Troisiéme Réponse. *L'Annaliste de S. Bertin*, p. 22. *qui a accusé notre saint Evêque d'avoir écrit des choses contradictoires, & qui a prétendu qu'il avoit résisté pendant quelque tems à Gotteschalc, n'auroit pas manqué en parlant du Concile de Quiercy, où il fut condamné, de dire que Prudence souscrivit les Capitules qu'on y dressa contre ce malheureux Moine.* L'Annaliste a dit tout ce qu'il devoit dire, en assurant que Prudence avoit résisté quelque tems à Gotteschalc, & cela doit s'entendre d'un tems qui renfermoit l'époque

du Concile de Quiercy ; où comme cet Evêque ne s'est pas distingué des autres, pourquoi en faisant mention de sa signature particuliere l'Annaliste l'auroit-il distingué?

Quatriéme Réponse. *Si S. Prudence a varié*, p. 23. 24, *comme Hincmar l'a écrit dans son Traité de la Prédestination, il faut dire qu'il a changé deux fois de sentiment en* 853. 1°. *En souscrivant les Capitules de Quiercy.* 2°. *En écrivant la Lettre sur l'Ordination d'Enée ; car en souscrivant les Capitules, il abandonnoit la doctrine qu'il avoit tenuë dans les Ecrits précédens ; & en écrivant la Lettre, il retractoit la doctrine des Capitules.* Ces Ecrits précédens sont, à ce qu'on prétend, celui qui est joint à la Lettre que Prudence écrivit à Hincmar & à Pardule, & celui qu'il adressa à Wenilon contre les Articles de Jean Scot. Enfin voilà une réponse qui est purement & simplement du President Mauguin, qui a deviné que le premier Ecrit avoit été fait en 849, & le second en 852; & par consequent avant le

Concile de Quiercy, qui ſe tint en 853. Mais le Pere Cellot conteſte avec raiſon ces deux époques arbitraires. Il prétend que l'Ecrit * qui eſt joint à la Lettre, que Prudence adreſſa à Hincmar & à Pardule, eſt de 853, & poſtérieur à l'Ordination d'Enée, ou tout au plus du même tems, & que toute la Controverſe contre Jean Scot eſt bien poſtérieure au Concile de Quiercy.

Cinquiéme Réponſe. *Il y a tant de preuves*, p. 25, *de la mauvaiſe foy* (d'Hincmar) *dans cette affaire, & dans d'autres, qu'il eſt ſuſpect dans ſa cauſe.* Sans avoir beſoin d'entrer bien avant dans l'Apologie d'Hincmar, que le Pere Cellot a faite d'une maniere à couvrir de confuſion ſes calomniateurs modernes, & ceux auſſi qui ajoûtent foy trop legerement à ces calomniateurs, nous pourrions nous contenter de dire, que nous tenons cette réponſe pour bonne, ſi l'on nous démontre qu'il

* Cell. Hiſt. Gotteſch. Lib 3. Cap. 10. pag. 187.

Lib. 4. Cap. 4. pag. 352. & alibi.

est possible, qu'un Evêque quel qu'il soit, qui a assisté à un Concile, avance sept ans après dans un Ecrit public, qu'un tel Evêque son confrere a signé avec tous les autres les Actes de ce Concile ; quoiqu'il ne les ait pas signés, quoique tous les autres Evêques qui vivent encore soient témoins, & que les Actes du Concile qui subsistent avec les souscriptions fassent foy, qu'il ne les a pas signés. Nous renvoyons à l'Histoire du Pere Cellot la réfutation de tous les reproches dont on charge Hincmar, hors deux ou trois qui regardent l'affaire présente. On verra si la mauvaise foy d'Hincmar égale celle dont on use envers lui, & s'il est aussi aisé de purger Prudence de tout reproche, que l'Archevêque injustement accusé.

Premier reproche. *Dans la Preface de son Livre de la Prédestination*, p. 25, *qu'il adressa à Charles le Chauve en* 857. (selon le Pere Sirmond en 856.) * *& que Flo-*

* Mauguin. Lib. 3. Cap. 39.

des Sciences & des beaux Arts 1709. doard a inserée dans son Histoire de l'Eglise de Reims, il dit que jusqu'alors il n'avoit rien appris des 16. (19.) Articles (de l'Ecrit de Jean Scot) & qu'il n'avoit pû en decouvrir l'Auteur, quoiqu'il eût engagé ce miserable Ecrivain à faire son Livre, & qu'il lui fût dédié & à Pardule. Hincmar n'auroit jamais été capable de la mauvaise foy, qui fait confondre le Livre de Jean Scot avec les Articles qui en furent extraits; le Livre qui étoit dédié à Hincmar & à Pardule, & qui étoit inscrit du nom de son Auteur Jean Scot, avec les Articles qui couroient dans un manuscrit, où il n'étoit fait mention ni du Livre qui les contenoit, ni de l'Auteur, ni de ceux à qui le Livre étoit dédié. Il est vrai que pour établir la bonne-foy d'Hincmar en ce point, il faut supposer que le Livre de Jean Scot étoit si récent en 856. qu'Hincmar n'avoit pas encore eu le tems de le parcourir, ni de reconnoître que ces Articles en avoient été extraits: ce qui n'accommode pas la Chronologie ar-

bitraire du Préfident Mauguin, qui veut que Prudence les ait réfutés en 852. S'il faut pour les intérêts de cette Chronologie, qui d'ailleurs n'eſt appuyée ſur rien, qu'un grand Archevêque ait menti à ſon Roi dans un Ecrit public; de quel prix ſont les veilles du Préſident? Et qu'avoit-il beſoin pour ourdir la calomnie, qu'il impoſe à Hincmar, de confondre les Articles avec le Livre?

Le ſecond reproche eſt frappant, ſçavoir qu'*il eſt échappé* (à Hincmar) p. 27. *de mettre au rang des erreurs des Prédeſtinatiens, dont il accuſoit* (Gotteſchalc) *de dire que ſur le Libre arbitre il vaut mieux ſuivre S. Auguſtin & les Saints Peres, que Gennade de Marſeille & Caſſien.* Si après avoir lû cela dans le Préſident Mauguin, le Défenſeur de l'Egliſe de Troyes avoit conſulté les deux endroits d'Hincmar, cités par le Préſident, il auroit reconnu qu'au Chapitre 21. du Livre de la Prédeſtination l'Archevêque de Reims ne rapporte le texte de Gotteſchalc, que pour montrer que cet Héréti-

que osoit attribuer à S. Augustin son erreur sur le Libre arbitre, & reprocher à l'Archevêque de Mayence son Juge le Semi Pélagianisme: Au Chapitre second il auroit découvert l'imposture énorme de ces paroles du President: *Hac quæ sequuntur excerpsit Hincmarus fragmenta, quæ quasi omnium penè perversitatum fœtidas, & cænulentas fæces, ut dicebat, impugnanda suscepit in opere suo de prædestinatione.* Hincmar parle de quatre Points ou Capitules de la Doctrine de Gotteschalc; qu'il se propose de combattre dans son Livre de la Prédestination. *Quatuor sibi elegit Capitula, omnium penè perversitatum illarum fœtidas & cænulentas fæces in se continentia*, &c. Et ce qu'Hincmar dit de ces quatre Capitules, le President le lui fait dire de tous les textes de Gotteschalc au nombre de sept, qui sont rapportés par Hincmar! voilà quels sont les gens qui accusent Hincmar de mauvaise foy, & à qui nous avons affaire! Un troisiéme reproche va bien-tôt être dissipé & anéanti. Je

conclus que le Défenſeur de l'Egliſe de Troyes n'a point purgé Prudence du reproche de la variation dans ſa doctrine.

Il ne fait pas un plus heureux choix des raiſons qu'il employe pour attaquer la cauſe du changement de Prudence, qu'on attribuë, *p.* 29. au dépit qu'il avoit conçû, contre l'Archevêque de Reims, à l'occaſion d'un démêlé d'interêts qu'ils avoient enſemble. Notre Auteur dit, qu'*après la condamnation de Gotteſchalc Hincmar conſulta S. Prudence, pour ſçavoir la conduite qu'il tiendroit à ſon égard à la Fête de Pâques; & qu'au Concile de Soiſſons en* 853. *dans le différend, qu'il eut avec quelques Clercs, qui avoient été ordonnés par Ebbon ſon prédéceſſeur, il conſentit que notre Saint fût un des Juges du différend.* De là l'Auteur de la Défenſe conclud, qu'Hincmar & Prudence n'étoient point mal enſemble. Cela eſt merveilleux; car ſi on demandoit aux Editeurs des Actes des Saints, ſur quoi fondés ils ont crû que Prudence *s'eſt écarté*

écarté du droit chemin en haine d'Hincmar, qui avoit maintenu les droits de son Eglise contre lui, ils allégueroient les circonstances des deux faits, dont leur Censeur fait usage, pour montrer que Prudence ne haïssoit point Hincmar. Cependant ces deux faits ne peuvent pas prouver que Prudence haïssoit Hincmar, & qu'il ne le haïssoit pas.

Voici comme Hincmar consulte Prudence. * Il se plaint de ce que l'Evêque de Troyes affecte par tout d'éviter sa rencontre. *Queritur quare sibi præsentiam suam substrahat.* Pour lui marquer que de son côté il n'est pas disposé à rompre tout commerce avec Prudence, il le consulte sur la maniere dont il devoit se conduire avec Gotteschalc à la Fête de Pâques, *significans se ab eo consilium quærere velle*, &c. L'Archevêque de Reims n'ignoroit pas, comme le conclud mal-à-propos le Défenseur de l'Eglise de Troyes,

* Flodoard. Lib. 3. Cap. 21.

p. 27, *que les Heretiques sont privés de la Communion Ecclésiastique*, mais il vouloit sçavoir, si comme il avoit lieu de le soupçonner, Prudence n'avoit point cessé de tenir Gottes-chalc pour hérétique. Il touche en-suite la cause, qui auroit pû porter l'Evêque de Troyes à ce change-ment, qui étoit l'usurpation des droits de l'Archevêque de Reims sur quelques Eglises situées dans le Dio-cèse de Troyes, que Prudence avoit envahies, & dont il n'étoit pas d'hu-meur de se départir. *Item pro Ec-clesiis sedis Rhemensis in ipsius Diœ-cesi sitis, quas ille aliter tractabat quam Episcopali conveniret æquitati.* Hincmar s'offre à traiter amiable-ment avec Prudence de ce différend, & de s'expliquer avec lui touchant quelque bruit fâcheux qu'il avoit entendu tenir sur son compte. *Ut & de his, & de aliis, quæ de ipso audie-bat, simul loquerentur.* Cet endroit de Flodoard prouve, ce me semble, que *la rupture* étoit déja commen-cée de la part de Prudence, & qu'el-le étoit *sensible & connuë* à Hincmar.

Voici comme Prudence fut choisi pour Juge entre Hincmar & ses Clercs. Hincmar, qui présidoit au Concile de Soissons, avoit déja choisi pour Juges les Archevêques de Sens & de Tours, n'ayant égard qu'à leur dignité; car ils étoient les seuls Métropolitains qui assistassent avec lui à ce Concile, & il avoit nommé en sa place pour President de la Commission Pardule Evêque de Laon. Ce nombre suffisoit, selon les regles Canoniques, disent les Actes du Concile (*a*). Les Clercs qui ne pouvoient récuser aucun des trois, nommerent Prudence pour quatriéme Juge, & firent grand bruit pour l'obtenir. *Ipsi clamatores* (b) *eosdem Judices suscipientes addiderunt etiam Prudentium Trecassinæ civitatis Episcopum.* Hincmar ne le récusa point, & pourquoi? de peur que les Clercs ne se plaignissent qu'il les avoit accablés du poids de son autorité. *Ne quererentur pro-*

(*a*) Conc. Sueff. 2. Act. 2.
(*b*) Flodoard. Lib. 3. Cap. 11.

clamantes ſe illius opprimi authoritate. Le motif d'Hincmar en acceptant Prudence pour Juge, fut la confiance qu'il avoit en la bonté de ſa cauſe. Mais quel fut le motif des Clercs pour le demander? Ils ſentoient que leur cauſe étoit mauvaiſe. Leur demande prouve, ce me ſemble, que la rupture de Prudence avec Hincmar leur *étoit ſenſible & connuë.* Tels ſont néanmoins les faits que le Défenſeur de l'Egliſe de Troyes apporte pour montrer, que *les différens intérêts de S. Prudence & d'Hincmar n'allerent point juſqu'à une rupture ſenſible & connuë.*

Enfin le changement de Prudence, & la cauſe de ſon changement ſont encore atteſtés par l'Annaliſte de S. Bertin. Voilà deux témoins. Hincmar n'eſt pas récuſable, nous l'avons montré. Qu'allégue-t-on pour récuſer l'autre?

4°. Il eſt queſtion d'infirmer le témoignage de l'Annaliſte de ſaint Bertin, & de réfuter ce qu'il dit, *p.* 30. *Il a parlé*, dit-on, *de Prudence avec tant de fiel que ſes paroles ſuf-*

fiſent pour le rendre ſuſpect. Les voici. « Galindon, Evêque de Troyes, » ſurnommé Prudence, Eſpagnol » de nation, fort verſé dans les Let- » tres, avoit d'abord écrit contre » Gotteſchalc. Mais dans la ſuite » s'étant piqué contre quelques » Evêques, qui combattoient avec » lui cet Hérétique, il devint le dé- » fenſeur de ſon héréſie. Il mourut » en écrivant des choſes qui ſe » contrediſoient, & qui étoient » contraires à la Foy. ,, Le Lecteur déſintéreſſé ne voit là qu'une narration hiſtorique, un diſcours ſans figure & qui n'a aucun air d'exageration. Quoiqu'il en ſoit, rien ne rend ſuſpect le témoignage de cet Auteur, puiſqu'il eſt ſoutenu d'un autre encore qui le confirme, & qu'on lit ſur un ancien manuſcrit de l'Ouvrage de Prudence contre Jean Scot. Ce manuſcrit eſt conſervé dans l'Abbaye de Hautvilliers. « Il faut » lire avec précaution ce Livre, qui » paroît écrit pour la défenſe de la » Foy contre l'infidélité, & où tant » de Textes de l'Ecriture & des Au-

» teurs Ecclésiastiques sont compi-
» lés. En le lisant il faut pratiquer
» la maxime de l'Apôtre. *Exami-*
» *nez toutes choses, & tenez-vous-*
» *en à ce qui est bon.* Car, Pru-
» dence, qui est l'Auteur de ce Li-
» vre, n'a pas eu des sentimens
» Catholiques sur quelques dogmes
» de la Religion, ainsi que le font
» voir quelques autres de ses Ou-
» vrages. „ Il n'y a pas le moindre fiel dans ces paroles. Aussi le Défenseur de l'Eglise de Troyes coule doucement là-dessus, & il saisit la Réponse que Camusat lui présente : *Les matieres*, dit-il, *p. 77. qui sont traitées par notre Saint, étoient au-dessus de la portée de ce Censeur.*

L'autorité de Nicolas Antonio, qui traite, *p.* 31. de calomniateur l'Annaliste de S. Bertin, est sans doute considérable : mais le Défenseur de l'Eglise de Troyes nous permettra de faire plus d'attention à la preuve, & de croire que cette preuve n'est pas si facile, quand on se propose de rendre incontestable la sainteté de celui qu'on prétend être

calomnié. Le Texte des Annales de S. Bertin contient trois chefs d'accusation contre Prudence. 1°. Qu'il entreprit de soutenir Gotteschalc après l'avoir combattu : 2°. Qu'il soutint des choses qui se contredisoient. 3°. Qu'il enseigna des choses contraires à la Foi.

Premier chef d'accusation. Le Défenseur de l'Eglise de Troyes s'engage à montrer, qu'*il est faux que S. Prudence ait jamais entrepris de soutenir Gotteschalc*. Ce n'est pas tout à fait assez pour purger un homme à qui il s'agit d'assurer le titre de Saint. Il est nécessaire de montrer que Prudence par sa conduite n'a point donné lieu à des personnes sages & désintéressées qui ont été ses contemporains, de juger sans témérité & avec fondement qu'il soutenoit Gotteschalc. Le Défenseur de l'Eglise de Troyes ne prouve ni l'un ni l'autre. Se seroit-on jamais figuré qu'il prétendît faire voir que Prudence *n'a jamais entrepris de soutenir Gotteschalc*, par une

raiſon qui aboutit à déclarer que Prudence ne ſoutenoit point les ſentimens fauſſement attribués par Jean Scot à Gotteſchalc, mais qu'il ſoutenoit ſeulement les vrais ſentimens de Gotteſchalc? Qui a empêché le Défenſeur de l'Egliſe de Troyes d'avoüer rondement & avec franchiſe que Prudence a entrepris de ſoutenir Gotteſchalc, parce que la doctrine de Gotteſchalc étoit très-pure & très-catholique?

Second chef d'accuſation. *La calomnie* (page 35) *de l'Annaliſte ſe découvre aſſez, quand il accuſe notre Saint de s'être contredit dans ſes Ecrits, puiſqu'on ne voit point de contradiction dans ceux qui nous reſtent.* Cela marque de la lecture dans l'Auteur de la défenſe, mais il faut quelque choſe de plus. Il a compoſé, lû & relû ſon Ouvrage, & il n'a point apperçu les contradictions que j'y fais voir; comment reconnoîtroit-il les contradictions qui ſe rencontrent dans les Ecrits de Prudence? Je lui en indiquerai deux

dans la lettre de Prudence à Hincmar & à Pardule (*a*). L'Evêque de Troyes veut prouver que Jesus-Christ n'a répandu son sang que pour les Elûs, par ces termes dont les Evangélistes, sans omettre S. Luc, se sont servi, en rapportant l'institution de l'Eucharistie, & tel est son raisonnement : *Ecce enim veritas pronunciat, non pro omnibus, sed pro multis : non pro aliis, sed pro vobis dicit.* Il a dessein de montrer que Dieu ne veut sauver que les Prédestinés par la réunion d'un Passage de S. Jean avec un autre de S. Paul ; & il le fait ainsi : *Quare Spiritus Sanctus ubi vult spirat, non in omnibus? & quare non in omnibus, sed singulis dividit prout vult?* Le Défenseur de l'Eglise de Troyes se donnera, s'il lui plaît, la peine de découvrir & de sentir ces deux contradictions.

En veut-il une troisiéme plus aisée à entendre ? Tantôt Prudence ensei-

(*a*) Prud. Epist. ad Hincm. & Pard. cap. 3.

gne que Jesus-Christ n'est mort que pour les Elûs, comme dans cette lettre à Hincmar & à Pardule, & tantôt qu'il n'est mort que pour tous les Fideles ; comme dans la lettre où il consent à l'ordination d'Enée. *Pro omnibus hominibus ex toto mundo credentibus, non autem pro illis qui nunquam crediderunt.*

Troisiéme chef d'accusation. *C'est une calomnie* (pag. 37.) *dès plus noires d'accuser un Evêque dont on loue la science d'avoir enseigné dans ses écrits des choses contraires à la foi, sans marquer aucune proposition de celles que l'on taxe de cette note.* Un Annaliste n'est pas un compilateur, il rapporte les faits & ce que pense le Public de son tems. Les œuvres de Prudence étoient entre les mains de tout le monde, lorsque l'Annaliste de S. Bertin écrivoit. Ce Moine n'avoit point concerté avec celui de Hautvilliers pour en porter un jugement à peu près semblable au sien. Ils parloient l'un & l'autre selon l'idée commune des Catholiques : du moins il y a lieu de

douter s'ils ne parloient pas ſelon cette commune idée, qui étoit fauſſe, ſi l'on veut; mais la mépriſe avoit un légitime fondement dans les ouvrages de Prudence; car quoiqu'on puiſſe, comme le dit le Pere Longueval, juſtifier d'erreur les écrits de cet Evêque, on ne le peut ſans quelque difficulté. Cette difficulté obſcurcit la catholicité de Prudence accuſé par ſes contemporains de s'en être écarté.

Pour vérifier que Prudence n'a rien enſeigné dans ſes écrits qui ſoit contraire à la foi, on marque qu'*il étoit uni de ſentimens avec les plus grands hommes de ſon tems .... avec les Peres du troiſiéme Concile de Valence ... avec les Evêques de ſa Province ... avec les Evêques du Concile de Savonieres ... avec le Pape Nicolas I.*

On réduit à trois les trois grands hommes, qui penſoient comme Prudence, ſçavoir, Ratramne Moine de Corbie, Loup Abbé de Ferrieres, Flore Théologien & Diacre de l'Egliſe de Lyon. De ces trois il faut

d'abord retrancher le dernier, car Flore Diacre de l'Eglise de Lyon, à qui son érudition fit donner le surnom de Maître, n'est pas l'Auteur de la réfutation de Jean Scot attribuée dans quelques manuscrits à un Flore auteur inconnu, & qui avoit des sentimens tout autres que ceux du grand Flore. Celui-ci pensoit comme Hincmar, il a réfuté les erreurs de Gotteschalc.

Ratramne adoucit les opinions de Gotteschalc pour le justifier. Il prétend que le sentiment des deux prédestinations l'une à la vie & l'autre à la mort n'impose point la nécessité d'admettre la prédestination au péché, même indirecte & comme une suite de la prédestination à la peine. Il soutient * que Dieu ne veut pas la mort des impies, parce qu'il veut que tous les hommes soient sauvés. Il faut supposer que Prudence a la même pensée ; c'est dommage que la supposition ne soit ap-

* In præf. lib. 2. de Præd. pag. 62, Tom. 1, apud Maug.

puyée d'aucune preuve.

Loup Abbé de Ferrieres est favorable à Gotteschalc autant qu'on le peut être sans admettre ses erreurs. Le Pere * Cellot le montre par des passages formels & positifs. On ne voit rien dans Prudence qui le réünisse clairement en ce point avec ces grands hommes. En voulant défendre Gotteschalc ils le combattent véritablement, puisqu'ils réprouvent cette proposition capitale de la doctrine de ce Novateur : *Dieu ne veut sauver que les Elus.* Au lieu que pour justifier Prudence nous sommes obligés de lui prêter ce qu'il ne dit nulle part.

Les Canons du Concile de Valence adoucis & réformés par celui de Langres sont conçus avec tant de sagesse, que les Prédestinatiens n'en peuvent tirer avantage. Il n'en est pas de même des écrits de Prudence; & si l'Evêque de Troyes a été uni de sentimens avec les Peres de ces deux Conciles, c'est un fait qu'on

* Cell. lib. 3. hist. Gottesch. cap. 5.

a droit de révoquer en doute, pour peu que l'on confronte les Canons du Concile avec quelques endroits des Ouvrages de Prudence. Au reſte comme le Défenſeur de l'Egliſe de Troyes a fort à cœur l'autorité de ces Canons, il nous y faudra revenir dans la ſuite.

Pour prouver ce parfait accord des ſentimens de Prudence avec ceux des Evêques de ſa Province, on aſſure (*pag.* 20 & 21) qu'Enée élu Evêque de Paris ſouſcrivit les quatre capitules que Prudence oppoſa à ceux de Quiercy, & que tous les Evêques de la Province approuverent la lettre qui contenoit ces quatre capitules. Quelle aſſurance a-t-on de cette ſouſcription & de cette approbation? C'eſt qu'Enée fut ordonné, & que Prudence déclare dans la lettre qu'il ne conſent point à ſon ordination, à moins qu'il ne ſouſcrive les quatre capitules. Mais ſans avoir égard à la déclaration de Prudence, ne pouvoit-on pas ſe paſſer de ſon conſentement? Les Evêques n'avoient-ils

pas lieu d'être choqués de ce qu'il leur faisoit la loi? S'ils furent de l'avis de Prudence, & s'ils engagerent Enée à signer, d'où vient donc qu'Hincmar ne compte jamais parmi ses adversaires aucun autre Evêque de la Métropole de Sens ni de tout le Royaume de Charles le Chauve que le seul Prudence?

On avance que *les Evêques du Concile de Savonieres auprès de Toul soutinrent en 859 les Canons du Concile de Valence.* On veut dire quelques Evêques du Concile, à qui la plûpart des autres résisterent. L'explication de ce fait en donnera une idée bien differente de celle que se forme le Défenseur de l'Eglise de Troyes. *Remi de Lyon présenta* aux Evêques (a) *les articles qu'il venoit d'arrêter à Langres, & l'on commença à lire les Canons de Valence qu'on avoit mis à la tête. Mais nonobstant la correction qu'on y avoit faite; la*

(a) Hist. de l'Eglise Gall. liv. 16. p. 98
Hinc. Epist. ad Carol. præf. oper. de Præd.

lecture qui s'en fit excita un grand trouble parmi les Prélats. On lut le lendemain quelques articles favorables à Gotteſchalc, leſquels furent ſifflés, pour me ſervir de l'expreſſion d'Hincmar, dit le Pere Longueval. *On récita enſuite les quatre articles de Quiercy ; & comme les Evêques ſe partagerent, on ne jugea pas à propos de rien décider.* Eſt-il bien clair que Prudence fût uni de ſentimens avec les Peres d'un Concile, qui accompagnent de tant de mépris le refus qu'ils font d'approuver ce qui eſt favorable à Gotteſchalc.

Pour faire voir, *p.* 39. que Prudence étoit uni de ſentimens avec le Pape Nicolas I. & le S. Siége, le Défenſeur de l'Egliſe de Troyes ſe ſert de deux principes, qu'il ſe flatte en vain d'avoir établis, ſçavoir que ſuivant l'Annaliſte de S. Bertin ce ſouverain Pontife confirma les Canons du Concile de Valence, & que de l'aveu d'Hincmar ces Canons contenoient la doctrine de Prudence. J'ai montré ci-deſſus que les termes employés par Hincmar

dans sa Lettre à Egile Archevêque de Sens, n'étoient rien moins qu'un aveu de ce que prétend l'Auteur de la Défense. Rebuté apparemment par le style barbare de ce tems-là, il n'y a donné qu'une attention médiocre; & par là il est tombé encore dans une autre bévûë. Car notre Auteur n'a point entendu pourquoi Hincmar prie Egile, qu'en instruisant le Pape de ce que Prudence avoit écrit dans ses Annales, il ne le fasse point comme de la part de l'Archevêque de Reims. Hincmar craignoit que Nicolas I. ne fît retomber sur lui le scandale du faux bruit d'une décision en faveur de Gotteschalc, comme si l'Archevêque de Reims lui-même avoit fait courir ce bruit, pour se venger des mauvais traitemens qu'il recevoit alors du S. Siége. Voilà le vrai sens de ces paroles, *ne scandalum in me retorqueat, unde culpam non habeo.* Est-ce-là une preuve qu'Hincmar *a feint de douter*, si la décision étoit vraye? ou plutôt n'est-ce point une marque évidente qu'il ne doutoit

point qu'elle ne fût fausse? J'ai fait voir outre cela qu'il n'est pas trop sûr, que les sentimens de Prudence fussent les mêmes que ceux des Peres du Concile de Valence, & par conséquent que l'approbation de ce Concile par le Pape Nicolas I. ne mettroit pas évidemment la doctrine de Prudence à couvert de tout soupçon; d'où il s'ensuit que *le raisonnement très-simple* de l'Auteur de la Défense n'est *propre à désiller les yeux de personne.*

L'intérêt seul de la vérité nous oblige de nier 1°. Que les Canons du Concile de Valence ayent jamais été approuvés par le Pape. 2o. De soutenir que ce Concile a moins d'autorité que celui de Quiercy, & que les Canons du premier ne sont Catholiques, qu'autant qu'il est aisé de les concilier avec ceux du second. Je prouve la premiere Proposition. Les Canons du Concile de Valence ont été réformés par celui de Langres: malgré cette correction on refusa de les recevoir au Concile de Savonieres: on n'osa en faire men-

tion ni directement ni indirectement au Concile de Touzi, où tous les Evêques se réunirent. Or, les Canons d'un Concile approuvé par le Pape n'auroient point été réformés au Concile de Langres, on les auroit reçûs au Concile de Savonieres, on ne les auroit point absolument négligés au Concile de Touzi, qui finit toute cette dispute. Donc les Canons du Concile de Valence n'ont jamais été approuvés par le S. Siége. Je prouve la seconde Proposition.

Qu'on lise l'Exposition de la Foy, qui est contenuë dans l'Epitre Synodique du Concile de Touzi. On y verra le sentiment catholique sur les points contestés, expliqué suivant la doctrine des Capitules du Concile de Quiercy; ce qui assûre la victoire aux Evêques qui soutenoient ces Capitules. Car on y enseigne que *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, & que personne ne périsse*; que même après la chûte d'Adam *Dieu n'a pas ôté aux hommes leur libre arbitre*, mais que ce *libre arbitre est délivré, guéri, & prévenu par la*

grace; que *Jesus-Christ est mort sur la Croix pour tous ceux qui étoient sujets à la mort; qu'il s'est soumis à la Loy, pour tous ceux qui devoient être sujets à la loy du péché & de la mort.** N'est ce pas dire clairement que Jesus-Christ est mort pour tous les hommes sans exception. Voilà donc les Capitules de Quiercy reçus & confirmés par le dernier & le plus nombreux Concile, qui se soit tenu en cette matiere, & par les Evêques mêmes qui avoient faits les Canons de Valence. Pourquoi donc M. Fleury a-t-il écrit: *Nous n'avons point dans ce neuviéme siécle de décision autentique sur la Grace & la Prédestination que les six Canons du Concile de Valence?* Avant que de répondre j'ai droit de demander: pourquoi M. Fleury a-t-il attribué au Concile de Savonieres contre la Foy des Actes de ce Concile, & contre le témoignage des Auteurs contemporains, une confirmation des Canons de Valence? Pourquoi a-t-il sup-

* Epist. Synod. Conc. apud Tussiacum.

primé dans ſon Hiſtoire le Concile de Touzi & l'Expoſition de Foy qui y fut donnée & unanimentt reçûë ? Pourquoi n'a-t-il point vû que la réformation des Canons de Valence à Langres, l'oppoſition invincible qu'ils ſouffrirent à Savonieres ; l'Expoſition de la Foy qu'on fit à Touzi, en préferant la doctrine des Capitules de Quiercy à celle des Canons de Valence ; pourquoi, dis-je, M. Fleury n'a t-il point vû que ces faits démontroient manifeſtement la fauſſeté de la prétendue déciſion de Nicolas I. en faveur des Canons de Valence ? Je réponds maintenant : M. Fleury a trop compté ſur les fauſſes lumieres du Preſident Mauguin. On a lieu d'en être ſurpris : car il peint Gotteſchalc comme un Novateur & un franc Héréſiarque, il reconoît franchement que Prudence a varié dans la doctrine. M. Fleury abandonne le Preſident, & il eſt abandonné du Défenſeur de l'Egliſe de Troyes en ces deux points.

5°. Les raiſons que je viens de

déduire *p.* 51. non-seulement renversent l'Achille de notre Auteur, mais rendent inutile le reste de l'Article précédent & celui-ci tout entier.

6°. On prétend, *p.* 57. 58. que l'Annaliste de S. Bertin *est très-suspect de Semi-Pélagianisme*, & on insinuë que nous ne sommes pas tout-à fait exempts de cette tache. La preuve contre l'Annaliste est, qu'*il taxe de Prédestinatianisme un très-sçavant Evêque, qui a passé toute sa vie à soutenir la doctrine de S. Augustin & de ses Disciples sur la Grace & la Prédestination*, &c. Que dirons nous à cela ? Que le President Mauguin accuse aussi de Semi-Pélagianisme ceux qui reprochent le Prédestinatianisme à Gotteschalc, & à Jansenius; qu'à pareil titre les Auteurs Calvinistes traitent l'Eglise Catholique de Semi-Pélagienne, parce qu'elle a condamné l'*Augustinus*; qu'ainsi Prudence n'est pas bien défendu par cette voye, qu'il faut montrer que l'Evêque de Troyes n'est pas de ceux qui ont abusé de

la doctrine de S. Augustin, & qui l'ont défigurée par le faux jour, sous lequel ils la présentent.

La preuve que l'on fait valoir contre nous a deux Parties. On nous objecte 1°. Que nous nous sommes exprimés d'une maniere *à inspirer de l'indifférence pour les Ecrits de S. Augustin, en le représentant*. p. 60, 61, &c. *comme un Auteur difficile à entendre, obscur pour notre tems, & qui a besoin de commentaire*, &c. 2°. Que nous témoignons beaucoup de zéle pour la mémoire de Fauste & de Cassien, & beaucoup d'envie de décrier Prudence.

Sur le premier chef l'Auteur a dû se répondre à lui-même, qu'on n'inspire pas de l'indifférence pour l'Ecriture sainte, en la représentant comme difficile à entendre, obscure, & ayant besoin de commentaire. Qu'il conçoive ou qu'il ne conçoive pas le degré de comparaison qu'il faut mettre à cet égard entre l'Ecriture sainte & les Ouvrages de S. Augustin, la question entre nous est de sçavoir s'il y a de la difficulté,

ou s'il n'y en a point, à bien prendre le ſens du ſaint Docteur. Que ſert-il au Défenſeur de l'Egliſe de Troyes d'alléguer, pour prouver que S. Auguſtin eſt clair, les mêmes raiſons que les Proteſtans apportent pour prouver contre les Catholiques que l'Ecriture eſt claire ? S'il a raiſon en ce qui regarde S. Auguſtin, il a en main un ſûr moyen de nous confondre : c'eſt de montrer que le Traducteur des ſix Livres contre Julien a bien traduit tous les Paſſages qu'on lui impute d'avoir interpreté de travers ; c'eſt d'avancer hardiment, & de ſe mettre en état de vérifier que les Traductions Françoiſes de S. Auguſtin faites par l'Abbé du Bois ne ſont pas défectueuſes & infidelles en mille & mille endroits, & que M. Arnaud qui ſoutient, *p.* 64. au P. Annat que S. Auguſtin n'eſt pas obſcur, n'a point défiguré par une multitude infinie de contreſens ceux des Livres du ſaint Docteur qu'il a mis en notre Langue. L'Auteur des Réfléxions, que le Défenſeur de l'Egliſe de Troyes cenſu-

re,

re, n'a pas attendu son avis pour s'appliquer à les appuyer par une exacte Critique de tous ces Ouvrages.

Au regard du second chef, il est manifestement déraisonnable. La régle de l'équité est, que quand il s'agit de blâmer & de noter les personnes, *p.* 67. on s'en tienne à l'opinion commune & au témoignage qu'en ont rendu ceux qui vivoient dans le même siécle. On ne sçait point certainement, que Fauste ait été attaqué de son vivant sur le fait du Sémi-Pélagianisme; on ignore que Cassien ait répondu à Saint Prosper; on n'a pas droit de leur reprocher aucune obstination, ni d'avoir joint la mauvaise volonté au malheur de se tromper. Si le Pere Cellot & les Editeurs des *Acta Sanctorum* n'ont pas crû que les apparences fussent tout-à-fait les mêmes du côté de Prudence, quel mal avons-nous commis en exposant leur pensée dans l'Extrait d'un Livre où cela étoit contenu? Le Censeur de nos

Mémoires a la bonté de nous fournir ici un argument invincible, pour lui démontrer que sa plainte est injuste, & que sa Défense de l'Eglise de Troyes est en pure perte pour lui. Nous empruntons cet Argument de sa propre Remarque, sur l'Avertissement que donne M. de Tillemont, qu'il y a des Auteurs qui soutiennent, qu'on doit *plutôt regarder Fauste comme un hérétique que comme un Saint, & qu'on assure*, p. 69. *que le Maître du sacré Palais a ordonné d'ôter par-tout le nom de Saint à Fauste, comme à un homme qui en étoit tout-à-fait indigne.*

Nous sommes dans un cas encore plus favorable que M. de Tillemont. Nous avons nommé les Auteurs tant anciens que modernes, qui donnoient une idée désavantageuse de Prudence, nous n'avons rien avancé sur un oui dire. L'Eglise de Riez, qui célébre la fête de S. Fauste de tems immémorial, & qui a un Temple très-ancien dédié en son nom, a laissé écrire M. de Tillemont ce qu'il a voulu; elle n'a point jugé que son

culte particulier formât une autorité capable de fermer la bouche aux Critiques, encore moins à ceux qui ne font que les copier; si elle s''est défenduë, elle n'a point pris le ton de plainte & d'accusation. L'Eglise de Troyes, qui fait un Office de S. Prudence, est-elle plus infaillible ou plus privilegiée que celle de Riez, pour ôter aux Ecrivains le droit de dire avec toute liberté ce qu'ils pensent du Saint qui est l'objet de son culte, & d'en juger suivant les raisons qu'ils trouveront bonnes ou mauvaises? Les Fideles du Diocese de Troyes méritent-ils plus d'égard, & sont-ils quelque chose de plus dans l'Eglise Catholique que les Fideles du Diocèse de Riez, pour qu'on soit obligé de ménager extrêmement ceux-là, & qu'il soit permis de jetter ceux-ci *dans l'incertitude?* Il s'agit de *sçavoir à qui ils s'en rapporteront, ou à leur Evêque. qui suivant l'exemple de* tous *ses prédécesseurs* de tems immémorial, *leur fait honorer; & honore avec eux* S. Fauste dans un ancien

Temple érigé en son nom, *& en fait une Fête particuliere*; ou à M. de Tillemont qui leur dit qu'on doit *plutôt regarder Fauste comme un hérétique que comme un Saint, & que le Maître du sacré Palais a ordonné d'ôter par tout le nom de Saint à Fauste, comme à un homme qui en étoit tout-à-fait indigne.* Sera-t-il permis de traiter de la sorte les Fideles de Riez, & défendu d'en user ainsi à l'égard des Fideles de Troyes? C'est même toute la Provence qui honore S. Fauste, & qui célébre sa Fête, de l'aveu de M. de Tillemont.

7°. Tout cet Article se réduit à dire, *p.* 69. que S. Adon Archevêque de Vienne appelle Prudence un très-saint Evêque. M. de Tillemont * écrit que Fauste *est cité vers l'an* 532. *dans une Lettre, qu'on croit même pouvoir être de S. Césaire, avec la qualité de Saint.* Ce Critique ajoûte: *Après tout, on la donnoit assez communément à tous les Evêques morts dans la Communion de l'Eglise.*

* Till. Hist. Eccl. Tom. XVI. p. 434.

8°. Le fonds de cet Article est un témoignage de l'Auteur de la Vie de S. Frobert, qui dit, *p.* 72. que Prudence étoit célébre par sa conduite Episcopale, & qu'en tout genre d'érudition Ecclésiastique & Sacrée, sa science n'étoit pas médiocre. *Pontificalis vitæ institutione Clarissimus in divinis rebus undecumque non mediocriter eruditus.* Si l'Eglise de Reims avoit mis Hincmar au nombre de ses Saints, elle se seroit appuyée d'une foule de témoignages d'une toute autre force.

9°. Il n'y a ici que des redites.

10°. L'Auteur de la Défense, *p.* 82. se réserve à exposer dans les Articles suivans les preuves qu'il a trouvées, pour faire voir qu'*aux* 13, 14, & 15^e^ *siécles on honoroit du titre de Saint l'Evêque Prudence, & qu'en cette qualité on lui rendoit un culte public* dans le Diocèse de Troyes. Il entreprend de montrer par avance que cela suppose, qu'il étoit honoré avant le 13^e^ siécle, & que sa Canonisation a précédé même le 12^e^. Sa raison est que le Pape

Alexandre III. ayant porté un Decret, par lequel il réservoit au saint Siége les Canonisations; & les termes de ce Decret faisant entendre, qu'un autre semblable avoit déja réservé au Pape cette cérémonie, un Evêque de Troyes n'auroit osé, au mépris de ces Ordonnances, introduire le culte d'un nouveau Saint. Cependant il est certain que les Evêques en ont introduit, ou en ont laissé introduire après le Decret d'Alexandre III. jusqu'à l'année 1534. & au-delà. Cela se démontre, *p.* 111. par une des Pieces que cite notre Auteur. Urbain VIII. dans son Decret du 5. Juillet 1634. borne à un espace d'un peu plus de cent ans la possession des honneurs rendus aux Saints non canonisés, dont il ne prétend pas désormais interdire le culte, & il réprouve la possession qui est au-dessous de cent ans. *Longissimum tempus illiusque immemorabilem cursum, de quo in prædicto Decreto, intelligi declaravimus esse temous, centum annorum metam excedens.*

L'année 1524. fut donc le terme de la Tolérance du S. Siége par rapport à l'introduction des nouveaux cultes ; & le Pontife ſuppoſe qu'après ce tems-là même il a pû s'en introduire d'autres, que le S. Siége n'eſt point cenſé avoir tolérés. Ainſi le Decret d'Alexandre III. n'eſt d'aucun ſecours à notre Ecrivain, pour établir l'antiquité du culte de Prudence ; & il a beſoin des manuſcrits pour prouver que ce culte eſt plus ancien que 1524.

11°. On conſerve à Troyes un ancien Breviaire manuſcrit, poſtérieur à l'année 1228, parce qu'on trouve dans le Calendrier, *p. 90.* S. François d'Aſſiſe, & plus ancien que l'année 1278, parce que cette année on y ajoûta un cahier particulier, contenant l'Office de S. Guillaume Archevêque de Bourges. On vérifie que ce cahier eſt de l'année 1278, parce que Philippe Religieux de Monſtier-la-Celle, qui l'a écrit, y a mis ſon nom, & que ce même Religieux a fait une pareille Addition à l'Antiphonier, où avec ſon

nom il a marqué l'année, *anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo octavo.* Or, dans le Calendrier de ce Bréviaire, & dans les Litanies qui sont après le Psautier, on trouve le nom de S. Prudence, par un renvoi dans le Calendrier, parce qu'il avoit échappé à l'attention du copiste, & sans renvoi dans les Litanies. Il n'est nullement probable que le cahier du Moine Philippe ait été détaché d'un autre manuscrit, pour être joint à celui où se trouve le nom de S. Prudence. Cependant un rigoureux Critique ne juge jamais de l'antiquité d'un manuscrit par celle d'un cahier qui y paroît ajoûté.

12°. Tout ce qui est contenu dans cet Article nous paroît convainquant. On y démontre, *p. 98.* qu'au moins depuis le commencement du 14^e^ siécle on célébre l'Office de S. Prudence dans l'Eglise de Troyes.

13°. L'Auteur de la Défense, *p.* 110. a enfin raison sur ce point. Les manuscrits assurent une antiquité plus que suffisante au culte de S. Pru-

dence. Mais il auroit dû se contenter de cet argument : Urbain VIII a déclaré qu'il n'entendoit pas préjudicier au culte que l'on rendoit aux Saints non canonisés, si lorsqu'il portoit son Decret, ce culte étoit autorisé d'un usage de plus de cent ans. Or, les anciens Livres d'Eglise que l'on conserve à Troyes, prouvent un usage de trois ou quatre cens ans à l'égard du culte qu'on y rend à S. Prudence jusqu'au tems du Decret d'Urbain VIII. Donc on a tout le tort du monde de faire un procès à l'Eglise de Troyes au sujet de ce culte.

Il est question maintenant d'examiner combien & à quel point sont blamables ceux dont se plaint le Défenseur de l'Eglise de Troyes. A qui en veut-il ? Est-ce aux Journalistes ? Ils n'ont point nié qu'il fût permis à l'Eglise de Troyes de ne pas douter de la sainteté de Prudence, comme on ne nie point à Troyes qu'il soit permis à l'Eglise de Riez de ne pas douter de la sainteté de Fauste, & à l'Eglise de Marseille de ne pas dou-

ter de la sainteté de Caffien. Persuadés que le culte particulier de l'Eglise de Troyes étoit au moins dans le cas qui est prescrit par le Decret d'Urbain VIII, ils n'ont ni désapprouvé ni attaqué ce culte. Est-ce au P. Longueval ? Le Texte du Journal est un abregé de son discours, qui est écrit avec toute la sagesse & la modération possible. Est-ce au P. Cellot ? Voici comme il s'explique *. *Tibi ergo Lector de Prudentio ut satisfaciam, profiteor in primis Ecclesiæ nobilis Trecassinæ traditiones, & venerabilis Cleri sensum venerari me & toto pectore amplecti, cum sciam publicam vocem privatæ cuilibet; & civium atque indigenarum notitiam, externorum omnium disquisitionibus anteferri. Addo tamen non repugnantibus, ut opinor, viris clarissimis, qui de Prudentii consecratione dubitant, eos excusatione dignos videri, &c.* Et ensuite : *Nos Ecclesiæ Trecassinæ judicia venerabimur :*

* Hist. Gottesch. lib. 3. cap. 9. pag. 383. a.

& in medio relictâ sanctitate, ad hanc disputationem non necessariâ, in doctrinâ solâ habitabimus. Des sentimens & des termes si respectueux, ne méritoient pas le traitement que reçoit le P. Cellot d'un membre de l'Eglise de Troyes.

Le crime de ce Pere est de n'avoir pû trouver des preuves de l'antiquité du culte de Prudence, inconnuës à tout le monde, & de n'avoir pas déviné en 1655, lorsqu'il imprimoit son ouvrage, celles qu'on s'avisa de faire paroître pour la premiere fois en 1725. Le crime des Bollandistes est de n'avoir pas reçu en 1675, lorsqu'ils donnoient au Public le premier tome des *Acta Sanctorum* du mois d'Avril, les mémoires qu'ils avoient fait demander à l'Eglise de Troyes touchant Prudence, & à leur défaut d'avoir cru ce que le Pere Cellot avoit avancé sans qu'on l'eût démenti durant l'espace de vingt années. Enfin le crime du Pere Longueval & des Journalistes est de n'avoir pas épié le moment qu'on avoit choisi pour pro-

duire dans une nouvelle vie de *S. Prudence* ces preuves de l'antiquité de ſon culte, qu'on avoit tenu cachées durant l'eſpace de 70. ans, après que le Pere Cellot eût nié qu'elles exiſtaſſent. Nous pardonnons à Meſſieurs de Troyes cette négligence, dont leur Défenſeur nous fait un crime.

Les Editeurs des *Acta Sanctorum* vont être maintenant inſtruits que Prudence étoit honoré comme Saint dans l'Egliſe de Troyes trois ou quatre ſiecles après ſa mort. Cela ſuffira-il pour les engager à mettre *S. Prudence* dans les ſupplémens de leurs recueils? Ils ont requis à cet effet quelques témoignages, l'un de ſa ſainteté, & l'autre de ſon culte, témoignages qui ſoient plus anciens & plus recevables que ce qu'ils en ont pû connoître. Les voilà, ce ſemble, ſatisfaits pour le dernier article, car ils ſont exacts ſans être difficiles. Paſſeront-ils l'autre article ſans aucune nouvelle preuve?

Je craindrois fort que l'exemple de perſonnes, (*pag.* 116) *dont la*

science a surpassé celle de ce Jésuite (Cellot) *& dont l'autorité est au moins égale à celle des Editeurs des Actes des Saints, ne les séduisît. J'entens parler non seulement des Cardinaux de Laurea, d'Aguirre, de Noris.... mais encore de Serrarius, de Nicolas Antonio Espagnol, des Peres Alexandre & Sery.... & de M. de Tillemont .... M. Baillet.* Tous ces Savans sont persuadés que bien qu'on ne doive blasmer ni reprendre le culte que quelques Eglises particulieres rendent à des Saints, qui ne sont pas reconnus tels par l'Eglise universelle, il est pourtant permis de leur refuser le nom de Saint; & que tout habile homme peut douter s'ils le sont, & même l'écrire sans scandale, en jugeant sur des raisons qui lui paroissent bonnes, que leur sainteté *n'est pas assez avérée*, malgré la vénération où ils sont depuis bien des siecles en certains païs. N'est-ce pas sur ce principe que la plûpart de ces Sçavans refusent le titre de Saints à Fauste & à Cassien, & que quelques-uns d'eux ont sou-

tenu qu'on doit *plûtôt regarder Fauste comme un hérétique que comme un saint.* Ils ne laissoient pas de sçavoir que de tems immémorial on les honore comme saints à Riez & à Marseille.

14°. Il est clair par ce qui a été dit (*pag.* 117.) dans l'Article précedent, que le Pere Cellot ni aucun de nous n'a eu la témerité de *combattre le culte que l'Eglise de Troyes rend à S. Prudence.* Nous ne portons pas une décision si hardie que ceux qui soutiennent qu'on doit *plûtôt regarder Fauste comme un Héretique, que comme un Saint.* Nous protestons de calomnie contre le titre, que notre Auteur a donné a son petit ouvrage, *Defense de l'Eglise de Troyes sur le culte qu'elle rend à S. Prudence;* parcequ'en effet nous n'attaquons point ce culte. Nous ne faisons que suspendre notre jugement, & nous en demeurerons là par le respect, que nous croyons devoir au jugement de l'Eglise de Troyes. Le Pere Cellot auroit voulu qu'on rapportât quelques belles actions ou

quelques uns des Miracles *de Saint Prudence*, pour se convaincre lui-même & les autres de la sainteté de cet Evêque, que plusieurs choses peuvent rendre douteuse à ceux qui ne sont pas de Troyes. On lui oppose le décret d'Urbain VIII. comme si on avoit droit d'expliquer ce décret plus favorablement à Troyes qu'à Kiez, & à Marseille. Ce Pontife laisse Fauste, Cassien, Prudence dans la possession du culte qui leur étoit rendu ; il le leur conserve sans changer la nature & la qualité du fondement sur lequel on l'a autrefois établi. Les belles actions & les Miracles nous persuaderoient que le culte d'un Saint a été établi par une véritable canonisation, & non par la simple tolerance des Evêques, & que ce n'est plus aussi une simple tolerance qui le perpetuë. Ces deux moyens de justifier la sainteté de Prudence sont d'autant plus nécessaires que la pureté de sa doctrine est obscurcie par des objections qui portent sur des faits & des témoignages réels, Objections, que la nullité des

réponses de l'Apologiste rend encore plus fortes & plus sensibles. La comparaison de Saint Jerôme qu'on reconnoît pour Saint, quoiqu'on ne sçache point qu'il ait fait de miracles n'est pas tolerable. Pour ce qui est des Martyrs, l'Auteur ignore apparemment que dans le procès de leur canonisation on n'a jamais exigé absolument la preuve d'aucune autre belle action, ni d'aucun autre miracle que leur mort & leur sang versé pour Jesus-Christ.

ADDITION.

La défense étant achevée, l'Auteur a trouvé p. 122. un ancien collectaire, où la Fête de *S. Prudence* est marquée au mois d'Avril avec la Collecte *Deus mundi author* &c. Il assure que ce collectaire est écrit avant 1240. parcequ'il est écrit avant l'institution de la Fête de la Translation ou Susception de la Sainte Couronne d'Epines, qui fut établie en 1239. dans le Royaume : voici la preuve de ce raisonnement ; La Sainte Couronne

fut reçûë en France en 1239. donc la Fête de cette Susception fut établie dans le Royaume & par consequent à Troyes en 1239. Cette precieuse Relique passa par Troyes, & c'est dans cette Ville que Saint Louis vint la recevoir avec toute sa Cour; là les Evêques firent la cérémonie d'ouvrir & de visiter la Chasse. Cette seule circonstance me fait passer le raisonnement : on dut se hâter à Troyes d'imiter le Diocèse de Paris dans la célébration de la Fête. On montreroit bien que dans d'autres Diocèses cette Fête a une époque plus reculée. Cependant la preuve en faveur de *S. Prudence* ne vaut rien. Car pour faire voir que le collectaire est écrit avant l'institution de la solemnité de la Sainte Couronne, on dit que cette Fête n'est point marquée dans le collectaire, mais qu'on l'a ajoûtée à la marge à son jour, c'est-à-dire au mois d'Août après celle de Saint Laurent. Mais qui nous répondra que le copiste ne l'avoit point oubliée, & qu'il n'a pas *reparé sa faute par un renvoi* ? Ou si

l'on veut que ce renvoi demontre la premiere institution de la Fête de la Sainte Couronne, pourquoi ne voudroit-on pas que le renvoi, dont il a été parlé à l'Article onziéme, démontrât la premiere institution de la Fête & de l'Office de *Saint Prudence.* Finissons par le passage de Daniel, que le défenseur de l'Eglise de Troyes a choisi pour mettre à la tête de son ouvrage, & faisons-en une application plus juste. *Non judicantes neque quod verum est cognoscentes, condemnastis filiam Israel. Revertimini ad judicium. Dan.* 13.

ARTICLE CXXXI.

*REPONSE DE L'AUTEUR DU Mémoire inseré dans le Mercure de Février touchant le nouvel Ouvrage sur l'Egipte aux Réflexions du R. P. S*** Picpus de la Province de Paris publiées, dans les Anecdoctes ou Lettres secrettes &c. du mois d'Avril dernier.* 1736.

JE ſuis très flaté M. R. P que le compte que j'ai rendu au Public de l'ouvrage de M. de Maillet, m'ait procuré l'avantage d'un commerce avec V. R. Je crois même que ſans vous ſervir de la voye que vous aviez priſe pour m'adreſſer vos Réfléxions ſi vous les aviez envoyées à l'Auteur du Mercure, il ſe ſeroit fait un plaiſir de les rendre publiques, vous auriez evité par là une faute que je veux croire faute d'impreſſion, qui s'eſt gliſſée au commencement de votre Lettre dont je ſuis perſuadé que votre politeſſe doit ſouffrir. „ Je n'ai garde, dites-vous, Mon- „ ſieur, de vous *démentir* ſur le por- „ trait que vous faites de M. de Mail- „ let. „ Ce terme de *démentir* n'eſt gueres uſité, ce me ſemble, parmi les honnêtes gens quand ils n'ont pas un deſſein prémedité de ſe quereller. Un tel début m'avoit d'abord préparé à la critique la plus amere de vos Réfléxions. Quelle a été ma ſurpriſe quand la ſuite de votre Lettre m'a fait voir que la for-

ce de la vérité vous rangeoit de mon parti, & que vous adoptés presque tous mes sentimens sur l'ouvrage en question ?

Vous faites plus M. R. P. vous y ajoûtés encore en accusant l'Editeur d'infidélité tant pour s'être arrogé le Titre de l'ouvrage que pour avoir tronqué les Mémoires de l'Auteur. Si l'Editeur n'en avoit retranché que la suite de l'Histoire de la Reine d'Egypte, je crois que le public le lui passeroit aisement, on n'auroit même peut-être pas trouvé mauvais qu'il eût reduit à une page au plus de son Volume, ce qu'il rapporte de cette Histoire romanesque, sauf à lui à dédommager ensuite la partie du Public qui aime les Romans en lui donnant deux jolis Volumes in-douze sous le Titre d'Anecdoctes de la Cour du Khalife *Mouz le Dine Allah*, ou de la Reine d'Egypte. Ce que je dis de cette Histoire tombe également sur celle de la Mine d'Emeraudes que j'aurois crû très-propre à faire un Roman ou une Tragedie ; mais vous nous apprenez que

les Heros doivent resusciter, cela gâte tout, & sur ce pied là, je ne sçai plus ce qu'on en pourroit faire. Comme vous nous faites esperer que la Relation d'Ethiopie qui doit, dites vous, paroître incessamment réparera toutes les fautes de la Description d'Egypte, ce sera apparemment dans ce second ouvrage qu'on fera part au public de la resurection de ce généreux Epoux; tout ce que je crains c'est que le Pacha n'ait eû la malice de ressusciter aussi, pour continuer à les persecuter. Ce seroit alors que je mettrois armes bas de bon cœur; votre *Diamant* qui est encore un peu brute seroit tout à fait brillant & mon *Caillou* disparoîtroit pour toujours; au reste comme je ne suis point Joüaillier: on doit me pardonner, si je n'ai pas le discernement bien juste sur des Diamans de certaine espece; j'ai même la vanité de croire n'avoir pas été le seul à m'y méprendre & je ne puis assez vous remercier M. R. P. du soin charitable quel vous prenés de m'instruire là dessus.

M'étant si grossierement trompé sur la pierre ne me serois-je point mépris aussi sur la matiere du Chaton ; j'ai grand peur que l'Auteur des Observations &c. ne vienne à l'appui de la boule & qu'il ne me fasse voir que ce que j'ai pris pour de l'Or n'est que quelque composition qui ressemble à ce metal & qui rougiroit à la moindre épreuve. Je soutiendrai pourtant toujours que dans une analise exacte il y restera beaucoup de bon, de rare, d'excellent.

Mais j'ignore M. R. P. pourquoi vous m'adressés vos plaintes contre M. l'Abbé des Fontaines, je vous rend graces de l'honneur que vous me faites de me mettre en une sorte de parallelle avec lui. Vous avez bien dû penser que je ne prendrois pas la liberté de répondre aux reproches que vous lui faites : Il faut laisser aux Auteurs le soin de se défendre eux-mêmes, quand leurs ouvrages sont attaqués. Je ne doute point que votre érution & votre politesse ne le portent naturellement à lier avec vous un

commerce Litteraire & j'eſpere même qu'il ne vous le laiſſera pas déſirer long-tems ; je ſouhaite de bon cœur que la ſource du Nil, qui s'eſt éclipſée dans la Déſcription de l'Egypte, puiſſe reparoître dans la Relation d'Ethiopie : car dans l'habitude où l'on eſt depuis tant de ſiecles de connoître les Sources des Fleuves célébres, ou de ſçavoir au moins qu'ils en ont, on ne ſçauroit s'accoutumer à croire que le Nil n'en auroit point : d'autant mieux que tous les Européens, qui ont pû penetrer dans le Royaume d'Ethiopie, ſe ſont obſtinés à lui en donner deux fixes, qu'ils n'ont jamais voulu confondre avec un millier ou plus de ruiſſeaux pretendus qui ſervent tous, dit M. de Maillet, à former le Nil, ſans que pas un d'eux en puiſſe être appellé la Source.

Vous m'auriés fait grand plaiſir M. R. P. de m'inſtruire ſur la dificulté que j'ai propoſée au ſujet de la ſéparation du Niger & du Nil, appuyée ſur le témoignage de tous les Géographes Arabes & de pluſieurs

Ecrivains d'Europe, qui tous la fixent au lieu où M. de Maillet place la jonction du Nil avec la Riviere-blanche. M. de Maillet auroit bien dû, ce me semble, traiter à fonds ce point de Géographie, qui merite la plus serieuse discussion; il est question de sçavoir si le Nil & le Niger sont deux fleuves différens, comme leur cours semble le marquer puisque l'un coule au Levant & l'autre au couchant, ou s'ils ne sont que deux bras d'un même fleuve, qui devenu trop gros pour le terrain où il coule, partage ses eaux au pied d'un rocher qu'il rencontre au milieu de son lit, en envoye une partie dans la méditerranée & l'autre dans l'Océan & demeure par là en possession de fertiliser des païs que sa grosseur & sa rapidité détruiroient s'il conservoit toutes ses eaux dans un même lit. Je suis bien aise que vous appuyiés la conjecture que j'ai formée sur la Carte d'Afrique de Guillaume de l'Isle: je ne me suis point trompé quand j'ai crû que ce fameux Géographe avoit travaillé aussi-bien que M. de Maillet sur

les

les graves Mémoires d'Hadgi Aly. Vous me promettés de meilleures preuves; je les attends avec impatience; car le témoignage d'un Mahometan Ethiopien est d'un poids bien extraordinaire, & qu'il me seroit bien dur d'être obligé de préférer à ceux de tous les Géographes Arabes appuyé par plusieurs sçavans Européens.

Quant à la description de la cérémonie qui se fait tous les ans à l'ouverture du Khalidge, ou Canal du Caire, que M. de Maillet, ou son Editeur, a omise, vous essayez M. R. P. d'y suppléer par l'Art. de votre Lettre qui la concerne, mais quoi qu'à la fin de cet Article vous ajoutiés "„ Voilà l'origine & le recit de cette „ cérémonie si vantée. „ je ne trouve pas le petit détail que vous en faites assez circonstancié pour qu'il puisse servir à remplir le vuide que l'on trouve dans M. de Maillet; & quoi que je vous croïe plus en état que personne de suppléer aux lumieres qu'on esperoit de lui, j'insisterai néanmoins à le prier de pren-

dre la peine de les donner lui-même.

Quoique nous ne soyons pas les seuls, M. l'Abbé des Fontaines & moi, à qui le nouveau systême de la *violation* des Piramides ait paru friser le Paradoxe, je ne suis nullement surpris, mon Reverend Pere, de vous y voir donner tête baissée; vous avez vêcu plusieurs années avec M. de Maillet; il a eu plus de tems qu'il ne lui en falloit pour vous persuader; il a été votre guide dans ces labyrinthes; il vous y a conduit lui-même; vous y avez vû par ses yeux; saisi, pour ainsi dire, par la subtilité & par la force de ses raisonnemens; comment auriez-vous eu le courage de les combattre? beaucoup d'esprit & de sçavoir, une éloquence aussi forte qu'insinuante, tout cela sert beaucoup à persuader un systême préparé, & dont celui qui l'annonce d'un ton de maître est déja persuadé lui-même; il avoit vû les Piramides avant vous, il les a revûës avec vous, & à chaque pas que vous y avez fait il vous a fait

remarquer ses observations, vous n'y avez vû que son systême, & vous ne les avez observées qu'au travers de son systême ; avez-vous bien eu la liberté d'en juger ? Pour moi, j'attendrai, pour me rendre, que quelqu'autre aussi habile homme que M. de Maillet soit entré, comme vous l'exigez judicieusement, le livre de M. de Maillet à la main, dans les Piramides, qu'il les ait examinées d'abord par lui-même & sans y suivre M. de Maillet, qu'après qu'il les aura exactement vûës, il se serve du systême de M. de Maillet, si tous ses doutes se trouvent applanis par ce systême. S'il en reconnoît la vérité & la nécessité, si le systême ne le jette pas dans de nouveaux doutes, aussi difficiles à lever que ceux qu'il auroit eus avant que de l'avoir vû : en un mot, s'il revient convaincu de la vérité de l'ouverture violente des Piramides, qui doit avoir été plûtôt l'ouvrage des Génies que des hommes ; car il sembleroit qu'il n'auroit pas été plus difficile de détruire une Piramide

que de la forcer; alors on admirera avec plaisir la hardiesse & l'industrie de ceux qui ont ouvert ces Piramides, & l'exactitude des recherches de M. de Maillet, qui a pû découvrir & expliquer la conduite d'un si grand ouvrage.

Mais quand même le systême de M. de Maillet sur les Piramides ne seroit pas aussi vrai que vous le croyez, il suffit qu'il ait du vraisemblable pour faire toujours beaucoup d'honneur à celui qui l'a inventé, rien n'est plus facile que de le critiquer, mais on ne peut nier que depuis tant de siecles de tant de milliers d'hommes qui sont entrés dans les Piramides, il n'y en a eu aucun qui ait eu assez d'esprit & de lumieres pour produire sur cette matiere rien d'approchant de cette découverte.

Au surplus, M. R. P. je suis fâché que vous sembliez ne pas approuver le témoignage que j'ai cru devoir rendre aux benedictions qu'il plaît à Dieu de répandre sur les travaux des Missionnaires au Levant; je n'ai

pas besoin de la Relation d'Ethiopie à laquelle vous me renvoyez ; pour sçavoir ce que j'ai vû dans tant de Missions differentes que j'ai fréquentées ; je sçai que les Travaux Apostoliques *ont de bons & de mauvais succès*, mais je sçai aussi qu'il est de bons & de mauvais Missionnaires, & que ce sont le plus souvent ces derniers qui gâtent & qui détruisent les travaux des bons, & qui en empêchent le fruit ; si tous ceux qui se dévoüent aux Missions, examinoient scrupuleusement leur vocation & ses motifs, avant que de quitter leur patrie : vous sçavez aussi bien que moi, vous qui avez édifié dans la Maison du Seigneur, combien les fruits seroient & plus exquis & plus abondans, mais la zizanie étouffe souvent le bon grain, & malgré tout cela, on ne sçauroit dire les biens que nos saints Missionnaires font dans les Païs infideles.

Je n'ignore pas l'inutilité des disputes avec les Chrétiens Orientaux, il vaut mieux les édifier que de combattre leurs erreurs ; leur ignorance

profonde les empêche de ſentir la force d'un Argument; il eſt aiſé de leur fermer la bouche, mais il eſt très-difficile de vaincre leur obſtination, parce qu'elle n'eſt point éclairée; cependant tout cela n'empêche pas que le public ne ſoit bien aiſe d'être inſtruit de leur Rit & de leurs ceremonies; & puiſque M. de Maillet avoit déja fait là deſſus une partie de la dépenſe, il ne coûtoit pas plus d'achever.

Je croi, M. R. P. avoir ſuffiſamment répondu à vos plaintes; permettez-moi d'en former à preſent une contre vous. Qui vous a dit qu'on n'a pas ſçû connoître le prix des morceaux curieux qui ſe trouvent parſemés dans la Deſcription de l'Egypte? Pouvez-vous accuſer les gens de goût, les Sçavans, d'avoir paſſé legerement ſur ce que cet Ouvrage contient d'intéreſſant, de ne l'avoir pas remarqué? Si la prolixité faſtidieuſement fleurie du ſtile de l'Editeur, a dégoûté le Lecteur, comme il n'eſt que trop vrai, elle n'a cependant pas ôté au fonds de

l'Ouvrage son mérite naturel, & vous ne devez pas douter que le monde curieux ne lui ait rendu toute la justice qu'il mérite.

Je vous exhorte, M. R. P. à en rendre davantage au public éclairé, & à relâcher un peu de votre fermeté à soûtenir les fables, surtout quand elles feront un mêlange burlesque du Romanesque & du sérieux. Je vous prie en mon particulier de croire que la réputation des Ouvrages de M. de Maillet m'est aussi chere qu'à vous; il y a près de vingt ans que j'ai l'honneur de le connoître, de l'honorer, de l'estimer & d'être de ses amis: Je souhaite que ce rapport d'inclinations entre vous & moi me procure votre estime, je la mérite déja par les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être.

ARTICLE CXXXII.

SUITE DE LA SECONDE Lettre du P. de Goville Jésuite au sujet de la Réponse qu'a fait à sa

premiere Lettre l'Auteur des Anecdotes sur l'Etat de la Religion à la Chine.

L'Auteur des Anecdotes convaincu de nouvelles calomnies dans sa Réponse.

Ne perdons rien des paroles de cet Auteur, elles méritent d'être pesées attentivement. Voici comme il s'explique.

Avant que de répondre en détail à ce que dit le P. de Goville, pag. 15. recevez, mes Peres, une Relation exacte du fait qui le regarde, dictée, écrite, & confirmée de bouche par un Missionnaire, qui a tout vû & tout entendu, qui a déterré l'écrit secret du Pere, & en a fait donner avis à Rome. Ce Missionnaire principal Acteur de la scene, mérite d'autant plus d'être crû, qu'il a été témoin oculaire de tout. Voici comme il s'exprime, & comme il s'est exprimé à Paris, à Rome, & ailleurs. Si nous ne marquons pas son nom, c'est pour ne le pas exposer à la mauvaise humeur d'une Société, accoutumée à faire boire jusqu'à

la lie le calice amer de sa colere, à quiconque a le malheur de lui déplaire.

Beau début, & qui mérite d'abord qnelques résléxions.

1°. Il cite un Missionnaire, mais *prisonnier*, comme on le va voir. Un homme détenu en prison, & qui a perdu l'usage de la liberté, comment peut il *tout voir & tout entendre ?*

2°. Ce Prisonnier, *témoin oculaire mérite d'être crû*, dit-il ; mais s'il étoit visiblement partial, s'il étoit du camp ennemi, s'il étoit justement recusable, fût-il tout yeux & tout oreilles, mériteroit-il, je ne dis pas *d'être crû*, mais même d'être écouté ?

3°. Ce Prisonnier témoin oculaire, n'est après tout, qu'*un témoin :* Or un seul témoin, sur tout lorsque tant de raisons rendent son témoignage suspect, ne peut certainement faire preuve, que chez les amis du Faiseur d'Anecdotes, lesquels, quand il s'agit des Jésuites, sont toujours disposés à prendre les plus légers soupçons pour des démonstra-

tions, les accuſations d'un ennemi pour des preuves, & de ſimples apparences pour la réalité. Accoutumés à ſaiſir avec empreſſement, & à répandre dans le Public les fables les plus abſurdes, & juſqu'aux bruits incertains de quelques Voyageurs ignorans ou peu inſtruits, ils ſe flatent de rendre tout croyable, à force de parler contre une Compagnie, qu'ils s'efforcent depuis tant d'années de rendre odieuſe.

Mais ſans nous arrêter à la forme, venons au fonds. Quel eſt donc ce Priſonnier, *principal*, ou plûtôt l'unique *Acteur de la ſcene?* L'homme aux Anecdotes ne veut pas *marquer ſon nom*, mais il le fait aſſez connoître, ce qu'il en rapporte ne pouvant convenir qu'au ſeul M. Guigue. * Cet Eccléſiaſtique n'eſt plus membre du Seminaire des Miſſions

* Du vivant de l'Empereur *Kang hi*, il n'y eut que deux Eccléſiaſtiques priſonniers à Canton, M. Appiani & M. Guigue. Le premier eſt mort à Macao au mois d'Août 1732. Le ſecond eſt revenu en France, & eſt actuellement à Rome.

Etrangeres. Il l'étoit encore, lorſque par ordre de l'Empereur *Kang hi*, il fut mis en priſon d'abord à Peking, & enſuite à Canton. Il en ſortit par l'amniſtie qu'accorda à pluſieurs priſonniers le nouvel Empereur *Yong tching*; mais rappellé de la Chine par des ordres réitérez, tant du Seminaire des Miſſions Etrangeres, que de la S. Congrégation, il eſt enfin revenu en France depuis quelques années. Les raiſons qui l'ont fait mettre en priſon à Canton & à Peking; celles qui ont cauſé ſon rappel en Europe, & ſa ſortie du Seminaire des Miſſions Etrangeres depuis ſon retour en France, ne ſont point de mon ſujet, & je me fais un devoir de les ſupprimer.

Après cet éclairciſſement ſur l'Auteur de la Relation qu'on va rapporter, ſi cependant elle eſt de M. Guigue; car le Faiſeur d'Anecdotes m'ayant imputé de faux Ecrits avec des guillemets en marge, pourroit bien avoir imputé pareillement à M. Guigue une Relation qui ne ſeroit pas de lui. Après, dis-je, cet

éclaircissement, ne craignons point de paroître devant ce présomptueux Philisthin, qui insulte fiérement à l'Armée d'Israël, & qui au lieu de la lance ou de l'épée, tient en main une *déclaration secrette*, avec laquelle il menace tout le Corps des Jésuites d'une défaite entiere & prochaine. Soutenu, aussi-bien que David, de la protection du Seigneur, & couvert du seul bouclier de la vérité, il ne me sera pas difficile de triompher de sa haine & de sa fureur. Il ne faut pour cela qu'examiner cette *déclaration secrette*. La voici telle qu'elle est rapportée par l'Anonyme dans sa Réponse.

Monsieur N. (c'est-à-dire M. Guigue, *p.* 15. *& suiv.*) *étant détenu dans les Prisons de Canton*, (il étoit non dans les Prisons de Canton, mais dans une vaste & belle Bonzerie.) *Un Mandarin qui l'aimoit, lui conseilla de reconnoître que le* Tien *& le* Chang ti *étoit le Dieu des Chrétiens, qu'il le pouvoit faire par une déclation secrette, comme avoît fait le P. de Govîlle, & que par là il obtien-*

droit sa liberté. (Faire dire à un Mandarin qu'un prisonnier par ordre de l'Empereur *Kang hi* obtiendroit sa liberté à la faveur d'une Déclaration secrette ; c'est dans le génie du Gouvernement Chinois la plus haute extravagance qui puisse tomber dans l'esprit.) *Monsieur N. répondit au Mandarin, qu'il avoit de la peine à croire que le P. de Goville eût fait une telle déclaration, mais que quand le fait seroit véritable, il ne croyoit pas pouvoir en faire autant. Le Missionnaire ayant parlé à plusieurs Européans de la déclaration du P. de Goville, ce Pere qui en fut informé, l'accusa hautement d'être un calomniateur, & l'appella en réparation, mais Monsieur N. ayant informé le Mandarin de ce qui se passoit, & de l'embarras où il se trouvoit, celui-ci trouva le moyen de tirer la déclaration du lieu secret où elle étoit en dépôt, quoique cela ne fût pas permis, & il la communiqua à l'Ecclésiastique prisonnier, qui, sans perdre de tems, la fit copier par un Catéchiste, qu'il avoit*

auprès de lui, lequel ayant appliqué un papier Chinois, que l'on ſçait être fin & tranſparant ſur l'Original, en fit une copie très-reſſemblante. Monſieur N. ayant cette copie la fit voir à pluſieurs perſonnes, & la nouvelle en étant bien-tôt venuë au P. de Goville, que l'on avoit ſa déclaration en Original, & qu'on la montroit, ce Pere ſe croyant aſſuré qu'on ne pouvoit en donner des preuves, encore moins la montrer, parce qu'il étoit défendu de la tirer des Archives où elle étoit dépoſée, intenta procès à Monſieur N. & l'accuſa comme fauſſaire. Mais le Miſſionnaire ayant eu la précaution de faire voir l'Original de la déclaration du P. de Goville à pluſieurs Miſſionnaires de la Propagande, avant que de la remettre au Mandarin, ceux-ci écrivirent à Rome, & y envoyerent la Copie que Monſieur N. avoit fait tirer, d'où en conſequence, ordre fut donné au Général, de faire repaſſer ſon Religieux en France.

Voilà un long narré qui contient pluſieurs chefs d'accuſation. Quelle

est ma Réponse? Elle est courte; autant d'articles, autant de mensonges, & je défie encore le Faiseur d'Anecdotes d'en prouver un seul. Cependant il se sçait si bon gré du récit qu'il vient de faire, qu'à la page 55. il reprend sommairement ce qu'il avoit déja dit, de crainte apparemment, qu'il n'échappe à la mémoire du Lecteur. Ecoutons-le.

Par ce récit, quoiqu'il en soit de la Consultation & de la Réponse à la Consultation, il est vrai que le P. de Goville a donné un Ecrit secret; vrai que cet Ecrit étoit favorable aux superstitions condamnées; vrai que cet Ecrit avoit été donné pour n'être pas montré; vrai que le secret fut évanté par un Mandarin à l'Ecclesiastique prisonnier; vrai que le P. de Goville l'ayant appris, cria à la calomnie, comme il fait aujourd'hui; vrai que l'Ecrit fut produit en Original, & en même tems copié; vrai que les Missionnaires de la Propagande furent témoins de la conformité des deux Ecrits; vrai qu'ils en écrivirent à Rome; vrai que l'ordre y fut donné

pour rappeller en Europe le P. de Goville.

Récapitulation faite sans doute p. 18. pour *me faire boire* de plus en plus *le calice de l'humiliation*. Mais pourquoi y a-t-il omis un article, sur lequel il avoit tant appuyé à la page 16. & qui devoit lui paroître essentiel, parce qu'il confirmoit en quelque sorte tous les autres? Sçavoir, que *j'accusai hautement*, p. 16. *l'Ecclesiastique prisonnier d'être un calomniateur, que je l'appellai en réparation, que je lui intentai procès, & l'accusai comme faussaire?*

Est-ce à dessein que le Faiseur d'Anecdotes dissimule cet article si bien circonstancié? Peut-être a-t-il entrevû qu'il pouvoit se tourner en preuve contre lui, comme en effet il est de nature à répandre un grand jour sur toutes les faussetés, qui lui ont servi à fabriquer cette histoire.

Car enfin un *procès intenté* par un Missionnaire contre un Missionnaire dans un pays infidéle, tel que la Chine, a dû faire un grand éclat, non seulement dans le pays même,

mais dans l'Europe entiere. Les Jésuites manquoient-ils alors d'ennemis à Canton? Non certes. Et où en manquent-ils? Combien d'émissaires, combien de surveillans, combien de pensionnaires du parti répandus partout, & jusqu'à Peking même; je le répéte, jusqu'à Peking même? D'ailleurs combien de Négocians de toutes les Nations de l'Europe faisant le commerce à Canton, lesquels n'auroient pû ignorer ce *procès intenté?*

Par quelle fatalité ne met-on donc sur la scene qu'en l'année 1736. & après un *démenti net & formel*, L. 1. p. 1. un fait si public, si criant, & si scandaleux, qui seroit arrivé à Canton quinze ou vingt ans auparavant? S'il eût été véritable, je ne crains pas de le dire, cent bouches l'auroient fait retentir dans tous les coins de l'Univers, & on l'auroit habillé de toutes les façons dans une infinité de Libelles satyriques. Cependant jusqu'à cette année 1736. on a gardé en Europe un profond silence sur ce *procès intenté*, on l'y a ignoré, &

on l'ignore encore à Canton. Preuve certaine, non-seulement que le fait est faux, mais que la Relation, *p.* 15. *dictée, écrite, & confirmée par un Missionnaire*, est pareillement une fausse Relation.

Procès intenté. Quand? A quel Tribunal? Quel Juge en a connu? Est-ce le Viceroy de Canton? Est-l'Evêque du lieu? Qu'on nous dise donc des choses possibles, vraisemblables, sensées, & prouvées, si l'on veut être crû. Quand on a tant de penchant à débiter des mensonges, du moins faudroit-il sçavoir leur donner quelque ressemblance avec la vérité.

Procès intenté. Pourquoi? à titre *de faussaire*, dit-on, *p.* 16. *de calomniateur*, & *de calomniateur appellé en réparation.* La même Réponse revient. Devant qui ai-je accusé l'Ecclésiastique prisonnier? Quel a été le Juge? Quel Jugement a-t-il rendu?

Si j'ai accusé *hautement* l'Ecclésiastique d'être un calomniateur, & un faussaire, il n'aura pas manqué

de se défendre *hautement* de cette accusation, c'est-à-dire, que du moins il s'en sera défendu pardevant tous les Missionnaires, qui étoient alors à Canton au nombre de trente ou quarante. Mais quelle nouvelle espece de prudence & de *précaution*, p. 16. dans cet Accusé! Il veut prouver *hautement* qu'il n'est ni calomniateur ni faussaire; & avant que de remettre au Mandarin l'*Original de la déclaration secrette*, il ne le fait qu'aux seuls Missionnaires de la Propagande; car il n'est fait mention que d'eux seuls, c'est-à-dire, qu'il ne le fait voir qu'à M. Appiani, & aux RR. PP. Joseph Ceru & Dominique Perroni. * Qu'il fait beau voir après cela le Faiseur d'Anecdotes dire avec emphase, *p.* 18. *l'inspection de l'Original convainquit tout le monde.* A quoi se réduit *tout ce monde?* A trois personnes seulement, & à rien plus. Je soutiens

* M. Amodei étoit déja mort dès le 24. Juillet 1715, plus d'un an avant que le Decret *Ex illâ Die, &c.* fût arrivé, & eût pû être publié à la Chine.

donc, & sans crainte d'être démenti par *tout* ce *monde* qu'il cite, je soutiens que tout le détail de la *Relation, dictée, écrite, & confirmée par un Missionnaire*, est une pure fiction aussi notoire que celle de la *déclaration secrette*, ou de *l'écrit secret favorable aux Superstitions condamnées, déposé chez un Mandarin*. Cet *écrit secret* n'exista jamais, & c'est encore une piece fausse & supposée.

D'où il résulte, 1°. que cet *Ecrit secret* n'a pû être ni *déterré par l'Ecclésiastique prisonnier*, p. 15. & 16. 2°. ni *communiqué à l'Ecclésiastique par un Mandarin*, 3°. ni *copié par un Catéchiste*, 4°. ni la *copie montrée aux Missionnaires de la Propagande*, 5°. ni ladite *copie envoyée par eux à Rome*, 6°. ni *l'Original remis au Mandarin*, 7°. ni *en conséquence l'ordre donné au General des Jesuites de me faire passer en France*. Tous faits avancés avec autant de hardiesse, que de fausseté : Ces conséquences sont liées nécessairement avec le principe. Il s'agit de l'établir.

d'un maniere convaincante, & qui ne laiſſe pas le moindre doute.

En premier lieu, ſi cet *écrit ſecret* eſt réel, & que la *copie en ait été envoyée à Rome*, ainſi que l'aſſure le Faiſeur d'Anecdotes, & qu'elle y ait été reçuë, elle doit être dans les Archives de la Propagande. Pourquoi ne la produit-il pas, lui qui, à l'entendre, ſemble avoir la clef de ces Archives, & en diſpoſer à ſon gré? après le *défi* que je lui ai donné, c'étoit une voye ſûre de ſe juſtifier & de me confondre? Pourquoi ne s'en ſert-il pas? Eſt-ce par ménagement pour ma perſonne? N'eſt-ce pas plûtôt par l'impuiſſance où il eſt de produire ce qui n'a jamais exiſté?

Qu'il me réponde en ſecond lieu, en quelle langue étoit cette *declaration ſecrette.* Ce ne pouvoit être qu'en Latin ou en François, car je ne ſçai ni écrire les caracteres Chinois, ni même manier le pinceau. On la ſuppoſe pourtant de ma main, puiſqu'un *Catéchiſte ayant appliqué un papier fin & tranſparent ſur l'Original, en*

fit une copie très-ressemblante. p. 16. On avoit déja dit nettement p. 413. dans les Anecdotes que l'*Original* étoit *écrit de la main du P. de Goville.*

Or, à quel propos donner à des Mandarins une *déclaration secrette*, en une langue qu'ils ne pouvoient ni lire, ni entendre? De la donner sans que ni moi, ni aucun Missionnaire de Canton en ayons été requis par aucun Mandarin? De la donner *en faveur des superstitions condamnées*, après avoir signé en 1716 avec serment le Decret du S. Siége? Encore faut-il quelque apparence de raison, ou plûtôt quelque grand intérêt pour violer un serment rendu publiquement & par écrit, & cela au hazard d'être infailliblement découvert; car enfin je n'ignorois pas combien il y avoit alors à Canton d'yeux ennemis qui m'éclairoient de fort près, & qui étudioient toutes mes démarches. Est-on scélérat & parjure de gayeté de cœur? Se fait-on un jeu de trahir sans fruit sa conscience, précisément pour la trahir?

Mais quel intérêt pouvois-je avoir,

& qu'avois-je à espérer de Canton pour leur donner une *déclaration secrette contre le Saint Siége ?* Dès l'année 1707 j'avois reçu la Patente de l'Empereur, & en vertu de cette Patente il m'étoit permis de rester dans l'Empire. Au mois de Janvier 1708 je commençai à demeurer à Canton en toute liberté, gérant les affaires de notre Mission Françoise au vû & au sçû des Mandarins, & avec l'exprès consentement du Viceroi. J'ai beau y penser je ne vois rien qui puisse fournir le plus léger prétexte à une supposition si mal concertée.

Le Faiseur d'Anecdotes pour donner à ses calomnies quelque air de vérité hazarde deux conjectures, que j'ai honte de rapporter, tant elles sont frivoles.

La premiere, c'est, dit-il, *p.* 18. que *j'ai été forcé de répondre* par une déclaration secrette *conformement au sentiment de la Compagnie.* Qui donc m'a *forcé de répondre ?* Quand ai-je été interrogé ? Car une réponse, surtout une *réponse forcée* suppose une

interrogation. Par qui ai-je été interrogé ? à quelle occasion ?

Avant les Decrets de Clement XI. les Jesuites permettoient, il est vrai, & ils ont cru devoir permettre les cérémonies Chinoises, telles qu'Alexandre VII. les avoit permises, & ils les regardoient comme un culte civil & politique. Peut-on douter qu'ils n'ayent agi de bonne foi, de même que tant de Missionnaires de différens Ordres, qui ont tenu la même conduite ? C'est la justice que leur rend Clement XI. lui-même dans le Decret du 20. Novembre 1704. en excusant, comme il fait, la droiture de leurs intentions.* Mais depuis la publication du Decret *Ex illâ die* faite à la Chine en 1716. les Jesuites n'ont plus qu'un

* *Culpandos non esse illos Missionarios qui aliam praxim. . . . sequi hactenus duxerunt, cum mirum videri non debeat, quod in ejusmodi materiâ per tot annos discussâ, & in quâ juxta diversas Apostolicæ sedi expositas circumstantias, diversa iisdem antehac emanarunt ejusdem sedis responsa, concordes omnes non fuerint in eâdem sententiâ.*

ſeul & même ſentiment, qui eſt celui de la ſoumiſſion. Les calomnies & les ſatyres de leurs ennemis n'ont ſervi qu'à la rendre plus autentique & plus ſolemnelle. Le S. Siége a la ſignature de chaque Miſſionnaire Jéſuite. La vérité parle aux yeux. S'opiniâtrer, comme fait l'Anonyme, malgré l'évidence des faits, à dire le contraire, c'eſt nier qu'il fait jour en plein midi.

Sa ſeconde conjecture eſt auſſi peu ſenſée, & également inſoutenable. Il prétend que *j'ai été obligé de me ſervir de ce moyen* (d'une déclaration ſecrette en faveur des ſuperſtitions condamnées) *pour me défendre des Portugais*, p. 18. & 19. *qui ne voyoient qu'avec des yeux mécontens le commerce que je faiſois des pains d'or des Chinois avec l'argent des Européans.*

Nouvelle calomnie ſur laquelle j'aurai bien-tôt de quoi le confondre. En attendant, qu'il me diſe ce que j'avois à craindre des Marchands *Portugais* : je demeurois à Canton

avec la Patente de l'Empereur, & la permiſſion expreſſe du Viceroi. J'étois en poſſeſſion depuis l'année 1708. d'y exercer mon emploi ſans contradiction. Que pouvois-je donc craindre des *Portuguais* dans un Port, qui d'ailleurs étoit libre & ouvert à toutes les Nations? N'ayant rien à craindre de la part *des Portuguais*, quel beſoin pouvois-je avoir de me *défendre* d'eux? Ayant à me *défendre* d'eux, le plaiſant moyen pour m'en *défendre*, que de *mettre en dépôt* chez des Infidéles *une déclaration ſecrette en faveur des ſuperſtitions condamnées?*

Déclaration ſecrette, dit-on, *& donnée pour n'être pas montrée.* Une piece ſecrette & donnée pour n'être pas montrée, fut-elle jamais faite pour ſervir de *défenſe?*

Déclaration en faveur des ſuperſtitions condamnées. Et qu'importe à des Marchands Portuguais ce que penſe ou ne penſe pas un Miſſionnaire François en matiere de Religion?

Déclaration dépoſée chez des Infideles. Et cette piece enſevelie dans

l'oubli même des Infideles, dont le ſort étoit de ne jamais voir le jour, on la donne ſérieuſement pour une arme offenſive & *défenſive* contre *les Portuguais*? Non, le public n'eſt point aſſez dupe, ni aſſez crédule, pour ajouter foi à des impoſtures ſi groſſierement imaginées.

Cependant que l'Auteur de ces impoſtures ſuppoſe des faits arrivés à la Chine, c'eſt-à-dire, à cinq ou ſix mille lieuës de la France, & que ſur ces faits tant de fois réfutés, il tâche d'en impoſer au Public, j'en ſuis moins ſurpris. Il ſçait qu'il n'eſt pas facile d'éclaircir la vérité dans des pays ſi éloignés. Mais ne faut-il pas qu'il ait perdu toute pudeur, pour ſuppoſer, comme étant arrivés en Europe, des faits qui ſe ſeroient, pour ainſi dire, paſſés ſous nos yeux, s'ils étoient véritables, & dont il eſt ſi aiſé de découvrir la fauſſeté. C'eſt ce que fait le Faiſeur d'Anecdotes, qui, après un *démenti le plus formel*, a encore le front de ſoutenir *L. 1. p. 1.* dans ſa Réponſe la même fauſſeté qu'il avoit avancée dans ſes

Anecdotes, sçavoir, *que le Général* p. 55. *des Jésuites en conséquence d'un ordre de la S. Congrégation m'a rappellé en France. La S. Congrégation a ses Archives*, lui ai-je dit avec l'assurance d'un homme qui ne craint rien, parce qu'en effet il n'a rien à craindre. Je l'ai dit, & je le répete avec la même assurance. *La S. Congrégation* L. 1. p. 1. *a ses Archives. Qu'on les consulte*, tant sur les ordres prétendus donnés au Général des Jésuites pour me rappeller en France que sur la déclaration secrette ou sur la réponse à la consultation, *à coup sûr on n'y trouvera jamais ce qui n'a jamais été.* L'ordre de me rappeller de la Chine est donc évidemment une pure fiction. La *Déclaration secrette* qui l'a, dit-on, occasionné, est donc aussi malicieusement supposée que l'ordre même.

A tant de calomnies que l'Anonyme a imaginées & qu'il débite sans honte à la faveur des ténébres où il se tient caché, il ajoute un *fait nouveau*, qui lui a échappé dans

ſes ſix Tomes d'Anecdotes, & dont heureuſement il s'eſt rappellé le ſouvenir dans ſa Réponſe. Il me reproche, *p.* 19. d'avoir fait à Canton *un des plus grands négoces de l'Orient.* Après quoi il me remet charitablement devant les yeux *les Loix de Dieu & de l'Egliſe qui défendent le négoce ſi fortement aux Eccléſiaſtiques & aux Religieux.* Je lui ſuis obligé de ſon zéle à me rappeller le ſouvenir de mes devoirs, mais j'aurois voulu qu'il eût été plus attentif à ne ſe pas contredire lui-même. Dans la même page, où il parle de ce *fait* comme *nouveau*, on n'a qu'à lire cinq ou ſix lignes de ſuite, & l'on verra que tout à coup ce même *fait* ceſſe ſous ſa plume d'être *nouveau.* C'eſt, dit-il, *p.* 19. *la coutume de la Compagnie auſſi déclarée pour le négoce dans ces païs d'Orient, que pour les cultes condamnés.*

Mais que le fait ſoit nouveau ou non, l'accuſation n'en eſt pas moins grave, & ſans doute il en a des

preuves d'une évidence inconteſtable, & auſquelles il n'y a point de replique. Examinons-les. C'eſt ainſi qu'il s'exprime.

Quand le P. de Goville devroit crier de toutes ſes forces, p. 19. *on dira qu'il exerçoit à Canton un des plus grands négoces de l'Orient qui conſiſte à changer les pains d'or des Chinois avec l'argent des Etrangers. Les Marchands François, Oſtendois, & ſur-tout les Anglois qui abondent à Canton, ſont autant de témoins de ce nouveau fait, auquel il pourra donner les couleurs qu'il voudra, mais qu'il ne ſçauroit nier, ſans ſe décrier auprès de tant d'honnêtes gens, qui l'ont vû, & qui ont traité avec lui.*

Loin de *crier de toutes mes forces*, je ſouſcris avec plaiſir aux éloges qu'il donne à ces Meſſieurs, ſur-tout aux François, avec leſquels il étoit naturel que j'euſſe des liaiſons plus particulieres, & dont j'ai connu de près le mérite & la probité. Je m'en tiens volontiers à leur témoignage. Ils ont éprouvé plus d'une fois quelle étoit ma délicateſſe à ne

point entrer dans ce qui concernoit leur négoce.

Quelques-uns d'eux qui se défioient des Marchands Chinois naturellement rusés & trompeurs, ont eu souvent recours à moi, soit par rapport aux Mandarins de la Douane & autres, soit par rapport aux Marchands de Canton, pour sçavoir à qui ils pourroient s'adresser avec plus de sûreté, & je leur indiquois ceux de ces Marchands qui étoient le plus en réputation de probité & de bonne foy. Ils sçavent qu'en leur rendant ce foible service, ni l'or des Chinois, ni l'argent des Européans n'ont jamais passé par mes mains, & je suis persuadé que s'il étoit nécessaire, ils en donneroient le démenti à ce ténébreux Auteur des Anecdotes.

Si ce fait *nouveau* eût été réel & public, comme il le prétend, *p.* 19. il seroit venu infailliblement à la connoissance de Monseigneur Mezzabarba Légat Apostolique, qui n'auroit pû se dispenser de m'en faire de justes reprimandes. En ai-je

reçû de sa part ? Cet illustre Prélat est encore plein de vie, il est aisé de s'en informer. Du moins mes Supérieurs n'auroient pû l'ignorer, & le parti le plus moderé qu'ils auroient eu à prendre pour éviter l'éclat, c'étoit de me retirer de Canton ; cependant ils m'y ont laissé près de dix-sept ans sans interruption, toujours chargé des affaires de notre Mission Françoise ; & lorsqu'il s'est agi d'une députation en France, leur choix a tombé sur moi préférablement à tout autre.

Il semble que cela devroit suffire pour confondre l'Auteur Anonyme qui a fabriqué cette nouvelle imposture ; mais il cite Messieurs les Marchands d'Europe, comme *témoins oculaires* de ce *fait nouveau*, qui *l'ont vû*, dit-il, *p.* 19. & qui *ont traité avec moi*, que *je ne sçaurois nier sans me décrier dans leur esprit.* C'est-là l'unique preuve sur laquelle il fonde son accusation calomnieuse. La preuve est forte, & le cas que j'ai toujours fait de la probité de ces Messieurs, ne me per-

met pas de recuser leurs témoignages. Ainsi il n'avoit qu'à les rapporter, & j'étois convaincu d'avoit *fait à Canton le plus grand négoce de l'Orient.* Mais du moins que ne nomme-t-il quelqu'un de ceux qu'il cite, *qui ont vû le fait nouveau* de mon négoce, & *qui ont traité avec moi.* A-t-il donc acquis le droit d'être crû sur sa parole? Je ne prétends pas, moi, qu'il me croye sur la mienne; & pour le satisfaire & achever de le confondre, je vais les rapporter ces témoignages, donnés non-seulement par ceux qu'il prend à témoin de ce *fait nouveau*, mais encore par le R. P. Joseph Cerù Procureur Général de la Congrégation de la Propagande à Canton, où il a demeuré en cette qualité tout le tems qu'il a été Missionnaire de la Chine.

On trouvera ces témoignages déposés en original, chez M. Melin, Notaire à Paris, demeurant ruë S. Antoine, Paroisse S. Paul. Ils sont de personnes connuës, de personnes en place, qui ont mérité par leur pro-

bité toute l'eſtime & toute la confiance, l'un des deux Légats du ſaint Siége, Monſeigneur le Cardinal de Tournon, & Monſeigneur Mezzabarba, Patriarche d'Alexandrie; & les autres, de la Royale Compagnie des Indes, qui pendant pluſieurs années les a fait Chefs & Directeurs de ſon commerce à la Chine, abandonnant ſes plus grands intérêts à leur droiture & à leur capacité.

Pour ce qui regarde la calomnie de la *déclaration ſecrette en faveur des Superſtitions condamnées*, ſi je ne cite que le ſeul R. P. Joſeph Cerù Protonotaire Apoſtolique, & depuis l'année 1710. juſqu'à 1736. Procureur Général de la Ste Congrégation, c'eſt que ſon témoignage eſt ſuffiſant & ſans réplique, & que d'ailleurs les trois autres Miſſionnaires de la Propagande, qui demeuroient avec lui à Canton, ſçavoir M. Amodei, le R. P. Perroni, & M. Appiani, ſont morts, le premier à Canton le 24. Juillet 1715, le ſecond à Canton le 14. Octobre 1729, &

le dernier à Macao au mois d'Août 1732.

Témoignage du R. P. Joseph Cerù, Protonotaire Apostolique, & Procureur Général de la sacrée Congrégation.

Ego infrascriptus requisitus pro veritate, attestor me nunquam scivisse aut audivisse toto tempore quo demoratus fui in Sinis in civitate Cantoniensi, nimirum ab anno 1710. usque ad annum 1721. Missionarius & Procurator Generalis S. Congregationis de Propagandâ fide, A. R. P. Petrum de Goville, S. J. Missionarium, & Cantone Procuratorem RR. PP. Gallorum ejusdem Societatis in Sinis fecisse & dedisse Cantone, uti fertur, cuidam Mandarino scriptum favorabile Superstitionibus Sinensibus, proscriptis & damnatis à S. Sede Apostolicâ, & multò minus me unquam vidisse ipsius Copiam vel Originale.

Insuper attestor toto temporis spatio, quo in Sinis mansi cum eodem

R. P. de Goville in civitate Cantoniensi, me numquam sensisse, aut ab aliis rescivisse, vel audivisse præfatum A. R. P. de Goville auri commercium exercuisse in prædictâ civitate Cantoniensi cum Mercatoribus Europæis. In quorum fidem hanc attestationem meâ manu scripsi, & subscripsi, atque meo solito sigillo munivi. Romæ in domo S. Laurentii in Lucinâ die 3. Aprilis 1736.

Joseph Cerù C. R. M. Protonotarius Apostolicus, & in Curiâ Procurator Generalis Missionum Orientalium S. Congregationis de Propagandâ fide.

Je soussigné, requis de dire la vérité, atteste que tout le tems que j'ai demeuré en Chine dans la Ville de Canton, c'est à dire, depuis 1710. *jusqu'à* 1721. (inclusivement) *en qualité de Missionnaire, & de Procureur Général de la Ste Congrégation* de Propaganda fide, *je n'ai jamais sçû ni oui dire que le R. P. Pierre de Goville, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, & Procureur à Canton des RR. PP. Jésuites*

François, ait fait & donné à Canton, comme il est dit, un Ecrit favorable aux Superstitions Chinoises, proscrites & condamnées par le Saint Siége Apostolique ; beaucoup moins ai je jamais vû la copie ou l'original de cet Ecrit.

De plus j'atteste que tout le tems susdit que j'ai passé à la Chine avec le Pere de Goville dans la Ville de Canton, je n'ai jamais pensé, ni sçû d'ailleurs, ni oui dire, que ledit P. de Goville ai exercé à Canton le commerce de l'or. En foi de quoi j'ai écrit de ma main & signé la présente Attestation; & mis à icelle le sceau dont j'ai coutume de me servir. A Rome dans la maison de Saint Laurent in Lucina le 3. Avril 1736.

Joseph Cerù de la Congregation des Clercs Mineurs, Protonotaire Apostolique, & Procureur Général en Cour de Rome des Missions Orientales de la Sacrée Congrégation de Propagandâ fide.

Après tant de traits calomnieux lancés contre les Jésuites par l'Au-

teur Anonyme des Anecdotes, il a encore l'audace de prendre le ton haut, & de leur adresser ces paroles p. 72. d'un air insultant : *Ecoutez, mes Peres, & soyez confondus.* J'aurois bien plus de raison d'emprunter ici son stile, & de lui dire à mon tour : *Ecoutez & soyez confondu.*

On eut, dites-vous *p.* 16. & 17. *la précaution de faire voir l'original de la déclaration du P. de Goville à plusieurs Missionnaires .... & ceux-ci écrivirent à Rome, & y envoyerent la copie très-ressemblante*, confrontée avec l'original..... *Ils furent témoins de la conformité des deux écrits.* Voilà ce que vous avancez, *p.* 55. Et le Procureur Général de la Propagande, son homme de confiance, & l'ame de tous ses Missionnaires, vous répond nettement : *Je n'ai jamais vû ni la Copie ni l'Original de cet écrit favorable aux Superstitions condamnées : atte∫tor .... multò minus me unquam vidisse ipsius Copiam vel Originale.* Ce qu'il

n'a jamais eû ſous les yeux, comment l'a-t-il eu dans les mains pour l'envoyer à Rome? N'ayant vû ni l'Original ni la Copie, comment a-t-il pû confronter la Copie avec l'Original?

Ecoutez encore & ſoyez confondu. *Le commerce que je faiſois des pains d'or des Chinois contre l'argent des Européans*, étoit, dites-vous p. 19. de notorieté publique à Canton, *& les Marchands François, Oſtendois & Anglois en ſont autant de témoins.* Et le même R. Pere qui a commencé à être Procureur Général de la Propagande à Canton depuis 1710 juſqu'en 1721 incluſivement, & qui continue encore à Rome dans le même emploi, tant on a reconnu en lui de ſageſſe, de capacité, & de vertu: Ce même R. Pere, dis-je, *atteſte qu'il n'a jamais penſé, ni ſçû d'ailleurs, ni oui dire de moi rien de ſemblable: Inſuper atteſtor .... me nunquam ſenſiſſe, aut ab aliis reſciviſſe, vel audiviſſe Præfatum R. Patrem auri commercium exercuiſſe.* Ecoutez donc & ſoyez confondu,

Témoignage de M. de la Bretesche Litoust, Chef & Directeur du Commerce de la Compagnie des Indes à Canton.

» Pour satisfaire à la justice que » vous attendez de moi, mon très-» Révérend Pere, je certifie par le » présent, que pendant les années » 1721, 1722 & 1723. que je suis » resté à Canton pour la Compa-» gnie des Indes, je n'ai vû prati-» quer aucune espece de commer-» ce, ni à vous, mon R. P. ni à » aucun de votre Societé. En foy » de quoi j'ai signé. A Nantes le 6 » Mai 1736. DE LA BRETESCHE » LITOUST.

Témoignage de M. Du Vélaër, Chef & Directeur du Commerce de la Compagnie des Indes à Canton.

„ Par l'Extrait que vous m'en-„ voyez, mon R. P. vous m'appre-„ nez une nouvelle à laquelle je suis „ bien sensible, étant parfaitement

„ convaincu de votre innocence, „ ſur ce que vos ennemis s'aviſent „ de vous imputer. J'ai paſſé douze „ ans de ſuite au ſervice de la Com- „ pagnie à la Chine & dans tous les „ Ports de l'Inde ; & pendant les „ quatre dernieres années, j'ai été „ Directeur de ſon Commerce à „ Canton. Il ſeroit aſſez difficile que „ pendant un ſi long ſéjour, voyant „ tous les Négocians & Chinois & „ Etrangers, le Commerce dont on „ vous accuſe ne fût pas venu à ma „ connoiſſance. Je vous dois donc „ la juſtice, & je ſuis charmé de „ vous la rendre, que je n'ai jamais „ oui dire ſur les lieux, qu'on vous „ ait en aucune façon ſoupçonné „ d'avoir traité avec les Marchands „ d'Europe, d'avoir exercé le Com- „ merce de l'or, ni d'avoir chargé „ les pains d'or des Chinois avec „ l'argent des Etrangers.

„ Je prends, M. R. Pere, toute „ la part poſſible à la peine qu'on „ vous fait injuſtement, & je ſou- „ haite que mon témoignage rendu „ à la vérité, puiſſe vous ſervir dans

» le besoin, & en quelque sorte » vous consoler. Je suis, &c. A l'O» rient ce 20. Mars 1736. Du » Velaer.

» P. S. J'oubliois de vous dire, » M. R. Pere, qu'après les différentes » questions qu'on m'a faites à mon » retour en France, sur vos Mis» sions de l'Orient, je dois être » moins surpris qu'un autre, des » traits qui échappent continuelle» ment à vos Adversaires. J'en ai » été cependant quelquefois aussi » scandalisé, qu'il est vrai que la » conduite & le zéle de vos Mis» sionnaires m'ont toujours édifié » dans toutes les parties de l'Asie » & de l'Amérique que j'ai parcou» rues. Du Velaer.

Témoignage de M. Gardin du Brossay, premier Lieutenant sur les Vaisseaux de la Compagnie des Indes.

,, Je soussigné requis par le R. » P. de Goville, ancien Missionnai» re de la Chine, de dire la plus » exacte vérité, reconnois & dé-

» clare que pendant mon séjour
» d'environ quatre ans & demi aux
» Indes, étant arrivé à la Chine
» le 30. Septembre 1720. & à
» Canton le 13. May 1721. & de
» retour en France le 24. Juillet
» 1724. je n'ai ni vû, ni sçû, ni
» oui dire, qu'il ait jamais fait le
» commerce de l'or, soit avec des
» Marchands Européans, soit avec
» d'autres Etrangers, ni qu'il ait ja-
» mais fait aucun traité avec eux.
» En foi de quoi je rends le pré-
» sent Témoignage, & que dans
» trois voyages que j'ai faits depuis
» à Canton, je n'ai jamais entendu
» dire rien de semblable sur son
» compte, soit de la part des Mar-
» chands Européans, soit de celle
„ des Chinois, ni des Missionnai-
„ res qui demeuroient alors à Can-
„ ton. Fait à Rennes le 16. May
„ 1736.

GARDIN DU BROSSAY, premier
Lieutenant sur les Vaisseaux
de la Compagnie des Indes.

Le même Auteur ajoûte dans sa

Lettre de même datte : J'entre vé-
„ ritablement dans vos peines, &
„ je m'étonne, comme vous, qu'il
„ se trouve des gens assez méchans,
„ pour avancer des faits aussi ca-
„ lomnieux que ceux que l'on vous
„ impute. Heureusement vous avez
„ pour vous votre conscience, &
„ le témoignage de tout ce qu'il y
„ a d'honnêtes gens qui vous ont
„ connu. Je n'en excepte ni Chi-
„ nois ; ni Anglois, ni François · je
„ vous envoye le mien, & je sou-
„ haite de tout mon cœur qu'on
„ vous rende la même justice par
„ tout. GARDIN DU BROSSAY.

Témoignage de M. Arson.

„ En suivant les conseils du R.
„ P. de Goville Jésuite, par rapport
„ aux affaires de mon Commerce
„ particulier à Canton à la Chine,
„ j'ai trouvé en lui un parfait désin-
„ téressement. Je n'ai jamais sçu par
„ moi-même, ni oüi dire sur les
„ lieux, qu'il ait fait, ou qu'on l'ait
„ soupçonné de faire aucun com-

„ merce, ſoit avec les François, ſoit „ avec aucun autre Européan ou „ Chinois. J'atteſte la vérité de ces „ faits par le préſent témoignage. „ A Villers ſur Marne ce 11. Juil- „ let 1736. ARSON.

Témoignage de M. de Lage.

„ Nous ſouſſigné Gille-René de „ Lage, Chevalier Seigneur de „ Cueilly ſur Marne, & autres lieux, „ Capitaine des Vaiſſeaux de Sa Ma- „ jeſté Catholique, Chevalier de „ l'Ordre Royal & Militaire de Saint „ Louis.

„ Après avoir lû dans un Livre „ intitulé: *Réponſe à la Lettre du* „ *Pere de Goville*, &c. page 19. *Le* „ *commerce que ce Pere faiſoit*, &c. „ Certifions à tous qu'il appartien- „ dra, qu'en l'année 1713. nous „ ſommes partis de Cadix pour le „ voyage de la Mer du Sud ſur la „ Frégate Notre-Dame de Lorette, „ dont nous étions Capitaine & Di- „ recteur; que de Lima au Perou „ nous avons fait route pour les

„ Côtes de la Chine ; qu'au mois
„ de Janvier 1716. nous sommes
„ arrivés à Macao, & de là à Can-
„ ton Capitale de la Province en
„ Chine, où nous sommes restés
„ environ dix mois : nous y avons
„ connu le Pere de Goville, Su-
„ périeur d'une Mission, qui, à
„ notre priere, voulut bien nous
„ assister de ses conseils, nous ac-
„ compagner chez les Mandarins de
„ Guerre & de Doüane, voir si nos
„ Interprétes disoient à ces Officiers
„ ce que nous leur disions, & vé-
„ rifier si les traités de pains d'or,
„ & autres effets que nous acqué-
„ rions des Négocians Chinois par
„ contrat double en langue Fran-
„ çoise & caracteres Chinois, étoient
„ conformes à nos intentions. Le
„ Pere de Goville nous a rendu à
„ ce sujet plusieurs services essen-
„ tiels, & sans lui nous aurions été
„ fort embarrassés ; c'est en cela uni-
„ quement qu'ont consisté les rela-
„ tions que nous avons eu avec lui
„ pendant notre séjour à Canton ;
„ ce que nous certifions véritable.

„ A Paris ce 10. Juillet 1736. &
„ y avons apposé le cachet de nos
„ armes. DE LAGE DE CUEILLY.

L'Anonyme ne s'avisera t-il pas de dire que ces témoignages sont contre moi, & appuyent la malignité de ses accusations ? car que sçait-on ; il n'y a rien à quoi on ne doive s'attendre d'un homme de son caractere, toujours déterminé, quand il pense aux Jésuites, à parler contre les lumieres de sa conscience, & à combattre la vérité connuë. Il a bien osé donner pour des faits avoués, les mêmes faits que j'ai contredits si hautement, & sur lesquels je lui ai donné le démenti le plus formel & le plus autentique.

J'avois dit dans ma premiere Lettre que l'Ouvrage des Anecdotes n'étoit, à proprement parler, qu'*un tissu de faussetés*, p. 3. *d'injures, de vagues & de violentes déclamations*, & il répond que ma Lettre en *dit assez*, (Avert. p. 1.) *pour faire juger de la vérité des faits raportés.*

J'avois dit que la relation d'un particulier, attribuée à Monseigneur

Mezzabarba, Patriarche d'Alexandrie, *p. 6. telle que nous la voyons, pleine de fiel à chaque page, de remarques fausses & infamantes d'un prétendu Missionnaire, de noires calomnies sans preuves & sans nombre, calomnioit cet illustre Prélat*, Avert. p. 1. *& ma Lettre*, répond hardiment l'Anonyme, *fait juger de la sincérité du Journal.*

J'avois rapporté ces paroles du P. Foucquet Jésuite, *p.* 5. maintenant Evêque d'Eleutheropolis, tirées d'une de ses Lettres, que l'Anonyme a rendue publique, *Tom. 4. p. 66.* „ J'ai toujours crû que notre Compagnie s'étoit distinguée dès sa naissance, par son zele à combattre dans toutes les parties du monde les erreurs dans la Doctrine, les déreglemens dans les mœurs, & les Cultes superstitieux qui deshonorent la Religion: c'est, ce me semble, ce qu'elle a fait avec succès sous les ordres du Vicaire de Jesus-Christ, par tout où il a jugé à propos de l'employer. „ Paroles contradictoires à tant d'atroces

troces calomnies,dont fourmille tout l'Ouvrage des Anecdotes. Que fait cet Auteur? Il ose dire que c'est *fauſſement*, que *j'attribuë* au P. Foucquet ce qu'il a écrit, *p.* 70. Est-ce donc que ce qu'il avoit écrit, il l'a depuis retracté? Qu'on nous montre cette retractation. C'est un nouveau défi que je fais à l'Anonyme, & dont il ne se tirera pas mieux que des précédens. Moi au contraire, j'ose l'assurer que ce témoignage rendu à la vérité par le Jésuite, ne sera jamais contredit, ni désavoué par l'Evêque.

J'ai souscrit, disois-je, *p.* 2. *au Decret de Clement XI. publié à la Chine en l'année* 1716. *avec une entiere soumission de cœur & d'esprit.... & je ne me suis jamais départi de l'obeissance que je promis.* Je rendois encore la même justice à tous les Missionnaires Jésuites, François & non François. Et l'Anonyme, comme s'il avoit entrepris de justifier sa révolte contre les décisions Dogmatiques de l'Eglise, en s'associant ma-

licieusement les Jésuites, s'acharne à leur prêter en cent endroits de sa Réponse*, un *complot* insensé *contre la Bulle* Ex illa die, *un concert* impie *pour ne se soumettre jamais*, une *désobeissance ouverte & scandaleuse*, une *révolte enfin devenuë aussi naturelle à la Societé*, p. 45. *que la nécessité de respirer pour vivre.*

Il cite le Decret d'Innocent XIII. donné le 13. Septembre 1723. contre les Jésuites, qui n'avoient été ni appellés, ni ouis; mais il n'a pas la droiture d'ajoûter dans sa réponse, que Benoît XIII. son successeur, après avoir vû & examiné ce qu'ils alleguerent pour leur défense, le révoqua du moins verbalement dès le mois de Mars 1725. Preuve incontestable, & de la soumission des Missionnaires Jésuites au Décret *Ex illa die*, & de la persuasion, où étoit ce saint Pape, de la sincérité de leur soumission.

Des Actes publics rapportés dans

* P. 5. 17. 21. 45. 48. 52. 68. 78. 98. &c.

le vingt-uniéme Recueil des Lettres Edifiantes & Curieuses, *p.* 217. & *suiv.* nous apprennent pour quelle raison tous les Missionnaires, sans exception, de quelque Ordre qu'ils fussent, ont été exilés de Canton à Macao. Et par la plus insigne malignité, ou par un accès de folie qu'on ne peut comprendre, *on vous a chassés*, dit l'Anonyme, *p.* 105. *&c. pour avoir voulu détrôner un Prince qui occupoit légitimement le Trône*, ne faisant pas réfléxion que les Jésuites de Peking, c'est-à-dire, ces prétendus ennemis du Trône, non-seulement sont encore tous à Peking, comme auparavant au nombre d'une vingtaine & davantage, mais qu'ils y sont pour la plûpart au service, & même dans les bonnes graces de l'Empereur *Yong tching*; & que ce Prince, bien loin d'avoir chassé les anciens Missionnaires, vient encore tout récemment, & à leur priere, d'en appeller deux nouveaux à sa Cour, sçavoir, les PP. Boussel & Foureau.

Les deux Légats du S. Siége à la Chine étoient chargés d'une Commiſſion infiniment délicate, & dont l'execution, ſuivant les régles de la prudence humaine, étoit trés-difficile, pour ne pas dire impoſſible. S'ils ont eu le malheur de n'y pas réuſſir, c'eſt aux Jéſuites qu'il faut s'en prendre, dit le Faiſeur d'Anecdotes, car il eſt déterminé à les rendre coupables de tout le mal qui arrive. Quoi de plus injuſte? S'il venoit en France un Légat du S. Siége, pour y faire abroger la Loy Salique, tout le crédit des Jéſuites, quelque grand qu'on le ſuppoſât, viendroit il à bout de faire changer cette Loy? Et où ſeroit alors l'équité & le bon ſens de leur imputer le mauvais ſuccès de la négociation?

L'application eſt aiſée à faire. Les honneurs décernés dans l'Empire de la Chine envers le Philoſophe Confucius, & les Ancêtres, juſqu'à la quatriéme génération ſeulement & non au-delà, ſont la baſe du Gouvernement de la Nation, & les Chi-

nois tiennent à leurs uſages, du moins autant que nous tenons à notre Loy Salique. Ce que le Fils aîné de l'Egliſe refuſeroit à la Tiare, qu'il reſpecte & qu'il honore, eſt-il ſurprenant qu'un Empereur infidéle ne l'ait pas accordé aux Légats du S. Siége ?

Je crois avoir démontré, pour parler le langage de l'Anonyme, *avec la clarté des rayons du Soleil*, que les Anecdotes, cet Ouvrage de ténébres, auquel pluſieurs mains ont travaillé, comme on le voit par les différences du ſtyle, n'eſt qu'un tiſſu de fauſſetés, de menſonges, d'invectives, d'impoſtures & de calomnies. C'eſt donc avec vérité que je puis appliquer aux Auteurs inconnus de ce Libelle, ce qu'ils diſent ſi fauſſement des Jéſuites, dans l'Avertiſſement qui eſt à la tête de leur Réponſe, *p.* 1.

Compte déſormais, *qui voudra ſur la parole* de ces Ecrivains ſans nom, qui, dans l'obſcurité où ils ſe cachent, inondent l'Europe de leurs

Libelles & de leurs Satyres contre les Jésuites. *Le Public n'en veut plus être la duppe. On sçait depuis long-tems ce que ce nouveau genre d'hommes est capable de dire & d'écrire* contr'eux. *Nier les vérités les plus sensibles, répéter sans cesse les faussetés cent fois réfutées, assurer avec une intrepidité qui déconcerte ce qu'ils sçavent n'être pas vrai, remplir leurs Ecrits de fables & d'impostures, ce sont les traits par lesquels* ces Ecrivains ténébreux *se font tous les jours connoître à l'Univers. C'est en particulier le caractere* des Auteurs de ces prétenduës Anecdotes, qui ne sont que des rapsodies usées, & un chef-d'œuvre de malignité & de mauvaise foi.

Ils promettent dans la Réponse à ma Lettre, de nouveaux Mémoires contre les Jésuites, c'est à dire, de nouvelles contraventions aux ordres du S. Siége, de nouvelles impostures, & de nouveaux scandales. Pour moi, s'ils m'attaquent encore, je me condamne dès-à-présent

au ſilence. Par-là, ſelon l'expreſſion de l'Apôtre, *j'entaſſerai des Charbons ardens ſur leur tête*, (Rom. 12. 20.) & j'aurai du moins la conſolation de leur donner un exemple de patience & de charité, qui s'élevera un jour contre eux.

Quoiqu'il en ſoit, de la conduite qu'ils tiendront à mon égard, je leur pardonne d'avance, & leurs injures & leurs calomnies, tant celles qu'ils pourroient inventer dans la ſuite, que celles qu'ils ont déja répanduës par tout, qu'ils ont ſoutenuës opiniâtrement contre le témoignage de leur conſcience, & qu'ils ont tâché inutilement d'accréditer & de juſtifier. *In hoc cognoſcent omnes quia diſcipuli mei eſtis, ſi dilectionem habuèritis ad invicem*, Joan. 13. 35. J'ai l'honneur d'être, Monſieur.

ARTICLE CXXXIII.

EXAMEN D'UN PASSAGE de Saint Basile, censuré par M. Bayle, à l'Article des Marcionites, Lettre F. & justifié par le P. Merlin Jesuite.

„ DIeu, dit Saint Basile, n'a „ point voulu que nous l'amassions par force; & nous-mêmes nous ne croyons pas que nos valets soient affectionnés à notre service, pendant que nous les tenons à la chaîne, mais seulement lorsqu'ils obéissent de bon gré. „ C'est l'abregé plutôt que la traduction que fait M. Bayle du Texte de S. Basile, qui est rapporté en Grec & en Latin dans le Dictionaire Critique & Historique: Il suffit de produire ici la Version Latine qu'il a plû à M. Bayle de choisir pour faire entendre le Grec. *Quoniam & tu servos, non quando vinctos in custodiâ tenes, benevolos tibi*

eße existimas, sed cum sponte omnia, quæ erga te oportet, videris agere. Sic item Deo eum puta fore amicum, non qui coactus, sed qui sponte suâ virtuteque illi obtemperat. Virtus verò ex voluntate perficitur non ex necessitate. Voilà un des exemples que M. Bayle apporte, pour montrer quelle est la foiblesse des réponses que faisoient les Saints Peres aux difficultés, qui leur étoient proposées par les Marcionites & les Manichéens sur l'origine du mal. » Pour convaincre, dit-il, S. Basi- » le que sa pensée est très-fausse, » il ne faut que le faire souvenir » de l'état du Paradis. Dieu y est » aimé, Dieu y est servi parfaite- » ment bien; & cependant les bien- » heureux n'y jouissent pas du franc » arbitre, ils n'ont plus le funeste » privilege de pouvoir pécher. Faut- » il donc les comparer à ces Es- » claves qui n'obéissent que par » force? A quoi songeoit S. Basi- » le? „ Rien moins qu'à être un

jour critiqué de la maniere que le fait M. Bayle.

Avant que d'examiner si la pensée de ce Pere est fausse en elle-même, il faut voir si c'est une réponse à quelque difficulté des Marcionites sur l'origine du mal, & en particulier au fameux argument tiré de la prévision du péché, dont ces hérétiques faisoient parade. C'est à quoi j'ai fait d'abord attention, & j'ai trouvé que S. Basile ne pensoit pas plus en cet endroit aux Marcionites ou aux Manichéens qu'à M. Bayle; qu'il ne répondoit point à leurs difficultés sur l'origine du mal, ni à l'argument qui est fondé sur la prévision du péché. Cependant M. Bayle non-seulement le suppose, mais il le dit expressément. Quel est son dessein? Il veut donner à cet argument, dont il fait grand cas en vrai Marcionite, le relief d'être l'écueil de tout l'esprit & de toute la subtilité des Peres; n'a-t-il pas heureusement employé le nom de S. Basile, qui n'a pas daigné faire mention de

cet argument en un ſeul endroit de ſes ouvrages ? Dans l'Exorde de l'Homelie, où eſt contenu le Texte que M. Bayle cenſure, le ſaint Docteur combat l'Athéiſme, & il prouve que c'eſt une erreur folle & inſenſée. Il propoſe enſuite la queſtion qu'il entreprend d'examiner, ſçavoir ſi Dieu eſt auteur des maux ; & il dit que quiconque l'aſſure eſt auſſi inſenſé que celui qui nie l'exiſtence de Dieu. Il entre en matiere, en poſant pour principe inconteſtable, qu'étant l'ouvrage d'un Dieu bon, qui par ſa puiſſance nous conſerve, & qui gouverne par ſa providence toutes les choſes qui nous appartiennent tant les petites que les grandes, nous ne pouvons rien ſouffrir à moins qu'il ne le veuille. Ἐν μὲν δὴ τοῦτο ἔχειν δεῖ προειλημμέτον ἐν ταῖς διανοίαις ἡμῶν, ὅτι ποίηματα ὄντες τοῦ ἀγαθοῦ Θεοῦ, καὶ ὑπ' αὐτοῦ συγκροτούμενοι, μικρά τε καὶ μείζω περὶ ἡμᾶς οἰκονομοῦντος, οὔτε πάθοιμεν ἄν τι μὴ βουλομένου Θεοῦ. *Itaque hoc unum in anteceſſum in animis noſtris fixum*

ratumque ſit oportet, quod cum opus ſimus Dei boni, & ab ipſo conſervemur, reſque noſtræ gubernentur ab eo tum parvæ tum magnæ, neque perpeti quidquam poſſumus præter Dei voluntatem. * Si M. Bayle s'eſt perſuadé que S. Baſile avoit affaire dans cette diſpute aux Marcionites, il a dû concevoir qu'il leur parloit ainſi. Je vais vous montrer que vous êtes des inſenſés d'admettre deux Dieux, l'un auteur du bien & des choſes ſpirituelles, l'autre auteur du mal & des choſes materielles, & je commence par exiger que vous conveniez avec moi comme d'un point avoüé de part & d'autre & hors de toute conteſtation, qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu qui eſt bon, qui a tout fait, qui eſt ſeul maître de toutes choſes. Il ne ſeroit pas étrange que M. Bayle eût attribué un tel diſcours à S. Baſile; il en reproche d'auſſi abſurdes à pluſieurs Saints

* *Homil. quod Deus non eſt author malorum.*

Peres avec aussi peu de fondement.

Le saint Docteur en veut évidemment à d'anciens précurseurs du Prédestinianisme, qui faisoient Dieu auteur du peché. Il exprime ainsi la difficulté, à laquelle il prétend répondre. " Mais, dira quelqu'un,
» pourquoi Dieu ne nous a-t-il pas
» fait de maniere que notre nature
» fût impeccable, & que la volonté
» même de pecher ne fût pas en
» notre pouvoir ?" Α'λλὰ διατί οὐκ ἐν τῇ καλασκευῇ τὸ ἀναμάρτητον ἔχομεν φύσιν; ὥστε μηδὲ βουλομένοις ἡμῖν ὑπάρχειν τὸ ἁμαρτάνειν; *sed cur non ita conditi sumus, ut peccare naturâ non possimus; adeo ut ne volentibus quidem nobis facultas inesset peccandi?* Pour résoudre cette difficulté, S. Basile montre que Dieu a pû être touché de l'excellence d'un service libre, & se porter à la production des creatures capables de le lui rendre. Vous trouverez, dit-il à ses adversaires, dans votre conduite la résolution de la difficulté que vous me proposez:
" car vous-mêmes vous ne sçavés

„ point de gré à vos eſclaves, des „ marques d'affection qu'ils vous „ donnent, pendant que vous les „ tenez à la chaîne ; mais ſeulement „ lorſqu'ils ſe portent volontiers à „ l'accompliſſement de leurs devoirs „ envers vous : de même un ſervice „ forcé ne plaît point à Dieu, mais „ celui qui a pour principe la vertu. „ Or la vertu eſt l'effet d'une volonté „ libre & non pas de la néceſſité. „ Ὅτι καὶ σὺ οἰκέτας, οὐχ ὅταν δεσμίους ἔχῃς, εὔνους ἀπολαμβάνεις. ἀλλ᾽ ὅταν ἑκουσίως ἴδῃς ἀποπληροῦντάς σοι τὰ καθήκοντα, καὶ Θεῷ τοίνυν οὐ τὸ ἠναγκασμένον, φίλον, ἀλλὰ τὸ ἐξ ἀρετῆς κατορθούμενον. ἀρετὴ δὲ ἐκ προαιρέσεως καὶ οὐκ ἐξ ἀνάγκης γίνεται. J'ai rapporté ci-deſſus la Verſion Latine que M. Bayle a fait de ce Texte; elle ne manque d'exactitude que pour ces mots, καὶ Θεῷ τοίνυν οὐ τὸ ἠναγκασμένον φίλον, qu'il faut traduire ainſi en Latin, *neque Deo gratum eſt quod coactum eſt* : & en François, *Dieu n'aime pas un ſervice forcé.* Au lieu que M. Bayle a traduit en Latin, *Deo eum*

puta fore amicum, non qui coactus, sed qui sponte suâ virtuteque illi obtemperat : & en François, *Dieu n'a pas voulu que nous l'aimassions par force.* Comme M. Bayle vouloit tirer sa difficulté de l'état des bienheureux, & qu'on ne dit pas ordinairement que les bienheureux servent Dieu, mais qu'ils l'aiment, il a supposé à S. Basile d'avoir exprimé le service que nous rendons à Dieu par le terme d'amour.

Là-dessus notre Critique démontre, à qui veut prendre pour démonstration le ton décisif & le tour captieux dont il use, que S. Basile raisonne pitoyablement. Il est aisé de convaincre ce Pere *que sa pensée est très fausse ; il ne faut que le faire souvenir de l'état du Paradis.* Pour moi, je suis persuadé que S. Basile se souvenoit du Paradis pour le moins autant que M. Bayle, & que plus il s'en souvenoit, plus sa pensée lui paroissoit vraye. En effet, le Paradis ne représentoit les bienheureux à S. Basile ni comme impecca-

bles par leur nature, ni comme ayant été créés dans la possession de la gloire, dont un apanage est l'heureuse nécessité de ne point pecher; mais comme ayant mérité d'être les amis éternels de Dieu, en correspondant avec fidélité à la grace de Dieu. Voyons pourtant si M. Bayle auroit trouvé par hazard en paradis dequoi convaincre S. Basile. *Dieu y est aimé*, dit notre Critique, *Dieu y est servi parfaitement bien, & cependant les bienheureux n'y jouissent point du franc arbitre, ils n'ont plus le funeste privilege de pouvoir pecher.* Tel est donc l'argument convaincant de M. Bayle contre S. Basile: *Dieu est parfaitement bien servi dans le Ciel:* or dans le Ciel il n'y a point de libre arbitre, donc on peut servir Dieu parfaitement bien sans le libre arbitre. La pensée de S. Basile est donc très-fausse, quand il avance, que le libre arbitre étoit nécessaire pour servir Dieu. J'ai déja remarqué que cette maniere de parler, *on sert Dieu dans le Ciel*, est

extraordinaire. On dit, *Dieu nous a créé pour le ſervir en ce monde, & par ce moyen obtenir la vie éternelle* dans l'autre monde; mais on ne dit pas, Dieu nous a créé pour le ſervir en ce monde & en l'autre.

Je ſçai qu'il ne faut point diſputer des mots, mais il ne faut pas auſſi en abuſer. S'il vous plaît de vous exprimer ainſi, *on ſert Dieu dans le Ciel*, ne confondés point le ſervice de Dieu, qui eſt propre du terme avec le ſervice de Dieu qui convient à la voye; le ſervice de Dieu qui eſt un mérite, & le ſervice de Dieu qui eſt une faveur & une récompenſe; le ſervice de Dieu qui a fait les bienheureux du Paradis, & le ſervice de Dieu qui fait le bonheur du Paradis. Souffririez-vous que parmi les grands ſervices qu'ont rendu à nos Rois tant de Seigneurs de Montmorency, de Châtillon, de Clermont, on confondît l'honneur qu'ils ont eu de porter l'épée du Roi en qualité de Connêtable? Porter cette épée eſt

ſervir le Roi ; comme aimer Dieu dans le Ciel eſt ſervir Dieu. Si vous n'admettés point cette diſtinction de ſervices, ou ſi vous ne convenés point après cela que votre argument tiré du Paradis n'a nulle force contre la penſée de S. Baſile ; cherchés donc auſſi dans les limbes un argument pour démentir David : car très aſſurément on loüoit Dieu dans les limbes, quand David diſoit : *Les morts ne vous loueront point, Seigneur, ni ceux qui deſcendent dans le ſepulchre, mais nous qui vivons ſur la terre nous beniſſons votre ſaint Nom.* Il eſt clair que vous ne raiſonnés pas plus heureuſement contre le ſaint Docteur, que vous feriez contre le Prophete. C'eſt en vain que vous vous écriés : *Faut-il donc comparer les bienheureux avec des eſclaves ? A quoi ſongeoit S. Baſile ?* Il ne ſongeoit aſſurément pas, & il n'auroit jamais deviné, qu'on lui imputeroit un jour de comparer ici les bienheureux avec des eſclaves, qui travaillent à mériter les bonnes

graces de leur Maître, afin d'être récompensés par la délivrance de leur servitude & par leur affranchissement. Il auroit crû que si ses paroles donnoient un légitime fondement à quelque comparaison des bienheureux avec des esclaves, ce ne pouvoit être qu'avec des esclaves récompensés & affranchis, à cause de la fidélité qu'ils auroient eu à remplir tous leurs devoirs. Car enfin ce que les bienheureux font maintenant pour Dieu, leur amour, leurs louanges, leurs hommages sont-ils des services dont Dieu leur sçache gré, pour les en aimer davantage & augmenter leur couronne? Non sans doute. Il n'est donc pas ici question des bienheureux, puisqu'on parle d'un service qui soit méritoire, & une matiere de récompense? Vous vous jouez donc de vos Lecteurs, quand vous fondez le renversement de la pensée de S. Basile sur le service que les bienheureux rendent à Dieu. C'est ainsi que M. Bayle apostrophe souvent dans ses Livres les Auteurs qu'il critique.

Au reste, lorsqu'il qualifie de funeste le pouvoir de pecher, il enseigne une erreur. Car comme ce pouvoir a deux usages, puisqu'on l'exerce également en s'abstenant du peché & en le commettant, on peut bien dire que l'usage qu'on en fait en commettant le peché est funeste, mais rien de plus. Si même on oppose le pouvoir de pecher à l'impeccabilité telle que M. Bayle l'imagine dans une creature, que Dieu auroit produite avec une détermination invincible au bien, ce pouvoir prétendu funeste est une perfection, parce qu'il est le principe des vertus morales, dont une creature invinciblement déterminée au bien n'est pas capable. Car cette autre pensée de S. Basile est vraye, *la vertu est l'effet d'une volonté libre & non pas de la nécessité.* Je m'étonne que M. Bayle ait rapporté ces paroles en grec & en Latin sans les relever, & qu'il n'ait pas raisonné ainsi: L'amour de Dieu est sans doute une vertu, il est la plus no-

ble & la plus excellente des vertus, & bien des gens qui s'estiment fort sçavans & fort sages disent hardiment qu'il mérite seul de passer pour vertu: or l'amour de Dieu est un effet de la necessité dans les bienheureux; donc il est faux que la vertu soit un effet de la volonté libre & non pas de la nécessité. On lui auroit demandé pourquoi on ne dit pas que les Saints sont vertueux dans le Ciel, mais plutôt qu'ils l'ont été sur la terre; on lui auroit avoué que l'amour de Dieu dans les bienheureux a toute la perfection de la vertu, parce qu'il en est le fruit & la récompense, & qu'il en représente tout le mérite; mais on lui auroit soutenu que si les bienheureux n'avoient jamais été libres, la perfection qui est dans la vertu auroit manqué à leur charité.

Le seul rapport de l'état de la gloire avec les actes libres qui l'ont méritée fait, qu'on louë les Anges & les Saints de la justice éternelle qu'ils possèdent, " non qu'ils soient

„ louables, dit S. Anselme, préci-
„ sément parce qu'ils ont pû pe-
„ cher, mais parce qu'ayant pû pe-
„ cher, ils se sont donnés en un
„ sens à eux-mêmes, & ils ont par
„ eux-mêmes le privilege de ne pou-
„ voir plus pecher : en quoi ils sont
„ en quelque sorte semblables à Dieu,
„ qui a par lui-même tout ce qu'il
„ a, &c. „ *Angeli non sunt laudandi de justitiâ suâ, quia peccare potuerunt: sed quia per hoc à se quodammodo habent, quod peccare nequeunt. In quo aliquatenus sunt similes Deo, qui à se habet quidquid habet. Dicitur enim dare aliquid qui non aufert quando potest; & facere esse aliquid, qui cum possit idipsum facere non esse, non facit. Sic itaque cum Angelus potuit auferre sibi justitiam, & non abstulit, & facere se non esse justum, & non fecit, rectè asseritur ipse sibi dedisse justitiam, & se ipsum justum fecisse.* Ansel. Lib. 2. cur Deus homo Cap. 10.

De là vient que plusieurs autres Peres de l'Eglise n'ont pas craint

d'avancer que la ressemblance & l'image de Dieu, qui est empreinte dans l'homme, consiste dans la liberté, & même dans le pouvoir de pecher, que l'homme a reçû de Dieu; non que Dieu puisse pecher, mais parce que l'homme pouvant pecher & ne pechant pas, il est bon par une *aseité* de choix, & par là il imite Dieu qui est bon par une *aseité* de nature. Telle est la doctrine de Tertullien, *Lib 2. contrà Marc. cap. 5. & 6.* de S. Jerôme, *Epist. 136. & comm. in Epist. ad Philem. v. 14.* de Tite de Bostres *Lib. 2. contrà Manich.* de Zacharie de Mytilene, *Lib. de opificio*, de S. Macaire, *Homil. 15.* de S. Jean Damascene, *Lib. 2. de fide*, de S. Bernard, *lib. de gratiâ & lib. arbitr.* L'endroit du Commentaire de Saint Jerôme à Philemon, mérite d'être lû. Il est entiérement conforme à ce qu'enseigne Tite de Bostres, qui prouve fort au long que le pouvoir de pecher est non-seulement de l'essence d'une liberté créée, mais ap-

partient à sa perfection. Il conclut de la sorte : *Liquet igitur beneficium esse homini libertatem suscipiendi peccatum, à quo quidem se abstinens spectatur & probatur, & non aliter. Liberâ igitur potestate virtutis & vitii honoratus est homo.... sic hominem Deus honoravit, fabricans eum ad imaginem suam : ut sicut ipse libertate naturæ bonus est : sic homo libertate propositi imitator Dei esset, non abstinens à peccato quia desit naturæ ipsi potestas : sed libertate propositi virtutem honorans.* Tom. 4. Bibl. Patrum. colum. 902.

ARTICLE

ARTICLE CXXXIV.

CATALOGUE

DES OUVRAGES DONT il est fait mention dans les quinze Volumes de ces Mémoires pour l'année 1736.

Religion, Ecriture Sainte, Theologie, Histoire Ecclesiastique.

Histoire Critique de Manichée & du Manichéisme, par M. *de Beausobre*, suite de l'Article XVI. du mois de Fevrier 1735. Janvier p. 5.

De la liberté de penser sur la Religion, par le P. *Tournemine* de la Compagnie de Jesus, Janvier, 98.

Histoire Ecclésiastique, pour servir de continuation à celle de M. l'Abbé *Fleury*, par le P. *Fabre*, Prêtre de l'Oratoire, Janvier, 131. Fevrier, 302.

Discours sur la spiritualité & l'immortalité de l'Ame, par M. *Dugard*, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Janvier 163.

Approbation donnée par le R. P. *Khatchatour Araquel*, Religieux Arménien, de l'Ordre de S. Basile, à la version Latine du Cantique Arménien, dont la traduction Françoise a été inserée dans nos Mémoires du mois d'Août 1735. II. Partie, Janvier, 176.

Edition Vaticane de tous les Ouvrages de S. *Ephrem*, sous les auspices de M. le Cardinal *Quirini*, Janvier 181.

Antiquitez Grecques sacrées, par M. *Lackemacher*, Janvier 184.

Le premier Tome *Religionis Christianæ* du Cardinal *Gotti*, Fevrier 368.

Dissertatio cum figuris de Sancta Severa Panormitana Martyre, Fevrier 368.

La Vita de venerabile P. Giuseppe della conceptione Fundatore delle Schole pie, Fevrier 368.

De la Conformité de la Theologie

Judaïque enseignée dans le Zohar, avec la Theologie Chrétienne, par M. *Godefroy Christophle Sommer*, Fevrier 370.
Défense d'un Livre intitulé : l'Existence & l'Unité de Dieu, prouvées par la nature & par ses attributs, &c. par M *Jackson*, Fevrier 372.
Ouvrage Posthume de M. *Wolthon*, sur la méthode d'étudier la Theologie, Fevrier 373.
Traité de l'obéissance des Chrétiens aux Puissances, Fevrier 380.
Abregé de l'Histoire Sainte, avec des preuves de la Religion, par Demandes & par Réponses, Fevrier 381.
Le Triomphe de la Pauvreté & des Humiliations, ou la Vie de Mademoiselle de Bellere du Tronchay, Fevrier 382. Septembre 2108.
Lettre d'un Theologien à un autre Theologien, sur le Mystere de la Trinité, Mars 471.
L'idée de la Religion Chrétienne, Mars 574.
Les Panégyriques des Martyrs par S.

Jean Chrysostome, traduits du Grec, Mars 574. Octobre 2297.
Histoire de l'Eglise Gallicane, par le Pere *de Longueval*, Avril I. Partie 599. Novembre 2331. Decembre I. Partie 2646.
Discours Evangeliques sur différentes véritez de la Religion, Avril I. Partie 680.
De proprietate dictionis sacræ, Avril I. Partie 757.
Discours sur l'utilité des Versions Orientales de la Bible, pour en expliquer les passages obscurs, & pour concilier la Version des Septantes avec le Texte Hébreu, Avril I. Partie 763.
De l'immortalité de l'ame & de la vie éternelle, par *Sherlok*, Avril I. Partie 763.
Theologia Moralis universa complectens omnia morum Præcepta, &c. *auctore R. P.* Paulo Gabriele Antoine, Avril I. Partie 765. Octobre 2296.
Apologie d'Arnobe, calomnié en plusieurs endroits du Dictionnaire de M. Bayle, par le P. *Mer-*

lin, Avril II. Partie 933. May 1050.

La Vie du Sultan Saladin, écrite en Arabe par *Bohadin*, fils de Sjeddad, extrait de l'Histoire generale d'*Abulfeda* sur le même sujet, & un Abregé de l'Histoire de ce tems-là, par *Emadeddin d'Ispahan*, &c. May 998.

Dissertation sur l'état des anciens habitans du Soissonnois avant la conquête des Gaules par les Francs, May 1011.

Les six Livres de S. Augustin contre Julien, défenseur de l'heresie Pélagienne, May 1034.

Examen d'un raisonnement que M. *Bayle* attribue à Origene dans son Dictionnaire Historique & Critique, à l'Article des Marcionites, lettre F. par le P. *Merlin*, May 1077.

Responsum antapologeticum Ecclesiæ Catholicæ contrà calumniosas blasphemias Jos. Francisci Buddei nomine vulgatas in orthodoxos Latinos & Græcos, &c. May 1134.

Nouvelle Edition des Oeuvres de S. Jerôme, May 1138,

Histoire Ecclesiastique & Civile d'Ecosse, depuis le commencement de la Réformation jusqu'à la retraite de la Reine Marie en Angleterre, May 1140.

Pensées particulieres sur la Religion Naturelle & Revelée, May 1142.

Le second & dernier volume des Superstitions anciennes & modernes, May 1143.

Glossarium Græcum in sacros novi fœderis libros ex manuscriptis primus edidit notisque illustravit, Joannes Alberti, May 1144.

Apologie de Lactance, calomnié en divers endroits du Dictionnaire Critique & Historique de M. Bayle, par le P. *Merlin*, Juin 1120. Juillet I. Partie 1400.

Recherches sur la figure, la beauté & la Stature de J. C. & de la Vierge Marie, Juillet I. Partie 1528.

Sentences & Instructions Chrétiennes, tirées des Saints Peres, Juillet I. Partie 1533,

Hiſtoire de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, par M. *de Royaumont*, Juillet I. Partie 1533.
Tradition de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie, Juillet I. Partie 1533.
Thomaſſini *vetus & nova Eccleſia*, Juillet I. Partie 1533.
Natalis Alexandri *Hiſtoria Eccleſiaſtica*, Juillet I. Partie 1533.
Abregé du Catechiſme du Concile de Trente, Juillet I. Partie 1535.
Lettre de M. ***. Prêtre du Dioceſe de Riez, à M... Chanoine d'Arles, ſur ce qui eſt dit des Saints Fauſte de Riez & Ceſaire d'Arles, dans l'Hiſtoire Littéraire de la France, Juillet II. Partie 1541.
Mémoire ſur une nouvelle Edition des Oeuvres de S. François de Sales, par le P. *Tournemine*, Juillet II. Partie 1582.
Diſſertation ſur la Polygamie des Patriarches, où l'on réfute les calomnies que M. Bayle fait à ce ſujet contre le P. Feuardent Cordelier, contre S. Auguſtin, & les autres SS. Peres, par le P. *Merlin*, Juillet II. Partie 1591.

L'Ordre de l'Egliſe, ou la Primauté & la ſubordination Eccleſiaſtique ſelon S. Thomas, par le Pere *Bernard d'Arras* Capucin, Août 1850.

Obſervations Theologiques, Hiſtoriques, Critiques, &c. ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de feu M. l'Abbé Fleury, Août 1916.

Abregé de l'Hiſtoire de l'Egliſe, depuis J. C. juſqu'à l'année 1700. par M. *Jean-Alphonſe Turretin*; Septembre 1967.

Mémoire dogmatique & Hiſtorique, touchant les Juges de la Foy, où l'on prouve que les Evêques ſeuls & indépendamment des Prêtres, ſont Juges de la Foy, Septembre 2026.

Scripture Politicks: la Politique de l'Ecriture Sainte, Septembre 2096.

Le ſecond & dernier Volume des Superſtitions Religieuſes, Septemb. 2096.

Converſations ſur pluſieurs ſujets de Morale, propres à former les jeunes filles à la pieté, par M. P.

Collot, Septembre 2106.
Les Vies & les Miracles de S. Spire & de S. Leu, Septembre 2107.
Les Tomes 3. & 4. des Discours Critiques & Historiques sur la Bible, par M. *Saurin*, continués par M. *Roques*, Septembre 2107.
L'Imitation de Jesus-Christ, par le P. *Gonnelieu* Jésuite, Septembre 2108.
Les Méditations d'Abelly, Septembre 2108.
Histoires de Pieté & de Morale, par M. l'Abbé de *Choisy*, Septembre 2109.
Le troisiéme & dernier Tome du Recueil des Décisions de l'Eglise sur les nouvelles Erreurs, depuis le 12e siécle jusqu'à l'année 1735. par M. l'Evêque de Tulle, Septembre 2110.
Livre second des Beatifications & des Canonisations des Saints, par S. E. M. le Cardinal *Lambertini*, Octobre 2117.
Ouvrage Latin de M. *Weber*, sur le mot AMEN, Octobre 2274.
Histoire Critique du dogme de l'im-

mortalité de l'Ame, par M. *Joachim Oporinus*, Octobre 2275.

Dissertation Latine de M. *Eckard* sur la Crosse Episcopale & Abbatiale, Octobre 2275.

Traité Dogmatique & Historique, touchant l'obligation de faire l'aumône, par Dom *de Lisle*, Octob. 2277.

Lettres sur différens sujets importans de la Religion, par M. *de Chauffepied*, Octobre 2281.

Histoire du Concile de Trente, par *Fra-Paolo Sarpi*, traduite en François, avec des Notes Critiques, Historiques, & Theologiques, par le P. *Pierre-François Courayer*, Octobre 2282.

Commentarius perpetuus in Librum Jobi, par *Albert Schultens*, Octobre 2283.

Méditations sur les véritez Chrétiennes & Ecclésiastiques, tirées des Epitres & Evangiles qui se lisent à la Messe, &c. Oct. 2287.

Traité des Sacremens à l'usage des Seminaires, par M. *Nicolas l'Herminier*, Octobre 2290.

des Sciences & des beaux Arts. 2843
La Cité de Dieu de S. Augustin, Octobre 2291.
Theologia Universa, Speculativa & Dogmatica, complectens omnia Dogmata, & singulas Quæstiones Theologicas, quæ in Scholis tractari solent, auctore P. Paulo Gabriele Antoine, Octobre 2296.
Compendiosæ Institutiones Theologicæ ad usum Seminarii Pictaviensis, Octobre 2296.
Discours sur les Vies des Saints de l'ancien Testament, Octob. 2298.
Dissertation sur S. Almachius Martir, contre ce que M. Bayle en a écrit dans son Dictionnaire, à l'Article d'Alypius (Faltonius Probus), par le Pere *Merlin*, Novembre 2364.
Lettre à un Evêque, touchant quelques découvertes importantes dans la Philosophie & dans la Theologie, Novembre 2489.
Dictionnaire Chronologique, Historique & Critique, sur l'origine de l'Idolâtrie, des Sectes des Samaritains, des Juifs, des Hérésies, des Schismes, &c. par le P. *Bar-*

thelemy Pinchinat, Nov. 2490.

Véritable Clef des Ouvrages de S. Auguſtin contre les Pélagiens, prouvée par l'état même des Queſtions & des Controverſes qui ſont traitées dans les Livres du ſaint Docteur, par le P. *Merlin*, Decembre I. Partie 2605.

Diſſertations Thologiques de M. l'Abbé *le Clerc*, Auteur de la Lettre ſur la Catholicité de Fauſte de Riez, inſerée dans nos Mémoires de Juillet II. Partie 1736. Decembre I. Partie 2677.

Obſervations Critiques & mêlées ſur pluſieurs Textes remarquables du Vieux Teſtament, Decembre I. Partie 2681.

Premiere Lettre de M. l'Abbé **** à un de ſes amis, en réponſe aux Libelles qui ont paru contre le nouveau Breviaire de Paris, Decembre I. Partie 2684.

Défenſe de l'Egliſe de Troyes, ſur le culte qu'elle rend à S. Prudence Evêque, contre ceux qui prétendent que ſa ſainteté ne leur ſemble pas aſſez avérée, &c. Decembre II. Partie 2693.

Examen d'un Passage de S. Basile, censuré par M. Bayle, à l'Article des Marcionites lettre F. & justifié par le P. *Merlin* Jésuite, Decembre II. Partie 2816.

HISTOIRE PROPHANE, CHRONOLOGIE, GEOGRAPHIE, ANTIQUITEZ, HISTOIRE LITTERAIRE.

Supplément au Journal du Regne d'Henry IV. Roi de France & de Navarre, Janvier 37.
Calendrier Perpetuel, contenant les années Gregoriennes & Juliennes, &c. par M. *Sauveur*, Janvier 69.
La Vie de l'Empereur Julien, Janvier 78.
Remarques sur une Inscription Phénicienne, par M. l'Abbé *Guyot de Marne*, Janvier 155.
Antiquitez Grecques Civiles, Janvier 184.
Desiderata curiosa; Recueil de diverses Pieces manuscrites rares & curieuses, qui concernent princi-

palement l'Histoire d'Angleterre, &c. par M. *Peck*, Janvier 185.

Le Babillard ou le Nouvelliste Philosophe, traduit de l'Anglois, par M. *Armand de la Chapelle*, Janvier 186. Octobre 2281.

Mémoires pour servir à l'Histoire de la Grande Bretagne, sous les regnes de Guillaume III. &. d'Anne I. Janvier 190.

Introduction à l'Histoire de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique, en forme de Supplément à l'Introduction Historique de l'Univers du Baron de Puffendorf, par M. *Bruzen de la Martiniere*, Janvier 190.

Histoire Litteraire de la France, &c. Tome II. & III. Fevrier 197. Mars 428. Juillet II. Part. 1541. Octobre 2184. Novemb. 2401.

Mémoires de Hambourg, de Lubeck & de Holstein, de Dannemarck, de Pologne & de Suede, par feu M. *Aubery du Maurier*, Fev. 234.

Histoire d'Angleterre de M. de Rapin Thoiras, continuée jusqu'à

l'avenement de George I. à la Couronne, Fevrier 261. Mars 486. & 570. Août 1772.

Explication d'une Médaille singuliere de Domitien, présentée à l'Academie de Lyon, en l'année 1735. Fevrier 299.

Histoire de la ville de Paris, Fevrier 325.

Bibliotheque Latine du moyen & bas âge, par M. *Jean-Albert Fabricius*, Fevrier 333.

Recherches sur les Theatres de France, depuis l'année 1161. jusqu'à présent, par M. *de Beauchamps*, Fevrier 341.

Vindiciæ Melitenses, ou Apologie pour l'Isle de Malte, Dissertation Latine publiée à Rome par M. l'Abbé *de Marne*, Fevrier 361.

Oratio totam fermè Historiam Romanam complectens habita Romæ in ædibus Capitolinis, Fev. 368.

Le troisiéme Tome de l'Histoire de Lorette, par M. *Martorelli*, Fevrier 368.

La Vita di Mgr Bianchini, Fevrier 368.

De vero Rubicone quem Cæsar contrà Romanum interdictum trajecit, accedit examen factionis Rubiconianæ, ac prostesis de flumine sapi Cesenæ proximo, Fevrier 368.

Examen sur les Cartes generales des quatre parties de la terre, publiées par feu M. de l'Isle, par le sieur *Vincent du Touret*, Fevrier 378.

Mémoires & Eclaircissemens pour diviser la Carte generale de l'Empire d'Allemagne, par Souverainetez & par possessions, par le Sr *Vincent du Touret*, Fevrier 378.

Quatre Tables curieuses & méthodiques pour la Geographie sur les quatre parties de la terre, qui comprendront tous les Etats qui s'y trouvent, Fevrier 379.

Geographie des Enfans, par M. *Lenglet du Fresnoy*, Fevrier 382.

Histoire du Theatre François, depuis son origine jusqu'à présent, avec la Vie des plus celebres Poëtes Dramatiques, des Extraits exacts, & un Catalogue raisonné de leurs Pieces, par MM. *Parfait*, Mars 389.

des Sciences & des beaux Arts. 2849

La Bibliotheque des Ecrivains de la Congregation du Montcassin & de sainte Justine, depuis son institution jusqu'à présent, par le R. P. Dom *Marien Armellini*, Mars 447.

Description Geographique, Historique, Chronologique, Politique, & Physique de l'Empire de la Chine, & de la Tartarie Chinoise, par le P. *J. B. Duhalde*, Mars 521. Avril II. Partie 896. Juin 1299. Juillet I. Part. 1362. Août 1859.

Histoire des Révolutions de Pologne, depuis le commencement de cette Monarchie jusqu'à la mort d'Auguste II. par M. l'Abbé *Desfontaines*, Mars 554.

Carte de l'Empire de Russie, par M. *Jean Kyrilovv*, Mars 565.

Nouvelle Edition de la Cyropedie de Xenophon, procurée par les soins de M. *Hutchinson*, Mars 567.

Traité Genealogique & Historique des Pairs d'Angleterre d'aujourd'hui, Mars 569. Decembre I. Partie 2680.

Voyage d'Innigo de Biervillas, Mars 569.

Voyages faits principalement en Asie dans les XII, XIII, XIV, & XV. siecles par Benjamin de Tudele, Jean du Plan Carpin, Nicolas Asselin, &c. recueillis par *Pierre Bergeron*, Avril I. Partie 641. May 965. Août 1820.

Lettres Critiques de Hadgi Mehemmed Effendi, à Madame la Marquise de G. au sujet des Mémoires du Chevalier d'Arvieux, Avril I. Partie 662.

Description de l'Isle de Sicile, & de ses Côtes Maritimes, &c. Avril I. Partie 693.

Histoire des Sequanois, & de la Province Sequanoise; des Bourguignons, & du premier Royaume de Bourgogne, &c. par M. F. J. *Dunod*, Avril I. Partie 731. Octob. 2217.

Bibliotheque Orientale de M. *Assemani*, Avril I. Partie 751.

Commentarii Academiæ Scientiarum Imperialis Petropolitanæ, Avril I. Partie 753.

Histoire de l'Osrohene & d'Edesse, illustrée par les Medailles, &c. par M. *Bayer*, Avril I. Partie 754.

Notitia Hungariæ novæ, Avril I. Partie 756.

Dissertations sur les Historiens d'Ostfrise, par M. *Bertram*, Avril I. Partie 756.

Acta Jurisconsultorum, Avril I. Partie 756.

Carte Geographique de l'Ingermanlandie ou de l'Ingrie, dressée par *Alexis Rostovvecevv*, Avril I. partie 757.

Apologie des anciens Historiens, surtout par rapport à l'Histoire de la Grande Bretagne, d'Irlande, & de tous les autres Païs du Nord, Avril I. partie 758.

Etat présent du Cap de Bonne-Esperance, &c. traduit de l'original Allemand de M. *Pierre Kolben*, par M. *Medley*, Avril I. partie 760.

Histoire de la Marine d'Angleterre, par M. *Thomas Lédiard*, Avril I. partie 763.

Abregé de la vieille & de la nouvelle Geographie, augmentée d'une

Introduction à l'uſage des commençans, Avril I. partie 764.
Impoſtures innocentes, Avril I. partie 764.
Hiſtoire des Empires & des Républiques, depuis le Déluge juſqu'à Jeſus-Chriſt, par M. l'Abbé *Guyon* Avril I. partie 766. Juin 1237. Novembre 2309.
Deſcription de l'Egypte, contenant pluſieurs Remarques curieuſes ſur la Geographie ancienne & moderne, de ce Païs, ſur les Monumens anciens, ſur les Mœurs, les Coutumes & la Religion des habitans, ſur le Gouvernement & le Commerce, ſur les Animaux, les Arbres, les Plantes, &c. composé ſur les Mémoires de M. *de Maillet*, par M. l'Abbé *le Maſcrier*, Avril II. partie. 864. Juin 1157.
Recueils Orientaux de M. *Georges-Jacques Kehr*, May 1130.
Recueils de *Nicolas Celſius*, May 1131.
Flora lapponica, lacheſis lapponica, May 1131.
Hiſtoire de la maiſon de Sternberg,

par le P. *Jean Tanner*, May 1135.
Album Bavariæ Iatricæ, May 1136.
Annales de l'Evêché de Paderborn, May 1136.
Hiſtoire de Jean de Laſco, ou Alaſco & Laski, par M. *Bertram*, May 1137.
La Deſcription de tous les Ponts du Monde, fameux ou par leur antiquité, ou par leur Architecture, entre autres du Pont de Dreſde, par M. *Scramm*, May 1138.
M. Juniani Juſtini ex Trogi Pompeii Hiſtoriis externis Libri XLIV. quàm diligentiſſime ex variorum exemplarium collatione recenſiti & caſtigati, May 1142.
Relation du Voyage de Jean Atkius en Guinée, au Breſil & aux Indes Occidentales, May 1142.
Le Tome 6. des Actes de la Paix de Weſtphalie, par M. *Meyern*, May 1144.
Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques du dix-huitiéme ſiécle, pour ſervir de continuation à celle de M. Dupin, par M. l'Abbé *Goujet*, May 1147.

Histoire de Cyrus le jeune, & de la retraite des Dix mille, avec un Discours sur l'Histoire Grecque; par M. l'Abbé *Pagi*, Juin 1281.

Recueil de tous les Ouvrages du célebre *Meursius*, Juin 1339. Août 1911.

Calendrier de *Jean Jacques Rabe*, Juin 1340.

Mémoires de Montecuculli, Generalissime des troupes de l'Empereur, Juin 1341.

Histoire & Description generale du Japon, par le P. *Charlevoix*, Juin 1341.

Dissertations du P. E. *Souciet*, contenant 1°. l'Histoire Chronologique de Pythodoris Reine du Pont: de Polemon I. son mari, & de Polemon II. son fils. 2°. L'Histoire Chronologique des Rois du Bosphore Cimmerien, Juin 1343. Août 1809.

Les Genealogies Historiques des Rois, Empereurs, &c. & de toutes les Maisons Souveraines qui ont subsisté jusqu'à présent, &c. Juillet I. partie 1531. Septembre 2047.

des Sciences & des beaux Arts. 2855
Estampes d'après les Tableaux de *Teiniere*, gravées par le sieur *le Bas*, Juillet I. partie 1534.
Lettre du R. P. *Mathieu Texte* Dominicain, à Madame ..., Religieuse du même Ordre dans le Monastere Royal de Poissy, au sujet du lieu de la naissance de S. Louis Roi de France, Août 1895.
Histoire de la ville de Ripen, par M. *Pierre Terpager*, Août 1904.
Conspectus Thesauri Antiquitatum Germanicarum suis limitibus circumscripti, Août 1905.
De Medicis Germanorum Antiquitatibus, Août 1905.
Mémoires de la Societé Royale des Sciences de Berlin, Septembre 2091.
Histoire des Incas du Perou, &c. Septembre 2097.
Historia Leodiensis, per Episcoporum & Principum seriem digesta ab origine populi usque ad Ferdinandi Bavari tempora, Septembre 2097.
Avis pour l'execution d'un Registre public, qui a pour titre: Armorial general de la France, dirigé sous

l'autorité du Roi, par Messire *Louis Pierre d'Hosier*, Septembre 2098. Octob. 2298.

Eclaircissemens Littéraires sur un projet de Bibliotheque Alphabetique, sur l'Histoire Littéraire de Cave, & sur quelques autres Ouvrages semblables, Septembre 2105.

Mémoires Historiques concernant le Gouvernement de l'ancien & du nouveau Royaume de Tunis, &c. par M. *de S. Gervais*, Septembre 2105.

L'Etat de la France, Septemb. 2106.

Le 6. Volume du Dictionnaire Geographique de M. *de la Martiniere*, Septembre 2108. Octobre 2293.

Méthode pour étudier la Geographie, par M. *Lenglet du Fresnoy*, Septembre 2108.

Histoire de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, avec les Mémoires de Litterature, tirés des Registres de cette Académie, depuis l'an 1731. jusques & compris l'an 1733. Sept. 2111.

Réponse

Réponſe à la Lettre écrite dans le Mercure, Juin 2e. Volume 1736. p. 1374. à l'Auteur de l'Article 33. des Mémoires de Trevoux du mois de Mars 1736. Octobre 2208.

Réfléxions Critiques ſur les Hiſtoires des anciens Peuples, Chaldéens, Hébreux, Phéniciens, Egyptiens, Grecs, &c. juſqu'au tems de Cyrus, &c par M. *Fourmont* l'aîné, Octobre 2257. Décembre I. partie 2502.

Diſſertation Latine de M. *Conradi*, ſur les féciaux du peuple Romain, Octobre 2274.

Auguſta Quinque Carolorum Hiſtoria, par le P. *Richler*, Octobre 2275.

Projet d'une ample Collection d'Inſcriptions Grecques & Latines, Payennes, ſans en excepter les Chrétiennes, qui dattent depuis l'an 1000. de Jeſus-Chriſt, pour ſervir de Supplément à celles de Gruter, de Reineſius, de Spon,

& de Fabretti, Octobre 2285.

Deſcription de la ville & des environs d'Orleans, Octobre 2292.

Mémoire préſenté à S. E. M. le Cardinal de Polignac touchant les Bibliotheques Grecques de Sicile, par M. l'Abbé *Guyot de Marne*; Octobre 2293.

Abregé Chronologique de l'Hiſtoire de France, par M. le Comte *de Boulainvilliers*, Octobre 2297.

Seconde Lettre du P. *de Goville* Jéſuite, au ſujet de la Réponſe qu'a fait à ſa premiere Lettre l'Auteur des Anecdotes, ſur l'état de la Religion à la Chine, Novembre 2412. Decemb. II. partie 2767.

Réfléxions ſur les Ouvrages de Littérature, feuille hebdomadaire, Novembre 2492.

Principes de l'Hiſtoire, pour l'éducation de la jeuneſſe, par années & par leçons, par M. *Lenglet du Freſnoy*, Novembre 2492.

Lettres du R. P. Dom *Touſſains du Pleſſis*, adreſſées à l'Auteur du Mercure de France, au ſujet de la Diſſer-

tation qui a remporté le Prix dans l'Académie de Soiſſons en 1735. avec les Réponſes aux mêmes Lettres, par M. *le Bœuf*, Novembre 2493, Decembre I. partie 2687.

Diſſertation ſur la véritable époque de l'établiſſement fixe des Francs dans les Gaules, ſur la vérité où la fauſſeté de l'expulſion de Childeric, &c. par M. *Biet*, Novembre 2493, Decemb. I. part. 2686.

Hiſtoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, des Babiloniens, des Medes & des Perſes, &c. par M. *Rollin*, Decembre I. partie 2542.

Tréſor des Antiquitez Germaniques, Decembre I. partie 2679.

Hiſtoire Métallique des dix-ſept Provinces des Païs-Bas, Decembre I. partie 2682.

La Geographie Moderne, Naturelle, Hiſtorique & Politique, par M. *Dubois*, Decembre I. partie 2682.

Hiſtoire des deux Aſpaſies, Femmes Illuſtres de la Grece, Decembre I. partie 2686.

Hiſtoire Romaine, depuis la tranſlation de l'Empire par Conſtantin, juſqu'à la priſe de Conſtantinople par Mahomet II. traduit de l'Anglois de *Laurent Echard*, Decembre I. Partie 2686.

Réponſe de l'Auteur du Mémoire inſeré dans le Mercure de Fevrier, touchant le nouvel Ouvrage ſur l'Egypte, aux Réfléxions du R. P. S.*** Picpus de la Province de Paris, publiées dans les Anecdotes ou Lettres ſecrettes, &c. du mois d'Avril dernier, Decembre II. partie 2754.

POLITIQUE, JURISPRUDENCE.

Inſtitutions du Droit Naturel & des Gens, par M. *Jean Vitriarius*, augmentées par ſon fils M. *Jacques Vitriarius*, avec deux Ouvrages de M. *Jean-François Buddé*, Janvier 32.

Les interêts des Puiſſances de l'Europe, par M. *Rouſſet*, Janvier 190.

Jurisprudentia Polonica, par M. J. F. W. *Pagenstheri*, Fevrier 374.

Sied-il, & jusqu'à quel point sied-il à un Prince & aux personnes illustres de cultiver la Littérature & les Sciences ? Harangue de M. *Daniel Maichel*, Mars 420.

Syntagma Juris feudalis, par *George-Adam Struve*, Mars 566.

Essay Historique sur la Jurisdiction de la Cour, ou Tribunal de la Chancellerie d'Angleterre, où l'on traite incidemment des autres Tribunaux, Mars 568.

Réfléxions Militaires & Politiques, traduites de l'Espagnol de M. le Marquis de *Santa-Cruz de Marzenado*, par M. *de Vergi*, Mars 569. Septembre 2109.

Examen du plan que l'on donne du Droit Ecclésiastique d'Angleterre, May 1141.

Relation du progrès d'une folie Epidémique universelle, May 1145.

Consilia & responsa Civilia, Juin 1340.

Recueils d'Arrêts du Parlement de

Dijon, par M. *Perrier*, Juillet I. partie 1534.

Le Droit Ecrit, expliqué suivant les Loix & Coutumes d'Espagne, par le P. *Pedro Murillo velarde*, Août 1904.

Dissertation Académique sur les Fiefs de Franconie, qui dépendent de l'Abbaye de Fulde, Août 1905.

Memoires de M. le Marquis *de Feuuieres*; contenant les Maximes sur la Guerre, & l'application des Exemples aux Maximes, Septem- 1976.

Essai Politique sur le Commerce, Septembre 2154. Octobre 2281.

Traité du Retrait feodal, par M. *François-Xavier Breye*, Octobre 2277.

Jurisprudentia vetus anti-Justinianea, &c. ex recensione, & cum Notis Antonii Schutingii, Oct. 2283.

Corpus Juris Canonici, per regulas naturali ordine digestas, auctore Joanne Petro Gibert, Octobre 2287.

Don. Joannis Pugæ & Feijoo, *Tra-*

Etatus Academici, sive Opera omnia Posthuma nunc primum collecta & edita per Gregorium Mayans, Octobre 2288.

Suite du Journal des Audiences, par M. *Nupied*, 5e. Volume Octobre 2291.

Tomes VII. & VIII. des Causes Celebres & interessantes, par M. *Gayot de Pitaval*, Octobre 2292.

Traité de l'Abus & du vrai sujet des Appellations qualifiées du nom d'Abus, par M. *Charles Fevret*, Octobre 2292.

Coutumier General, ou Corps & Compilations de tous les Commentateurs sur la Coutume de Poitou, &c. par M. *Boucheul*, Octobre 2297.

Le Parfait Notaire Apostolique & Procureur des Officialitez, par M. *Brunet*, Octobre 2297.

Code des Curez, Octobre 2302.

Anecdotorum S. R. J. Historiam ac jus publicum illustrantium Collectio, Novembre 2488.

Eloge de la Paix, par M. l'Abbé *de*

la Baume, Novembre 2493.
Ouvrage sur la Paix de Westphalie, composé par *Adam Adami*, & publié par M. *Meiern*, Decemb. I. partie 2680.

PHILOSOPHIE, MATHEMATIQUE, ASTRONOMIE, MEDECINE, HISTOIRE NATURELLE, BOTANIQUE.

Le Militaire en solitude, ou le Philosophe Chrétien, Janvier 116.
Observations de M. l'Abbé *de Moliere*, adressées aux Auteurs de ces Mémoires, Janvier 169.
Description & usage d'un nouvel instrument Astronomique, pour découvrir la Longitude, par M. *Caleb*, Janvier 185.
Geographie Physique, ou Essai sur l'Histoire naturelle de la terre, traduit de l'Anglois de M. *Woodward*, par M. *Nogués*, Fevrier 244.
Histoire generale des Drogues simples & composées, renfermant dans les trois classes des Végé-

taux, des Animaux & des Minéraux tout ce qui est l'objet de la Chimie, de la Physique, de la Pharmacie, & des arts les plus utiles à la societé des hommes, par le sieur *Pomet*, Fevrier 318.

Emmanuelis Schwedenborgii *Opera Philosophica & Mineralia*, Fevrier 371.

Prodromus Philosophiæ Ratiocinantis de infinito & causâ finali creationis, deque Mechanismo Operationis animæ & corporis, Fevrier 372.

Traité du bon Chyle pour la production du Sang, par M. *Viridet*, Fevrier 374.

Systême de Logique abregé par son Auteur, M. *Crousas*, avec une Préface sur l'abus des Abregés, Fevrier 374.

Extrait d'une Lettre du P. *Bonin* Jésuite, au sujet d'une lumiere Septentrionale, Fevrier 375.

Nouveau Calendrier à Compas, par *Jacques Baradelle*, Fevrier 377.

Agnani *Philosophiæ Neopaleæ liber*

Prodromus contra Novistas & Cartistas, Mars 564.

De venâ jugulari frequentius secandâ, par M. *Balthasar-Louis Tralles*, Mars 566.

La Science & la Pratique du Pilotage, par le P. *Ives Vallois*, Mars 571. Decembre I. partie 2667.

Elemens de Pilotage, par le P. *Pezenas*, Mars 571.

Accord du Calendrier Gregorien, avec le Calcul Astronomique, Avril I. partie 638.

Essai Physique sur l'œconomie animale, par M. *Quesnay*, Avril I. partie 708.

Euclides *ab omni nœvo vindicatus sive conatus Geometricus. quo stabiliuntur prima universæ Geometriæ principia. autore* Hieronimo Sacchetio, Avril I. partie 752.

De la vertu du Quinquina pour guérir la Gangrene, par le Docteur *Vater*, Avril I. partie 756.

Quæstiones Philosophicæ in justi Systematis ordinem dispositæ auctoribus adductis, & singulis in proprias

des Sciences & des beaux Arts 2867
hypotheses dispertitis, Avril I. partie 759.
Systême abregé de Physique generale, accompagné de Démonstrations Mathématiques, & de plusieurs éclaircissemens pour l'intelligence du Systême, &c. Avril I. partie 765.
Traité de la Goutte dans son état naturel, par M. *Aignan*, Avril I. partie 766.
Eclaircissement sur l'Extrait du Méchanisme des mouvemens des Corps flotans, imprimé dans les Mémoires des Sciences & des beaux Arts, du mois d'Avril 1735. Article XXXV. par M. *de la Croix*, Avril II. partie 773.
Catalogue raisonné de Coquilles & autres Curiositez naturelles, par M. *Gersaint*, May 1027.
Lettre de M. l'Abbé *le Clerc* au P. Souciet, pour servir d'Eclaircissement aux Articles LXXXII. & LXXXVIII. des Mémoires d'Août & Septembre 1735. May 1058.
Analyse des Infiniment petits, com-

prenant le Calcul intégral dans toute son étenduë, &c. par M. *Stone*, servant de suite aux Infiniment petits de M. le Marquis de l'Hôpital, traduite en François par M. *Rondet*, May 1095.

L'Art de guérir par la Saignée, par M. *Quesnay*, May 1118.

Observation de l'Eclipse de Lune le 26. Mars 1736, faite à Toulon par le Pere *du Chastelard*, May 1127.

Dissertation de M. *Dethardinng*, *de facie divina Medicorum*, May 1133.

Traité du Rhumatisme tant aigu que chronique, par *Jean Cheshire*, May 1141.

Traité Universel sur les Maladies des Yeux, par le Docteur *Taylor*, May 1143.

Nouveau Traité d'Architecture, contenant les cinq Ordres, selon les quatre plus celebres Auteurs, *Vignole, Palladio, de Lorme, & Scamozzi*, traduit de l'Anglois sur l'original de M. *de Nativelle*, par M.

des Sciences & des beaux Arts. 2869
Charles Rivers, May 1143.
Préſervatif du ſieur *Arnould* contre l'Apoplexie, May 1148.
Lettres Juives, ou Correſpondance Philoſophique, Hiſtorique & Critique, entre un Juif voyageur à Paris, & ſes Correſpondans en divers endroits, Juillet I. partie 1349.
L'Ecole de Cavalerie, par M. *de la Gueriniere*, Juillet I. partie 1532.
Lettre de M. *Rameau*, au R. Pere *Caſtel*, au ſujet de quelques réfléxions ſur la Muſique, inſerée dans les mois d'Août II. partie, & Septembre 1735. de ces Mémoires, Juillet II. partie 1691.
Remarques du Pere *Caſtel* ſur cette Lettre, Septembre 1999.
Obſervatio Eclipſeos Lunaris Totalis, & cum morâ habitâ Viennæ Auſtriæ die 26. Mart. 1736. poſt merid. Teleſcopio 17. pedum & Nevvtoniano 5. pedum à R. P. Solanoni, Août 1905.
Nouvelle Edition des Ouvrages de

Thomas Sydenham, Août 1909.
Les Oeuvres de Médecine du celebre Medecin *Ettmuller*, Août 1910
Leçons de Physique, contenant les Elemens de la Physique, déterminées par les seules loix des Méchaniques, expliquées au College Royal de France, par M. *Joseph Privat de Molieres*, Septembre 1926.
Le parfait Ingénieur François, Septembre 2105.
Revelations Cabalistiques d'une Médecine universelle, tirée du Vin, &c. par le sieur *Gosset*, Octobre 2147.
Observations Astronomiques, faites dans l'Observatoire des PP. de la Compagnie de Jesus à Lyon, par le P. *Duclos*, Octobre 2176.
Recherches sur la nature de l'Ame de l'homme, où l'immaterialité de l'Ame est prouvée par les principes de la raison & de la Philosophie, par M. *Baxter*, Octobre 2278.

Dissertation sur la Matiere & sur l'Esprit, par M. *Jakson*, Octobre 2279.
Logica sive ars cogitandi, editio novissima plurimis in locis emendata, in qua addita sunt sex Capita nullis in Editionibus Latinis reperiunda, Octobre 2282.
Institutionum Medicarum Libri duo, auctore Servat. August. de Villers, Octob. 2283.
Observations de l'Aiguille aimantée, du Barometre & du Thermometre pendant l'année 1735. par le P. du *Chastelar*, Octobre 2286.
Nouveau Traité de perfection sur le fait des Armes, par le sieur P. J. J. *Girard*; Octobre 2291.
Entretiens Physiques du P. *Regnaut*, Octobre 2293.
Abregé de l'Histoire des Plantes Usuelles, par M. *Chomel*, Octob. 2297.
Oeuvres de Chirurgie, traduites par M. *Devaux*, Octobre 2298.
Découverte des Longitudes, estimées généralement impossibles à

trouver, &c. par M. de la *Jonchere*, Novembre 2382.

Nouvelle Obſervation ſur l'Aiguille droite, par le ſieur *le Maire*, Novembre 2394.

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Inſectes, par M. *de Reaumur*, Tome II. Novembre 2429.

Eſſai Hiſtorique & Philoſophique ſur le Goût, par M. *Cartaud de la Villatte*, Novembre 2449.

La Science & la Pratique du Pilotage, Par le P. *Yves Vallois*, Decembre I. partie 2567.

Les Antiquitez des Petites-Véroles, &c. par *Jean Godefroy Hahn*, Decembre I. partie 2580.

Recueils de différens Traitez de Phyſique & d'Hiſtoire naturelle, propres à perfectionner ces deux Sciences, par M. *Deſlandes*, Decembre I. partie 2617.

Oeuvres d'Architecture, ordonnées par *Philippe Vingboons*, Decembre I. partie 2682.

POESIE, GRAMMAIRE, ELOQUENCE, ROMANS, MESLANGES LITTERAIRES

Dictionnaire Italien-Latin & François, par M. l'Abbé *Antonini*, Janvier 56.

Liste des Ouvrages du Docteur *Bruchman*, Janvier 182.

Oeuvres diverses de M. *Pellisson*, Fevrier 219.

Methodo d'imparare e d'insegnar le lingue: par M. *Barba*, Fevrier 368.

Le Trésor des Langues Septentrionales, du Docteur *Hickes*, Fevrier 373.

La Tragedie de Brutus, par M. *de Voltaire*, traduite en Vers Hollandois, par J. *Havercam*, Fevrier 374.

Les Oeuvres de M. *Boileau* Despreaux, avec des Eclaircissemens Historiques, Fevrier 382.

Melchukina, ou Anecdotes secrettes & historiques, Fevrier 383.

Les Egaremens de l'esprit & du cœur de M. *Crebillon* le fils, ou les Mémoires de M. de Meillecour, Fevrier 383.

Nouvelles Remarques sur le Panégyrique de Pline, par M. *Schvvartz*, Mars 566.

Basilii Fabri Sorani, *Thesaurus Eruditionis Scolasticæ omnium usui & disciplinis omnibus accommodatus:* Mars 570.

Nouveau Theatre François, Mars 570

Nouvelle Grammaire pour apprendre l'Anglois, Mars 570.

Abenzaïd Empereur des Mogols, Tragedie, par M. l'Abbé *le Blanc*, Mars 572.

Eloquentia, nisi in bonis, absoluta esse nequit: Oratio habita in instauratione Scholarum Collegii Dormano Bellovaci à Joanne Ludovico Crevier, Mars 573.

Observations sur la Comedie & sur le Génie de Moliere, par *Louis Riccoboni*, Avril I partie 581.

Dictionnaire Chinois, par M. *Bayer*, Avril I. partie 753.

des Sciences & des beaux Arts. 2875

Dictonnaire pour ſervir à entendre & écrire facilement la Langue des Bramins, Avril I. partie 753.

Le Roman de la Roſe, par *Guillaume de Lorris*, & *Jean de Meun*, dit Clopinel, Avril I. partie 766.

Nouvelle Edition des Oeuvres de *Racine*, May 989.

Nouvelle Edition du Lexicon d'*Hſychius*, May 1144.

L'Amitié Rivale, Comedie en Vers & en cinq Actes, par M. *Fagan*, May 1151.

Eſſai ſur l'homme, Poëme de M. *Pope*; traduit de l'Anglois en François, Juin 1191.

Les Oeuvres de Virgile, traduction nouvelle, le Latin à côté, avec des Notes Hiſtoriques & Geographiques, par M. *de la Landelle de S. Remy*, Juin 1268.

De Origine & Pueritiâ Latinæ Linguæ, par M. *Jean-Nicolas Funk*, Juin 1340.

L'Etna de P. *Cornelius Severus*, & les Sentences *de Publius Syrus*, traduits en François, avec des Re-

marques, des Dissertations Critiques, Historiques, Geographiques, &c. & le Texte Latin de ces deux Auteurs à côté de la Traduction, par M. *Accarias de Serionne*, Juillet I. partie 1418.
Discours du P. *Porée* sur les Romans, Juillet I. partie 1451.
Recueil de divers Ecrits sur l'amour & l'amitié, la politesse, la volupté; les sentimens agréables, l'esprit & le cœur, Juillet I. partie 1497.
La Peinture, Poëme Latin du Pere *Marsy*, Juillet I. partie 1535. Août 1762.
Dissertation sur le sujet de la quatriéme Eglogue de Virgile, Juillet II. partie 1709.
Oeuvres de Theatre de M. le Marquis *Maffei*, Août 1733.
Le Siecle, ou Mémoires du Comte de S***. par Madame L***. Septembre 2078.
Divers Ouvrages de M. *Lauffer*, Septembre 2095.
Productions d'Esprit, contenant

tout ce que les Arts & les Sciences ont de rare & de merveilleux, Septembre 2110.

Synonimes François, leurs differentes ſignifications, & le choix qu'il en faut faire, pour parler avec juſteſſe, par M. l'Abbé *Girard*, Octobre 2238.

Oeuvres diverſes de *Jean-Antoine Campanus*, Octobre 2276.

Recueil de pluſieurs Pieces de Poëſies & d'Eloquence, préſentées dans les Aſſemblées publiques de l'Académie de Toulouſe, Octobre 2284.

Les Dictionnaires de Danet François-Latin & Latin-François, à l'uſage de Monſeigneur le Dauphin, Octobre 2288.

Le VI. Volume du Gloſſaire de Du-Cange, Octobre 2296.

Officina Latinitatis, Octobre 2298.

Les Diſcours Académiques, les Programes, & les Diſſertations de feu Monſieur *Menke*, Novembre 2487.

Recueil de Lettres, Mémoires & autres Pieces pour servir à l'Histoire de l'Académie des Sciences & Belles Lettres, de la ville de Beziers, Novembre 2525.

Les Eglogues de Virgile, traduites en Vers François, avec le Latin à côté, & diverses Poësies, par M. *Richer*, Decembre I. partie 2600.

Nouvelle Méthode pour apprendre facilement la Langue Latine, &c. par *Claude Lancellot*, Decembre I. partie 2683.

Apologie des Dames, Decembre I. partie 2685.

Fin du Catalogue.

TABLE DES ARTICLES
du Mois de Decembre 1736.
II. Partie.

ART. CXXX. DEfense de l'Eglise de Troyes, sur le Culte qu'elle rend à Saint Prudence Evêque, contre ceux qui prétendent que sa sainteté ne leur semble pas assez avérée pour être placé dans le Recueil des Vies des Saints, *page* 2693

ART. CXXXI. Réponse de l'Auteur du Mémoire inseré dans le Mercure de Fevrier, touchant le nouvel Ouvrage sur l'Egypte, aux Réfléxions du R. P. S***. Picpus de la Province de Paris, publiées dans les Anecdotes ou Lettres secrettes, &c. du mois d'Avril dernier, 2754

ART. CXXXII. Suite de la seconde Lettre du Pere de Goville Jésuite, contre l'Auteur des Anecdotes sur l'état de la Religion à la Chine, 2767

ART. CXXXIII. Examen d'un Pas-

ſage de S. Baſile, cenſuré par M. Bayle à l'Article des Marcionites Lettre F. & juſtifié par le P. Merlin Jéſuite, 2816
Art. CXXXIV. Catalogue des Ouvrages, dont il eſt fait mention dans le 15. Volume de ces Mémoires pour l'année 1736. 2833

Fin de la Table.

Errata pour le mois de Decembre I. Partie 1736.

Page 2504. ligne 8. *yach*, liſez; *yah*.
Page 2511. lig. derniere, *Elion*. liſez; *Elioun*.
Page 2524. lig. 16. C'eſt aux équitables, &c. *liſez;* c'eſt aux Lecteurs équitables, &c.
Page 2545. ligne 8. en publiant, *liſez*, & en publiant.
Page 2679. ligne 8. 158. *liſez*, 358.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux le préſent *Journal*, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de C. Robustel.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4247